FASTES

DE

LA PROVENCE

ANCIENNE ET MODERNE.


NATIONAL
ART
LIBRARY

Fastes de la Provence ancienne et moderne.
Par Mr. Fouque.



J. M. Veran dél. et sculp.

Vénus, et Colonnes du Théâtre antique d'Arles.

FASTES
DE LA
PROVENCE
ANCIENNE ET MODERNE,

CONTENANT

L'HISTOIRE POLITIQUE, CIVILE, HÉROÏQUE ET RELIGIEUSE DE SES PRINCIPALES VILLES.

Par M. FOUQUE, Avocat.

Édition enrichie de 20 Gravures par M. Véran.

Tome III.



MARSEILLE,
IMPRIMERIE JULES BARILE ET BOULOUCH, ÉDITEURS,
Place Royale, 4

1837.

FASTES

DE

LA PROVENCE

ANCIENNE ET MODERNE.

I

Édit contre les religionnaires publié en Provence. — Les Bigarrats. — Mort du gouverneur et Altovity. — Barricades. — Convocation des états. — Garde De Vins, nommé commandant des troupes. — Courses contre les religionnaires. — Cartier. — Les Conseillers Sommat, Bermond de Pennafort et d'Espagnet. — Désordre général. — Arles tranquille. — Arrivée du duc d'Épernon, nouveau gouverneur. — La peste le fait fuir. — Lavalette. — Comment on le voit à Aix, à Marseille. — Bésaudun. — Partisans de De Vins prisonniers.—Lenche et Bousquet.—Comte de Carces à Marseille. — La Provence en feu.— Henri III, chef de la Ligue. — *Te Deum.* — Exaspération de Lavalette. — Tumulte à Salon. — de Cordoue. — Places démantelées. — Commissaires du roi.— Brignoles seule fidèle au gouverneur. — Réflexions sur la situation de la Provence. — Désastres particuliers à Marseille. — Combat sanglant. — Le peuple à l'Hôtel-de-Ville. — Lenche massacré. — Trait de bienfaisance, anecdote.

La Ligue était toujours armée ; la guerre civile désolait tout le royaume. Henri III dut prendre un nouveau parti. Alors parut l'édit qui révoqua tous les édits de tolérance, ceux même qui étaient émanés de Charles IX en faveur des religionnaires.

Le nouvel édit fut promulgué dans toute la Provence, affiché dans les villes et villages où l'observation en fut jurée par les habitans. Les communautés, assemblées par ordre du gouverneur, manifestèrent généralement l'intention de vivre en paix. Dans ces circonstances, il s'organisa un troisième parti, formé de tous ceux que le Grand-Prieur chercha à rapprocher de ses bannières, et qui, pris indistinctement parmi les Razats et les Carcistes, furent nommés *Bigarrats*. On appelait *Vinachous* les partisans de De Vins, par allusion à ce dernier mot.

Les Bigarrats commirent bien des excès qui, heureusement, furent de courte durée. La mort du gouverneur replongea le pays dans le plus grand désordre, en 1586. Ce magistrat souverain fut victime d'un mouvement désordonné, d'une colère impétueuse à laquelle il ne sut pas mettre un frein, lui, qui jusque là s'était montré, par ses vertus et son courage, digne des siècles antiques de Rome et d'Athènes.

Un baron de Castellane, le seigneur Altovity, capitaine de galères, jaloux de la puissance de Henri d'Angoulême, qui était en même temps Grand-Prieur de

France, amiral et gouverneur de Provence, avait, s'il faut ajouter foi à tous les documens historiques, écrit à la cour, contre ce prince, les lettres les plus offensantes, les plus diffamatoires. Courroucé, Henri d'Angoulême n'écoute que sa fureur, qu'il communique au capitaine Séguiran. Suivi de cet ami devoué, il se rend à Aix, le 1er juin, auprès d'Altovity, et, sans explication préalable, lui passe son épée à travers le corps. Au même instant, Altovity, qui était dans son lit, prend un poignard caché sous son chevet, et le plonge dans le sein du gouverneur, qui fait encore quelques pas, s'écriant : je suis blessé ; Altovity me tue. [1] A ce cri de détresse, Séguiran accourt, s'empare d'Altovity noyé dans son sang et le précipite dans la rue, où ce malheureux rend le dernier soupir. Le gouverneur n'expira que le lendemain, 2 juin. Ses restes furent déposés dans la chapelle du roi René, dans l'église des Carmes ; et ceux d'Altovity, qui n'avait fait que se défendre, furent jetés à la voirie par ordre des magistrats. Quel temps ! quelle politique !

Cet événement excita toute l'ardeur de la populace qui, sur le champ, dressa des barricades. [2] L'émeute ne pouvait être apaisée que par la haute influence que le parlement était en possession d'exercer. Ce fut dans ce but qu'il donna l'ordre au président de Coriolis et à quatre conseillers de par-

1. Nostradamus.

2. Cabasse.

courir les rues, à cheval et en robes rouges. Ces magistrats parvinrent, encore cette fois, à rétablir le calme, et des rondes soigneusement exécutées, sous la présidence du président Duchaine et de trois conseillers, empêchèrent le retour des désordres.

Après avoir député à la cour de France le gentilhomme le Buisson, chargé d'annoncer la mort du gouverneur, le parlement prit les rènes de l'administration, et ordonna que les états, déjà assemblés, continueraient leurs séances, sous la présidence des commissaires élus dans son sein. Cette attitude imposante obtint aussitôt un résultat qu'on n'attendait guère ; les chefs des deux partis qui dominaient la Provence offrirent leurs services aux états. Ceux-ci ne furent pas long-temps incertains, et réunirent leurs suffrages sur Garde, baron De Vins, dont nous avons déjà parlé, et qui, de concert avec Lamotte-Dariez, avait voulu livrer la Provence à l'étranger. Le parlement lui confia le commandement des troupes, en le plaçant toutefois sous la direction de deux commissaires pris dans ses rangs. Ce furent les conseillers de Castelar et de Saint-Césaire, dont Mézerai vante les talents militaires.

De Vins, *capitaine diligent et hatif à l'outrance* [1], s'empresse d'occuper son armée contre les religionnaires les plus remuans de la province. Puyloubier, Cadenet, Lourmarin, furent les premiers théâtres de ses expéditions : le Muy, naguère dévoué au parti

1. Nostradamus.

du gouverneur, Blacons, gentilhomme languedocien, baron d'Allemagne, Sainte-Croix Barthélemy et le capitaine Michel Bastin, avec 7 ou 800 hommes, s'étaient réunis dans ces lieux. De là, De Vins court aux lieux de Sénas, de Vernègue, d'Allein, d'Eyragues, de Boulbon, près de Tarascon. Dans son impétuosité, il détruit tout ce qui se trouve sur son passage, enlève les récoltes qu'il fait transporter à Tarascon. Il était dans cette ville, lorsqu'il apprend que le nommé Cartier, natif d'Allein, chef de bandits, qui, peu auparavant, avait assassiné le conseiller d'Ardillon tombé malheureusement entre ses mains, en se rendant à Orange, sa patrie, venait du Languedoc, le long du Rhône, avec le capitaine Rivoire d'Alençon, le fer et la flamme à la main. Courir à lui, et l'arrêter dans le château de Manon ou plutôt d'Alamanon,[1] où s'était retiré Cartier, fut l'affaire de quelques heures. Ce scélérat, conduit à Aix, fut condamné à être tenaillé et tiré à quatre chevaux. Douze de ses complices furent rompus vifs, expiations cruelles, dit l'auteur des *Essais historiques* sur le parlement de Provence, contre lesquelles l'humanité se récrie, mais qui, au milieu des déchiremens et des crimes qui les ensanglantaient, perdaient nécessairement de leur horreur, par l'obligation où était, en quelque sorte, la justice de renchérir sur les supplices, pour les rendre exemplaires.

1. Ce château était situé sur le pic d'un rocher entre Salon et Sénas.

Du côté de Draguignan et de Forcalquier, on n'était pas plus tranquille. Dans le temps que De Vins, secondé par le conseiller Sommat, personnage plus turbulent que sa robe ne portait, [1] s'escrimait dans tous les sens sur les bords du Rhône, Bermond de Pennafort et d'Espagnet, autres magistrats que le parlement avait improvisés capitaines d'armes, guerroyaient avec vaillance, le premier dans les Alpes-Basses, le second près du Var. Bermond, soutenu par le capitaine Boyer, chassa les religionnaires qui s'étaient emparés du Canet; d'Espagnet, avec le secours de Bououx d'Apt, et de Tribolet, assiégea le lieu d'Ongles, près de Forcalquier et s'en rendit maître. Ainsi, d'une extrêmité à l'autre, la guerre civile désolait la Provence; Razats, Carcistes, Bigarrats, Vinachoux, Catholiques, Huguenots, Royalistes, Ligueurs, se pillaient, s'égorgeaient à l'envi. La ville d'Arles, seule, jouissait d'un peu de tranquillité qu'elle devait aux efforts incessans de Valentin de Grille, son viguier, d'Antoine d'Arlatan, capitaine de ville, et à l'attitude fière et indépendante de ses habitans, prêts à défendre, envers et contre tous, la monarchie et la patrie. Ce fut, en effet, vers ce temps, que les armes de France et celles de la ville d'Arles furent placées sur la porte de la Cavalerie, avec cette devise : *in utrumque parata*.

Sur ces entrefaites, et dans le mois de septembre

1. Nostradamus.

1586, Jean Louis de Nogaret, duc d'Épernon, que le roi, dès le mois de juillet, avait délégué comme successeur de Henri d'Angoulême, arrive en Provence, et fait son entrée solennelle à Aix, suivi de 10,000 Gascons, presque tous de la religion réformée. Cette escorte était significative; ce n'est donc pas sans raison, ni par une fatalité dont la cause serait inconnue, comme l'ont avancé quelques historiens, que les Provençaux soupçonnèrent le duc d'Épernon d'être dévoué aux protestants. Le jour même où il avait été reçu au parlement, il s'empressa de réunir chez lui les présidens à mortier et les gens du roi de cette compagnie, pour les blâmer avec véhémence, [1] en leurs personnes, d'avoir confié le commandement des troupes à De Vins; on s'excusa, en invoquant la loi de la nécessité, loi terrible et barbare au moyen de laquelle les franchises et les libertés des peuples, les droits sacrés de la justice et de l'humanité ont été si souvent sacrifiés. Toutefois, dans la circonstance dont il s'agit ici, il était vrai de dire que De Vins avait de bonnes troupes, auxquelles on ne pouvait en opposer aucunes, et qu'en rejettant ses offres, on s'exposait au danger d'être les ennemis.

Quoiqu'il en soit, le duc d'Épernon se rendit à Marseille avec son armée, qu'il disait destinée à chasser les religionnaires des lieux où ils s'étaient retranchés; on le vit effectivement prendre quatre ca-

1. Cabasse.

nons et marcher sur la ville de Seyne, où les révoltés, bien fortifiés, avaient leur quartier-général; mais bientôt on apprit qu'il avait cantonné ses troupes, à cause, disait-on, des rigueurs de l'hiver, et qu'il était reparti pour la cour, après s'être démis de son gouvernement en faveur de Bernard de Nogarèt-Lavalette, son frère.

L'hiver n'était pas ce qui effraya le plus le duc d'Épernon; la Provence était encore menacée de la peste et de la famine; déjà même le premier de ces fléaux avait commencé ses ravages à Marseille et surtout à Aix. Le parlement s'était divisé en deux sections, dont l'une fut siéger à Pertuis, et l'autre à St-Maximin. Cette dernière section avait eu à sévir contre quelques Bigarrats, des plus mutins, et tous Huguenots. Ils furent condamnés les uns aux galères, les autres à être pendus. Ce fut après l'exécution de cet arrêt que le duc d'Épernon, terrifié par les progrès de la peste, quitta la Provence en 1587.

Plus courageux, Lavalette avait peut-être plus d'ambition que son frère. Il ne tarda pas d'arriver, et ici commence une série de nouveaux troubles, fomentés encore par Garde De Vins, qui avait su habilement profiter du changement subit opéré en sa faveur.

Lavalette avait dans le parlement de nombreux amis, parmi lesquels se trouvaient le président de Coriolis et l'avocat-général de Monnier. Mais le premier président, de Foresta, partisan de la Ligue,

était dévoué à De Vins ; il était parvenu, par des menées secrètes, à exalter les esprits et mettre le peuple de son côté. Aussi, Lavalette, en arrivant à Aix, suivi des magistrats qui étaient allés le recevoir avec la botte et le manteau, à Eguilles, village des environs, n'eut pas de peine à se convaincre qu'on n'était pas disposé pour lui. Il trouva les portes de la ville fermées ; et, quoique les consuls s'empressassent de les faire ouvrir, il n'en fut pas moins obligé de passer la nuit dans un mauvais cabaret de l'extérieur, parce qu'on lui fit craindre l'exaspération des Vinachoux, irrités de ce qu'il avait voulu faire son entrée avec des troupes. Le lendemain, il entra sans suite et alla se loger aux Augustins. Quelques jours après, voyant que tout était tranquille, il crut pouvoir se rendre à Marseille ; mais, avant de partir, il obligea le parlement de rendre un arrêt, portant défense de laisser pénétrer dans la ville dont il s'éloignait momentanément, aucun étranger, de quelque qualité qu'il pût être. Le premier président fut le premier à violer cet arrêt, en y introduisant lui-même le baron De Vins, dans le but de pouvoir l'opposer au gouverneur.

A Marseille comme à Aix, celui-ci fut soupçonné de favoriser les religionnaires ; il devait y trouver la même résistance à ses ordres. D'ailleurs, De Vins, toujours actif, entreprenant, avait envoyé à Marseille Castellane Bésaudun, chargé d'entretenir la division naissante. Bésaudun était aimable, éloquent,

persuasif. Son fanatisme n'était pas emporté ; il savait calculer les moyens et les difficultés. Déjà, ses pernicieux talens avaient fait de grands progrès, lorsque Lavalette arrive, commande, et Bésaudun est forcé de fuir. Dès ce moment, Marseille fut plongée dans un tumulte plus effrayant que celui qui avait régné sous Dariez. Les Bigarrats sont pour le gouverneur, les *Vinachoux* ou Ligueurs de Provence contre lui. Quelques-uns de ces derniers sont saisis et jetés en prison ; le bruit se répand que l'un d'eux sera pendu. Alors, quelques centaines de citoyens, sans armes, conduits par trois prud'hommes, s'acheminent vers l'hôtel de Lavalette ; leur troupe grossit dans la marche ; ils rencontrent Nicolas de Cépède, 1er consul, le forcent de se mettre à leur tête, et demandent à parler au gouverneur. Instruit de leur approche, Lavalette va au-devant d'eux. On lui demande avec insolence la liberté des prisonniers; il résiste d'abord ; mais, bientôt, la prudence lui dicte son devoir. L'ordre de l'élargissement est donné et mis à exécution.

Lavalette avait usé du pouvoir que le roi avait mis dans ses mains ; il ne devait compte qu'à lui de ses actes ; cependant, deux consuls, hommes pleins de zèle sans doute, mais esprits bornés et violens, oublièrent que le peuple souffre toujours lorsque les magistrats veulent détruire, par morosité, l'ouvrage d'un autre, sur les actions duquel la loi ne leur donne aucune inspection. Ces deux consuls,

Antoine de Lenche et Jean Bousquet, firent remettre en prison ceux que le gouverneur en avait fait sortir, ordonnèrent à la milice bourgeoise de prendre les armes, disposèrent des corps-de-garde dans les divers quartiers de la ville, et menacèrent de faire charger de fers les factieux. Mais, ceux-ci étaient les plus forts. Ils soupçonnèrent Lavalette de vouloir rétracter la grâce de la veille ; ils allaient renouveler leurs menaces, leurs sommations ; leur audace serait peut-être allée plus loin encore. Le gouverneur crut prudent de quitter la ville, où Bésaudun accourut, aussitôt, pour employer sa funeste diplomatie. Lenche et Bousquet lui enjoignirent de sortir, il résista ; la garde fut mise sous les armes ; il partit.

Gaspard de Pontevès, comte de Carces, croyant le moment opportun, voulut se présenter, malgré ceux qui lui étaient opposés et qui avaient fait délibérer qu'on ne recevrait dans la ville aucun gentilhomme du pays. Le comte de Carces était né marseillais; il exerçait les fonctions de grand-sénéchal. On ne pouvait donc le comprendre dans cette délibération. Ce fut la raison que ses partisans firent prévaloir; ainsi, malgré les lettres du gouverneur, malgré Lenche et Bousquet qui s'opposaient à son admission, Carces arriva, tint audience au palais en sa qualité de sénéchal, pendant que le peuple fesait éclater sa joie, de ce qu'il avait amené avec lui, Bésaudun, Dampus et le marquis de Trans. Ces dé-

monstrations d'allégresse n'empêchèrent pas le tumulte de recommencer; les Bigarrats et les Vinachoux en vinrent aux mains , et le sang coula pendant plusieurs jours.

Le reste de la Provence était en feu. Prononcé depuis long-temps contre la Ligue, dont l'influence prenait chaque jour de nouveaux accroissemens , et désespérant de la vaincre , Henri III, dont nous avons déjà , dans une esquisse rapide , rappelé les malheurs et la fin tragique , venait de s'en déclarer le chef, dans l'espérance de pouvoir en diriger l'esprit et d'en régler les mouvemens à son gré. Son édit du 9 août 1588 avait été accueilli par le parlement d'Aix , qui manifesta sa joie d'une manière trop bruyante, eu égard aux circonstances malheureuses et extrêmes où l'on se trouvait. Cette illustre compagnie ordonna un *Te Deum* solennel , et assista à une procession dont l'objet fut de consacrer la ratification que le souverain donnait à la mesure intolérante à laquelle une minorité aveugle et exaltée avait depuis long-temps abandonné le parlement lui-même.

Exaspéré par ce contre-temps, et toujours dévoué aux religionnaires, le gouverneur veut ressaisir le pouvoir qui lui échappe; il parcourt la province pour la soumettre à ses ordres , et venir ensuite traiter la ville d'Aix militairement , si Garde De Vins n'en sortait. Il députe en cour un gentilhomme d'Arles , Allein , renommé par sa sagesse et son

éloquence, pour connaître les intentions du roi. En même temps, il accourt à Salon où les ligueurs, soumis aux ordres d'Antoine de Cordoue, de Jean et Jacques, ses enfans, et d'Antoine Brunet, avaient excité le plus grand tumulte ; le gouverneur arrive, les Ligueurs se retirent, et l'ordre est rétabli au moyen d'une garnison de cent hommes d'armes, laissée au commandement du gascon Boulin. Lavalette soumet ensuite Valensolle, Peyrolles ; il disperse ses troupes, qui démantèlent Jouques, Ansouis, Riez, Barjols, et toutes les autres places aux environs d'Aix. Il se présente ensuite avec 400 hommes de cavalerie et 300 d'infanterie aux portes de cette ville où l'alarme est à son comble. De Vins fait une sortie, sa fureur est extrême, le feu commence. Les barons de Ramefort et de Montaud, tous deux Gascons, sont obligés de battre en retraite et de se retirer à Éguilles ; d'Éguilles à Pertuis, butinant et ravageant les lieux par où ils passent. De son côté, Lavalette, ayant laissé son artillerie à Berre, court avec le reste de ses forces à Hyères et à Toulon, qui lui ferment leurs portes. De Vins le suit de près, le harcelle jusqu'au village d'Aups et revient à Aix, tandis que le gouverneur se dirige du côté de Brignoles, après avoir brûlé le bourg le Val.

Dans l'intervalle et le 1er décembre 1588, deux envoyés du roi, Pont-Carré, maître des requêtes et Sainte-Marie, gentilhomme du Dauphiné, arrivent en Provence et vont trouver le gouverneur, au-

quel, au nom du roi, ils ordonnent de mettre bas les armes et de se démettre de son gouvernement.

Lavalette, comme on pouvait le prévoir, refusa de donner sa démission, et les commissaires du roi furent obligés de présenter au parlement les lettres de Sa Majesté, qui furent aussitôt lues à l'audience et publiées dans la ville, avec de grandes démonstrations de joie. La noblesse et toutes les villes se déclarèrent dès lors contre le gouverneur, à l'exception de Brignoles, qui, pour lui être restée fidèle, devint l'objet du plus affreux traitement de la part de Garde De Vins.

C'est ainsi, selon la remarque de l'historien parlementaire, que l'infortunée Provence offrait le spectacle de la division et du désordre, balancée entre deux partis contraires, également jaloux du pouvoir, également implacables dans leurs ressentimens, également exclusifs dans leurs principes de religion, et ayant chacun un centre, des chefs, des adhérens, des amis ; l'un, ayant pris sa source dans l'intolérance, et, long-temps révolté, devenu enfin légitime par l'assentiment forcé du souverain affaibli, et qui, loin d'en être le modérateur et le guide, n'en était que le jouet et l'instrument ; l'autre qui, éloigné de l'autel, s'était rattaché au trône, et n'était devenu tout à coup rebelle que parce que la bannière royale avait été retirée de ses rangs; l'un, ayant le roi à sa tête et marchant vers l'usurpation,

l'autre, combattant contre les volontés apparentes du monarque, et voulant assurer sa dynastie.

Tels étaient les partis au milieu desquels se trouvaient partagés les malheureux Provençaux qui, victimes de la guerre civile, à laquelle aucun fléau ne peut être comparé, voyaient ainsi leurs résolutions réciproquement combattues et renversées, leurs champs dévastés, et ces malheurs, grand Dieu! être l'ouvrage de citoyens d'une même patrie, des membres d'une même famille!

Raconterai-je les malheurs particuliers dont Marseille fut le théâtre à cette époque désastreuse? Nous avons vu déjà que, pour soutenir le gouverneur qui ne demandait point un semblable appui, deux consuls, Lenche et Bousquet, avaient replongé dans les prisons ceux que Lavalette en avait fait sortir. Ce fut dans ces circonstances, que parut en faveur de la Ligue l'édit dont il a été déjà question. Le gouverneur fut lent à l'exécuter. De nouveau, le peuple se révolta, et Lenche, le fougueux Lenche, n'écoutant plus que sa passion, voulut braver la fureur du peuple.

Vers les dix heures du soir, on vit ce consul, coiffé de son chaperon, revêtir une cuirasse, ceindre l'épée, s'armer d'un pistolet, et suivi de ses partisans, courir au corps-de-garde de la ville. Le factionnaire veut résister, et, à l'instant il tombe percé d'une balle, partie de la main du consul qui attaque la garde. Il allait l'enfoncer, lorsque le premier consul, son confrère

Lacepède accourt pour arrêter le désordre ; alors le combat s'engage ; bientôt les places et les rues voisines sont jonchées de morts et de blessés. Lenche est obligé d'aller se cacher.

Le lendemain éclaira de nouveaux désastres. Poursuivant le cours de ses fureurs, le peuple qui ne savait trop ce qu'il voulait, ni pour qui, ni contre qui il se révoltait, courut à l'hôtel de ville. Là se trouvait un tableau, monument de la trahison et de la mort de Dariez, au bas duquel étaient écrits ces mots: *respectez votre roi*. Un forcené le mit en lambeaux, et charbonna sur la muraille ces autres paroles : *respectez votre religion*. Cette vérité était sainte, mais, dans la circonstance, c'était un cri de guerre, un signal de mort. Lenche en fit la terrible expérience. Après bien des recherches, on le trouva dans le couvent de l'Observance, au fond d'un tombeau. Il en est arraché avec violence ; on le soufflette, on lui crache à la figure ; la fureur du peuple augmente, on le massacre, et on le traîne mort devant sa maison, près de la place qui, depuis, a reçu son nom.

Cette rage populaire et les actes sanglans du consul ne peuvent s'expliquer que par l'aveuglement et les passions d'alors ; car, ôtez à Lenche le chaperon consulaire, vous le verrez l'homme le plus humain, le plus bienfaisant. On raconte de lui une anecdote qui lui fera toujours honneur :

Non loin de sa bastide, était une chaumière habitée par un paysan, père de famille, en proie à

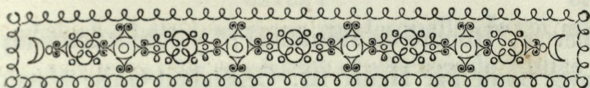
la plus affreuse misère... Dans une course de chasse, Lenche entre dans cette masure où il trouve le malheureux campagnard, arrosant de ses larmes les mains d'une jeune femme, intéressante par sa figure et les traits profonds de la douleur qui l'agitait. Mère depuis un mois, elle présentait à son nourrisson une mamelle dont la faim avait tari la source. Ému à ce spectacle, Lenche interroge ces infortunés : « Quel est le sujet de vos larmes ? leur dit-il ; parlez-moi sans feinte, à cœur ouvert. — Hélas ! Monsieur, répondit le paysan, j'aime le travail, je le cherche et je ne le trouve pas. Ma femme et mon enfant se meurent de besoin et je ne puis les secourir. — Eh bien, ajouta Lenche, que te faudrait-il pour avoir une vie plus douce ? — Si j'avais seulement huit pièces d'or, reprit l'infortuné, je m'empresserais, d'abord, de payer le pain que je dois à l'un de mes voisins ; le reste suffirait pour me procurer les outils de campagne qui me manquent, et je pourrais aller travailler à une coupe de bois qu'un riche négociant fait faire dans la forêt d'où probablement vous sortez. »

Lenche, ne voulant pas renvoyer au lendemain une bonne action, compta aussitôt les huit pièces d'or et disparut.... Deux ans après, soit par l'effet du hasard, soit à dessein, il retourna dans la chaumière. Le paysan avait acheté un coin de terre qu'il travaillait avec ardeur, mais il en devait une partie, et cette partie, dont il supportait l'intérêt, s'élevait à

onze pièces d'or. Lenche les apporta le lendemain et dit au père laborieux : « paie ton créancier, vis heureux, je te dispense de la reconnaissance ; mais, surtout, ne parle à personne de ce que j'ai fait pour toi. »

Pourquoi Lenche, citoyen vertueux et bienfaisant, fut-il un consul perturbateur et sanguinaire ? Ah ! la réponse est aisée. L'ambition et l'esprit de parti, pendant les guerres civiles, produisirent toujours des monstruosités.





II

Députés de Provence aux états de Blois. — Mayenne, chef de la Ligue. — Violences de De Vins pour le faire reconnaître au parlement d'Aix. — Parlement royal et celui de la Ligue. — Division funeste. — Assassinat du juge Mage d'Arles. — Biord.— Repentir des Ligueurs.— La Valette révoqué inutilement. — De Vins cherche à soulever le peuple. — Bésaudun plus adroit.— La Parisienne-officier, anecdote. — Commencemens de Casaux. — Mariage et voyage de Christine de Lorraine. — Sa conduite à Aix et à Marseille, à l'occasion de l'évêque. — Son départ. — Arrivée de la Tour-Gouvernet. — Monitoire de Sixte V contre Henri III. — Désapprouvé des puissances. — Offre du grand duc.— Quelles pouvaient en être les suites.— Régicide.— Comtesse de Sault. — Son caractère, sa puissance. — Le duc de Savoie. — Sa politique en Provence. — Comment il est reçu à Aix. — Magistrats fidèles. — Ce qu'ils faisaient. — Ce qu'on leur doit, etc.

Les édits, les déclarations, dont les unes détruisaient l'édifice élevé par les autres, n'étaient plus des moyens propres à rétablir la paix publique. Les états de la nation furent convoqués à Blois, et les députés des villes de Provence, parmi lesquels on distinguait Nicolas d'Al-

bertas, Honoré de Montolieu,[1] y furent accueillis avec bonté par Henri III. Cependant Guise n'était plus, et le parlement de Paris écrivait à celui d'Aix que « la Ligue, objet d'une nouvelle et plus étroite alliance, venait de recevoir le duc de Mayenne pour chef » et qu'il l'invitait fortement à s'y réunir. Le parlement résista d'abord, et ce n'est pas l'une de ses moindres gloires, à cette proposition. Sa fidélité au roi l'emporta sur les intérêts de la vanité et de l'esprit de corps. Si, peu après, il signa cet acte d'union, s'il prêta serment de fidélité au duc de Mayenne, frère du duc de Guise et du cardinal de Lorraine, tués aux états de Blois, ce fut à la suite des violences de Garde De Vins, qui, suivi d'une troupe de séditieux dont le chef était un carme, se rendit vers le parlement assemblé, vers le parlement auquel il devait son élévation, et présenta à ses membres, d'un ton impérieux et menaçant, l'alternative de signer l'union ou de sortir sur le champ de la ville. Mais le gouverneur, (c'était encore Lavalette) instruit de ce qui s'était passé à Aix, fit

1. La famille de Montolieu, l'une des plus nobles et des plus anciennes de la Provence, se glorifie d'avoir donné le jour à St-Cyprien de Montolieu, évêque et patron de Toulon. Une branche de cette famille s'était établie à Arles, une autre en Languedoc. Elle comptait, dans Marseille seulement, 17 branches alliées aux maisons d'Agoult, de Grimaldy, de Candolle, de Gaufridy, de Tretz, de la Cépède, d'Altovity et autres. Toutes ces branches sont éteintes. Il ne reste plus que M. le marquis de Montolieu, dont je m'honore d'être l'ami et qui n'est pas la moindre illustration de sa famille par toutes les vertus dont il donne l'exemple.

publier les lettres patentes par lesquelles le roi ordonnait à tous les magistrats et officiers de justice, d'abandonner les villes rebelles et d'aller remplir leurs fonctions dans celles qui lui étaient restées soumises. Plusieurs magistrats se rendirent alors à Pertuis et y établirent le parlement royal. Ceux qui, cédant à la terreur, à l'ambition et à un zèle exagéré, demeurèrent à Aix, formèrent le parlement de la Ligue. Il est plus facile de concevoir que d'exprimer tout le désordre qui résulta de cette scission.

Les autres villes de la Provence en ressentirent les funestes effets. A Arles, les consuls, dévoués au au roi, n'avaient plus aucune autorité; la Ligue, audacieuse et sanguinaire, y faisait des progrès désolans. Pierre de Varadier, juge royal, avait été tué d'un coup d'arquebuse, au moment qu'il cherchait à se sauver en sortant de sa maison par une fenêtre ouverte sur les toits; Pierre d'Amphoux, lieutenant du guet, avait été blessé dangereusement par les Ligueurs sous la conduite de Biord, leur chef. En vain, le consul de Ventabren poursuivit les plus mutins à outrance; ils se réfugièrent en Camargue, d'où ils revinrent bientôt, déguisés, décidés à se livrer aux mêmes excès, soutenus qu'ils étaient par trois cents des leurs qui s'étaient réunis à eux. Déjà, ils enfonçaient les portes de la maison de Nicolas la Rivière, lorsque le viguier de Grille et Quiquéran de Beaujeu intervinrent, et rétablirent la paix si heureusement, que les ligueurs principaux

s'embrassèrent avec le brave d'Amphoux, et lui demandèrent pardon. Ils donnèrent aussi aux consuls de grandes marques de respect et de repentir.

Pour apaiser les esprits incessamment révoltés, Henri III avait cru devoir révoquer Lavalette; en vain le viguier et les consuls de Marseille parcourent les rues à cheval, publiant cette révocation; en vain le peuple demande à grands cris, et obtient que l'ordonnance soit affichée dans les divers quartiers de la ville, et plantée au haut d'un vieux mât, devant la maison de La Valette; cet officier supérieur, dédaignant les ordres du souverain, s'obstine à rester en Provence. Toujours outré et ardent, le baron De Vins arrive à Marseille où déjà l'avait précédé le comte de Carces, qui y était venu pour ameuter le peuple contre le gouverneur. De Vins, pour exciter de nouveau la populace, publie, sur l'état des affaires du royaume, des nouvelles vraies ou fausses, qui font fermenter les esprits; et bientôt l'on voit ce guerrier, ce bouclier redoutable des rebelles, cet homme puissant dont on proclamait la grandeur d'ame, qu'on appelait le *grand défenseur de la sainte foi*, courir les rues, précédé d'une foule tumultueuse d'enfans de la lie du peuple qui célébraient son nom par des *vivat*. Ce fut tout ce qu'il obtint.

A son tour, Bésaudun Castellane vint le remplacer; aussi bon guerrier, mais plus judicieux que De Vins, Bésaudun ne s'offrit pas en spectacle au public, dans les rues, sur des trétaux. Il s'in-

troduisit secrètement dans les maisons des particuliers, dans les couvents, et là il pérorait pour la Ligue, avec cette éloquence insinuante qui le rendait si redoutable au parti opposé, si cher à celui qu'il soutenait, et si agréable aux femmes, dignes de ses hommages. J'ai trouvé, sous ce dernier rapport, dans des lettres inédites de Peyresc, une aventure qui n'est pas sans intérêt.

La nature avait doué Bésaudun Castellane d'une figure très gracieuse; il fesait de si jolis vers, se battait avec tant de valeur, et parlait avec tant de charme, qu'une jeune parisienne, fort attachée au parti de la Ligue, et séduite par cette brillante renommée, vint exprès en Provence pour le connaître. Son enthousiasme s'accrut encore en le voyant. Couverte d'un habit d'officier, elle se présenta à Bésaudun, comme un étranger qui avait du goût pour les armes, et lui demanda du service dans le détachement qu'il commandait. Frappé à son tour de la beauté du jeune officier, Bésaudun l'agréa comme volontaire, et vécut long-temps avec lui sans le connaître, autrement que par son courage et un nom emprunté qu'il s'était donné. Peyresc ne dit rien de plus de cette aventure chevaleresque; mais, eu égard au caractère particulier des deux héros, on peut raisonnablement supposer que Vénus dut se lasser de jouer le rôle de Mars.

A cette époque, Pierre Casaux, premier consul de Marseille, préludait à cette puissance qui le ren-

dit si formidable dans la suite. Devenu maître de l'élection consulaire, il s'était tellement emparé des affaires que rien ne se faisait plus que par ses ordres. Honneurs, emplois et profits, tout était pour ses créatures. Vrai tyran de sa patrie, il devint également redoutable à ses concitoyens, au gouverneur de la Provence et au roi lui-même.

Au milieu de ces agitations universelles, la cour s'occupait des réjouissances dont le mariage du cardinal Ferdinand de Médicis, grand duc de Toscane, avec Christine de Lorraine, sœur de la reine de France, fut l'occasion. Charles, duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX et grand prieur, épousa la princesse au nom du grand duc, et la cérémonie se fit au château de Blois. Ensuite, accompagnée d'une cour brillante, la princesse partit pour Florence où l'attendait son illustre époux. Arrivée à Lyon, elle y trouva la princesse Dorothée, sa tante, veuve de Guillaume, duc de Brunsvik-Zell, qui descendit avec elle, par le Rhône, jusqu'à Avignon. Dans cette ville, la grande duchesse reçut une ambassade de la part du parlement d'Aix qui la fesait supplier de venir, par sa présence, pacifier cette ville. La princesse avait fait appeler l'évêque de Marseille, Frédéric de Raguenau, avec qui elle désirait conférer de ce voyage ; mais la ville d'Aix, qui ne pardonnait pas au roi la mort de Guise, et qui connaissait le dévouement du prélat à S. M., lui fit fermer ses portes ; procédé irritant qui fut cause que la prin-

cesse ne vint à Aix qu'après que Garde De Vins eut fait des excuses à l'évêque, et l'eut assuré que la majorité de la population avait désapprouvé l'injure dont il avait été l'objet. Cependant, une injure nouvelle eut lieu de la part du peuple qui, cherchant l'évêque auquel il en voulait, ne craignit pas d'offenser la princesse en visitant ses voitures ; aussi, malgré les respects, les déférences et les visites du parlement, Christine s'arrêta peu à Aix, n'y entama aucune négociation et se hâta d'arriver à Marseille. A l'instar de leurs voisins, les Marseillais ne voulurent plus recevoir leur évêque. Celui-ci eut la prudence de se retirer dans l'une des seize galères qui attendaient la grande Duchesse au château d'If. Enfin, après quelques tentatives de conciliation, Christine, s'apercevant que tous ses efforts étaient inutiles, s'embarqua, le 11 avril 1589, déplorant le sort d'un royaume où l'on parlait religion sans la pratiquer ; où le peuple fasciné se battait pour les grands qui l'opprimaient et le trompaient ; où les grands eux-mêmes se révoltaient contre leur maître, contre leur roi. La Ciotat, Cannes, Antibes, Gênes, Livourne la virent alternativement ; elle arriva, enfin, dans la ville ducale, où elle reçut le plus brillant accueil.

Après le départ de la princesse, on publia de nouveau l'édit d'union, comme loi fondamentale du royaume. Ceux qui refusèrent de s'y soumettre furent chassés des villes. Pendant ce temps, La Valette perdait ses places, ses amis, ses troupes,

et était obligé de demander du secours au commandant des religionnaires du Dauphiné, à La Tour-Gouvernet, qui vint le joindre à la tête de 1500 fantassins et 500 hommes de cavalerie. Malheureuse Provence ! que de nouveaux désastres vont s'accomplir dans ton sein !

A cette époque et depuis environ quatre ans, Sixte V gouvernait l'église. Ce pape voulut forcer Henri III à rendre la liberté au cardinal de Bourbon et à l'archevêque de Lyon. Il fulmina contre lui un monitoire dans lequel il le déclarait excommunié avec tous ceux de son parti, s'il ne remplissait pas les conditions que lui imposait ce monitoire.

Cette entreprise du pape fut désapprouvée, même en Italie, par les puissances principales. Des plaintes lui arrivèrent de tous côtés. Il était à craindre, disait-on, que, justement irrité, Henri III ne passât en Italie à la tête d'une armée ; dans ce cas, le pape ne devait point compter sur le secours d'aucune puissance, jalouse de soutenir les droits de la souveraineté. [1] En effet, le grand-duc, à la nouvelle de ce monitoire, offrit 200,000 écus d'or à Henri, qui, pour sûreté de cette somme, engagea la ville de Marseille.

Ce marché était on ne peut plus avantageux pour la maison de Médicis ; car, si le roi de France se tirait du mauvais pas où il était engagé, sa re-

1. De Thou.

connaissance n'aurait pas été douteuse ; si, au contraire, il succombait, le grand-duc acquérait le port le plus important de la Méditerranée, pour lequel, en supposant qu'il ne fût pas assez puissant pour le garder, il pourrait se faire donner en échange, par les Espagnols, Porto Ercole, Orbitello et Telamone. Aussi, tant que dura la guerre, ce prince entretint de fortes garnisons dans le château d'If et les autres forts des villes voisines, pour empêcher que Marseille tombât entre les mains de l'Espagne, si elle devait être perdue pour la France.

Toutefois, le monitoire de Sixte V resta sans effet, ou plutôt, ne craignons pas de le dire, il enhardit les Ligueurs, et les poussa au régicide. [1] Henri III mourut sans enfans ; en lui s'éteignit la race des Valois, qui régnait depuis 1328.

Alors brillait en Provence, dans tout son éclat, une femme célèbre qui avait voulu faire époque et y réussit. C'était Chrétienne d'Aguerre, issue d'une famille illustre de Lorraine, veuve d'abord d'Antoine de Blanchefort, duc de Créqui, prince de Foix, dont elle avait un fils, Charles de Créqui, qui devint pair, maréchal de France et duc de Lesdiguières. Elle avait épousé en secondes nôces François-Louis d'Agout-Montauban, comte de Sault, dont elle eut deux fils qui, étant morts avant elle, la laissèrent héritière du comté de Sault, de la

1. On a déjà lu, dans un autre endroit de ces *Fastes*, l'exposé rapide de cette époque désastreuse.

baronie de la Tour-d'Aigues et d'autres biens de la maison de Sault qu'elle transmit au duc de Lesdiguières.

Capable de commander aux hommes par sa beauté, son courage et ses talens, la comtesse de Sault était dévorée d'ambition. La fortune de son fils, celle du fameux De Vins qui était son beau-frère, furent les prétextes des révolutions qu'elle médita. Tel était son empire, qu'on lui obéissait comme à la souveraine de la Provence. Enhardie par ses succès, mais comprenant qu'elle ne pouvait, sans un protecteur puissant, se maintenir dans la haute position où elle s'était placée, elle engagea, en 1590, ceux de son parti, grands seigneurs de la ville d'Aix, à appeler le duc de Savoie Emmanuel Phillibert.

Ce prince, grand capitaine, adroit politique, impénétrable dans ses desseins, feignit d'abord de vouloir protéger De Vins contre Lavalette, afin de ruiner celui-ci, et tomber ensuite sur l'autre, qu'il se proposait d'affaiblir insensiblement par les propres avantages qu'il lui aurait promis. De cette manière, il détruisait tous les partis en Provence dont, seul, il restait le maître. On sent, dès lors, combien il dut ménager les intérêts de la comtesse de Sault et flatter sa vanité.

On lui fit, à Aix, l'accueil le plus distingué. Les administrateurs généraux du pays, une partie de la noblesse et de la magistrature, allèrent au-devant de lui, avec le peuple, le dais et un orateur dont

la harangue fut un chef-d'œuvre de fanatisme et d'absurdité.

Parmi les membres du parlement qui donnèrent l'exemple et les conseils de la révolte, on ne vit point Coriolis, Jean d'Arcussia, Guillaume de Cadenet, François de Foresta, Marc-Antoine d'Escalis, Jean de Leydet-Sigoyer, Balthazar de Peyrier, Antoine de Séguiran, Louis d'Antelmi, Boniface de Bermond, Alexandre de Guérin, Antoine de Reillane, Antoine de Suffren, Jean-Pierre d'Olivary et Pierre Dedon; parmi ceux de la chambre des comptes, on ne remarqua point Fabry, Garnier, Boutin, Malbec et Garron.

Fidèles au roi légitime, à celui que la loi salique appelait au trône de France, en un mot, à Henri IV, auquel la Ligue opposait le cardinal de Bourbon, proclamé par le parlement de Paris roi de France sous le nom de Charles X, ces magistrats, comme nous l'avons dit plus haut, s'étaient retirés à Pertuis; de Pertuis à Manosque, et de Manosque à Sisteron. De là, comme du haut d'un fort, ces hommes, soutiens intrépides des traditions de la loi et de la justice, combattaient pour Henri IV. Hommes immortels, héros et martyrs de la patrie, combien les historiens de la vieille Provence aiment à célébrer votre gloire! les sages, non ces hommes orgueilleux que l'on décore si libéralement du nom de philosophes et qui n'en ont ni les mœurs, ni les connaissances, ni les maximes, mais ceux qui

respectent la religion, la royauté et les lois ; les bons Français, en un mot, liront avec attendrissement et avec admiration, dans les fastes illustres de la Provence, les noms des magistrats qui, plus occupés de l'ordre public et des devoirs importants de leurs charges, que de leurs intérêts particuliers, ne craignirent pas de sacrifier leurs biens, leur tranquillité, leurs familles, à la fidélité qu'ils devaient au roi de France.

Chassés des retraites que vous aviez choisies, obligés de fuir de ville en ville, vous dérobant pendant la nuit au poignard du fanatisme, portant avec vous le dépôt sacré de la justice, vous seuls, par vos héroïques travaux, avez soumis la Provence au grand Henri, et ce fut pour vous seuls que ce monarque, qui vécut trop peu pour le bonheur de ses sujets, publia les lettres célèbres où il déclarait son parlement : « *avoir été le principal instrument de la réduction de toutes les villes de son royaume en son obéissance, ayant véritablement témoigné en cette rencontre une entière reconnaissance de son autorité et montré une constance et fidélité exemplaires à toute la France.* [1] »

Réduits au simple titre de parlement de Manosque, vous donniez aux rebelles du parlement de la Ligue les exemples qu'ils suivirent trop tard ; leur soumission fut votre ouvrage ; ils vous durent

1. Lettres patentes de 1594.

la gloire dont ils se couvrirent, mais cette gloire fut celle des circonstances ; la vôtre fut pure, car elle prit sa source dans la vertu et non dans l'ambition ; dans le droit et non dans le fait.



III

Aperçu des événemens. — Combats particuliers. — On demande l'assistance des puissances étrangères. — Le duc de Savoie veut se rendre maître de Marseille. — *Fouëro ley Savoyards.* — Arrêt inique et réflexions. — Remesan, consul de Marseille. — Fureur de Casaulx. — Lettre du duc de Savoie. — On veut assassiner la comtesse de Sault. — Audace et humiliation d'un meurtrier. — Le prédicateur fanatique. — L'assesseur Saquier. — Usurpation de Casaulx. — Joie de Charles Emmanuel. — Il commet une faute. — Le président Jeannin. — Départ de Charles pour l'Espagne. — Despotisme de Casaulx. — Son trône. — Comment s'était formée sa tyrannie. — Quel était ce Casaulx. — Pierre Biord à Arles. — Les frères Bibion. — Prisonniers. — *Vive la messe ! vive le duc !* — Succès divers de La Valette, Montmorency et Lesdiguières. — Mort de La Valette inutile au duc de Savoie. — D'Épernon. — La Rivière, consul d'Arles. — Il blesse deux soldats. — On le tue. — On tue l'Espagnol Rides. — On arquebuse de Mende. — Duport calme le peuple. — On veut désarmer le duc de Savoie. — Encore Biord. — Sa fin. — Vitelly, commandant de Berre. — La dame de Sault et Casaulx se brouillent avec le duc. — Celui-ci fait arrêter la comtesse et son fils. — Ils s'échappent. — Nouvelle tentative de Charles sur Marseille — Le monastère de Saint-Victor pris et repris. — Journée des brûlés. — La comtesse et son fils obligés de quitter Marseille. — Règlement de Casaulx. — Son digne coadjuteur.



Les cinq années qui précédèrent (de 1589 à 1594) l'avénement de fait de Henri IV au trône de France, furent marquées, dans

notre province, par des événemens ou des fastes bien déplorables. Casaulx et Louis d'Aix, à Marseille; Biord à Arles ; les prétentions opposées du comte de Carces et de la comtesse de Sault ; l'ambition secrète du duc de Savoie ; celles de l'Espagne, et le zèle outré de La Valette, firent de ce malheureux pays un théâtre de crimes, d'incendies et d'assassinats. Chaque ville, chaque village, le moindre hameau avait ses ligueurs, ses royalistes ; ici on criait : vive la France, à bas les Savoyards ; ailleurs: *vive la Ligue! vive le duc de Savoie!* et le sang coulait partout.

Les modernes historiens de Provence ont butiné, avec une louable et minutieuse attention, les faits relatifs aux localités les moins importantes, faits, d'ailleurs, d'aucune conséquence immédiate pour la grande et heureuse révolution qui se préparait, qu'on pouvait pressentir, et qui devait rétablir l'ordre, en imposant silence à toutes les ambitions outre mesure, en donnant un seul maître à la Provence, à la France. Ces historiens nous parlent avec complaisance de la soumission de Rognes, de Miramas, de Villeneuve, de Janson, de la Tour-d'Aigues, d'Apt et de la Bastide des Jourdans aux Ligueurs ; des tentatives inutiles du duc de Savoie sur Pertuis, qu'occupait le gouverneur ; des efforts de d'Ampus, qui voulait s'emparer de Tarascon où il fut tué, le 10 mai 1591, d'un coup d'arquebuse. On nous entretient des fêtes et des réjouissances qui eurent

lieu à Aix, lorsque, l'hiver venu, Charles Emmanuel se retira, et de celles que Sisteron offrit à La Valette, qui était allé avec sa famille s'y reposer, à la même époque, des fatigues de la guerre.

On nous apprend que le 22 janvier de l'année suivante, il y eut à Aix une assemblée des états tenus par Honoré de Flotte, et du Castellar, conseillers, et l'avocat général du Laurent, assemblée où le clergé, la noblesse et le tiers état eurent leurs députés partis de seize villes et huit vigueries, tandis que, de son côté, La Valette tenait aussi ses états à Riez, où il y eut les députés de 12 communautés; ceux de 7 vigueries, de 2 églises et de 12 seigneurs.

Ensuite, c'est le Savoyard Martinenq, dévoué à la comtesse de Sault, qui remplace le duc, son maître, parti pour l'Espagne; c'est Lesdiguières qui entre en Provence avec 800 hommes de cavalerie, et 200 arquebusiers, s'avance de la vallée de Sault, pille Aurons [1] près de Salon, marche vers les Mées et des Mées va joindre La Valette à Vinon, d'où les deux chefs peuvent porter le secours de leurs armes à Marignane, à Grans et à Berre.

A travers ces marches et contre-marches, ces combats sanglans, et toutes ces scènes désastreuses,

1. Ce village, d'une situation pittoresque, était habité encore en 1837, par Madame la marquise de Cordoue, mère du pair de France de ce nom. Madame la Marquise de Cordoue, honorable châtelaine, répandait le bonheur sur tout ce qui l'entourait, et le village d'Aurons lui doit cet air de fête et de prospérité qui y a régné jusqu'à sa mort.

nous voyons quelques grandes villes implorer l'assistance du pape, du roi d'Espagne et des états de France qui devaient se tenir à Orléans. Dans ce but et sur le rapport de Ventabren, son consul, Arles avait député Biord à Marseille ; puis, le consul lui-même partit pour Rome avec l'avocat général du Laurent ; car la ville d'Aix s'était unie à celles d'Arles et de Marseille.

Tous ces faits, accompagnés de chroniques et de détails intéressans, ont sans doute leur importance historique ; mais les fastes les plus remarquables de cette époque sont ceux qui se passèrent à Marseille. Ils contribuèrent puissamment au retour de la paix générale, au triomphe du roi légitime. Les historiens modernes n'y ont pas fait assez d'attention, et nous devons, pour cela, nous y appesantir davantage. Les narrations qui vont suivre nous paraissent d'un grand intérêt. On en jugera.

Depuis son entrée en Provence, le duc de Savoie avait assisté les Ligueurs dans leurs courses guerrières, comme nous venons de le voir, et plusieurs villes s'étaient données à lui. Cependant, un grand soutien, Marseille, le but incessant de ses efforts, de ses intrigues, lui manquait. Des trésors, des honneurs furent promis à ceux qui lui livreraient la ville, ou du moins, qui lui faciliteraient les moyens d'y introduire des troupes. Tout avait été inutile. Les royalistes eurent constamment le bonheur de renverser ses projets ; on en vit même plusieurs, poussés par leur enthousiasme pour Henri IV, sortir de leurs maisons, l'épée à la main et criant : *Fouëro ley Savoyards.*

Instruit de ces tumultes passagers, occasionnés par des dévouemens dont le but était si louable, le parlement de la Ligue n'eut pas honte de faire informer contre les auteurs, dont les uns furent condamnés à mort, les autres absous. Les premiers étaient des misérables de la lie du peuple; deux d'entr'eux furent pendus; les seconds appartenaient à des familles riches et puissantes; ils furent acquittés. Que de pensées amères et vindicatives dûrent naître de cet arrêt inique! Si les commissaires du parlement voyaient de bonne foi un crime dans le zèle des serviteurs du prince légitime, ils devaient sévir contre tous, sans distinction. La justice ne doit pas déplacer son bandeau suivant les hommes et les circonstances. Ceux qui la rendent doivent être impartiaux, purs, saints et sans passions, comme elle. L'homme puissant ou riche, qui reste impuni, excite aux forfaits le scélérat obscur, et c'est toujours l'homme de bien qui souffre de la criminelle partialité des magistrats. Dans ces circonstances, Forbin la Barben, qui n'avait d'autre mérite que celui d'être dévoué à la comtesse de Sault, fut installé tumultueusement viguier, malgré la résistance des consuls dont le premier était Caradet; on lui arracha le bâton de la viguerie et le chaperon consulaire.

Cet avantage, obtenu par les intrigues du duc de Savoie, n'ouvrit point à ce prince les portes de Marseille; il eut recours aux négociations, comptant sur le zèle de Martinenq, et le dévouement de Forbin la Barben.

On était en 1590, et à la veille des élections municipales : la comtesse de Sault voulait, par prières et par menaces, faire nommer Casaulx premier consul. Mais le comte de Carces voulait faire élire Remezan, et il y parvint en corrompant les électeurs, en leur distribuant de l'or à pleines mains, procédé presque toujours infaillible pour quiconque a les moyens, la volonté et l'adresse de l'employer; mais procédé toujours honteux, quelque soit le nom qui en est l'objet.

Irrité de cette préférence, Casaulx prit les armes, échauffa par ses discours une troupe de forcenés et s'avança avec eux de l'hôtel de ville, dans l'intention de massacrer les électeurs qui lui avaient été contraires. Le grand nombre l'arrêta, et le força de se replier sur lui-même. Il partit pour Aix. Dans ce moment, Marseille reçut du duc de Savoie une lettre cauteleuse, dans laquelle ce prince priait les Marseillais de *le tenir pour l'un de leurs meilleurs et affectionnés amis*. On lui répondit, on le remercia, et les portes de la ville restèrent fermées. La comtesse de Sault y arriva peu après, comme pour honorer, par sa présence, le mariage de la fille de Casaulx, mais effectivement pour intriguer en faveur du duc de Savoie, ce qui faillit à la perdre. Son assassinat fut mis en délibération dans un conseil secret de l'hôtel de ville et résolu à la majorité des voix; cependant les plus sages, les plus humains, quoique moins nombreux, firent changer

l'opinion, et la comtesse put retourner à Aix. Malheureusement, la résolution rétractée fut connue de quelques hommes exaltés, et l'un d'eux, nommé Renaud, crut faire une action méritoire, en voulant de son chef la mettre à exécution. Il courut sur la route d'Aix, arrêta le char de la comtesse, et sans être intimidé par les cris et les menaces de son escorte, leva le bras pour la poignarder. Au même instant, frappé de sa beauté et de sa fermeté, il laisse tomber l'arme homicide, se jette à terre, à deux genoux, et demande grâce à la comtesse, qui, soit générosité, soit politique, ordonne qu'il ne lui soit fait aucun mal. Ce n'est pas la première fois que nous verrons cette femme ambitieuse et puissante courir le même danger, et que son courage, son éloquence et sa beauté désarmeront les meurtriers, décidés à retrancher des jours si funestes à la province.

Cependant Marseille était en proie à d'effroyables déchiremens; le parti de la Ligue, les neutres et les royalistes couraient aux armes. Ici, au coin des rues, les consuls et le lieutenant du viguier haranguaient la populace; ailleurs, on fesait des processions, et, par intervalles, un prédicateur, aveuglé par le fanatisme, échauffait par ses discours un peuple stupide, vêtu de ses habits de fêtes, et des femmes du premier rang, couvertes de leurs manteaux à queue traînante, à manches renversées, garnies de fin gris et chargées de geais. (C'était alors le costume

du plus grand cérémonial;) d'un autre côté, les magistrats politiques apprenaient au peuple quel était Henri IV; et, peut-être, seraient-ils parvenus à faire entendre raison aux insensés qui les écoutaient, si Saquier, le lâche Honoré Saquier, alors assesseur, ne les eût trahis, et n'eût entraîné dans sa trahison le capitaine du corps de ville.

Suivi de cet officier et de plusieurs autres traîtres, Saquier vient offrir sa médiation à Casaulx qui, dans ce moment, écoutait avec une apparente bonhomie les observations de Germain, député des consuls royalistes. L'arrivée de Saquier changea la face des affaires; Germain fut retenu prisonnier; les partisans des consuls s'effrayèrent, et ceux-ci prirent la fuite. Maumes, l'un d'eux, fut découvert; Remesan, dont la tête était mise à prix, resta caché.

Maître de Marseille, Casaulx s'empressa d'en donner avis au parlement d'Aix et au duc de Savoie, qui s'occupait alors de la soumission des villes de Toulon, Fréjus, Hyères et Saint-Tropez. Ces villes avaient demandé l'assistance des Marseillais, mais Casaulx leur avait répondu que, pour compter sur son appui, il fallait se ranger sous ses bannières. Non content de cette arrogance, il avait affiché dans l'hôtel de ville les noms des partisans de La Valette et de tous ceux auxquels l'entrée de la ville était interdite.

A la nouvelle de l'usurpation de Casaulx, Charles

Emmanuel fut au comble de ses vœux ; il tressaillit de joie et partit sans délai pour Marseille, accompagné de l'audacieuse dame de Sault. Il fut reçu en souverain ; il parcourut le terroir, examina la topographie, l'étendue et les fortifications de la ville, s'avança même sous le canon du château d'If, qui était bien gardé par une forte garnison, mais plus encore par le courage et la fidélité du commandant de Bausset.

On a toujours été étonné, et ce n'est pas sans raison, que Charles Emmanuel n'ait pas profité de ce moment pour se faire déclarer souverain de la Provence, puisqu'il était maître de Marseille. Cette faute, qui eut pour lui des conséquences auxquelles il ne s'attendait pas, fut due à un hasard providentiel. Un homme vertueux, chargé pour l'Espagne d'une mission qui n'a aucun rapport à la Provence, venait d'aborder Marseille. Cet homme était le président Pierre Jeannin, le sauveur des Huguenots en Bourgogne, à la journée de la Saint-Barthélemy, le bon ami de Henri IV, et le seul, avec Sully, qui ait été un ministre digne de ce roi.

Jeannin agit avec tant de prudence, pendant son séjour à Marseille ; il comprit si bien la position de Charles Emmanuel qui avait besoin d'argent et de troupes ; ses conseils furent si persuasifs, qu'à son instigation, le duc se décida à partir pour l'Espagne, sous le prétexte spécieux qu'il avait besoin de conférer avec le roi, son beau-frère, de leurs intérêts res-

pectifs, mais en réalité pour lui demander des troupes et de l'argent. Jeannin fit encore embarquer avec lui sur le même vaisseau, François Casaulx, frère du tyran, François Ouilli et l'assesseur Saquier, lesquels, comme les députés de la Provence déjà partis, allaient solliciter l'appui de la même cour, apprendre aux habitans du midi de l'Europe les absurdités démagogiques, les fureurs religieuses et les crimes, jusques alors inouis, auxquels se livraient les habitans du midi de la France. Aussi, les uns et les autres obtinrent peu de soldats, mais beaucoup de promesses. Charles Emmanuel lui-même, contrarié par l'Infante, fille de Philippe, qui se flattait de devenir reine d'Espagne, n'obtint que 1,000 hommes, 50,000 écus et des vivres portés sur 15 galères. A son retour, le 6 juillet, il fut obligé, pour ne pas effaroucher les Marseillais, de laisser sa flottille à la Ciotat, et n'entra lui-même dans le port qu'avec la galère qui le portait.

Cependant, Casaulx travaillait toujours à affermir son autorité ; il s'était fait consul ; il voulut devenir tyran dans toute l'horrible acception de ce mot. Ses collègues ne furent plus que des fantômes d'administrateurs ; sous prétexte d'hérésie, on le vit persécuter les bons citoyens, faire mourir publiquement, égorger avec autorité, ou assassiner secrètement ceux qui s'étaient opposés à sesprojets ambitieux et despotiques, ou qui pouvaient encore les faire échouer.

Suivi et précédé d'une foule de licteurs, chargés d'exécuter sur le champ ses ordres cruels, Casaulx fesait des rondes journalières, pénétrait insolemment dans les maisons qui lui paraissaient suspectes, et en sortait presque toujours les mains dégoutantes de sang ; s'il n'y trouvait personne, il fesait enlever les meubles et jetait du poison dans les sources, dans les liqueurs.... Rarement il convoquait le conseil municipal, et lorsque cette mesure lui paraissait nécessaire, pour avoir l'air d'opérer un bien quelconque, il se rendait à l'hôtel de ville, à travers une double haie de spadassins, qui s'étendait depuis la porte principale jusqu'au trône qu'il s'était audacieusement inauguré dans la salle publique.

Là, sûr de pouvoir prendre la fuite, ou d'être défendu, en cas d'insurrection, il proposait les délibérations comme un tyran dicte ses lois, et les fesait transcrire, loin des opinans, par un secrétaire, esclave de ses volontés et armé, comme lui, jusques aux dents. Malheur au conseiller qui, animé du courage de l'homme de bien, voulait faire opposition dans l'intérêt public ! il était saisi, sur un signe du tyran, par ses satellites, qui le précipitaient avec violence jusqu'au bas de l'escalier où souvent ce malheureux allait se briser la tête.

C'est ainsi, c'était par de semblables excès, que Casaulx se vantait de vouloir conserver Marseille à un roi non hérétique, assurant que le duc de Savoie ne l'aurait jamais en sa puissance ; que

le roi d'Espagne n'en serait que le protecteur, mais que lui, Casaulx, en serait toujours le maître. Cette ambition en fit un monstre; les jours malheureux des proscriptions de Sylla, de Lépidus, d'Antoine et d'Octave, n'offrirent rien de plus effrayant et de plus horrible que ce qui se passa à Marseille pendant les six ans que dura cette monstrueuse tyrannie.

Comment s'était-elle formée? comment avait-elle pris sa force et sa durée au milieu de tant de partis contraires qui pouvaient l'empêcher de s'établir et de s'accroître? Comment aucun homme de tête n'osa-t-il se présenter à Casaulx, pour lui reprocher son audace, lui demander compte de ses injustices et de ses crimes, comme le fit autrefois l'intrépide Métellus à l'égard de Sylla? Il serait difficile de résoudre ces questions, si l'on ne savait que le Provençal est naturellement bon; que l'audace l'intimide; que les Espagnols qui étaient dans Marseille contenaient les citoyens; si l'on ne savait, enfin, que Casaulx, par ses attentats, favorisant les hommes débauchés et ruinés, les scélérats, les filles de joie et leurs souteneurs, devait prendre, chaque jour, un degré de force dont les autres partis étaient incapables. D'ailleurs, Casaulx n'était ni Ligueur, ni Bigarrat, ni Carciste, ni Razat, pas même Neutre. Seul de son système, il parlait religion sans en avoir, disant tout pour elle, fesant tout pour lui, et feignant de ménager le parti qui aurait pu le dominer, afin de pouvoir l'écraser.

Mais quel était donc ce Casaulx dont jusqu'à ce jour les historiens de Provence, ceux même de Marseille, n'ont point assez flétri la mémoire? Quel était cet homme de sang qui tint un sceptre de fer, qui traita avec le roi d'Espagne dont il attendait des seigneuries dans le royaume de Naples, et qui obtint 1200 Espagnols pour sa garde?

Petit-fils de Philippe, dernier consul en 1538, fils de Guillaume, marchand gascon, Casaulx comptait parmi ses ayeux un collecteur d'impôts, de ceux auxquels furent soumis les lieux de prostitution et les filles de joie; il était, au dire de la Roche-Flavin, le parent d'un Casaulx, autre gascon, qui avait commis des crimes pour lesquels il fut condamné à avoir la langue percée, la tête tranchée, et à être ensuite écartelé. Allié depuis peu à la famille des Altovity, cousin-germain de Jean d'Altovity qui vivait pendant son consulat, Charles Casaulx en fut enflé d'orgueil, et de là ses rêves de domination qui malheureusement se réalisèrent. Tour-à-tour corsaire, négociant, et bourgeois, Casaulx fut toujours libertin, toujours dissipateur, toujours affamé d'or. Le hasard, ou plutôt sa réputation de mauvais sujet, (ce qui est souvent un moyen de plaire aux femmes à intrigues politiques ou galantes) le fit connaître de la comtesse de Sault, qui le jugea propre à conduire une faction, et lui fit donner une compagnie de gendarmes. Elle avait espéré que Casaulx serait une machine qu'elle ferait mouvoir à sa guise,

mais Casaulx se servit de la puissance de la comtesse, comme d'un levier qui devait le porter lui-même au pouvoir.

Un autre fameux intrigant, Pierre Biord, qu'un historien moderne[1] appelle *fou*, fesait trembler la ville d'Arles. « Il avait pour satellites, dit cet historien, Boussicaut-le-Manchot, Huart, Roman, Dagnan, Jacques, Pelet et Bardouche. Le peuple adorait ce Biord, qui, chaque jour, se signalait par des actes de cruelle démence. Il pillait, emprisonnait, volait, tuait tous ceux qu'il croyait suspects de royalisme ; ensuite, il imaginait de se présenter comme courant de grands dangers pour son attachement à la cause populaire. D'après ses ordres secrets, un misérable, nommé Raulet, dénonça un complot royaliste, tramé contre Biord. Biord, jouant la colère, fait saisir, à Fourques, les frères Jean et Henri Bibion, et, dans leur maison de campagne, Vincent Aubert et Robert de Chiavary.

« Boussicaut va trouver ces malheureux dans leur prison et les engage à se reconnaître coupables, seule condition pour avoir la vie et la liberté. Ils refusèrent avec indignation ce moyen de salut qui cachait un piège. Alors Jean Bibion est appliqué à la torture : on lui attache au pied une pierre de 90 livres, et Biord lui pique les cuisses avec un poignard. Son frère, vaincu par la douleur, avoua tout ce qu'on voulut. Biord s'exalte de ces aveux ; il jure aussi qu'on

1. Louis Méry.

avait voulu l'empoisonner, il ne rêve que complots, les prisons regorgent de prisonniers, parmi lesquels on cite Quiquéran de Beaujeu, deux de ses fils, Roquemartine, Boucher, Aube, Parad, Jérôme et Jean de Meyran, Favaud, Cabanis, Trophime d'Ussane, quatre membres de la famille d'Antonelle, François d'Avignon et le chanoine Icard. Biord bat ces victimes, leur refuse des alimens et même la confession. Mais bientôt on apprit que le duc de Savoie accourait de Salon vers Arles, à la tête de sa cavalerie ; le jeune consul La Rivière se hâta d'aller au-devant du prince, et le pria de ne pas entrer dans la ville avec ses 2000 hommes, pour ne pas effaroucher le peuple. Charles n'entra qu'avec 380 chevaux et fut salué des cris : *vive la messe ! vive le duc !* les femmes ses prisonniers le supplièrent de délivrer leurs maris. Charles promit leur liberté, s'empara de Biord par ruse et l'envoya avec ses complices à Aix, où on instruisit leur procès. Les victimes furent élargies, et le duc, après avoir remis à Fourques et à Trinquetaille une garnison composée de Savoyards, de Piémontais et de soldats du pays, retourna à Salon. »

Cependant La Valette, vaillamment secondé par les autres commandans des troupes royales, Montmorency, Lesdiguières et le vieux colonel Alphonse d'Ornano, avait obtenu des succès à Riez ; il avait pris Aigues-Mortes, Mirabeau, et couru au secours de Berre, qu'il ne put cependant

empêcher de se rendre au duc de Savoie ; il avait, avec le secours de Lesdiguières, assiégé et pris Lurs, le village de Gombert, dans la viguerie de Digne, et fait rançonner cette ville. Ne pouvant secourir le Puech, qu'assiégeait le duc, il avait établi ses forces à Seynes, de là à Mezel et à Valensolle, où il offrit la bataille au comte de Carces, qui la refusa ; ensuite, pour s'assurer le passage de la Durance, il avait, avec Forbin Saint-Cannat, Pontevès Buout, et de Valets, fortifié Vinon, où, le 15 décembre 1591, étaient accourus le duc, Carces et Vincinguerra, avec des forces supérieures. Une bataille rangée s'y donna : les ligueurs furent vaincus ; Vincinguerra fut trouvé mort dans l'eau, et le duc obligé de se retirer à Aix. Enfin La Valette s'occupait de se faire livrer Nice ; dans ce dessein, et après avoir fait prendre quelque repos à ses troupes à Toulon, il était allé assiéger Roquebrune, dans la viguerie de Draguignan ; mais il y fut blessé le 11 février 1592, et mourut à Fréjus où on le transporta sur un brancard.

Cette mort, dit l'historien marseillais Louis Méry, à qui je vais emprunter cette narration, comme pour le remercier du soin qu'il a mis à raconter ce qui est relatif à la ville d'Arles, lui promettant (et j'ai déjà tenu parole), d'apporter le même soin pour ce qui regarde Marseille, « cette mort ne fut nullement utile au duc. La ville d'Arles lui échappa ; ses troupes occupaient Fourques et Trinquetaille. Les Arlésiens, irrités de voir que leur consul Nicolas

La Rivière voulait placer aux corps-de-gardes des compagnies espagnoles, s'insurgent, La Rivière veut éteindre l'émeute ; il sort, accompagné du commandant espagnol nommé Rides et de huit mousquetaires, tue un tailleur appelé Moïse qui l'invectivait, va à la porte de la Cavalerie, où Ruffin, l'un des capitaines de quartier, prenait des dispositions menaçantes contre le consul. Qui vous a commandé de prendre les armes ? demanda vivement La Rivière. Gaspard André, surnommé *tête de mort*, répond que lui et ses camarades ne se sont armés que parce qu'on leur a dit qu'on voulait livrer la ville aux Espagnols. Qui a dit cela ? ajoute le consul. Tout le monde, *touty*, *touty*, réplique Peyron, placé derrière André. Irrité par ces paroles, La Rivière se jette, l'épée à la main, sur ces deux hommes et les blesse ; à l'instant, Constantin, capitaine des quartiers, ordonne le feu à ses gens. La Rivière essuye une décharge de mousqueterie qui lui cassa la jambe ; il se roule à terre en jurant, en chargeant d'invectives ses ennemis, en se tordant de colère et de douleur. Un coup de mousquet le laisse mort sur la place. L'espagnol Rides, qui survient et qui voit La Rivière mort, tout sanglant dans le ruisseau, crie en mauvais provençal : « Canaille, vous avez tué notre con-« sul ; en peu d'heures nous vous pendrons tous. » Il achevait à peine que les balles qu'il reçoit le renversent mort. Le cornette Piquet, le maréchal-des-logis Louis de Mende, et quelques amis du consul

courent à la porte de la Cavalerie pour la défendre, mais la populace les avait prévenus. On arquebusa de Mende, qui, blessé, mourut deux jours après. Après ces massacres, la ville se hérisse de barricades; on crie partout : *liberté ! liberté ! vivent les fleurs de lys !*... Après quelques heures d'une extrême confusion, le second consul Duport et d'autres citoyens influens, parvinrent à calmer le peuple. Les Espagnols se retirèrent. Le conseil municipal songea à désarmer le duc de Savoie, que ces scènes de désordre pouvaient exaspérer contre la ville. Il lui envoya une députation. Charles, s'imaginant qu'il lui serait facile de remettre Arles sous son pouvoir, jeta les yeux pour exécuter son dessein sur Biord, dont l'éloquence avait produit une telle impression sur le parlement, que cette cour s'était bornée à ordonner un plus ample informé sur les lieux. Le duc chargea Biord d'aller à Arles, muni de son pouvoir et de faire rentrer cette ville dans ses intérêts. Biord partit le jour même, accompagné d'Allamanon. Arrivé dans les environs de la ville, au milieu de la Crau, il s'arrêta à sa maison de campagne. [1] Instruits de son arrivée, de Beuijeu, capitaine du port, Roquemartine, Méjanes, Couque, Mandrin et quinze autres ennemis de Biord, montent à cheval et se dirigent vers la Crau, dans le dessein de se défaire de l'envoyé du duc. Au bruit de leur approche, Biord, s'imaginant que c'était

1. La Lieutenante.

une troupe des ses partisans qui venaient le chercher, monte à cheval et va au-devant d'eux ; mais, les ayant reconnus, il tourne la bride et fuit. On le poursuit, on le crible de balles, on le tue et on lui passe la bride de son cheval autour du cou. »

Telle fut, dit la Lauzière après avoir fait le même récit, la fin de ce second Néron, dont la postérité, par la conduite la plus honorable, a travaillé, dans tous les temps, à effacer la tache imprimée à son nom. Le tyran Casaulx dont nous raconterons, dans le chapitre suivant, la fin déplorable, devait périr de la même manière.

Après la prise de Berre, Charles Emmanuel avait offert le commandement de cette place à Castellane Bésaudun, qui refusa, parce que le prince lui imposait des lois trop dangereuses pour la Provence. Vitelly, officier romain, fut nommé, et la garnison ne fut composée que de soldats espagnols et piémontais. Piquée de ce que son favori n'avait point eu cette place, la comtesse de Sault se brouilla avec le duc et jura de ruiner tous ses projets. Casaulx lui-même, plus intimement lié avec Bésaudun qu'avec Charles, dont il éloignait la présence et les troupes, parce qu'il craignait tout de lui et qu'il n'avait rien à craindre de l'autre, ni de la comtesse, fit au duc des remontrances auxquelles celui-ci répondit par des éloges sur la comtesse et sur Bésaudun ; mais, il ajouta que son intérêt avait exigé qu'il préférât son officier particulier Vitelly. Cette explication donna

l'éveil. On vit, enfin, que l'ambition et le désir de s'emparer de la Provence, et non le zèle de la religion, avaient conduit le duc dans nos contrées. Comme les Arlésiens, les Marseillais se mirent à crier tumultueusement qu'il fallait le chasser, et ces cris furent plus menaçans encore lorsqu'on apprit que Charles avait fait arrêter à Aix la comtesse et Charles de Créqui, son fils. Mais ceux-ci ayant eu recours à la ruse, [1] purent s'évader et revenir à Marseille. Leur arrivée, les intrigues de Bésaudun, les déclamations et les voies de fait de Casaulx, le nouvel appui qu'il avait trouvé dans Louis d'Aix dont je parlerai bientôt, firent prendre, dans un conseil, la résolution de forcer le duc à retourner dans ses états.

1. On délibérait de conduire la comtesse à Nice, sous la garde de Jeannetin Norza, capitaine des gardes du duc de Savoie, mais elle les trompa tous par une ruse. Elle simula une maladie qui la forçait de garder le lit; feignant d'avoir un extrême besoin d'un remède secret, elle mande un apothicaire; on laisse seuls, par décence, l'apothicaire, armé de son instrument et la comtesse; l'apothicaire Berthier, c'était son nom, car dans les histoires locales, les apothicaires même passent à la postérité, sortit bientôt de la chambre; pendant ce temps-là, une femme de la dame de Sault, la nommée Herbin, se coucha dans le lit de sa maîtresse. Celle-ci s'habille en savoyard, entoure ses joues et son menton d'une barbe énorme, et atteint, par un escalier dérobé, le toit, avec son fils déguisé en jardinier. Du toit, elle gagne une maison voisine dont le maître lui était vendu d'avance et elle sort de la ville par la porte Saint-Jean, à l'entrée de la nuit du 22 octobre 1591, suivie toujours de son fils et de Fabrot, son domestique, qui fit taire une sentinelle dont ils furent reconnus, en lui jettant, comme dans une comédie, une bourse pleine de ducatons. (Louis Méry.)

Avant de partir, Charles voulut faire une dernière tentative, et demanda que la dame de Sault, son fils et Bésaudun lui fussent livrés ; il les fit décréter de prise de corps par la partie du parlement qui lui était dévouée ; mais Casaulx dédaigna ce décret, comme il avait dédaigné la demande du prince dont la colère, dès-lors, n'eut pas de bornes. Il chargea le baron de Mévolhon, gouverneur du fort N.-D.-de-la-Garde, et son zélé partisan, de s'emparer du monastère de St-Victor ; ce qui s'exécuta sans résistance de la part des religieux. Charles fit ensuite avancer quelques troupes avec ordre d'entrer dans Marseille de gré ou de force ; mais Casaulx et les siens, ayant établi une batterie sur la tour St-Jean, forcèrent Mévolhon à quitter le monastère St-Victor, où Fabio, fils de Casaulx, pénétra à la tête de cent mousquetaires qui s'établirent dans l'abbaye, aux dépens des moines. Ensuite eut lieu, dans Marseille, une procession générale où assistèrent tous les corps avec la comtesse, son fils, Bésaudun et Casaulx lui-même, qui, comme tous les tyrans, se donnait quelquefois des airs de religion.

Dans ces circonstances, La Valette étant mort, Lesdiguières gouvernait par *interim* la Provence, et la comtesse de Sault était allée en Languedoc pour conférer avec Montmorency.

Bientôt l'on apprit que le duc d'Épernon revenait en Provence avec la qualité de gouverneur. Enhardi

par cette nouvelle, Carces forme le dessein de chasser Casaulx de Marseille; il part à 10 heures du soir de Gardanne avec son armée, qu'avaient précédée 500 arquebusiers placés en embuscade. Quelques habitans devaient donner le signal de l'attaque. Au moment que l'on distribuait les poudres, un soldat s'approche imprudemment des barils, laisse tomber une étincelle, et trente ou quarante hommes tombent morts à demi-brûlés; les autres prirent la fuite. Cette journée s'appela la *Journée des brûlés*, et mit Casaulx dans la nécessité de prévoir les surprises.

Quelques jours après, la comtesse retournait de son voyage de Languedoc sur une galère qu'avait fait équiper pour elle le maréchal de Montmorency. Les discours qu'elle tint sur d'Épernon annonçaient une liaison naissante; on la soupçonna de trahison: le bruit courut qu'elle avait le projet de remettre Marseille dans les mains du gouverneur, et le peuple, ameuté, demanda qu'on la fît sortir avec Bésaudun. De son côté, le vicieux et ténébreux Louis d'Aix, lieutenant de viguier, échauffa l'ambition de Casaulx, lui fesant entendre qu'il ne pouvait soutenir Bésaudun et la comtesse, sans irriter davantage le peuple. En conséquence, ces deux personnages eurent ordre de quitter Marseille; Louis d'Aix fut nommé viguier; Gaspard Seguin, second consul, et Casaulx resta à la tête des affaires, en se fesant confirmer, contre la règle, premier consul, avec son sabre levé, qu'il appelait *son réglement*.

Louis d'Aix avait eu, comme Casaulx, une jeunesse débauchée ; mais, moins heureux que lui, il n'avait pu dérober à la vindicte publique ses actes criminels. En effet, onze ans avant son odieuse viguerie, il avait été condamné à faire amende honorable, tête et pieds nus, une torche à la main, à avoir la langue percée, et à servir le reste de ses jours, comme forçat, sur les galères. Le chevalier d'Aumale le vit dans cette état d'imminente infamie ; sa figure le toucha ; il l'interrogea, et l'ayant trouvé fort zélé pour les Catholiques, il lui donna la liberté. D'Aix se retira à Marseille, où le duc de Mayenne, sollicité par le chevalier d'Aumale, l'employa dans différentes commissions et le fit enfin lieutenant de viguier. Tel était le digne coadjuteur des scélératesses de Casaulx.





IV

Départ de Charles-Emmanuel. — Caractère de d'Épernon bien différent de celui de La Valette.—Observations sur la guerre du nouveau gouverneur en Provence. — Ses courses, ses pendaisons. — Ce qu'il fait à Toulon. — Il marche sur Marseille, bat en retraite, va trouver Montmorency à Trinquetaille. — Arles neutre. — d'Épernon attaque Aix. — Tout y est soldat. — La Ligueuse-cantinière. — Le fort St-Eutrope et le clocher de St-Sauveur. — Partie de jeu. — On songe à la Paix.— Triste situation de la ville d'Arles.— Le premier consul Ventabren choisit ses collègues.— Emprunt. — Prise du fort de Trinquetaille. — Vaines tentatives des consuls. — La Camargue ravagée. — Fort de Pâques. — Traité de neutralité. — Latouche maître du château d'Albaron.— Position critique des Arlésiens. — Le premier consul organise une compagnie. — Jalousie des autres et conséquences. — Le peuple à Marseille manque de pain.— Casaulx et d'Aix regorgent de tout.—Leur perplexité.—Carces, irrité contre Casaulx, veut le faire assassiner.— Les assassins massacrés. — Procession d'actions de grâces. —La réduction de Marseille occupait la politique générale. — Mot de Henri IV à cet égard. — En vain on se sert d'Amurat III.— Assemblée de fanatiques. — Quels ils étaient. —Suites.—Réflexions.— Tournatory, Trabuc et Cabot.



APRÈS l'arrivée du duc d'Épernon, Charles Emmanuel reprit la route de ses états, et le nouveau gouverneur reçut les hom-

mages de toutes les villes soumises au roi dont il trahit les intérêts. Autant Nogaret de La Valette, son frère, avait été humain, magnanime et libéral, sachant dissimuler pour avancer les affaires du roi, autant d'Épernon se montra dur, hautain et vindicatif. L'intérêt du pays n'exigeait pas la guerre qu'il voulut faire, sans les ordres du roi. Lorsque les affaires furent pacifiées, la raison et le repentir jettèrent enfin les yeux sur les maux de la Provence, et l'on vit que, si la révolte ou la résistance du parlement en avait été la principale cause, l'orgueilleux entêtement de d'Épernon y avait poussé les magistrats ; aussi, ce fut contre lui particulièrement que le peuple fit des sirventes, des épigrammes et des chansons. Mais suivons un instant ce gouverneur, de qui on est allé jusqu'à dire qu'il voulait conquérir la Provence, en marchant entre une double haie de potences.

A peine a-t-il fait enregistrer ses pouvoirs, il saccage, le 15 septembre 1592, le petit lieu de Montauraux près de Digne, et fait pendre le capitaine et les soixante soldats qui avaient défendu cette bicoque. Aups, Antibes, Cannes, tombent alternativement sous ses coups; il fortifie Saint-Tropez et Brignoles, où il préside les états royalistes, et établit son quartier général. Terrorisée, la Ligue se meurt, mais d'Épernon poursuit ses courses militaires, et partout il jette la terreur par ses exécutions, ses pendaisons, ses fourches patibulaires.

Fastes de la Provence ancienne et moderne,
Par Mr. Fouque.



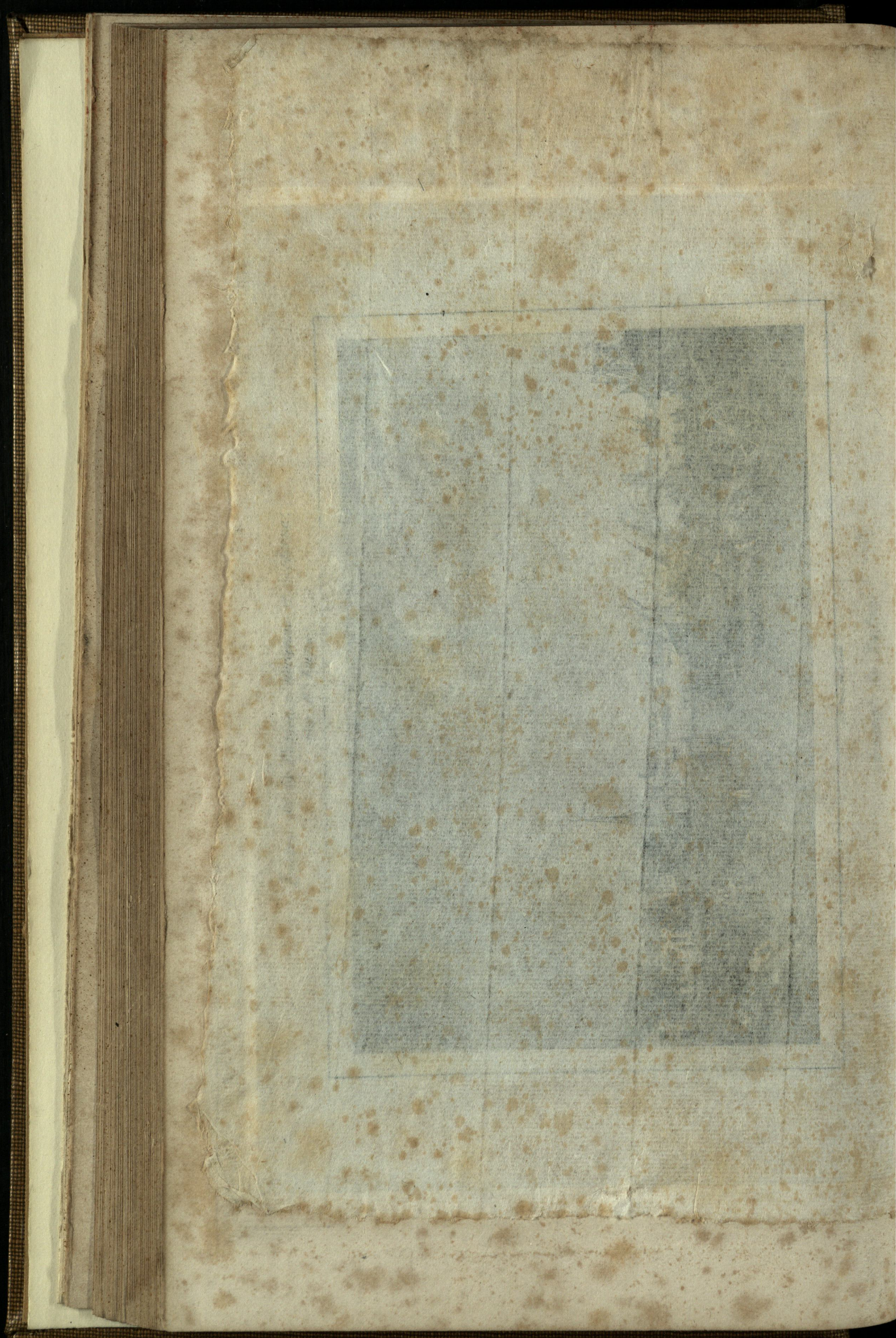
J. M. Véran del. et sculp.

Arsenal de Toulon

[illegible] ses [illegible] Altruch, se [illegible] Au- [illegible] faire des [illegible]

[illegible] remparts, suivi de [illegible] Il veut employer le pétard [illegible] d'Aix. Mais, éveillés par le pre- [illegible] tous les habitans sont sur pied : [illegible] d'Épernon, se voyant décou- vert [illegible] en retraite, ajournant ses projets [illegible] moment plus favorable.

Les [illegible] plus que royalistes, (car, [illegible] avec les historiens sont d'accord [illegible] Henri IV, pour [illegible]



Gardanne est pris, Auriol résiste inutilement; ses défenseurs sont pendus; Roquevaire, Allauch, se soumettent, et mille atrocités sont commises à Aubagne, d'où les troupes du gouverneur vont faire des courses jusque dans la plaine St-Michel.

Cependant le gouverneur se rend à Toulon, où il s'empare d'un vaisseau marseillais richement chargé, et qui, mal gardé, lui échappe à la faveur d'un bon vent. D'Épernon retourne à Aubagne, et fait marcher ses troupes sur Marseille, qu'il veut surprendre pendant la nuit. Il arrive à trois heures du matin (12 avril 1593) au pied des remparts, suivi de 1200 cuirassiers et de 200 fantassins. Il veut employer le pétard pour abattre la porte d'Aix. Mais, éveillés par la première détonnation, tous les habitans sont sur pied; on court aux armes, et d'Épernon, se voyant découvert, se hâte de battre en retraite, ajournant ses projets sur Marseille à un moment plus favorable.

Les troupes, épernoniennes plus que royalistes, (car, nous l'avons déjà dit, et tous les historiens sont d'accord sur ce point, le roi légitime Henri IV, pour qui elles se battaient, n'autorisait point les atrocités qui se commettaient en son nom) les troupes épernoniennes, disons-nous, avaient éprouvé quelques pertes. Le gouverneur se rend à Trinquetaille-lez-Arles, où se trouvait Montmorency, nommé tout récemment connétable. Secondé par celui-ci et par les royalistes d'Arles, il obtient de cette ville un traité de neutralité. Montmorency lui four-

nit des renforts ; et bientôt, à la tête de 700 hommes d'infanterie et de 1800 chevaux, d'Épernon s'est emparé de plusieurs places, aux environs d'Aix, forcé le pont de l'Arc qui fut vaillamment défendu, et, suivant son horrible usage, fait pendre une partie des soldats à la vue des ennemis qui ripostent par une semblable exécution. Vivement attaquée, la tour d'Entremont qui dominait la ville, tombe au pouvoir de d'Épernon, le 17 février. Mesplez, l'un de ses lieutenans, attaque l'hôpital S.t Jacques et le couvent des Capucins, d'où il est repoussé par de La Salle et d'Allamanon, valeureusement soutenus par les soldats du seigneur de Luines, ceux du capitaine Volonnes d'Apt, et les Ligueurs de toutes les classes, de tous les âges qui accouraient de la ville, fesant arme de tout pour se battre. Dans ce moment critique, juges, avocats, procureurs, huissiers, [1] tout était soldat dans Aix. L'exaltation fut si grande, que les femmes elles-mêmes s'exposaient à toutes les chances de la guerre. Une d'elles, Ligueuse ardente, cantinière improvisée, offre des rafraîchissemens à un royaliste qu'elle prend pour un Ligueur ; mais elle reconnaît sa méprise, et aussitôt, elle fracasse avec son broc la tête du soldat, et l'assomme à coups de pierres. D'Épernon change son plan d'attaque ; il fait descendre ses troupes dans les vallons de Puyricard

1. Les royalistes appelaient par dérision tous ces soldats, des *escritory*, des écritoires.

et Pinchinat, d'où il les fait monter sur le plateau de St-Eutrope. De là, il commence à canonner la ville, sans pouvoir y faire beaucoup de mal. Les boulets renversaient seulement quelques cheminées et fracassaient quelques tuiles. Ceux qui étaient dirigés contre le clocher de l'église St-Sauveur, sur la terrasse de laquelle on avait placé un canon qui incommodait l'ennemi, venaient s'émousser, sans dommage, contre des ballots de laine dont on avait enveloppé ce clocher.

Cette petite guerre dura quelques jours, pendant lesquels on fit, de chaque côté, des sorties qui furent fatales à d'Épernon. Mesplez, La Fraissinière et le baron de Mentaud y furent tués. Le gouverneur avait pour le jeu une telle passion, que le fracas des armes ne pouvait l'en détourner ; un jour qu'il perdait une somme considérable, dans un pavillon, où étaient réunis le seigneur de Valavoine, saint-Vincent, Montpezat, de Prouet, de Torèlès, de la Bory et Charpenil, qui fesaient sa partie, un boulet pénètre avec un fracas horrible dans le pavillon, fait sauter le duc sur sa chaise, tue saint-Vincent, brise les meubles dont les éclats viennent blesser d'Épernon. On le crut mort. Les Ligueurs, conduits par le comte de Carces profitèrent du moment de désordre que cet événement jeta parmi les royalistes, pour tenter la prise du fort St-Eutrope ; mais de Castillon et de Passage qui avaient pris le commandement des troupes, en l'absence du gouverneur

retiré à Pertuis, rendirent toutes leurs sorties inutiles. Les deux camps s'épuisaient en escarmouches sans obtenir aucun résultat favorable; ce qui fit songer à la paix dont les négociations commencèrent.

Indépendamment de tous les désastres de la guerre civile qui régnait à Aix, à Marseille, à Arles, et dans tous les lieux voisins de ces grandes cités, la dernière eut encore à souffrir de la famine. Elle était complétement dépourvue de blé, de munitions de guerre; l'ennemi était à ses portes et dans son sein; car, dans Arles, vivaient alors deux hommes du peuple, Couque et Latouche, qui s'étaient faits chefs de factieux, et donnaient les plus grandes inquiétudes. Nous les verrons bientôt maîtriser les délibérations municipales, verser le sang de leurs concitoyens, entretenir la discorde. Mais déjà leurs actes avaient tellement soulevé l'indignation, même parmi ceux de leur classe, que, le 16 février, des pêcheurs descendirent une coulevrine de la Roquette pour aller détruire la maison de Couque, où se tenait le club des factieux. Leur projet eût été certainement suivi d'exécution, si le premier consul, chéri du peuple, ne s'était présenté pour apaiser le trouble.

Ce premier consul était Balthazar de Quiquéran, seigneur de Ventabren et de St-Didier; le 35 du même mois, il fut confirmé dnns sa qualité, et nomma lui-même pour ses nouveaux collègues: Charles de Piquet, Marc Gallon et Vincent Aubert,

qui furent agréés et de suite installés, dit le chronologiste d'Arles, conformément au vœu de toute la ville.

Pour parer aux nécessités du moment, et sur les observations des nouveaux consuls, on délibéra, le 4 avril, de faire un emprunt pour acheter du blé, des armes et autres munitions ; de mettre en état les fossés des remparts, de continuer d'entretenir des compagnies, et, enfin, d'achever les fortifications commencées à Trinquetaille. Cette dernière mesure devint inutile : dès le 8 du même mois, le baron de Péraud, gouverneur de Beaucaire, l'un des lieutenans de Montmorency, se présenta à la tête de 400 hommes, et pendant la nuit se rendit maître du fort de Trinquetaille. Vainement le lendemain les consuls Ventabren et Gallon veulent lui offrir l'attaque ; vainement, ce dernier ose faire une descente au moyen des frégates armées ; l'un et l'autre sont repoussés avec perte. Supplié de faire rendre le fort, d'Épernon envoya les sieurs de Montroi et Saphore pour traiter de cette affaire avec la ville d'Arles ; mais ces deux envoyés furent faits prisonniers et conduits au fort de Salon ; toutefois, la négociation, intervenue entre le gouverneur et les Arlésiens, inspira des craintes au parlement. Pour les dissiper, il lui fut écrit que la ville d'Arles voulait la religion catholique, apostolique et romaine, sous l'état et couronne de France, et que, pour le moment, elle n'avait à s'occuper que de la réduction du fort Trin-

quetaille qu'on voulait obtenir par la douceur ou par la force. On finissait en demandant l'élargissement des envoyés du duc.

Après avoir repoussé les Arlésiens, et tenu la ville en respect par ses canons, le comte de Péraud dispersa une partie de sa troupe en Camargue, où furent commis les plus grands ravages. A cette nouvelle, et le 17 avril, veille de Pâques, les consuls font sonner le tocsin, réunissent en peu d'instans une foule d'hommes déterminés, se mettent à leur tête, et les conduisent sur une hauteur au bord du Rhône, près du Mas d'Icard, où, malgré la mousqueterie des ennemis qui veulent l'empêcher, ils font élever le fort qui reçut le nom le *Fort de Pâques*.

Ce fort dominait la Camargue. Par ce moyen on conserva sur le Rhône un passage libre, qui força les soldats du comte de Péraud à cesser leurs dégâts, mais ne put empêcher ceux que les ducs de Montmorency et d'Épernon exercèrent quelques jours après, lorsque se rendant, le premier à Beaucaire, le second à Tarascon, ils firent passer leurs troupes en Camargue. Dans cette occasion, les Arlésiens ne purent sauver leurs récoltes pendantes, qu'en se soumettant à la loi de la nécessité. Ce fut alors, le 1er juin 1593, qu'eut lieu le traité de neutralité dont il a été question ci-dessus; il fut délibéré dans une grande assemblée tenue à l'archevêché, où assistèrent tous les membres du clergé et les habitans notables. On y arrêta :

1° « Que le seigneur-duc conserverait à la ville, comme il le promettait en bonne et due forme, la paix et la liberté avec ses privilèges, franchises et conventions ; que moyennant ce, les consuls et les habitans le reconnaîtraient pour gouverneur et lieutenant-général en Provence ; qu'ils se désisteraient de toute Ligue ou association étrangère, déclarant n'en avoir aucune, et promettant de s'opposer avec lui à tous ceux qui voudraient troubler la tranquillité de cette ville.

2° On promit que, « le 20 du présent mois de juin, il serait *moyenné* avec le gouverneur tout ce qui serait nécessaire pour recouvrer le château de La Mothe, et le remettre au connétable, et si on ne pouvait l'avoir, la ville promettait celui d'Albaron ; et même pour l'assurance de ce, on lui remettrait les ôtages qu'il avait demandés.[1] »

Ce château d'Albaron était au pouvoir du factieux Latouche, qui fut chargé de conduire lui-même les ôtages au duc d'Épernon ; celui-ci, sur la parole que lui donna cet homme, fit évacuer ses troupes de la Camargue ; mais, lorsqu'il fut question d'exécuter sa promesse, Latouche se montra rebelle aux injonctions des consuls, et compromit de nouveau la tranquillité, au point que le gouverneur fit la menace de prendre par la force le château d'Albaron.

Telle était la triste situation de la ville d'Arles.

1. La Lauzière.

Menacée, du côté du Languedoc, par le maréchal de Montmorency, maître du château de Fourques et de celui de Trinquetaille, dont s'était emparé son lieutenant, le comte de Péraud ; exposée aux exigences armées du gouverneur de Provence, obligée de ménager le chef des ligueurs, le comte de Carces, et le pouvoir parlementaire ; devant, d'ailleurs, quelque reconnaissance au duc de Mayenne qui, par lettres-patentes du 22 décembre 1592, avait établi dans son sein un hôtel des monnaies ; fesant en secret des vœux pour le triomphe du roi légitime, pour Henri IV, vers lequel tous les cœurs se portaient instinctivememt ; livrée aux caprices de quelques intrigans, vils tribuns de carrefours, qui avaient su s'emparer de l'esprit des populaces, Arles, par ses consuls, ne pouvait prendre une mesure plus sage que celle de la neutralité. Ce fut pour elle un juste-milieu dont elle n'eut pas à se repentir, puisqu'il donna le temps et les moyens au premier consul d'organiser une compagnie et un régiment de 1200 fantassins. Mais alors, de populaire qu'il était auparavant, ce consul prit une attitude de fierté, d'indépendance, et de magnificence qui excita l'envie des autres consuls. Ceux-ci cabalèrent contre Ventabren, firent courir le bruit qu'il était *bigarrat*, traître à la patrie, se rallièrent aux Ligueurs Latouche et Couque, mais ne purent parvenir à exciter des émeutes bien dangereuses, car la puissance armée était là, aux ordres du premier consul, pour intimider les perturbateurs.

La position de Marseille était encore plus critique. Le gouverneur avait pris ses mesures pour enlever le bétail, les vins, le gibier, les farines qui lui arrivaient journellement des lieux circonvoisins. Ces lieux, dévastés, ne fournissaient plus les approvisionnemens, et le peuple mourait de faim ; il ne se nourrissait que de pain de grains pourris, de farine de millet et d'ers ; de quelques dattes ou figues sèches, ou du poisson qu'il pouvait, en toute hâte, pêcher sur les bords de la mer, tandis que Casaulx et d'Aix fesaient bonne chère. Les officiers de leurs maisons, avec ces mots : *de la part du consul et du viguier*, fesaient main-basse sur les denrées substantielles et fort rares qui paraissaient. Enfin, le peuple murmura, la maison des deux tyrans fut entourée de citoyens disposés à devenir séditieux. Mais les duumvirs calmèrent cette juste effervescence, en fesant partir un vaisseau pour Livourne avec ordre de le ramener chargé de blé ; ils furent, quelques jours après, obligés de compter 2000 écus pour le racheter des corsaires qui l'avaient pris à son retour.

C'était ainsi que, dans une continuelle alternative de biens et de maux, de calme et de tempête, d'honneurs et d'humiliations, toujours exposés aux poignards des vengeances populaires, Casaulx et d'Aix exerçaient leur pouvoir insolent ; ils ne tardèrent pas à faire l'épreuve du danger que l'on court à vouloir soutenir, par l'astuce, l'arbitraire et le crime, une puissance usurpée.

Le chef de la Ligue provençale, le comte de Carces, était outré contre Casaulx, que l'ambition avait rendu ingrat à son égard et qui lui fermait constamment les portes de Marseille. Ne pouvant ou ne voulant point tenter une surprise à main armée, Carces résolut de le faire assassiner avec son adjoint. L'entreprise était difficile. Casaulx et d'Aix avaient à leurs ordres vingt mille personnes, et ils ne paraissaient en public qu'environnés de satellites et de bourreaux. Cependant, quatre hommes se rencontrèrent, marseillais d'origine, qui osèrent tenter ce coup de main. La veille de la Fête-Dieu, ils s'embusquèrent dans un magasin de la Place Neuve, par où Casaulx et d'Aix devaient passer ; ceux-ci, par les espions qu'ils avaient à leur solde, en furent bientôt instruits, et plusieurs hommes de leur suite eurent ordre d'aller débusquer les assassins, qui furent laissés morts sur la place ; dans la mêlée, le jeune d'Altovity, cousin de Casaulx, fut tué. Le lendemain, une procession en actions de grâces, ordonnée par les duumvirs dont la piété apparente ne pouvait être égalée que par leur scélératesse réelle, défila devant les quatre cadavres, horribles de nudité, de boue et de sang.

La réduction de Marseille occupait, plus particulièrement que celle d'aucune autre ville du royaume, la politique des ministres de Henri IV. Déjà ce prince étant au siége de la Fère, et au moment où les assiégés allaient capituler, avait dit à l'oreille de Montigny :

« Si j'en pouvais faire autant à Marseille et à la Rochelle, je serais absolu roi de France. » Aussi, ses ministres ne cessaient de harceler le gouverneur de Provence dont toutes les tentatives jusques-là avaient échoué. On voulut essayer d'une politique d'intimidation.

Marseille avait établi dans le levant un commerce qui promettait le plus brillant avenir, et le trône des Sultans était occupé, depuis 1594, par Amurat III, fils de Selem II. L'Europe et l'Asie tremblaient au bruit de son nom. Prince cruel et débauché, Amurat était, surtout, devenu le plus terrible ennemi des Chrétiens. Il parut aux ministres de Henri IV un instrument que l'on pouvait faire mouvoir pour réduire Marseille. Amurat écrivit donc, *aux valeureux entre les seigneurs de la nation du Messie Jésus*, *les consuls et apparents de la ville de Marseille*, une lettre qui leur fut apportée par deux Capigis. Le prince turc les invitait à se soumettre à Henri IV, les menaçant, en cas de refus, de faire confisquer, dans toutes les terres de sa domination, leurs biens, leur argent, leurs marchandises, et de charger de fers les Marseillais qui s'y rencontreraient.

L'injonction était positive; on savait qu'Amurat était homme à aller même au-delà de ses menaces; et pourtant sa lettre obtint un effet tout contraire à celui qu'on devait raisonnablement en attendre. Mais Casaulx et d'Aix n'avaient rien qui les intéressât personnellement chez la nation turque; ils n'armaient

aucun vaisseau, et ne fesaient aucune expédition ; eh ! qu'importait, dès lors, à ces tyrans que le commerce et la fortune de leurs concitoyens s'étendissent et se soutinssent? que leur importait l'esclavage ou la mort des Marseillais qui étaient loin de la métropole? Dominer, était leur unique passion. Aussi, quelques jours après avoir reçu la lettre d'Amurat, ils se contentèrent de convoquer une assemblée où furent agitées des questions tout-à-fait étrangères aux menaces du Turc.

Parmi les têtes exaltées qui composèrent cette assemblée, on comptait Gilbert Guénébrand, ci-devant religieux de Cluny, ensuite auteur d'ouvrages séditieux qui furent brûlés; il fut l'un des seize qui enchaînèrent Paris sous leur tribunal sanguinaire. Depuis, il avait été banni du royaume, et il était alors archevêque d'Aix. Quoique Ligueur ardent, Guénébrand donnait, depuis son épiscopat, l'exemple de grandes vertus, aimait les pauvres, éloignait tout faste de sa personne et de sa maison, et s'attachait surtout à résider, vertu que beaucoup d'évêques de cette époque ne pratiquaient pas toujours.

A côté de ce prélat étaient le comte de Suze, que l'infidélité d'une maîtresse et des malheurs imprévus attachèrent fortement à la Ligue ; St-Roman, qu'on ne connaît par aucun trait particulier de sa vie ; Vitelly, le trop fameux concurrent de Bésaudun auprès du duc de Savoie, et l'auteur apparent de la brouillerie de ce prince avec la comtesse de

Sault, et, enfin, une troupe de consuls, (les Ligueurs du moins) des villes d'Arles, de Martigues, de Berre, de Salon, de Saint-Remy, de Tarascon, etc. Casaulx et d'Aix, toujours entourés de gardes-du-corps armés jusques aux dents, prirent la place d'honneur, et firent sanctionner toutes leurs exigences. En vain, répandus au dehors, les citoyens paisibles attendirent un résultat favorable de cette convocation; l'on vit seulement paraître un héraut d'armes qui annonça au peuple, *de la part de Dieu et des membres de l'assemblée*, que son bonheur, dans ce monde et dans l'autre, dépendait de son obéissance à Casaulx, à d'Aix, au duc de Mayenne et à la Ligue.

Il faut maudire mille fois cette époque de fanatisme, lorsqu'on déroule les fastes criminels, hautement désavoués aujourd'hui par la piété chrétienne, et auxquels, pourtant, donna lieu un prétendu dévouement religieux. Les exactions odieuses, les actes incessamment tyranniques auxquels se livrèrent Casaulx et d'Aix, devenus plus forts, plus terribles depuis la dernière assemblée, ne sont rien, à mon sens, en comparaison de l'audace fanatique de trois prêtres, qui se firent scélérats pour plaire au plus atroce des duumvirs. Ces prêtres furent Tournatory, Trabuc et Cabot.

Le premier avait voué une haine profonde au commandant du fort Notre-Dame-de-la-Garde, à Mévolhon, qui, ennuyé de sa solitude, avait con-

fié à ce prêtre le commandement du fort, dont il l'avait ensuite dépossédé pour en investir un savoyard, devenu, à cette condition, l'époux d'une sœur naturelle de Mévolhon. Prompt à se venger, Tournatory résolut de livrer le fort à Casaulx ; il mit dans son complot un ami du consul, un soldat et deux prêtres dignes d'être ses acolytes ; c'étaient Trabuc et Cabot ; celui-ci, desservant de l'église des Accoules, était aussi l'aumônier de Notre-Dame-de-la-Garde, circonstance pieuse que le fanatisme fit tourner au profit d'une pensée infernale.

Suivis de l'ami de Casaulx et d'un soldat qui avait l'air de porter bien innocemment leur dîner dans une corbeille où des armes étaient cachées, Trabuc et Cabot, cuirassés sous leur soutane, se présentent à la sentinelle du fort, sous prétexte qu'ils allaient, le premier dire la messe, et le second la servir. Abomination! Le plus auguste des sacrifices fut en effet consommé ; et, au sortir de l'autel, les deux prêtres, infames sacrilèges, entrèrent dans la salle d'armes, prirent celles qui leur parurent les plus propres au coup de main qu'ils méditaient, en donnèrent au soldat et tombèrent sur le savoyard-commandant qu'ils étendirent mort sur le carreau. Tournatory et l'ami de Casaulx vinrent alors se joindre à eux, exterminèrent tout ce qui se rencontra sur leur passage et furent blessés l'un et l'autre. Tournatory, qui avait repris le commandement du fort, se retirait dans une chambre pour se faire panser. Déjà, tendu

sur un lit de repos, il se réjouissait de la victoire, lorsque les deux autres prêtres, voulant s'attribuer à eux seuls le mérite de la prise de la citadelle, tombent inopinément sur lui et le poignardent.



V

Une observation sur Henri IV. — Ses préludes au Vatican, à Coutras, à Ivres. — Spécialités de son triomphe. — Aucun motif humain n'a pu donner lieu à son abjuration. — La Ligue excite toujours des troubles. — Couque et Latouche à Arles. — Collision. — Latouche prisonnier. — Il est pendu. — les nouveaux consuls. — Jéhan. — La nouvelle du triomphe de Henri IV arrive à Arles. — Marseille toujours opprimée. — L'envoyé Dufresne. — D'Epernon destitué. — Guise nommé gouverneur. — Lettres du roi pour Casaulx et d'Aix. — Comment elles sont reçues. — La perte des Duumvirs résolue. — Fanatisme et machination infernale de deux religieux. — Brancoly et Datria. — La tyrannie est poussée à l'excès. — Négociations du duc de Mayenne avec Casaulx et d'Aix. — Exactions inouies. — Les deux tyrans veulent livrer Marseille à l'Espagne. — Leurs ambassadeurs. — Libertat, ami de Casaulx, médite sa perte. — Il s'entend avec de Bausset et le duc de Guise. — Marche et contre-marche du gouverneur. — Le minime. — Casaulx et d'Aix à la porte royale. — Casaulx massacré. — Mouvement. — Soumission des troupes. — Marseille française. — Observation sur le caractère provençal. — Exaltation de Libertat. — Sa mort. — Le président Du Vair. — Libertat fut assassin. — Son trisaïeul Bayon. — Prix de l'assassinat commis par Libertat. — Le manteau de sa cupidité. — Sa statue. — La mort de Casaulx favorable à la Provence. — Joie des villes. — Crainte réalisée de celle d'Aix. — Autre mot de Henri IV en apprenant la réduction de Marseille. — Ses adieux aux députés.

IEU protège la France..... L'époque où je suis arrivé est une preuve de cette vérité providentielle devenue l'adage des rois reconnaissans et des sujets fidèles.

Vers la fin du XVI[e] siècle, l'univers était en émoi. Que se passait-il d'extraordinaire? Henri-de-Béarn volait de triomphe en triomphe, la religion catholique, apostolique et romaine le recevait dans son sein; l'empire des discordes civiles allait finir.

Ici, qu'on me permette de quitter un instant les fastes spéciaux de la Provence, pour étudier, en vrai croyant, la philosophie des faits généraux qui rétablirent l'équilibre social dans toutes les provinces. Voyons comment Henri IV préludait à la couronne de France. Tous ses pas, tous ses actes ont en vue le bonheur des Français...[1]

La cour de Rome, dans des vues politiques indignes d'elle, craignait que, poussé aux extrêmités par la Ligue, Henri III ne se réunît au roi de Navarre, à Bourbon. [2] Aveuglée par cette crainte, elle lâche contre ce dernier monarque sa bulle d'excommunication et de prétendue déchéance. Bourbon appelle d'abus de cette bulle que l'esprit de l'église n'avait pu dicter, et il affiche son appel aux portes du Vatican, acte hardi qui fait trembler le chef téméraire de l'église, en lui relevant un grand homme. Ce prélude de Henri IV avait lieu en 1585.

1. Voir mon *Esprit de la monarchie française*, T. 2. page 195 et suivantes.

2. Ce fut sous Charles-le-Bel, dernier roi de la race des Capétiens, que la baronie de Bourbon fut érigée en duché-pairie. Les lettres du roi portaient : « J'espère que les descendans du nouveau duc, (Louis, petit fils de saint Louis) contribueront par leur valeur à maintenir la dignité de la couronne. » L'application de ces paroles à Henri IV est aussi juste qu'intéressante.

L'année suivante, la Ligue, toujours audacieuse, fesait craindre de nouveaux désastres. Bourbon cherche alors, par des lettres politiques, à désabuser le clergé et la noblesse, dont les chefs faisaient servir à leur ambition le zèle et l'argent des catholiques.[1] « Je ne crains, et Dieu le fait, écrivait Henri, aux uns et aux autres, le mal qui me peut advenir ni de vos deniers ni de vos armées ; mais je gémis sur le sort d'un million d'innocens que la guerre civile va faire périr. » Dans ces mêmes lettres, il exhortait le peuple à la paix, en lui fesant voir que le poids des impôts retomberait sur lui ; quant à ses ennemis, il leur proposait l'assemblée des états, un concile ou le duel. Avec un tel chef, s'écrie l'histoire,[2] de petits corps valaient une armée.

Plus tard, il veut faire sa jonction avec les Allemands, qui venaient renforcer son armée ; Anne, duc de Joyeuse, lui ferme le passage ; mais à Coutras, comme ailleurs, Bourbon est couronné par la victoire. Quels beaux sentimens, quel amour pour la France il laisse éclater, au moment d'en venir aux mains ! il n'y a pas un historien qui ne rappelle quelques-unes de ses paroles, qu'on ne peut trop répéter aux Français, parce que les sentimens qu'elles expriment sont héréditaires. Dans ces paroles, l'humanité le dispute toujours à l'ardeur guerrière ; « périssent, s'écriait-il à Coutras,

1. Anquetil.
2. De Thou, Davila.

d'un ton animé, périssent les auteurs de cette guerre, et que le sang qui va être répandu retombe sur eux. Pour vous, disait-il à ses cousins, je ne vous dis autre chose, si non que vous êtes du sang de Bourbon, et, vive Dieu! je vous ferai voir *que je suis votre aîné.* — Et nous, répondirent ces princes, que nous sommes de bons cadets. » Ils le prouvèrent en 1587.

Qui ne serait donc fier d'être Français, en se rappelant la magnanimité de Bourbon dans toutes les batailles? peut-on, sans être ému, répéter sa prière martiale, avant la bataille d'Ivry? Les trompettes sonnaient, et les armées s'ébranlaient, prêtes à se choquer. Monté sur son cheval de bataille, et armé de toutes pièces, mais sans casque pour se faire mieux connaître, Henri s'avance à la tête de ses troupes et joignant les mains, les yeux vers le ciel: « Seigneur, dit-il, vous savez mes pensées, et vous pénétrez le fond de mon cœur; s'il est avantageux à mon peuple que je possède la couronne, favorisez ma cause et protégez mes armes; si votre volonté en a autrement disposé, ôtez-moi la vie, ô mon Dieu, en même temps que vous m'ôterez le royaume, et que je meure au moins à la vue de ces braves guerriers qui s'exposent pour mon service. » Après cette prière, Henri se tourne du côté de ses guerriers et leur adresse ces paroles immortelles, car elles sont caractéristiques de la vraie monarchie: « Mes amis, vous êtes

Français , je suis votre roi , voilà l'ennemi. Si l'étendard vous manque, suivez mon panache blanc, vous le verrez toujours au chemin de l'honneur et du devoir.... »

Alors , les armées s'ébranlent et le carnage devient affreux, le monarque en souffre ; il préférerait perdre la victoire , la couronne même , à voir les Français égorgés ; il se laisse aller à ce beau mouvement , et , la victoire encore indécise , il s'écriait: *Sauvez les Français.....!!!*

Tels sont les sentimens qui animaient Bourbon avant qu'il fût de fait sur le trône de S[t] Louis...... Les lauriers que la victoire lui prodigue lui seraient odieux s'ils ne devaient assurer le bonheur de la France ; s'il prie , c'est pour elle ; s'il verse son sang , c'est pour elle ; s'il veut régner , c'est pour elle. Oh ! le beau , l'incomparable triomphe que celui qui doit couronner tant de vertus royales et patriotiques ! les villes se rendront sans coup-férir , avec joie ; la discorde rentrera dans l'éternelle nuit ; l'usurpation versera des larmes , et soumettra son cœur et les provinces qui lui obéissent ; les haines s'éteindront ; à l'intolérance subversive des créations divines et humaines succèderont les vertus apostoliques, qu'une seule , la tolérance , doit résumer ; la tolérance ! source inépuisable d'indicibles félicités ! Rome et Genève, Paris et les provinces , l'épée et la robe, le commerce, les arts , l'industrie , la propriété, tous les états , confondus par le principe de vie natio-

nale, inhérent à la monarchie française, principe sans lequel il n'y a plus de France, mais émeutes, révolutions, partis, abaissemens, déchiremens, haines; tous les états, disons-nous, confondus, égalisés, identifiés, reprendront le cours des prospérités communes, la France sera ressuscitée, et cette résurrection sera l'œuvre d'un seul mot : le Roi....

Alors, interdit et devenu respectueux d'insolent qu'il était, l'étranger s'arrêtera, admirera, et rentrera dans ses foyers; alors, plus de craintes d'envahissemens, plus d'exigences politiques; la diplomatie n'allumera plus les brandons des discordes civiles; les potentats reconnaîtront, sans feinte, sans murmure, le principe monarchique-héréditaire, comme la sauve-garde puissante, inexpugnable des grandeurs françaises et de leur propre sécurité; alors, les ennemis du nom français courberont la tête devant le drapeau de la France; les mers purgées de pirates, seront libres, le commerce fleurira, et la France, revenue de ses erreurs, brisera d'elle-même les chaînes, cachées ou visibles, que l'usurpation et la licence opposèrent long-temps à sa marche, et s'élancera de nouveau dans les voies d'une civilisation progressive, que la justice et la liberté ouvriront devant elle.

Cet immense triomphe fut, incontestablement, l'œuvre du principe monarchique, représenté, dans le seizième siècle, par Henri IV. Il est d'autant plus digne de notre admiration, qu'avec un peu de foi religieuse, il est difficile de ne pas dire : le doigt de Dieu était là.

Oui, la raison des faits historiques, qui précèdent et accompagnent le triomphe de Henri IV, est si puissante, qu'on peut hardiment, sans craindre les sarcasmes de l'incrédulité, ou le sourire moqueur du scepticisme, l'appeler la raison des miracles. Son abjuration, par exemple, ne fut-elle pas un bienfait providentiel ?

Roi de Navarre, Bourbon ne pouvait songer à la couronne de France, ni pour lui ni pour ses descendans, puisque Valois n'avait que trente-huit ans lorsqu'il fut assassiné en 1589, et cependant déjà, en 1578, Bourbon écrivait au baron de Batz : « Bien que soyez de ceux-là du pape, je n'avais aucune méfiance de vous dessus ces choses ; ceux qui suivent tout droit leur conscience, sont de ma religion, et je suis de celle de tous ceux-là qui sont braves et bons. » Ce fait prouve évidemment que l'hérésie n'avait point perverti l'âme du fils de saint Louis. Vertueux, puisqu'il avait de la tolérance, il était plus chrétien que la plupart des catholiques d'alors ; plus religieux que la Ligue, peut-être plus que le pape lui-même, chez qui la politique fesait souvent oublier l'intérêt moral de l'église. La bulle de Sixte-Quint, en 1585, et le manifeste opposé à cette bulle, dans lequel Bourbon établissait que « c'était calomnie de le traiter d'hérétique obstiné, vu qu'il était prêt à se soumettre à un concile libre, » justifient mes assertions.

Ils ne sont donc pas de bonne foi, ceux qui

ont attribué l'abjuration de Henri IV à un motif purement humain. En effet, quelle était sa position politique lorsqu'il appelait auprès de sa personne ce que l'église possédait de plus éclairé parmi les docteurs et les théologiens, voulant s'instruire, disent les historiens, et dissiper les simples scrupules qu'il avait sur quelques points religieux ? La couronne de France dépendait-elle de Rome ? dépendait-elle de la Ligue ? Rome avait appris tout ce que pouvait Bourbon lorsqu'elle avait des prétentions hors de ses limites ; la Ligue, complètement démoralisée par les succès étonnans des troupes royales, voyait les siennes se débander et passer avec enthousiasme sous les bannières victorieuses de Henri de Béarn. La France, à l'exception de quelques villes, avait reconnu son roi ; Paris, lui-même, au mépris des Ligueurs, au mépris des Seize, contre lesquels le lieutenant-général avait été obligé de sévir, Paris se disposait à se rendre. Ainsi, aucun motif purement humain ne décida Bourbon à abjurer les erreurs dont on le croyait imbu, et que sa conscience peut-être jamais ne partagea.

Cette abjuration solennelle, dont les résultats devaient être si favorables à la religion et à la monarchie, eut lieu, le 23 août 1593, dans l'église Saint Denis, entre les mains de Rénaud de Beaunes, archevêque de Bourges. Elle fut immédiatement suivie d'une trève de trois mois.

Le parlement d'Aix publia la conversion du roi

et la trève, en présence du comte de Carces, des consuls-procureurs, et de plus de mille chefs de maison *qui pleurèrent de joie.* [1]

Cependant, la Ligue ne cessait d'exciter des troubles à Arles et à Marseille, seules villes de la Provence où ses adhérens avaient encore quelque force. A force d'intrigues, Latouche et Couque étaient parvenus à se rendre, dans Arles, aussi redoutables que Casaulx et d'Aix à Marseille, et comme ces deux tyrans, ils avaient établi des communications avec le roi d'Espagne et le duc de Savoie. Mais le moment approchait où les uns et les autres devaient expier leurs scélératesses.

En haine des consuls qu'ils voulaient déconsidérer pour usurper leur chaperon, Latouche et Couque excitaient, par leurs menées secrètes, les murmures des soldats, leur fesant entendre que les consuls seuls retardaient le payement de leur solde. Leur audace ne s'arrête plus ; persuadés que leur but est atteint et que les consuls sont honnis de la populace et surtout des ligueurs, ils jurent leur perte. D'abord ils les retiennent prisonniers dans l'hôtel de ville ; puis, la nuit venue, sous prétexte de les sauver des colères du peuple, Latouche mène le consul Aubert, et Couque se charge du consul Gallon. [2]

Maîtres de toute l'autorité, les deux factieux fesaient trembler la ville par leurs exactions. Enfin,

1. Méry.
2. La Lauzière.

les autres consuls et leurs amis se réveillent de leur léthargie ; on demande à grands cris la liberté d'Aubert et celle de Gallon. Couque et Latouche restent inflexibles, les menaces ne les intimident pas, et pendant une journée entière, (le 24 février, jour de la Saint-Mathieu) le sang coule de tous côtés. La collision fut terrible ; il y eut, de part et d'autre, cinquante hommes tués, et un plus grand nombre de blessés. Cependant le parti des consuls fut le plus fort ; Couque put se sauver ; mais Latouche, qui avait eu les jambes cassées, fut fait prisonnier avec plusieurs autres furieux. Dès ce moment, le règne du terrorisme de la faction Latouche était fini. Toutefois, tant de crimes demandaient une punition prompte et éclatante. Le procès des coupables fut instruit ; vainement Latouche voulut récuser les juges sous prétexte qu'ils étaient bigarrats. Le consul Aubert, qui connaissait tous ses artifices, ne vit dans cette récusation qu'un expédient imaginé par le chef des factieux, dans l'idée d'avoir du temps et l'espoir d'être délivrés, lui et ses complices, par leurs partisans. En conséquence, il expédia un exprès au vice-légat d'Avignon, qui nomma les sieurs Blanc, Toudutti, Calvet, d'Aqueria, Bénédicti, Gautier et De Gras, pour assister au jugement en qualité d'assesseurs. Latouche et ses complices furent condamnés à être pendus, et traînés dans les ruisseaux ; les autres furent envoyés aux galères.

Telle fut, dit La Lauzière, qui nous a conservé ces détails, la fin tragique de ces misérables qui avaient employé les moyens les plus horribles pour vendre et livrer leur patrie à des princes étrangers, au préjudice du véritable successeur légitime de Henri III.

La sentence terrible qui concernait Latouche fut mise à exécution, le 8 mars, sur la place de la Cour, par le bourreau de Beaucaire ; mais les condamnés aux galères, qui étaient retenus prisonniers, furent peu après élargis par les soins de Nicolas Jéhan, consul nouvellement élu, (le 25 mars) avec Jean de Bindrai, Guillaume d'Antonelle et Jean de Monde, dont le choix avait été confié, par le corps municipal, aux anciens consuls, en reconnaissance de leurs services signalés. La conduite de Jéhan ressemblait à une trahison flagrante ; elle inspira de grandes craintes aux honnêtes gens, qui ne purent s'empêcher de les manifester hautement, alors surtout qu'ils virent rentrer dans la ville les condamnés par contumace. Des troubles allaient encore éclater, lorsqu'on apprit l'entrée triomphale de Henri IV à Paris. Cette nouvelle, en comblant de joie tous les habitans, déconcerta les Ligueurs, qui possédaient les forts des environs. Après quelques négociations, ils rendirent ces forts; Couque lui-même, qui s'était rendu maître, avec ses adhérens, de celui d'Albaron, ne fit aucune difficulté de se retirer. La joie fut alors universelle. Les

Arlésiens qui avaient pris la fuite à cause des troubles, ceux qui avaient été exilés, rentrèrent dans la ville où les processions d'actions de grâces, les illuminations, les farandoles et les cris de *vive le roi !* annoncèrent enfin que Henri IV triomphait à Arles comme il avait triomphé à Paris.

Marseille gémissait encore sous la verge de fer de Casaulx et d'Aix ; d'Épernon guerroyait toujours malgré les ordres contraires du roi ; reconnu comme gouverneur de Provence dans plusieurs villes, méconnu dans d'autres, il entretenait le trouble et nuisait aux intérêts du pays, à la monarchie et à la religion. Instruit de ce qui se passait en Provence, Henri IV y avait envoyé Dufresne, secrétaire de ses commandemens, avec ordre de signifier à d'Épernon qu'il était destitué. Le gouverneur avait reçu avec hauteur l'envoyé du roi, dont il méconnut les ordres. Enfin, le duc de Guise, nommé gouverneur, s'entendit avec Lesdiguières pour ruiner les intérêts de d'Épernon, son concurrent, contre lequel déjà des menaces de mort avaient été faites par des Provençaux révoltés de son orgueil et de son insolence envers le roi qu'ils adoraient.

Henri IV avait donné à Dufresne, pour Casaulx et d'Aix, des lettres qu'il n'osa pas remettre lui-même, et qu'il fit porter par un trompette ; d'Aix ayant rencontré celui-ci près des murs deMarseille, lut le message royal, le foula aux pieds, vomit mille imprécations contre le roi, et fit couper les oreilles à

l'émissaire. Il osa même, appuyé de Casaulx, provoquer contre Dufresne un décret de prise de corps que le parlement accorda.

Nuit et jour, entourés de gardes vigilans et de spadassins prêts, au moindre signal, à exécuter leurs ordres sanguinaires, les duumvirs marseillais avaient pu rendre inutiles plusieurs conspirations formées contre leurs personnes. Les perdre ensemble ou séparément, par tous les moyens possibles, était une résolution prise par leurs ennemis. C'est ce qui explique la machination infernale qui devait s'accomplir le soir de la Noël, en 1596. Il ne s'agissait de rien moins que de faire crouler la voûte de l'église des Dominicains, pendant que le peuple serait réuni pour la fête. A cette époque, les officiers municipaux avaient l'habitude d'assister aux grandes cérémonies de l'Église ; Casaulx et d'Aix avaient un banc d'honneur dans celle des Dominicains. Sous ce banc devait être placé un baril de poudre auquel devait aboutir un tuyau pratiqué dans la muraille ; on ne peut, sans frémir d'horreur, songer au désastre qu'aurait occasionné l'explosion. Mais, hâtons-nous de dire que deux étrangers, religieux fanatiques, le napolitain Brancoli et le calabrais Datria, furent les seuls inventeurs de cette infernale pensée, que, seuls, ils devaient aussi mettre à execution. La providence ne le permit pas. Le complot fut découvert par un beau-frère que Brancoli avait au service de Louis d'Aix, et auquel ce religieux avait donné l'avis

salutaire de ne pas suivre les duumvirs le jour de la Noël. Quarante personnes, arrêtées sous le seul soupçon d'avoir trempé dans la conspiration, furent condamnées à mort sans forme de procès. Datria fut pendu et brûlé, par arrêt du tribunal souverain établi par ordonnance du duc de Mayenne. Brancoli fut sauvé, son beau-frère n'ayant découvert le complot qu'à cette condition.

Plus inquiets, plus ombrageux depuis ce moment, Casaulx et d'Aix furent aussi plus cruels. Au moindre mot, sur le plus léger soupçon, les honnêtes gens étaient saisis, incarcérés, bannis, envoyés aux galères, à la mort, sans aucunes formes judiciaires.

Les femmes, elles-mêmes, étaient indignement maltraitées. Marguerite de Glandevès, femme du seigneur de Mirabeau, est mise en prison. Casaulx lui offre la liberté moyennant une forte somme; Marguerite refuse; elle reste prisonnière jusqu'à la mort du tyran; mais un bois que son mari possédait dans le voisinage est rasé. Dominique Dandréa, Pierre d'Hostagier, Jeanne de Bouquier, veuve du malheureux Lenche, Bouquin et sa famille sont chassés de Marseille.

Cependant, le duc de Mayenne était réduit à la nécessité de traiter avec Henri IV. Avant de rien terminer, il écrivit aux duumvirs de Marseille pour savoir s'ils voulaient entrer dans l'accommodement, reprendre l'état de simple particulier, sans autorité, sans dignité. Casaulx et d'Aix répondirent qu'ils consen-

taient au traîté qui devait être conclu, mais ils imposèrent des conditions qui les rendaient aussi redoutables qu'auparavant. Peu après, ils rétractèrent ces conditions, ne voulant en aucune façon traiter avec le roi et les royalistes, car ils se croyaient certains de ce qu'ils possédaient, et ce qu'ils avaient demandé était sujet à mille révolutions; odieux et craints à l'excès, exposés aux conjurations, obligés de vaincre à chaque pas des difficultés inouies, environnés de dangers, d'envieux, de mécontens et d'assassins, Casaulx et d'Aix devaient avoir, il faut en convenir, une âme d'une trempe terriblement forte pour oser garder, l'un son bâton de viguier, et l'autre son chaperon. Leur sanguinaire et ambitieuse rapacité les soutint encore quelque temps. Un impôt de quatre pour cent vient tout-à-coup frapper tous les biens-fonds du terroir de Marseille, les contrats, les meubles, les bijoux, qu'ils firent estimer arbitrairement, et les marchandises en entrée et en sortie; il n'y a pas jusqu'à la vie des hommes qui ne fut tarifée par eux. Pour une somme arbitraire, on se rédimait des travaux publics, des prisons, du bannissement, du gibet. Tous les jours, on voyait sur les échafauds qu'ils avaient fait élever, des infortunés qui rendaient le dernier soupir. Quelles étaient ces victimes? ici, un royaliste pris les armes à la main ou accusé d'avoir parlé contre les tyrans, là, un homme riche qui avait défendu sa fortune; ailleurs, un père, un mari, qui avaient volé au secours de

leur fille, de leur femme ; un homme de bien qui s'était tenu caché ou qui n'avait percé la foule que pour prêcher la soumission à Henri IV, et tous ces actes sanglans étaient suivis de déclamations contre le bon roi.

Enfin, le moment approchait où ce colosse effrayant, élevé et soutenu par le fanatisme, le sang, l'audace et la crédulité, devait être abattu..... Les deux tyrans prévoyaient l'imminence de leur chûte et des châtimens terribles, s'ils ne prenaient un parti décisif. Ils résolurent donc de livrer Marseille au roi d'Espagne. Dans cette vue, ils députèrent à Madrid Mathieu Mongin, François Casaulx et Nicolin David, qui furent, au témoignage de Gaufridi, traités en véritables ambassadeurs. Le roi d'Espagne leur envoya ses carosses, les reçut environné de sa cour, dans l'appareil de toute sa dignité, et fit à leur harangue la réponse la plus flatteuse. Le traité conclu et signé, douze galères espagnoles partirent et arrivèrent dans le port de Marseille sous la conduite de Charles, fils d'André Doria, prince de Melfe, qui se trouvait alors avec une flotte dans la mer de Gênes et avait promis d'appuyer l'entreprise. Mais, l'ambition secrète, d'autres disent le dévoûment civique d'un étranger admis aux faveurs des duumvirs, forma le dessein de délivrer Marseille de l'oppression. Cet étranger, corse d'origine, était Libertat. Casaulx, pour lequel jusques alors il avait témoigné de l'admiration et

une amitié à toute épreuve, avait en lui une confiance exclusive, au point que, depuis peu, il l'avait nommé capitaine de la porte royale, la seule qu'on ouvrait le matin, pendant qu'on battait l'estrade, pour aller à la découverte. Le corse songea d'abord à établir des intelligences secrètes avec Nicolas du Bausset, docteur en droit, depuis peu chassé de de Marseille par le tyran-consul et rélégué à Aubagne. Il fut convenu que le 18 février 1596, avant le jour, la troupe de Guise se trouverait avec des troupes aux environs de la porte royale. Le gouverneur, qui était alors à Aix, se rendit à Toulon pour cacher le véritable motif de sa marche, s'empara d'Hyères, de Draguignan, de Saint-Tropez, et vint ensuite investir le château de Notre-Dame-de-la-Garde. On le croyait uniquement occupé de ce siége, lorsque tout-à-coup il disparaît et arrive à Aubagne le 16 février. Le lendemain au soir, Libertat fit part de son projet et de ses moyens d'exécution à ses amis qui, unanimement, jurèrent de contribuer de tout leur pouvoir au succès.

Cependant, l'aurore du jour fixé par Libertat a paru ; l'heure de l'estrade a sonné ; la porte royale s'ouvre, et l'on voit entrer, venant d'un monastère voisin, un minime qui déclare avoir vu la troupe royaliste. Casaulx et d'Aix, selon leur habitude, se trouvaient là. Le dernier sort à la tête de vingt arquebusiers pour aller reconnaître le détachement

dont le religieux vient de parler ; aussitôt, la herse tombe et le tyran Casaulx, arrêté entre les deux guichets, est impitoyablement massacré. Au même instant, Libertat fait dire à Guise de s'approcher, et dans l'intervalle le tyran-viguier qui avait reconnu la trahison, escalade les murailles qui étaient fort basses de ce côté, rentre dans la ville, gagne le port et, secondé de Casaulx fils, qui avait eu la précaution de publier que son père n'était que légèrement blessé, charge Libertat qui le force à reculer.

Les soldats royalistes avaient déjà pris possession de la porte royale, et s'avançaient dans la ville. D'un autre côté, le président Bernard, qui avait rassemblé tout ce qu'il avait pu de gens affectionnés au roi, attaquait l'hôtel de ville, où Louis d'Aix s'était enfermé. Saisis d'une terreur panique, mille hommes réunis sur le port, au service du viguier et du consul, se dispersent en mettant bas les armes. Tous les corps-de-garde en firent autant, et dans moins d'une heure, la ville de Marseille qui paraissait, la veille, toute espagnole, devenait toute française, toute dévouée à Henri IV.

Tels sont les Provençaux modernes. Écrasez-les sous le poids de la tyrannie, des vexations de tout genre, imposez-leur le faix au lieu du droit, l'arbitraire au lieu de la justice, ils se soumettront, parce qu'ils regardent la guerre civile comme le pire de tous les maux. Mais, au contraire, souffrez qu'ils soient eux-mêmes, ne comprimez pas les élans de

leurs cœurs, et vous verrez toujours leur enthousiasme et leur politique se traduire par ces mots : *vive le roi ! vive la liberté !* car, pour eux, royauté et liberté sont une et même chose. Les temps, passés et modernes sont là, pour attester ce point de leur histoire.

Le lendemain de la réduction de Marseille, Libertat, naguères ignoré, fut le héros du jour ; on le regarda comme le souverain de la Provence ; son nom fut gravé partout, chacun voulait le voir, le connaître, l'entretenir. Dans le temps que la cour expédiait des lettres de noblesse pour lui et son frère Barthélemy, dont la prudence et le courage avaient été fort utiles, la reconnaissance marseillaise le nommait viguier par acclamations et composait l'inscription monumentale du service qu'il avait rendu.

Libertat ne devait pas jouir long-temps de son triomphe ; il mourut quelques mois après. Ses obsèques furent faites avec la plus grande magnificence; l'on vit même le président Du Vair prononcer son éloge funèbre.

Quel acte humiliant, osons le dire, pour Du Vair qui connaissait si bien les hommes, d'être obligé, par les circonstances, de prostituer son éloquence au mensonge et à la vanité, de flatter le vice, de présenter un forfait comme une action héroïque et religieuse, quand l'arrêt de la postérité allait se faire entendre pour démentir le héros et l'orateur!!!

Cette remarque explique mon opinion sur Libertat

que je suis loin de considérer comme l'on fait d'autres historiens. Examinée de près, son action est sans gloire ; il ne s'y prit pas en vaillant homme, en guerrier magnanime ; et, s'il faut le dire, je ne vois en Libertat qu'un traître et un lâche assassin, indigne même de son trisaïeul Bayon, qui délivra aussi sa patrie, la ville de Calvi en Corse, d'un tyran qui s'opprimait ; car, Bayon eut le courage de se présenter en face de l'ennemi commun, le tua de sa propre main, et acquit ainsi le surnom de Libertat, qui passa à ses descendans. Ce fut sa seule récompense ; il quitta l'île et on se garda bien de le mettre au rang des héros, tandis que, pour prix de son patriotisme, ou plutôt de sa trahison envers l'amitié et de son assassinat aussi lâche que cruel, le Libertat, devenu provençal, avait dicté à Guise des conditions ambitieuses et mercenaires : la viguerie pendant une année entière, le commandement de la porte royale, celui du fort Notre-Dame-de-la-Garde et de deux galères, une terre de 2000 écus de rente, ou la jouissance de cette somme jusqu'à ce qu'il eût cette terre ; une abbaye en commande de 1500 écus, les droits sur la droguerie et l'épicerie importées par les vaisseaux espagnols; le bureau des poids et casse ; la table de la mer à perpétuité pour lui et les siens ; les salins de la Valduech pendant la vie, et enfin le grade de capitaine de quartier pour Barthélemy, son frère, telles furent les exigences de Libertat ; il voulut encore,

gardons-nous de le taire, que le roi confirmerait les priviléges de Marseille, sans aucune nouvelle imposition ; qu'il y établirait une chambre souveraine de justice ; qu'il y aurait amnistie pleine et entière pour les Ligueurs, excepté pour Louis d'Aix, Casaulx et leurs partisans; que l'on nommerait pour consuls et assesseurs des gens probes et d'un mérite reconnu, tels que Ozier de Riquetty, Gaspard Seguin, Désiré, Moustiers et Nicolas de Bausset ; qu'Honoré de Rains serait fait capitaine de quartier, et Jean Viguier capitaine général de l'artillerie. Ces demandes de Libertat eussent été celles d'un vrai patriote, si elles avaient été désintéressées ; mais, eu égard à son ambition, l'histoire ne doit les considérer que comme le manteau dont sa politique vénale couvrit sa cupidité.

Ainsi, qu'on cesse d'exalter son patriotisme et son audace, prétendue celle d'un brave. L'amour de la patrie ne se trouve pas là où se trouve la cupidité ; le courage ne se trouve pas là, où il y a trahison ; eh ! si ces deux circonstances se rencontrent dans la conduite de Libertat, ne faudra-t-il pas convenir qu'il fut indigne des honneurs rendus à sa mémoire, par ses contemporains, éblouis par l'enthousiasme du moment ? Depuis lors, la civilisation a marché, l'histoire a mis à nu l'ame sordide de Libertat ; notre époque, pleine de délicatesse en fait de gloire, blâme hautement la trahison, la lâcheté, la vénalité partout où elles se rencontrent.

On ne peut donc s'empêcher d'être étonné de voir la statue de Libertat rester encore inaugurée dans le péristyle de l'hôtel de ville de Marseille. Placée là, cette statue heurte violemment toutes nos idées de justice, de gloire et de dévoûment civique. Qu'on la relègue dans le coin le plus obscur de nos musées, qu'on la couvre même d'un voile, comme un de ces monumens artistiques qui font rougir la pudeur ; il n'y aura plus anachronisme. Cette opinion est peut-être sévère, mais que serait l'histoire si elle ne disait pas la vérité aux administrateurs des villes comme aux simples citoyens ?

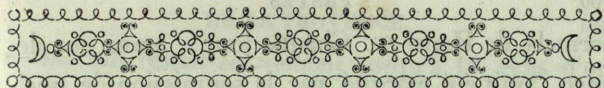
La mort de Casaulx fut immédiatement favorable à la province, alarmée de la présence des troupes espagnoles qui se retirèrent en toute hâte. Soutenus par elles, les Napolitains et les Gênois auraient pu se réunir, infester le commerce dans la Méditerranée, enlever successivement les habitations maritimes et occasionner ainsi les plus grands désastres. La réduction de Marseille faisait cesser toutes ces craintes ; aussi, la nouvelle en fut accueillie par les témoignages de la plus vive allégresse dans toutes les villes, à l'exception de celle d'Aix. Là on fut moins expansif, parce que l'on craignait, non sans motifs, que la haute considération dont allait jouir Marseille, à la cour de France, ne lui fît accorder la Chambre Souveraine, qu'elle sollicitait, ce qui eut lieu en effet, malgré les remontrances du parlement et les députations de la ville d'Aix. [1] Henri IV pour-

1. Pour dédommager l'illustre compagnie, Henri IV lui écrivit

vait-il refuser cette faveur à l'importante cité dont la soumission était si favorable à sa cause? ne s'était-il pas écrié, lorsque la nouvelle lui en fut donnée : « *c'est maintenant que je suis roi de France?* Recommandez-moi, avait-il dit plus tard aux députés qui étaient venus le trouver à Amiens, où il s'entretint familièrement avec eux de la tyrannie de Casaulx et de d'Aix, recommandez-moi à mes sujets de Marseille; dites-leur de m'être toujours fidèles, comme je leur serai bon roi. J'espère avoir le plaisir de les voir dans dix-huit mois ; je mets le terme un peu long, afin de ne pas manquer de parole. Je me flatte que mes sujets qui me verront m'aimeront. Aimez-moi, adieu. »

de Tours, sous la date du 29 octobre 1596, une lettre digne du meilleur des pères ; la chambre de Marseille fut de nouveau réunie au parlement d'Aix, trois ans après (le 1er février 1599) par lettres patentes du roi.





VI

D'Épernon parti. — Soumission des villes. — Berre résiste encore. Installation de la chambre de Marseille. — États. — Siége de Berre résolu. — Petite révolte. — Disette, famine. — Bienfait de la providence. — Nicolas de Bausset. — Imprudence de son fils. — Château d'If au pouvoir des Florentins. — Arnaud d'Ossat. — Réconciliation avec l'Espagne et la Savoie. — Berre rendue. Mariage de Henri IV avec Marie de Médicis. — Bellegarde. — Départ de la reine. — Voyage. — Arrivée à Marseille. — Description de sa galère. — Observation. — Débarquement. — Arrivée à Lyon. — Naissance du Dauphin Louis XIII. — Ambassades. — Mahomet III et le provençal Barthélemy Cœur. — Le comte de Fuentes et de Lisle. — D'Allagonia, seigneur de Meyrargues, et Bruneau, secrétaire de Don Zuniga. — Conspiration découverte. — Châtiment et suites. — Le fanatisme aiguise ses poignards. — Assassinat de Henri IV. — La Verdière, envoyé de Louis XIII, et le président Du Vair. — Douleur générale.

D'ÉPERNON n'était plus en Provence. La promesse de cent cinquante mille écus pour lui et de trente mille pour ses capitaines avait été plus efficace que ses défaites et les ordres

formels de Henri IV. Chaque jour, après son départ, avait été marqué par la soumission de quelque nouvelle ville. St-Tropez, [1] Brignoles, Riez, Saint-Maximin, Hyères, Manosque, Rognes, le Puech, St-Paul de Durance, la tour de Beauveret, et celle de Thorame se rendirent successivement. Berre résistait encore.

Cependant, la chambre souveraine et temporaire que Henri IV avait distraite du parlement de Provence, en faveur de Marseille, venait d'être installée sous la présidence de Du Vair. Le duc de Guise avait réuni les états à Marseille même, malgré la vive opposition de D'Épernon, procureur du pays. Ces états délibérèrent une levée de 1100 hommes, et le siége de Berre.

L'année 1596 fut encore marquée en Provence d'une manière douloureusement mémorable, par la disette en tous genres qui y régna. La petite vérole, à laquelle on a depuis et progressivement remédié, fit les plus grands ravages. Pour comble de malheur, on était en tous lieux menacé de la famine. Le peu

1. St-Tropez étant assiégé par les royalistes, D'Épernon était accouru à son secours. Mais le duc de Guise arriva en toute hâte et dispersa l'ennemi. Dans la précipitation de la fuite, un grand nombre de soldats se noyèrent dans la rivière d'Argens, et même quelques royalistes périrent de cette manière, emportés par la véhémence de la poursuite. Le procureur du pays royaliste, Honoré Alamanon, et le procureur du pays rebelle, Saint-Marc de Châteauneuf, se noyèrent ensemble. D'Épernon dit alors d'une façon aussi plaisante que barbare : *Retirez-vous, la paix est faite, les deux procureurs du pays sont allés boire ensemble.* (L. Méry.)

de blé qui restait se vendait jusqu'à 12 écus d'or la charge (environ trois quintaux), lorsque le hasard, disons mieux, la divine providence tendit aux Provençaux une main secourable. Un coup de vent jetta près des îles de Marseille des vaisseaux allemands, chargés de blés pour l'Italie. Les provisions que les équipages vinrent chercher en ville firent connaître ce chargement. Aussitôt, et en force du droit que lui donnaient ses statuts,[1] l'administration arrêta les vaisseaux, paya le blé au prix convenu avec les capitaines, et l'abondance fut rétablie.

Nicolas de Bausset-Roquefort, honnête et brave officier, commandait à cette époque le château d'If, dont l'Espagne et la Savoie auraient bien voulu s'emparer, pour se jetter de là dans Marseille et sur les côtes de Provence. Dans cette crainte, Bausset, dont le zèle égalait l'intelligence, eut l'heureuse idée de s'adresser au duc de Toscane, qui lui envoya de l'argent et des soldats. Mais ceux-ci pouvaient être des hôtes perfides. Bausset leur fit dresser des tentes aux environs du fort, dont la garde intérieure resta confiée à des Provençaux. Malheu-

1. Dans un temps de disette et de cherté des blés, la ville de Marseille avait le droit d'armer et de courir sur les vaisseaux et barques qui se rencontraient dans les mers, chargés de grains, de les conduire dans le port, et de forcer les patrons, maîtres et capitaines de décharger et vendre leur cargaison, au prix courant. En 1652, ce droit, qui datait de Bérenger-le-Vieux, était encore en vigueur. (Statuts L. C. ch. 45.)

reusement, des affaires urgentes l'ayant appelé à Paris, il fut obligé de donner le commandement à son fils, jeune marié, qui s'ennuya bientôt de sa solitude. Les fréquentes visites qu'il fit à sa femme, dont il était éperdument amoureux, et qui résidait à Marseille, furent remarquées de Fulvio, capitaine des Florentins. Celui-ci, après avoir harangué ses troupes, se mit à leur tête, tua tous ceux qui s'opposèrent à son passage et s'empara du fort.

Le jeune commandant sortait de table, à Marseille, lorsqu'il apprit que les Florentins mangeaient ses provisions au Château-d'If et pointaient le canon contre les vaisseaux français qui pouvaient s'approcher. Dans son désespoir, il court à l'hôtel de ville, où l'on délibère d'envoyer un consul et deux magistrats du conseil souverain à Fulvio, pour savoir de lui quelles étaient ses intentions. Fulvio se contenta de dire à ces émissaires qu'il avait pris par la force ce qu'on ne voulait pas donner de gré à son maître. Il y avait là perfidie, car le grand-duc avait promis à Bausset qu'il ne voulait point l'île d'If, ni aucune possession sur les côtes de Provence. Cependant quatre galères toscanes et une galiotte ne tardèrent pas à paraître. Elles enlevèrent les vivres destinés à un fort que Guise avait fait construire à la hâte dans l'île de Ratonneau. Alors on se détermina à se battre. Le combat fut long, sans succès décisif, mais le fort de Ratonneau fut pourvu.

Arnaud d'Ossat, alors évêque de Rennes, était

à Florence. Il avait obtenu du pape Clément XIII, la réconciliation de Henri IV avec le Saint-Siége, et rendu à l'état les plus importans services. Sa pénétration était prodigieuse, et il prenait toujours son parti avec discernement ; aussi, toutes les affaires, toutes les négociations dont il avait été chargé jusques alors, ne présentaient aucune fausse démarche. Il espéra faire, par son éloquence, ce que des combats, des députations, des plaintes n'avaient pu opérer. Il traita avec le grand-duc. 200,737 écus qui lui furent promis en cinq paiemens égaux, ouvrirent les portes du château d'If aux Français. Le grand-duc avait calculé en financier les dépenses qu'il avait faites.

Dans l'année 1599, le prince de Vervins avait réconcilié la France avec l'Espagne et la Savoie ; Charles-Emmanuel avait fait remettre Berre au duc de Guise, qui en nomma commandant Paul de Fortia de Piles, et Henri IV s'occupait sérieusement d'une affaire importante à laquelle les embarras de la guerre ne l'avaient pas empêché de penser.

On sait que dans la première ardeur de sa passion pour Mademoiselle d'Entragues, Henri IV avait eu le même dessein que pour la feue duchesse de Beaufort, mais il avait ensuite abandonné ce projet et s'était déterminé à demander la main de Marie de Médicis, fille du grand-duc de Toscane. En effet, dès que le premier mariage avec Marguerite de Savoie eut été déclaré nul, Sillery, ambassadeur de France auprès

du Saint-Siége, se rendit à Florence, de la part du roi, pour signer les articles du contrat. Avant de se rendre en Savoie, Henri avait également fait partir pour la Toscane, avec la qualité d'ambassadeur extraordinaire, Roger de Bellegarde, grand écuyer de France. Ceci avait lieu en l'année 1600.

Une suite de quarante gentilshommes accompagnait Bellegarde, qui arriva le 20 septembre à Livourne, d'où il se dirigea sur Florence. Non loin de cette ville, il trouva Jean et Antoine, bâtards de Médicis, que le grand-duc Ferdinand avait envoyés à sa rencontre pour le complimenter. Il fit avec eux son entrée à Florence, le 23 du même mois. Le grand-duc, avec toute sa cour, le reçut à la porte de son palais, où, le 13 octobre, la jeune princesse fut épousée au nom de Henri IV.

La reine, en compagnie de la grande-duchesse, partit de Florence le 13 et s'embarqua à Livourne, le 17, sur la capitane générale des galères de Toscane, qui, par sa magnificence, pouvait aller de pair avec les fameuses galères de Ptolémée-Philadelphe et de Cléopatre. Seize autres bâtimens, dont cinq appartenant au pape et cinq à l'ordre de Malte, complétaient l'escadre royale. La traversée ne fut pas sans danger. Une tempête qui dura plusieurs jours, battit l'escadre ; vainement on pressa la jeune reine de descendre à Gênes pour y attendre le calme ; elle ne voulut jamais quitter sa galère. Après avoir passé Finale et Savone, elle entra dans le port d'Antibes,

d'où, en suivant la côte, elle alla mouiller à Toulon, qui la posséda pendant deux jours.

Le 3 novembre, le canon de Notre-Dame-de-la-Garde donna le signal de son arrivée ; aussitôt douze capitaines de quartier, suivis chacun de 200 hommes, se hâtèrent de prendre le poste qui leur était assigné, et le duc de Guise, monté sur une galère, alla rendre ses devoirs à la reine, qui fit son entrée dans le port, à quatre heures après midi, au milieu des cris d'allégresse de tous les Provençaux accourus de vingt lieues à la ronde, émerveillés de l'éclat resplendissant de la galère royale, dont la description, vraie d'ailleurs, semble appartenir à l'empire des fées.

Qu'on se représente un navire de soixante-dix pas de longueur, tout doré au dehors, ayant de chaque côté vingt-sept rames également dorées, on n'aura qu'une faible esquisse du beau navire monté par Marie de Médicis. Le merveilleux se rencontre surtout dans les détails. La poupe, dont le bord était marqueté de cannes d'Inde, de grenatines, d'ébène, de nacre, d'ivoire, était couverte de vingt cercles de fer poli, enrichis de topazes, d'émeraudes et de plusieurs autres pierres précieuses distinguées par un grand nombre de perles. Les armes de France et celles de Toscane composées, les premières, de diamans d'un grand prix, les secondes, de cinq gros rubis, d'un saphir, d'une grosse perle au dessus, d'une émeraude entre deux, étaient placées au dessus du siége

de la reine près de laquelle on remarquait encore deux croix, l'une en diamans, l'autre en rubis. Les chambres de la galère étaient tapissées de drap d'or. De drap d'or aussi, mais à franges, étaient les rideaux des vitres, et ces vitres étaient en cristal. Enfin, les rameurs, forçats vêtus d'écarlate, portaient des bonnets enrichis de fleurs de lys d'or. Quelle richesse ! quelle grandeur ! comme tout cela était digne d'une reine qui allait s'asseoir sur le trône de France ! nos temps modernes n'offrent rien de pareil, et c'est une des mille raisons qui, successivement, soyez en sûrs, ont rappetissé la royauté aux yeux du peuple. Car, le peuple, voyez-vous, a besoin d'être ébloui ; il ne veut pas craindre, mais il veut admirer, et de l'admiration au respect, du respect à l'amour, à l'obéissance et au dévoûment, il n'y a qu'un pas.

Le duc de Guise, la duchesse-douairière, sa mère, Louise de Lorraine, sœur de ce prince, la duchesse de Nemours, avec les cardinaux de Joyeuse, de Gondy et de Sourdis, se trouvèrent au débarquement de la reine pour la recevoir. Pendant 14 jours, du 3 au 16 novembre, la ville de Marseille ne cessa pas d'être en fête ; enfin, la reine, ayant pris congé de la grande duchesse qui se rembarqua pour Florence, arriva elle-même à Aix le 17, escortée de 2000 chevaux. Deux jours après, elle se rendit à Avignon, et de là à Lyon, où elle attendit son royal époux, qui n'arriva que le 9 dé-

cembre. En le voyant, Marie de Médicis se jetta à ses genoux ; mais, Henri IV qui, comme on sait, était aussi *vert-galant* que bon guerrier, se hâta de la relever et de lui faire ses excuses sur son retard, en termes qui exprimaient son impatience, son respect et son amour.

Neuf mois et dix-sept jours (le 27 septembre 1601) après cette première entrevue, naquit à Fontainebleau, le Dauphin de France, qui devait être Louis XIII. Selon l'étiquette des Cours, toutes les puissances envoyèrent des ambassadeurs à Henri IV pour le féliciter. Celui que Mahomet III, sultan des Turcs, choisit dans cette occasion, fut Barthélemy-Cœur, navigateur provençal, d'une naissance obscure, que divers événemens avaient conduit en Turquie. Les connaissances qu'il avait des constructions navales, l'avaient mis en rapport avec le gouvernement ; il fit une grande fortune, embrassa le mahométisme, et s'éleva peu à peu aux plus grandes dignités. Mahomet III avait une si haute idée de Barthélemy-Cœur qu'il en avait fait son médecin et le confident secret de sa politique. En l'envoyant à la cour de France, il l'avait spécialement chargé, outre les félicitations ordinaires, de prier Henri IV de ne point entrer dans la ligue des princes chrétiens, que le pape méditait contre les Musulmans ; de disposer l'empereur Rodolphe III à une trève, et, enfin, de rappeler en France le duc de Mercœur, qui commandait les armées françaises en Hongrie.

Les Espagnols n'avaient pas renoncé au dessein d'envahir le commerce de la Méditerranée, et de s'avancer insensiblement dans nos terres, du côté de la Durance et du Rhône. Le comte de Fuentes, gouverneur du Milanais, qui ne cessait de souffler la discorde, et mettait tous ses soins à détourner le duc de Savoie des engagemens que ce prince avait contractés envers Henri IV, profita des confidences d'un partisan de Casaulx, nommé Maurice de Lisle, réfugié en Espagne, pour reprendre l'ancien projet de surprendre Marseille. Fuentes promit à de Lisle de le soutenir avec une armée navale, si, à la faveur de ses intelligences, elle pouvait s'approcher de la ville. La trahison fut découverte. Saisi à Avignon et conduit à Marseille, où il fut chargé de fers, de Lisle essaya de se couper la gorge; il fut écartelé sur une place publique.

Les précautions qui furent prises, d'après les aveux de Maurice de Lisle, pour garder les côtes de Provence, les troupes dont le nombre fut doublé dans l'intérieur, la garnison placée à St-Victor, les vaisseaux qui croisaient en mer, annoncèrent au comte de Fuentes qu'il n'avait rien à espérer; son armée navale disparut.

Il semblait que l'on devait être désormais tranquille sur le sort de nos villes. Mais, dans ce temps malheureux, les conjurations se succédaient les unes aux autres. Quatre ans après, en 1605, un seigneur d'extraction napolitaine, devenu provençal,

ourdit une nouvelle trahison qui, heureusement, ne réussit pas mieux que la précédente. René D'Anjou avait amené de Naples le nommé Artaluchi d'Allagonia, auquel il avait donné la seigneurie de Meyrargues. Louis-d'Allagonia, l'un des descendans de cet Artaluchi, avait été procureur du pays, et il aspirait à la viguerie de Marseille, ce qui annonce la haute considération dont jouissait cette place dans les principales villes de la Provence. Il était alors commandant de deux galères, allié aux puissantes maisons de Sault, de Montpensier et de Joyeuse, qui le croyaient issu, selon ses prétentions, des souverains de Catalogne. Quoiqu'il en soit, le seigneur de Meyrargues s'imagina qu'il trouverait dans son nom, ses alliances, et surtout dans l'exercice de la viguerie, tous les moyens possibles de réussir. Sa première démarche fut une grande imprudence et une preuve du peu d'élévation de son âme : il fit la confidence de son projet à un de ses galériens ; ce forçat fit aussitôt dire au duc de Guise qu'il lui révélerait les secrets les plus importans, s'il lui fesait obtenir sa liberté ; le gouverneur de Provence s'adressa au roi, qui lui transmit l'ordre de ne rien négliger pour découvrir tout ce mystère. La conjuration fut bientôt dévoilée ; mais le roi jugea à propos de mieux l'approfondir. Il en eut l'occasion.

Sur ces entrefaites, Allagonia, ou Meyrargues, avait été député en cour par les états de Provence, pour suivre la grande affaire des tailles, agitée alors

entre l'administration et les deux tribunaux souverains. Instruit de son arrivée, Henri IV chargea La Varème, gouverneur d'Angers, de s'attacher à ses pas ; ce qui fut fait avec autant d'adresse que de bonheur ; La Varème apprit qu'Allagonia correspondait avec dom Balthasar de Zuniga, ambassadeur d'Espagne à Paris, et que chez lui se rendait souvent le secrétaire de cet ambassadeur, Bruneau, avec lequel il avait, tête à tête, de longues conférences. Suivi de Fontés, lieutenant de robe courte, le gouverneur d'Angers surprit, un soir, Allagonia dans une de ces entrevues. Après avoir pris ses mesures pour entendre ce qui s'y passait, Allagonia et Bruneau furent appréhendés au corps et conduits, le premier à la Bastille, le second au Châtelet. On trouva sous la jarretière de Bruneau les papiers qui renfermaient tout le plan de ce criminel mystère que le seigneur de Meyrargues portait écrit, en quelque sorte, sur son front.

Balthasar de Zuniga, au nom de son souverain, demanda hautement la liberté de son secrétaire, prétendant qu'on avait violé le droit des gens en sa personne, en lui fesant subir toutes les rigueurs d'une procédure criminelle. Ses cris, ses menaces furent inutiles. Bruneau fut gardé sous le verrou et confronté avec Allagonia. Celui-ci fut ensuite décapité et écartelé ; on suspendit ses membres aux quatre principales portes de Paris ; sa tête, envoyée à Marseille, fut placée au-dessus de la porte royale.

Confisqués d'abord au profit du roi, ses biens furent rendus, peu après, à sa veuve et à son frère, à l'exception de 36,000 livres qui furent appliquées aux pauvres, au palais et à la réparation du port de Marseille. Après l'arrêt, la cour relâcha Bruneau, qui n'était pas moins coupable que d'Allagonia, mais les circonstances nécessitaient cet acte de clémence.

Les années qui suivirent ces événemens n'offrent rien de mémorable en Provence. On était tranquille, on était heureux, lorsque tout à coup la France entière fut plongée dans la consternation et le deuil. Pendant que l'amour des peuples entourait Henri IV, et ne cessait de bénir sa bienfaisance et sa justice, le fanatisme aiguisait ses poignards dans le silence, pour en frapper ce prince bien aimé, crime d'autant plus effroyable que les excès de frénésie en avaient puisé l'idée dans la religion, comme si cette pacifique et charitable fille du ciel pouvait inspirer un odieux parricide !

Cependant, le terrible attentat fut consommé, et la mort de Henri IV, en jettant la France dans la désolation, éleva son successeur au trône.

Louis XIII se hâta d'envoyer des députés à ses parlemens pour leur annoncer un si grand malheur. La Verdière, neveu du comte de Carces, fut celui qu'il adressa en Provence, et qui fit une telle diligence qu'elle parut alors tenir du prodige, puisqu'il ne lui fallut que quatre jours pour se rendre de Paris à Aix. [1]

1. Henri IV fut assassiné le 14 mai 1610 ; La Verdière arriva à Aix le 18.

Cet envoyé remit une lettre du roi [1] au premier président, qui sut allier à sa douleur profonde toutes les précautions que commandait la sagesse. Craignant que les ennemis du bon ordre ne profitassent de cet événement pour occasionner des troubles, Du Vair eut soin de le tenir secret, jusqu'à ce qu'il eût eu le temps de prévenir les malheurs qu'il redoutait. Mais, dès qu'il eût arrêté ses mesures, et avant le lever du jour, il réunit les présidens de la compagnie, et peu d'heures après, la compagnie elle-même. Il leur communiqua la lettre du roi, et reçut de tous les magistrats le serment de fidélité qu'ils se hâtèrent de prêter au nouveau souverain.

Le premier président fit ensuite introduire dans la grand-chambre, les consuls, les gentilshommes et les principaux citoyens de la ville, et leur apprit la perte immense que la France venait d'éprouver.

Il est difficile de peindre la douleur que ressentit cette assemblée. C'était moins le devoir que l'affection qui attachait les cœurs à Henri IV, et les larmes firent l'éloge d'un si bon prince, bien plus éloquemment encore que tous les discours. Après avoir ordonné aux huissiers d'annoncer au peuple la mort du roi et l'avènement de son successeur, [2]

1. Cette lettre est rapportée textuellement dans les *Essais historiques* sur le parlement de Provence, par M. Prosper Cabasse, qui me fournit ces détails.

2. Ainsi qu'on le pratiquait en pareille occasion, les huissiers placés aux croisées de la grand-salle crièrent trois fois d'un ton lu-

le président Du Vair adressa à l'assemblée des paroles dignes du sujet qui l'inspirait et qui portèrent à son comble l'émotion générale. Il reçut ensuite le serment de tous ceux qui composaient cette réunion et ordonna aux consuls de proclamer aussitôt le nouveau monarque.

Le peuple n'accueillit la nouvelle de la mort du bon roi qu'avec des gémissemens et des sanglots, dont la sincérité attestait les sentimens que la Provence, toujours éminemmet royaliste, portait au souverain qu'un lâche assassinat venait de faire descendre dans la tombe. Éloge touchant et sublime, digne de Henri-le-Grand, et que les rois doivent d'autant plus ambitionner qu'il ne se commande pas !

gubre : *peuple, le roi est mort, notre bon roi est mort !* s'étant retirés de quelques pas et revenant ensuite aux fenêtres : *vive le roi Louis XIII, fils de Henri IV, roi de France et de Navarre, comte de Provence, de Forcalquier et des terres adjacentes, longuement et heureusement roi !*





VII

Réflexions sur les sorciers. — Gaufridi et Magdeleine de la Palud. — Convulsions, exorcisme, interrogatoire, crédulité des juges. Le Diable ramoneur. — Condamnation de Gaufridi.— La Palud, 40 ans après.—Ressemblances et dissemblances avec l'affaire du père Girard et de la Cadière. — Observation. — Deux mots caractérisent le règne de Louis XIII. —Les corsaires de Barbarie. — Jean de Forbin. — Théodore de Mantin. — Vincheguerre. — Paix, violations et humiliations des Turcs. — Louis XIII voyage et calme des émeutes. — Son arrivée à Arles. — Allégresse. — Le trône improvisé. — Harangue, piété et départ du roi.

Le Père Malebranche, philosophe mort au commencement du dernier siècle, admettait la possibilité des sorciers, des charmes, des sortilèges, et il colorait son système de cette raison paradoxale : que le démon, avec la permission de Dieu, peut quelquefois exercer sa malice sur les hommes. Enfin, et successivement, les ténèbres ont fait place aux lumières, et les histoires des revenans n'ont plus de crédit que parmi les superstitieux et les sots, toujours assez et trop nombreux.

Dans les siècles d'ignorance, plusieurs provinces furent souillées de la mort tragique et judiciaire de malheureux, accusés par leurs ennemis d'être sorciers, ou dénoncés comme tels par la superstition, quoiqu'ils ne fussent en effet que des fripons adroits, ou des hommes plus exaltés que les autres. La Provence vit plusieurs exemples de ces exécutions atroces. Le bon René, lui-même, n'eut pas honte d'approuver le jugement rendu contre quatre femmes d'Hyères, accusées de sorcellerie et brûlées vivantes. Mais les plus célèbres de ces accusations, après celles qui furent intentées par la vengeance de quelques hommes d'état, sont sans contredit celles que nous allons raconter.

Les guerres civiles avaient porté la corruption la plus effrénée dans toutes les classes, même au pied des autels et dans le fond des cloîtres. Les préjugés des temps grossiers de la Celtique et de la Germanie, défiguraient, en Provence, les connaissances humaines, ou en arrêtaient les progrès; on y croyait à la magie, au sortilège, à l'astrologie. Le parlement lui-même, composé de tout ce qu'il y avait alors de plus éclairé, ne fut point à l'abri de cette honteuse et funeste crédulité. Tel homme qui avait des convulsions nerveuses, passait pour un possédé du démon; tel autre avait-il des connaissances un peu plus que vulgaires, c'était un sorcier.

Louis Jauffret, ou Gaufridi, dont il va être question, était natif du lieu de Bauveset, qui n'a jamais

passé dans aucun temps pour avoir donné des sorciers à la Provence. Elevé par des gens pleins de religion, il avait été fait prêtre à l'âge de vingt-cinq ans, et à vingt-six vicaire des Accoules à Marseille. La nature lui avait donné des passions brûlantes, une élocution facile et gracieuse, et l'art indéfinissable de manier les esprits. Ce fut avec ces dispositions que Gaufridi mit le pied dans le tribunal de la pénitence, tribunal redoutable et sacré, dont les approches doivent faire trembler tous les jeunes prêtres, et sur lequel ceux d'un âge plus avancé ne doivent s'asseoir qu'avec la plus grande circonspection. Le vicaire des Accoules trouva sa perte là où les chrétiens vont chercher leur salut ; ses oreilles s'accoutumèrent à entendre, son cœur prit l'habitude de sentir; il ne se scandalisa plus, les passions fermentèrent et il devint libertin ; des filles de joie obtinrent ses premiers hommages ; mais il se crut fait pour des jouissances plus difficiles et plus dignes de son orgueil, et il s'y prépara.

Son caractère de prêtre, toujours respectable, alors même qu'il est déposé dans des mains indignes, lui ouvrit des portes qui flattèrent un homme vain, né dans l'obscurité, et où il trouva des objets capables de satisfaire sa luxurieuse ambition. Magdeleine de la Palud, élevée dans la pratique des vertus austères, mais belle comme on l'est à seize ans, se parant avec ce goût instinctif qui annonce le desir de plaire, Magdeleine, jeune fille sans expérience,

lui parut digne de ses abominables convoitises. D'abord il exalta son imagination et en fit sa pénitente, en lui parlant de Dieu, des saints, des miracles; bientôt, il changea de ton et de langage. La sublime et pure tendresse du confesseur disparut; des propos ascétiques, Gaufridi passa aux discours passionnés de l'homme dont il ne resta plus que l'attachement impur. Ainsi, la jeune pénitente fut conduite de la confiance à l'admiration; de l'admiration à l'amour, et de l'amour au crime. Alors elle eut des convulsions; une tristesse profonde s'empara de ses esprits; elle se crut ensorcelée, et possédée du Diable. Ce Diable était beau, doux, agréable, intéressant, n'importe; Sébastien Michaëlis, grand vicaire des frères prêcheurs, exorcisa Magdeleine à la S[te]-Baume, et déclara sérieusement qu'elle était possédée. Ses spasmes, ses érétismes continuèrent; Magdeleine c riait toujours au sortilège; les femmes qui la soignaient croyaient voir autour d'elle les flammes de l'enfer. La justice informa; Gaufridi fut décrété de prise de corps; il se constitua prisonnier à Aix, où fut conduite sa jeune et belle ensorcelée, pour être interrogée et confrontée au vicaire des Accoules. Celui-ci eut la sottise de déclarer qu'il était sorcier, et que, pour se faire aimer, il avait employé le ministère du Diable : il raconta sur la politique et la religion les plus grandes absurdités. En le voyant, La Palud entra dans des convulsions, lui reprocha ses artifices démoniaques et séducteurs, et les juges,

chose incroyable de nos jours, et qui est pourtant prouvée par arrêt ! eurent la simplicité de croire la pénitente et le confesseur ; ils ne virent pas que toute la sorcellerie de Gaufridi était d'être jeune, beau, intéressant ; qu'il avait abusé de la sainteté de son ministère pour séduire cette belle enfant, si sensible et sans expérience ; que les convulsions de celle-ci étaient une maladie nerveuse, et qu'en elle le moral fortement affecté du souvenir du passé agissait sur le physique.

Le parlement était en séance, raconte M. Cabasse, et le rapporteur du procès de Gaufridi lisait gravement l'information dans laquelle plusieurs témoins attestaient que ce prêtre, pour communiquer avec le sabbat, *se oignait d'huile*, et passait par la cheminée qui était aussi la voie de son retour de l'antre ténébreux. Au même instant, un bruit sourd se fait entendre dans la cheminée de la chambre où la cour était assemblée. Un frémissement s'empare de toutes les âmes, et la terreur est à son comble, quand on voit, enfin, sortir du foyer un grand homme noir, secouant sa tête avec beaucoup de vivacité. Personne ne doute que ce ne soit le Diable qui vient au secours du vicaire, son élève, et chacun s'abandonnant à la peur, se hâte de chercher son salut dans la fuite. L'apparition du mauvais génie eût été incontestable, si le rapporteur, moins diligent et moins adroit que ses collègues, ne se fût embarrassé dans sa robe, qui se trouvait par hasard accro-

chée à son bureau. Retenu par cet accident, il conjure l'esprit malin par des signes de croix multipliés, et, tout tremblant, demande au spectre quel est l'objet de sa brusque visite. Mais, hélas ! celui-ci, plus surpris que les magistrats n'avaient été effrayés, déclare avec candeur qu'ayant été appelé pour ramoner une cheminée de la cour des comptes, il s'était trompé et que c'était là seulement l'origine de sa malencontreuse apparition.

Tel est le dénoûment, semblable ou analogue, ajoute l'auteur des *Essais Historiques* sur le parlement de Provence, de toutes les histoires de sorciers et de revenans, auxquelles notre penchant pour les choses merveilleuses attache encore tant d'intérêt.

Le dénoûment du procès de l'abbé Gaufridi ne fut pas aussi comique. Ce scélérat fut condamné à être brûlé vif par arrêt du 30 avril 1611. Je dis scélérat, car s'il ne méritait pas son supplice comme sorcier et magicien, il le méritait pour avoir séduit une jeune innocente, profané la divinité de ses fonctions, et outragé les mœurs avec un cynisme révoltant.

Magdeleine de La Palud ne fut pas même emprisonnée. On la plaignit, et elle était bien digne alors de cette pitié qui lui fut à bon droit refusée quarante-deux ans plus tard.

L'âge lui avait enlevé insensiblement ses graces et sa beauté. Ne pouvant plus enchaîner les cœurs, elle voulut séduire les esprits, se faire respecter

comme inspirée, et elle joua sérieusement le rôle de sorcière. Le peuple attribuait à ses maléfices la grêle qui ravageait les terres et ruinait les récoltes. Citée à comparaître devant les mêmes juges qui lui avaient autrefois témoigné tant d'intérêt, elle s'effraya de l'accusation qui pesait sur elle et prit la fuite avec un prêtre italien. Mais, arrêtée, conduite en prison et interrogée, elle fit le détail de sa vie qui était, d'après ses déclarations, celle de la femme la plus régulière dans ses mœurs, la plus circonspecte dans ses actions. Cependant des témoins racontèrent des faits extraordinaires. Les juges la condamnèrent, le 17 juillet 1663, à être enfermée dans un monastère.

Le procès de Gaufridi et de Magdeleine de la Palud trouve, en 1730, son semblable à peu près dans celui du P. Girard et de La Cadière. Il faut cependant remarquer ces dissemblances : Gaufridi fut brûlé, Girard ne le fut pas. La Cadière était stigmatisée et thaumaturge ; La Palud ne fut ni l'un ni l'autre ; mais Gaufridi et Girard parurent également coupables de sorcellerie, et c'est ce qui étonne le plus, moins peut-être en ce qui regarde Gaufridi et ses juges, qu'en ce qui touche le P. Girard et les magistrats de son temps ; en effet, en 1611, les mœurs comportaient encore la simplicité et la crédulité ; mais, qu'en 1730, c'est-à-dire, dans le dix-huitième siècle, qui reçut le nom glorieux de siècle de la raison et de la philosophie,

un tribunal souverain , en possession du sceptre de la sagesse, et connaissant la déclaration publiée par Louis XIV , en 1672, contre les accusations de sorcellerie , ait admis contre le P. Girard une accusation insensée qui pouvait disparaître dans une masse d'autres iniquités , c'est ce qui dépasse notre entendement. Nous ne pouvons y voir qu'un anachronisme moral, qui malheureusement n'est pas le seul dans les fastes parlementaires de la Provence, malgré le soin qu'a apporté l'histoire de l'illustre compagnie pour excuser , atténuer ou faire disparaître ses torts et ses erreurs.

Mais ces réflexions ne sont pas de l'histoire positive , et je reviens à mes spécialités.

Sous un rapport général , deux mots peuvent caractériser le règne de Louis XIII , dit le *Juste*. [1] Le premier est du président Hénault : « La providence, dit-il, l'avait fait naître dans le moment qui lui était propre. Plus tôt, il eut été trop faible ; plus tard , trop circonspect. Fils et père de deux de nos plus grands rois , il affermit le trône encore ébranlé de Henri IV , et prépara les merveilles de Louis XIV. » Le second mot est celui que le cardinal de Richelieu écrivait à Louis XIII lui-même sur la fin de sa carrière : « Sire , tous vos ennemis n'existent plus, et vos armes sont dans Perpignan. »

1. On n'est point d'accord sur l'occasion qui fit donner à Louis XIII le surnom de *Juste* ; il est certain seulement qu'il eut ce titre dès les premières années de son règne. (Hénault.)

Dès que ce roi fut sur le trône, les grandes administrations municipales de la Provence s'occupèrent du soin de faire confirmer leurs statuts et priviléges. Elles demandèrent au gouvernement des secours contre les corsaires de Barbarie qui infestaient le commerce. Deux vaisseaux furent chargés de le protéger, et le duc de Guise, gouverneur, eut ordre de députer à Tunis et à Constantinople pour obtenir la liberté des mers. L'ambassade fut sans succès. Les Turcs ne négocient qu'avec des armes; ils n'entendent rien aux discours éloquens, aux belles phrases; ils attaquent avec audace, se battent avec courage ou meurent avec gloire; mais ils sont mauvais orateurs. Jean de Forbin, envoyé du duc de Guise, présenta d'excellens mémoires, parla avec art, mais il ne donna que des paroles, et les Turcs voulaient de l'argent. Bien plus, l'ambassadeur provençal fut assez osé pour parler d'amour à la femme d'un riche négociant; il souleva ainsi contre lui les règles austères du Coran, et revint dans sa patrie sans avoir rien fait pour elle. Alors, un homme de mer, fort expérimenté de son temps, Théodore de Mantin, commandant des vaisseaux du roi, se mit à la tête d'une flotte et balaya la Méditerranée, où il rétablit le calme pour quelque temps. Trois ans après, en 1615, il fut obligé de se remettre en mer pour donner la chasse aux Anglais, qui avaient armé à la Goulette et étaient sortis sous pavillon barbaresque.

Tous les succès de l'escadre française n'empêchèrent pas les corsaires de tenter de nouveaux hasards. On envoya contr'eux deux pataches et cinq vaisseaux, sous le commandement de Vincheguerre, chevalier de Malte, qui avait toute l'intrépidité que ceux de son ordre avaient fait éclater à Rhodes et dans la Terre-Sainte. Il fit la paix avec le gouvernement de Tunis, d'où il amena un chiaoux spécialement chargé de signer le traité. Deux chiaoux de Constantinople assistèrent à cet acte, et les uns et les autres promirent de rendre la liberté aux esclaves Français.

La paix régna sur mer pendant quelques mois, au bout desquels les corsaires algériens manquèrent à leurs engagemens. Cette fois, la Provence n'eut besoin d'aucun secours. Nos marins armèrent eux-mêmes, coururent en guerre, et mirent les Algériens à la raison. Un ambassadeur de cette nation vint à Marseille faire des excuses ; on lui répondit, avec une noble fierté, que son maître avait offensé le roi de France, qui seul pouvait pardonner. L'ambassadeur humilié partit pour Paris, demanda grace et l'obtint. Peu de temps après, les Barbaresques manquèrent encore à leur parole, éprouvèrent tout ce que peut la marine française, et députèrent de nouveau pour solliciter leur pardon ; on le leur accorda encore, mais le corps de commerce exigea que deux d'entr'eux resteraient à Marseille, comme ôtages ou cautions des engagemens des navigateurs africains.

On était alors en 1620. Les disputes religieuses recommençaient leurs saturnales ; les protestans s'agitaient de nouveau et prenaient les armes. Louis XIII parut en personne dans la Guyenne, le Poitou et le Languedoc, où il calma les émeutes. Le 30 octobre 1622, il passa le Rhône et entra dans Arles, au milieu des acclamations d'un peuple ivre de joie ; « Sire, lui dit le premier consul, Pierre de Boche, voici les clefs de votre ville d'Arles, et avec elles les cœurs de vos sujets dont la matière est leur fidélité et la forme leur obéissance; avec l'une et l'autre, ils protestent de demeurer inviolablement attachés à vos commandemens. — J'accepte les cœurs et vous confie les clefs, » répondit le roi, heureux des sentimens qu'il inspirait. S. M. était arrivée par la porte de la Cavalerie, où le luxe et le bon goût avaient improvisé un trône de circonstance. Le lendemain, après avoir entendu la messe dans la chapelle de l'archevêché, Louis XIII reçut les hommages du clergé, des cours souveraines de la Provence, et des officiers du siége d'Arles ; ensuite, suivi de la cour, ayant à ses côtés les ducs de Vendôme, de Montmorency et d'Épernon, il traversa deux haies de peuple qui s'étendaient depuis le Marché-Neuf jusqu'à la Cavalerie, et d'une extrêmité à l'autre, les cris spontanés et mille fois répétés de *vive le roi ! vive Louis*, prouvèrent au fils d'Henri IV que l'amour des Arlésiens pour leurs rois était sans pareil. Arrivée dans la salle du trône,

S. M. donna ses ordres au comte de Schomberg, et bientôt, dans la même salle, se trouvèrent réunis les grands dignitaires du clergé, les députés du parlement, les présidens d'Oppède et la Cépède, accompagnés de six conseillers; le viguier Jacques de Grille, les consuls de Boche, Nicolas d'Icard, Gaucher Peint, Claude Guerin, et enfin les notables de la noblesse et de la bourgeoisie. l'Avocat Ferrier, assesseur, harangua S. M. en termes passablement ampoulés, mais pleins d'originalité. Cette harangue n'est pas, quant au style, du goût moderne, mais elle exprime si bien l'enthousiasme royaliste des Provençaux, que nous croyons devoir la transcrire dans ces Fastes :

« Sire, les Egyptiens, voulant éterniser les actions d'un prince, les ont représentées par la foudre, d'autant qu'il n'y a rien qui résonne et qui éclate davantage. Le fameux Apelle la mit dans la main d'Alexandre en dépit de la jalousie de Lipse, pour donner à entendre au monde que la mémoire d'un si grand roi ne devait jamais être oubliée. Cette voix que les victorieuses actions de V. M. ont portée jusques aux extrêmités de la terre, et laquelle a poussé les nations étrangères à ôter cette même foudre des mains d'Alexandre pour la placer dans les vôtres, m'a amené aux pieds de V. M. au nom de votre ville d'Arles, de qui je vous présente les vœux, que vos actions pleines de générosité ont imprimés même dans le cœur de ceux qui ne sont

point vos sujets. Nous les devançons de toute façon, et cette passion qui est entrée au cœur des étrangés par vos royales vertus, étant née et élevée avec nous, fait que nous osons supplier le ciel de rendre toutes vos opérations immortelles comme celles de la foudre. Puissiez-vous donc, ô grand Roi, le plus pieux, le plus juste, le plus invincible, vous faire jour à travers les nuées les plus épaisses de vos ennemis, écarter les desseins des perturbateurs du repos public et atterrer ceux qui refuseront d'obéir aux justes lois de votre couronne. Nous jurons et protestons, aujourd'hui, en vos sacrées mains, fidélité et obéissance entière et inviolable, implorant le ciel pour qu'il répande sur votre auguste maison les plus douces bénédictions, et que, par ce moyen, il plaise à votre Majesté de trouver bon que nous lui demandions la confirmation de nos anciennes conventions et priviléges accordés par vos prédécesseurs. »

Le roi répondit et promit de conserver à la ville ses conventions, franchises et libertés. Dans ce moment, l'air retentit des cris de *vive le roi*, et tout ce qu'il y avait de bouches à feu dans Arles, l'infanterie, commandée par d'Ussane, les frégates et soixante pièces d'artillerie, saluèrent avec grand bruit la promesse royale.

Louis se rendit ensuite au balcon de l'hôtel de ville, pour assister à une course de taureaux, ce qui l'amusa beaucoup. Le mardi 1[er] novembre, il communia des mains de l'archevêque de Tours,

grand aumônier de France, assista à la messe pontificale célébrée par l'archevêque de Laurent, après laquelle il toucha les malades des écrouelles, disant : le roi te touche, Dieu te guérisse !

Il partit le lendemain. Aix et Marseille le possédèrent pendant plusieurs jours. Il sortit de la Provence par Avignon.



129

VIII

Remarque sur les causes des contagions.—Celle de 1630.—L'armée du duc de Nevers la laisse à Lyon. — Un marchand l'apporte à Digne. — Ses ravages. — Vœu des consuls d'Arles. — Ordres inhumains à Digne. — à Aix. — Le Martigal pendu. — La peste éclate à Marseille. — Lâcheté du premier consul. — Valbelle et Gratian. — Observations sur les causes de quelques lois. — Causes de l'édit des élus. — Tactique de Richelieu pour perdre Guise. — Résultats funestes à la Provence. — Arrivée de l'intendant d'Aubray. — Révolte. — Les *Cascaveous*. — Leur origine. — Celle des *Monaidiers* et *Siphoniers* d'Arles, 150 ans après.—Désordre. Arrêt du parlement. — Sa supplique au roi et remontrances.—La *Vérité provençale*.— Continuation des troubles. — Forbin là Barben. — Le consul de Bras. —*fouéros leis élus*. — Scènes sanglantes. — Des magistrats y figurent. — Les jours du baron de Bras en danger. — Il se sauve aux Jacobins. — Sainte colère d'un religieux, anecdote. — Quelle avait été la conduite de Guise. — Il a recours à Condé. — Réponse de ce prince. — Condé accomplit sa mission. — Châtimens.— Les états de Tarascon. — Patriotisme d'un évêque. — Paroles de Rolland de Cabanes. — Exil de Guise. — Châtiment de Montmorency et du président Coriolis. — Celui-ci meurt en prison.—Sa résignation chrétienne.



NAVIGATEURS audacieux, guerriers intrépides, industrieux manufacturiers, négocians paisibles, ou laborieux colons, les Provençaux avaient, dans le cours des siècles,

éprouvé plusieurs contagions par le contact des Marseillais avec les côtes de Barbarie, ou par le séjour des provenances de ces contrées, séjour imprudemment toléré dans les ports de Toulon, d'Antibes, de Marseille et d'Arles. La peste qui éclata, de 1629 à 1630, et fit de la Provence un théâtre de désolations, eut une autre cause.

En 1628, une armée française, sous le commandement du marquis d'Uxel, était allée au secours de Charles de Gonzague, duc de Nevers, qui se battait pour la succession des duchés de Mantoue et de Montferrat. Cette armée revint sans avoir pu pénétrer dans les lieux de sa destination, entra dans la vallée de Barcelonnette, où elle mit tout à feu et à sang, traversa le Dauphiné, et, en 1629, passa par Lyon, où elle laissa la peste. Un marchand de cette ville apporta le fléau à Digne, où, dans l'espace de cinq mois, périrent 8000 personnes. Aussi, depuis lors, Digne, qui comptait auparavant près de 10,000 habitans, n'a pu se rétablir.

De Digne, la peste pénétra dans la vallée de Barcelonnette, dans le Dauphiné et le Languedoc, ravagea plusieurs communautés de Digne et de Sisteron. Le 29 juillet elle se manifesta à Arles, où elle ne cessa que le 29 avril 1630. Ce fut à cette occasion que fut bâtie l'église dédiée à la très Sainte-Trinité et à S[t] Roch, en l'honneur duquel les consuls votèrent une procession annuelle. Le fléau n'enleva dans Arles que 8 ou 900 personnes; Aix, au con-

traire, perdit près de 8000 habitans. On raconte, à cet égard, plusieurs faits qui n'honorent pas leurs auteurs ; ainsi, l'on défendit aux habitans de Digne de sortir de leur terroir, précaution que la prudence pouvait autoriser; mais une soldatesque insolente eut ordre de surveiller ces malheureux qui, plus d'une fois, subirent les plus atroces traitemens. Ceux d'Aix eurent la permission de fuir ; mais il fut enjoint, sous peine de mort, aux habitans des villes voisines, de les recevoir. Un Martigal, plus ardent que les autres à repousser les fuyards des abords de sa ville, fut conduit à Aix et pendu.

Marseille qui, jusques alors, avait été la première des villes à ressentir et à communniquer les fléaux dévastateurs, fut la dernière à subir les effets de la peste de 1630. Ils commencèrent le mois de février, dans une saison où les ravages paraissaient moins redoutables ; cependant, plus de 50,000 Marseillais, en moins de trois jours, sortirent de la ville, où il ne resta que 15,000 personnes (Marseille n'avait alors que 65,000 habitans.) Quinze jours après cette émigration, les avenues furent barrées ; des trois consuls élus annuellement, le premier avait pris la fuite, sans doute pour ne pas laisser perdre le souvenir de lâcheté de ses devanciers; mais le second et le dernier, Léon de Valbelle et Nicolas de Gratian, se montrèrent dignes des suffrages qui les avaient élevés à leur poste ; ils y restèrent, déterminés à mourir avec leurs malheureux conci-

toyens, ou à les sauver, s'il était possible. Ces deux hommes intrépides, justes et sévères, établirent un ordre parfait, ce qui n'empêcha pas que, sur 15,000 personnes, 9000 mille furent enlevées par la peste.

Le fléau étendait encore ses étendards funèbres, lorsque fut publié l'*Édit des Élus*, qui occasionna des mouvemens insurrectionnels dans presque toute la Provence, particulièrement à Aix. Avant d'en parler, une observation me paraît opportune.

Les événemens, les progrès de la raison politique, mais, plus souvent encore, l'audace d'un favori, l'ambition d'un ministre, sont les causes les plus actives des lois les plus importantes, de celles qui changent la constitution d'un état; par exemple, l'édit sur la *succession des mères*, édit accueilli par le parlement de Paris et rejeté par tous les autres, ne fut-il pas imaginé pour plaire à un homme puissant, en faveur à la cour de Charles IX? On sait que Pierre de Montluc, fils aîné du célèbre Pierre de Montluc, ayant été tué, son oncle, évêque de Valence, eut à craindre que si le seul enfant qui restait venait à mourir, sa mère n'emportât tous les biens de la maison de Montluc. Pour éviter ce qu'il considérait comme un désastre, il sollicita et obtint, en 1567, l'édit fameux qui établissait qu'à l'avenir on adjugerait à la mère, pour la consoler de la perte de ses enfans, les biens meubles seulement et l'usufruit de la moitié des immeubles paternels. Ainsi était anéanti le sénatus-consulte Tertullien, suivant

lequel les mères héritaient de leurs enfans, sans distinction des biens de l'héritage.

L'édit des élus,[1] qui devait insurrectionner les provinces dont il renversait le régime politique, eut une cause plus odieuse encore. Eh! voyez d'où dépend le malheur ou la félicité des peuples!

Des intrigues de cour et une ambition excessive avaient brouillé le cardinal de Richelieu avec le duc de Guise. La perte de celui-ci fut résolue. Pour le dépouiller avec plus de succès, le cardinal-ministre chercha d'abord à le rendre odieux. Guise, en sa qualité de gouverneur de Provence, était vice-amiral des mers du Levant; Richelieu supprima les charges d'amiral et de vice-amiral. Montmorency, qui possédait une des premières, se soumit sans murmurer, à la faveur d'une pension importante. Le duc de Guise, moins traitable, osa résister à un homme dont les volontés altières fesaient trembler la cour et la ville, et à qui personne ne résistait impunément; mais le gouverneur de Provence avait du crédit et des talens; son imagination exaltée lui

1. Les ordonnances et les réglemens faits par les rois de la première race étaient appelés *édits*; sous la seconde race, on les appella *capitulaires*; sous la troisième race, le terme d'*édits* redevint en usage. Aujourd'hui tous les actes législatifs portent indistinctement le nom de lois.

Nous avons beaucoup d'édits qui portent le nom des lieux où ils ont été donnés : tels que l'édit de Crémieu, l'édit de Melun, l'édit d'Amboise, l'édit de Nantes; d'autres portent le nom des choses qu'ils avaient pour objets, tels que : l'édit du contrôle, l'édit des insinuations, l'édit des présidiaux, l'édit des mères, l'édit des duels, l'édit des secondes noces, l'édit des élus, etc.

donnait de l'énergie ; d'ailleurs, son nom, sa naissance, les troupes qu'il avait sous la main et dont il était aimé, lui assuraient la plus haute importance. Le cardinal n'osa point le combattre à visage découvert ; il prit un détour dont le succès était infaillible.

Instruit des privilèges de la Provence, ce ministre y fit créer par Louis XIII des établissemens contraires, qui furent adressés au gouverneur, pour être présentés aux états et aux tribunaux souverains du pays. Le cardinal avait fait ce raisonnement : si le gouverneur les fait exécuter, il soulève contre lui la Provence entière ; s'il ne les fait pas exécuter, il soulève la colère du roi ; de toute manière, Guise est perdu.

De ce raisonnement on vit sortir une augmentation sur le prix du sel et une diminution sur la mesure, une crue de magistrats, une création de juridictions nouvelles, des contrôleurs, des greffes, et autres inventions imaginées en apparence pour le bien de l'état, et en effet pour l'intérêt et la vengeance toujours terrible du cardinal-ministre.

Mais de tous les édits, celui des élus fut le plus funeste ; il causa une véritable guerre civile. D'Aubray, maître de requête, le premier qui ait été pourvu de la charge d'intendant, eut ordre de venir concourir à son exécution. Il arrive, au mois d'avril 1630, à Tarascon, où sa présence est regardée comme une menace pour les libertés publiques et les privilèges de la province. Se trouvant ensuite à Orgon avec

Castellane, La Verdière et Forbin-Labarben, il les consulta sur la manière dont il devait se conduire pour l'établissement des élus. Le premier voulait un coup d'état prompt et décisif; le second conseillait au contraire les formes accoutumées. Le gouverneur, étant de cet avis, réunit les états à Brignoles, d'où l'on vit aussitôt les consuls et les juges s'éloigner, les artisans déserter leurs boutiques et la douleur publique dégénérer en murmures. Arles et Marseille firent alors des protestations énergiques; mais rien n'arrête d'Aubray; il se rend à Aix le 19 septembre. Malheur à lui! la révolte éclate. Les *Cascaveous* s'organisent; les jours d'Aubray sont menacés; le conseiller d'Agut, qui lui portait les sceaux, apaise un instant la fureur populaire, et d'Aubray a le temps de prendre la fuite; il se sauve par le toit de la maison du conseiller Lafare.

Cependant la révolte prend une intensité redoutable; en vain, d'après les ordres du parlement, les conseillers Olivier, De Flotte, d'Agut et Boyer, s'efforcent d'arrêter l'émeute et de rassurer l'intendant. Celui-ci se hâte de sortir de la ville et se réfugie secrètement à Cavaillon. Le peuple dresse un bûcher, y brûle en effigie le maréchal d'Effiat, surintendant des finances, qu'il accuse d'être l'auteur de ses maux; de tous côtés on court aux armes, et chacun cherche à se ranger avec ardeur sous la bannière grotesque des *Cascaveous*, dont voici l'origine:

Les révoltés, ou plutôt les défenseurs des pri-

viléges de la province, ceux qui ne voulaient pas une élection dans un pays où les états administraient, avaient senti le besoin de se soumettre à des règles et d'obéir à un chef pour fortifier la résistance; tant il est vrai que l'unité fut de tout temps, pour la rébellion même, considérée comme un principe sauveur! Dans une des assemblées réunies pour cet objet, l'un de ces intrépides défenseurs s'écria que toutes les plaintes étaient inutiles, puisque personne n'avait le courage de lever l'étendard de la liberté; rappelant, à ce sujet, l'ingénieux apologue où les rats, toujours menacés d'être surpris par un chat, proposent de lui attacher un grelot, afin d'être avertis de son approche et d'avoir le temps de fuir, « aucun, dit-il, ne veut attacher ce grelot, quoique tous conviennent que le conseil est sage. »

Cette allégorie électrise Paul de Joannis, seigneur de Châteauneuf : c'est moi, s'écrie-t-il, c'est moi qui l'attacherai ! Aussitôt, il ordonne aux conjurés d'adopter ce signe, qui, suspendu à un ruban blanc, devait porter les armoiries de chaque affilié. C'est ainsi que ce parti prit le nom de *Cascaveou*, qui est en provençal la traduction du mot grelot. [1]

Telle fut aussi, un siècle et demi environ plus tard, lors de la première révolution française, l'origine des *Monnaidiers* et des *Siphoniers* d'Arles. L'effervescence fut si grande, et les partis tellement divisés et antipathiques, qu'il y eut nécessité pour les ré-

1. Cabasse.

publicains qui habitaient la Roquette et les royalistes qui formaient la majeure partie des Arlésiens et qui habitaient la hauteur, (en provençal, *l'aouture*) d'adopter deux signes caractéristiques. Les premiers portaient à la boutonnière une pièce de monnaie, et les seconds, un petit siphon d'argent, d'où les noms de monnaidiers et de siphoniers. L'empire n'avait pu les réconcilier. Divisés encore, lors de la révolution de juillet 1830, l'expérience, la réflexion, l'intérêt local semblent les rapprocher comme partout ailleurs; mais les convictions restent les mêmes et sont réciproquement respectées. C'est la perfectibilité accomplie de la civilisation moderne qui, tôt ou tard, ne fera des Français qu'une famille de frères.

Revenant aux *Cascaveous*, nous devons ajouter que ce parti, dont la ville d'Aix fut le foyer, en 1630, étendit ses ramifications désastreuses à St-Maximin, à Brignoles, à Draguignan, à Grasse. Des hommes de bien l'adoptèrent avec ardeur et confiance pour défendre les privilèges de leur pays. Les *Cascaveous* rappelaient les temps où Rome, asservie à des fureurs factieuses, voyait ses citoyens impitoyablement proscrits. En effet, si on avait le malheur de déplaire aux mutins, on trouvait à sa porte l'ordre de sortir de la ville dans un temps prescrit. Dédaigner ces avis, c'était se condamner à une mort certaine, ou, au moins, au pillage de ses biens, parce que la licence ne connaissait plus de frein. [1]

1. Cabasse.

Le parlement, dont les protestations d'Arles et de Marseille avaient réveillé l'énergie, comprit enfin qu'il ne pouvait rester immobile au milieu de tant de désordres. Il rendit, dans le courant du mois d'octobre 1630, un arrêt par lequel il se détermina à présenter des remontrances au roi, afin d'obtenir la révocation de l'édit des Élus. La lettre qui les annonçait au roi fut ainsi conçue :

SIRE,

« Entre les ruines qui menacent cette province, qui seule s'est conservée exempte des derniers mouvemens, la plus prochaine est celle de la justice; car depuis qu'on a voulu changer les ordres anciens par des établissemens nouveaux, les compagnies souveraines ont été dans un si grand mépris que les peuples, foulant aux pieds leur autorité, se sont abandonnés à toutes sortes de licences; nous n'en pouvons rapporter la cause qu'à l'édit des élections; car nous voyons que les trois ordres ont une si grande aversion pour cet édit, qu'ils n'appréhendent aucun péril par lequel ils s'en promettent la délivrance. Nous voyons déjà quelques séditieux avoir fait diverses insolences sous ce prétexte, et même dans la maison du sieur de Paule, un de vos conseillers en cette cour, sur quoi nous travaillons à découvrir les coupables pour en faire la punition digne de la faute. Mais l'appréhension que nous avons que le mal ne s'étende dans la province au préjudice de votre service, nous a fait prendre la

résolution de suspendre l'exécution dudit édit, sous le bon plaisir de V. M., et que votre procureur-général vous ferait ses très humbles remontrances ; nous croyons que ces mouvemens, n'ayant d'autre prétexte que cet édit, pourront cesser par l'espérance que le peuple prendra, que V. M. ouïra volontiers lesdites très humbles remontrances, et sommes obligés, Sire, par le dû de nos consciences et par la fidélité que nous vous devons, de vous représenter que de l'exécution de cet édit dépend la ruine de cette province, et que difficilement le peuple se contiendra dans l'obéissance ; que, s'il plaisait à V. M. de faire considération à nos humbles supplications et aux remontrances qui vous en seront faites par votre procureur-général, elle y trouvera une preuve de la fidélité qui lui est due par ce corps; et les avis qui lui sont donnés au contraire, seront jugés à la fin préjudiciables à votre service. Sur ce nous attendons les commandemens de V. M. et prions Dieu, etc. »

Un écrit intitulé : *La Vérité provençale au Roi*, [1] parvint encore au monarque. On y lisait :

SIRE,

« Je suis la Vérité, cette déesse, fille du temps, aujourd'hui si peu connue et si fort méprisée dans le palais des rois. L'ambition et l'avarice des courtisans occupent entièrement ma place et mon rang, me retiennent depuis long-temps à la porte de votre

1. Cette pièce est rapportée par Papon. T. IV, p. 456.

Louvre : je me suis habillée et parée à la provençale, portant en main la livrée de l'ancienne fidélité de ce pays envers ses princes; et, poussée de cette humeur hardie et impatiente qui est naturelle à la nation, j'ai franchi toutes ces barrières d'iniquité et d'injustice, pour vous faire mes représentations.

« Il est vrai, Sire, que les peuples doivent contribuer de tous leurs biens pour conserver la dignité de leur roi, et la garantir contre leurs communs ennemis, mais les rois se sont obligés de faire tout ce qui serait requis au bon gouvernement de l'état. L'obligation donc des sujets est une promesse de sang et de biens, et celle des souverains une promesse de bonté et de sagesse, et tous les deux ont rapport à une même fin, qui n'est autre chose que la félicité commune. La prudence et la bonté des princes doit aussi garder ses mesures et modérer cette grande autorité et puissance, en sorte qu'il n'y ait ni foule ni charge extraordinaire. Il faut, Sire, que la raison maîtrise les rois aussi souverainement qu'ils maîtrisent leurs sujets, et que cette image de Dieu qu'ils représentent en terre soit toujours dans leur souvenir et que sa crainte sonne contiuuellement à leurs oreilles. »

Tout fut inutile. Richelieu gouvernait, la vérité fut défigurée aux yeux du roi, et les troubles continuèrent en Provence. Forbin La Barben, naguères l'idole du peuple, lorsqu'il était premier consul

d'Aix, fut soupçonné de s'être laissé gagner par la cour dans l'espoir d'obtenir le gouvernement d'Antibes, et ce bruit le rendit aussi odieux qu'il avait été aimé. Une descente tumultueuse fut faite dans sa terre de la Barben ; son château fut ravagé, ses forêts incendiées. Pour arrêter ces brigandages, l'autorité parlementaire ne pouvait rien ; le premier consul, le baron de Bras, arbora lui-même un drapeau également hostile aux *Cascaveous* et aux Élus. il donna pour signal à ses adhérens, une sonnette attachée à un ruban bleu avec cette devise : *vive le roi : fouéro leis élus !* en français : dehors les élus ! Dès lors, il y eut deux partis pour la défense des priviléges communs, mais implacables l'un pour l'autre. Chaque jour était marqué par des scènes sanglantes dont la place des Prêcheurs était le théâtre habituel. Dans une de ces scènes où l'on voyait figurer, de part et d'autre, les personnages les plus éminens, animés des meilleures intentions, tels que Coriolis, Châteauneuf, Agut, flotte, Perrier, Antelmy, Gautier, Gallifet et Vergons, le consul baron de Bras, contre lequel le parlement avait ordonné des informations, ne dut la conservation de ses jours qu'à un événement imprévu, occasionné par la sainte [1] colère d'un religieux.

De Bras venait d'éviter la mort la plus cruelle, en fesant une brêche au couvent des jacobins, dont

1. On lit quelque part, dans l'écriture sainte : *irascimini, sed Nolite peccare.* Mettez-vous en colère, mais ne pêchez pas.

les troupes ennemies avaient envahi l'église ; elles s'y livraient à leurs fureurs, sans que le Saint-Sacrement exposé pût les ramener à respecter sa divine présence ; tout à coup, un des religieux, revêtu des habits sacerdotaux, prend le Saint-Sacrement dans ses mains et s'écrie : « Dieu tout-puissant, puisque le respect de ce saint lieu et la majesté de votre présence ne sont pas capables d'arrêter ce peuple obstiné, et de lui faire déposer les armes, souffrez que cette même main et ce même ostensoir avec lesquels vous lui avez donné si souvent votre bénédiction, servent aujourd'hui à lui donner votre malédiction ! ! ! »

A ce mot de malédiction, ces forcenés se prosternent, demandent miséricorde, et se pressent de sortir de l'église, ce qui les empêche d'atteindre le baron de Bras dans le clocher, où ils seraient sans doute parvenus.[1]

Cet événement calma les esprits ; Louis XIII, mieux éclairé sur l'agitation de la Provence, songea à faire des concessions propres à ramener la tranquillité. Toutefois, le prince de Condé fut chargé de se mettre à la tête d'une armée et de venir pacifier le pays, tout en fesant exécuter l'édit des élections.

Pendant les troubles, Guise avait tenu une conduite équivoque, peu faite pour lui procurer le dévoûment des Provençaux. Le bruit s'était répandu qu'il voulait s'assurer de Marseille, comme d'un bou-

1. Voir Papon, T. IV, p. 462, et Cabasse T. II, p. 109.

clier contre le roi et le cardinal, et qu'il traitait avec les religionnaires du Languedoc et avec l'Espagne. La reine mère, sa protectrice, arrêtée à Compiègne, lui manquait. Dans ces circonstances, il recourut au prince de Condé lui-même, pour en recevoir des avis salutaires. Mais ce prince se contenta de lui répondre que les partisans qu'il croyait avoir conservés en Provence le trahissaient ; que le roi voyait de mauvais œil qu'au lieu d'apaiser les troubles, il se fût occupé d'armer des galères sans ordre ni permission ; que cette conduite, dont le motif pouvait être innocent, annonçait, en apparence, un rebelle qui méditait de s'associer avec des séditieux, et qu'il lui conseillait de venir le voir à Avignon, où ils parleraient avec moins de contrainte.

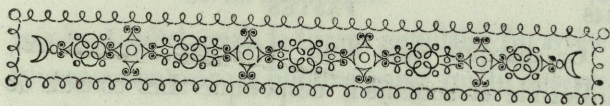
Cependant, le prince de Condé accomplissait sa mission. Les deux cours souveraines, les bureaux des trésoriers-généraux et la sénéchaussée, sommés de se retirer à Aix, obéirent promptement. Le prince arriva lui-même, le 20 mai 1631, dans cette ville, où, la veille, il avait fait entrer le marquis de Nangis, son lieutenant, à la tête de quatre régimens. Trente malheureux, contre lesquels l'intendant d'Aubray et la Poltrerie, consulte d'état à la suite du prince, avaint informé, furent condamnés au bannissement, aux galères ou à la mort. Les présidens de Coriolis et de la Roque, les conseillers de Flotte, d'Espanet et de Perrier furent mandés au conseil du roi pour rendre compte de leur conduite; les conseillers

d'Antelmi, de Villeneuve, et l'avocat-général De Cormis interdits sur le champ de leurs fonctions.

Les états, convoqués à Tarascon par le duc de Guise, furent remarquables par le chaleureux patriotisme de l'évêque de Sisteron, et de l'assesseur Rolland de Cabanes. Après que le premier eût repoussé victorieusement, avec une noble fermeté, les accusations de la Poltrerie, le second fit entendre des paroles qui retentissent encore dans le cœur des Provençaux; il prouva que, dans nos pays, les mouvemens insurrectionnels ne sont jamais dus à un esprit de révolte, mais à un juste et naturel sentiment de liberté... Pour le retrait des édits, Richelieu avait demandé deux millions; les états de Provence offrirent 1,500,000 francs, et les édits subsistèrent; mais le duc de Guise, mandé en cour pour se justifier, n'y put réussir, malgré les démarches de la duchesse, son épouse. Il fut exilé en Italie.

A la même époque, Henri II, duc de Montmorency, le plus grand seigneur du royaume, mourait sur l'échafaud, pour avoir soutenu la révolte de Gaston d'Orléans, frère du roi, et le président de Coriolis, condamné aussi à la peine capitale, était exécuté en effigie. Il avait eu l'imprudence de se joindre au maréchal qui soulevait le Languedoc dans l'intérêt du duc d'Orléans. Réfugié en Espagne, il voulut, plus tard, à l'occasion d'une amnistie qui ne devait pas lui être applicable, se retirer à Avignon; mais, enlevé pendant la route, il fut conduit à la

Bouc, et enfermé dans un cachot où il finit ses jours avec la résignation du chrétien. Un de ses neveux, ayant obtenu la permission d'aller le voir, n'aperçut dans sa prison qu'une vieille caisse qui lui servait à la fois de siége et de table, un verre dont le pied était de plâtre, des volets de fenêtre tout brisés, et une mauvaise paillasse. A ce spectacle, il ne put contenir ses larmes et s'empêcher de se plaindre de la dureté du cardinal : « Nous nous trompons, mon neveu, lui dit le président, de croire que le cardinal soit la cause de nos malheurs particuliers ou publics. C'est un effet de notre amour propre de rejeter sur autrui les maux qui viennent de nous. Nos péchés seuls en sont la cause, et le cardinal n'est que l'instrument dont Dieu se sert pour nous punir. Pour moi, je loue la providence de m'avoir donné le moyen d'expier mes fautes par les peines que j'endure ; elle me traite avec douceur ; et quand même je serais exposé à toutes les rigueurs de l'air, ou réduit sur le fumier, j'aurais encore des grâces à lui rendre. » Ces paroles, rapportées par M. P. Cabasse, m'ont paru trop belles pour ne pas figurer dans nos Fastes. Comme elles peignent bien, ajoute le même auteur, la résignation et le repentir, et combien elles disposent à oublier les fautes du magistrat pour ne s'intéresser qu'à ses malheurs ! ! !



IX

Vitry. — Un trait de son caractère. — L'aversion qu'il inspire. — Pourquoi.— Le marquis de Saint-Chaumont.— Une observation. — Comment Saint-Chaumont est accueilli.— Retour de Vitry. — Les Espagnols aux îles de Lérins.— Escadre française. — Particularités sur quelques marins.— Dispute des généraux et suites. — Patriotisme provençal. — Les îles reprises.—Le comte d'Alais gouverneur. — Hiver de 1638. — Créations judiciaires. — Naissance de Louis XIV.— Le Semestre.— Conseil funeste.— Assassinat de Gueydon. — D'Alais attaché à Marseille.— Jean Boule. — On veut attaquer Aix. — Le duc de Joyeuse à Marseille.— Comment on le fait partir. — Consuls élus par le peuple. — Le gouverneur irrité. — Politique de Louis XIV dans cette circonstance. — Union d'Aix et de Marseille. — Le laquais porteur de lettres. — Damatan et le chevalier de Village. — Bonté du gouverneur. — Ingratitude excusable. — Pourquoi le gouverneur voulait posséder Marseille.—La comtesse d'Alais empêche l'exécution d'un projet funeste. — D'Alais s'empare du fort Notre-Dame-de-la-Garde. — Il en est expulsé.— Les clefs en sont portées à Louis XIV.

LE maréchal de France, Nicolas de L'Hôpital, marquis de Vitry, fut envoyé en Provence au commencement de l'année 1632, pour remplacer le duc de Guise, en qualité de gouverneur.

Ce marquis était d'un carractère orgueilleux, inflexible et sottement despotique. Les consuls de Lourmarin ne furent-ils pas obligés, par ses ordres, de s'associer à ses valets pour porter sa litière ? il se rendait alors aux états qu'il avait convoqués à Apt, et sa voiture avait été arrêtée par l'état affreux des chemins. Cette circonstance et l'air impérieux et superbe qu'il voulut prendre aux états, indisposèrent contre lui les trois ordres. Dès ce moment, les Provençaux lui vouèrent une haine implacable, dont il eut bientôt l'occasion de se convaincre. En 1633, le conseiller d'état du nom de Talon avait été envoyé en Provence pour augmenter le prix du sel et diminuer les mesures et les poids ; Vitry voulut se rendre avec lui à Marseille pour le seconder dans l'exécution de cette mesure fiscale. Leur présence souleva le peuple, qui fit des menaces de mort, et obligea le gouverneur et Talon à prendre la fuite.

La juste aversion qu'inspirait Vitry se manifesta d'une manière encore plus énergique, lorsqu'il voulut s'arroger le droit d'élire les consuls, de mettre des impositions arbitraires sur les villes, et lorsque, par la voix de Guerre, vieux capitaine gascon qu'il appelait son conseil, et au bruit du tambour, il osa, de sa seule autorité, casser deux arrêts du parlement favorables aux administrateurs municipaux, le peuple courut tumultueusement devant l'hôtel que Vitry avait occupé à Marseille et vomit contre lui des torrens d'imprécations. Le feu allait être

mis à cet hôtel, mais la fureur populaire fut arrêtée heureusement par un homme sensé, qui fit observer que le gouverneur n'avait logé là qu'à titre de locataire. Enfin, instruit de l'exaspération des Provençaux, Louis XIII ordonna au gouverneur de venir se justifier, et envoya Melchior-Mitte de Chevrières, marquis de Saint-Chaumont, avec le titre de commandant provisoire. Il arriva en 1634.

On l'a toujours dit, et cette vérité reçoit incessamment son application, le peuple pris en masse est une girouette qui tourne selon le vent. On pourrait encore le comparer à un monstre à mille têtes, changeant d'idées et d'opinions, suivant les circonstances ; il aime, il abhorre, il approuve, il blâme, suivant le bonheur ou le malheur qui accompagne ceux qui fixent ses regards.

Plus sage, plus modéré, plus populaire que Vitry, Saint-Chaumont ne trouva que des ingrats qui le virent, après quelques mois de séjour, partir sans regret. Les Arlésiens furent les seuls qui lui témoignèrent quelque gratitude du bien qu'il avait fait ou tenté. Les consuls, au nom de la ville, lui offrirent en présent, lors de son entrée dans Arles, un bassin en argent avec deux aiguières et treize tombeaux anciens. Partout ailleurs, l'indifférence avait accueilli le sage Saint-Chaumont. Mais Vitry, l'odieux Vitry, que poursuivaient à la fois, de leurs accusations, les administrateurs de la province, le parlement et une partie de la noblesse, sortit vic-

torieusement de la justification à laquelle on l'avait obligé de descendre, et le peuple, en le voyant retourner en Provence, en 1635, se montra son admirateur.... Fiez-vous donc aux masses et à leurs passions.

Depuis Charles-Quint, les Espagnols n'avaient point renoncé au projet d'envahir nos côtes, d'où ils espéraient se jetter en maîtres dans les plus belles contrées de la France. Dans le mois de septembre 1636, une de leurs flottes parut devant les îles de Lérins et de Ste-Marguerite, qui furent bientôt réduites à se rendre. Déjà les Espagnols envahissaient les terres de Provence; leurs corps d'armée prenaient des positions avantageuses; Cannes et le fort de la Croisette étaient menacés d'une surprise. Mais le gouverneur appelle à lui toutes les milices de la province; les consuls de chaque ville arrivent en tête d'une petite troupe, composée de nobles et de bourgeois, et bientôt l'armée provençale est en présence d'un ennemi insolent, tandis que du côté de la mer s'avançait une escadre française, formée de quarante vaisseaux sortis des ports de l'Océan, auxquels étaient venus se joindre douze galères et quantité de gros navires armés en guerre dans les ports de la Provence et principalement dans celui de Toulon.

Sur l'escadre française on remarquait plusieurs Provençaux déjà illustres par des actions d'éclat ou des particularités dignes de mémoire. On y voyait :

Jacobeo Marini, surnommé le *Barbaresque*, à cause de ses courses valeureuses et brillantes contre les corsaires africains ; Martin Bérard, né d'une mère grecque d'origine, qui lui avait donné le jour au bruit du canon, au milieu d'un combat naval. Venu au monde, pour ainsi dire, dans les bras de la mort, Bérard l'avait bravée vingt fois sur les mers, en attaquant, sur de petits vaisseaux, les Espagnols en nombre réunis contre lui ; Antoine de Timon, sieur de Brenne, marin depuis l'âge de six ans, remarquable par quarante combats, couvert de cicatrices et propriétaire de vingt vaisseaux de tous rangs qu'il avait pris sur les ennemis de la France et du commerce ; la jeune et belle Crudère, qu'un élément perfide, des travaux sans nombre, l'appareil de la mort, n'avaient point intimidée. Unie depuis quelques mois au meilleur des époux, auquel elle avait déjà donné des preuves du plus héroïque attachement, elle ne put se décider à se séparer de lui, et ceignant l'épée du volontaire, pour parvenir sans obstacle jusqu'à son vaisseau, elle voulut partager ses dangers et sa gloire ; le brave et vertueux Poucet, qui, à l'âge de quatre-vingts ans, après soixante ans de travaux, trouva encore des forces dans l'amour de la patrie. Il avait combattu pour Henri IV ; jamais la Ligue et le fanatisme n'avaient souillé ses mains du sang de ceux qui combattaient pour ce grand roi ou qui défendaient leur religion. Courbé sur les bords de la tombe, il allait apprendre à ses fils et à

ses petits-fils comment on doit se battre, vaincre ou mourir pour la France et le roi.

L'un des principaux vaisseaux était commandé par Dumont, surnommé aussi le *Barbaresque*, qui, peu d'années auparavant, avait forcé les corsaires d'Alger de rester dans leur port, en leur enlevant quinze bâtimens dont les équipages dévastaient les côtes de la Méditerranée.

Sur un autre était Pierre Savournin, célèbre par un combat qu'il avait soutenu, l'année d'auparavant, contre trois corsaires qu'il rencontra, fesant route pour le Levant. Son vaisseau n'était monté que par quarante hommes, avec lesquels il se défendit contre les corsaires, les mit en fuite, les poursuivit et s'empara de l'un d'eux.

Sur le vaisseau amiral était Jacques Bousquet, que le commerce avait chargé des expéditions les plus importantes et les plus périlleuses, et qui s'en était toujours tiré avec gloire. Fesant voile un jour vers l'Italie, il entend au loin le bruit du canon, s'avance, voit un petit vaisseau qui se défendait avec peine contre un plus gros ; c'était un espagnol aux prises avec un corsaire. La prudence lui conseillait de les laisser se battre et de se retirer ; mais, emporté par ce sentiment qui force les grandes âmes à protéger les faibles contre le plus fort, il se mêle au combat, va à l'abordage, tue les Barbaresques qui lui résistent, charge les autres de fers et remet généreusement sa prise dans les mains de l'Espagnol..

L'importance de cette armée navale, le nombre des vaisseaux, le courage et le talent des guerriers, fesaient espérer les plus grands succès. Un trait d'entêtement et de vanité, le désir de faire prévaloir un avis sur un autre, en un mot, une puérilité fit manquer une expédition où le royaume avait mis toutes ses forces navales, et la Provence, ses soldats, ses marins et tout son numéraire.

Le comte d'Harcourt et Vitry étaient les généraux. Le conseil de guerre avait pour chefs deux hommes d'église, connus aussi par leurs talens militaires et leur bravoure. L'un était Henri de Sourdis, archevêque de Bordeaux; l'autre, l'abbé de Bauveau, nommé à l'évêché de Nantes. Ces deux chefs eurent en route une discussion sérieuse sur le point de savoir lequel des généraux commanderait l'armée, lorsque la descente aurait été faite, et comment se ferait cette descente. Sourdis crut que sa qualité de chef de conseil l'autorisait à dire hautement son avis et à le faire valoir ; Vitry, dont on connaît le caractère violent, traita Sourdis de *cagot* ; il osa même lui donner un coup de canne, insolence ou voie de fait qui dans la suite lui coûta cher et le fit enfermer à la Bastille.

Cependant, le désordre se mit sur la flotte et dans les troupes de terre. Les milices et la noblesse se retirèrent, et les Espagnols ne furent point attaqués. Mais au commencement de l'année 1637, le patriotisme provençal se réveilla dans toute son

énergie, selon les expressions si justes d'un historien moderne. [1] De tous côtés, des sacrifices d'argent furent faits. Le parlement donna 24,000 livres ; les comptes 15,000 ; Aix 7000 livres et toutes les munitions de ses magasins; Marseille 30,000 et des munitions pour 6000 ; Toulon, Hyères et Olières fournirent 2400 hommes sur six vaisseaux frétés à leurs dépens. Le petit bourg de Biol envoya, à lui seul, 300 hommes armés et entretenus pour un mois. Un ban royal ayant été proclamé, la noblesse prit les armes, et l'on vit le vieux seigneur de Roumoles, âgé de plus de 94 ans, se présenter pour combattre, malgré la présence et les supplications de ses trois fils.

Après la reprise des îles, le roi manda en cour le maréchal de Vitry, qui avait encore mécontenté les Provençaux, et envoya, pour le remplacer, Emmanuel de Valois, comte d'Alais, que recommandait la réputation du plus beau caractère et de la plus profonde érudition. Il était homme de bien, doux, humain, juste, pieux sans intolérance, et même bon théologien, qualité fort rare chez un militaire gouverneur de province.

Le comte d'Alais arriva en Provence pendant l'hiver de 1638, qui fut si rigoureux. Il tomba si peu de neige et de pluie, qu'on put franchir, pendant tout cet hiver, les plus hautes montagnes du côté des Alpes, sans glace ni frimas, ce qui de mémoire

1. L. Mery.

d'homme n'était jamais arrivé. Le port de Marseille se glaça autour des galères. La sécheresse continua jusques vers le milieu de l'été ; elle fut si grande que les puits, les fontaines , les petites rivières aux environs d'Aix et de Marseille tarirent complètement ; le Rhône diminua de plus de douze pans sous les murs d'Arles.

Cette année et les suivantes furent encore remarquables par les désordres occasionnés par la création des présidiaux [1] à Aix, à Draguignan, à Forcalquier; par la création des auditeurs des comptes tutélaires, des experts jurés , de divers siéges de justice, de la chambre des requêtes , et du semestre. [2] Ces troubles et le refus que firent les possédants-fiefs et le clergé de contribuer aux charges publiques, donnèrent lieu à la suspension des états qui ne furent rétablis que le 31 décembre 1787.

Dans l'intervalle de tous ces événemens, qui se rattachent d'une manière plus spéciale aux fastes parlementaires qu'à ceux de la Provence en général , Louis XIII avait appelé les bénédictions du ciel sur sa famille ; le Très-Haut, voulant perpétuer le bonheur de la France et la gloire de la dynastie qui la

1. Édits du mois de mars 1638.

2. Le semestre était un nouveau corps de magistrature qui, pendant la moitié de l'année, fut investi de toutes les attributions et de toute l'autorité du parlement. C'était donc une interdiction réelle prononcée contre cette compagnie pour le temps où elle serait sans exercices. Il en résulta des désordres fort graves et deux partis : celui des *semestres* et celui des *parlementaires*.

gouvernait, exauça les vœux de la reine jusqu'alors stérile, et le royaume obtint enfin du Seigneur l'inappréciable naissance de ce prince dont le nom devint celui de son siècle, et qui, aussi grand dans ses revers que dans ses prospérités, devait ajouter la gloire de son règne à l'immortelle renommée de sa race.

Ce fut sous la minorité de Louis XIV, que Mazarin, successeur de Richelieu et comme celui-ci voulant détruire l'influence parlementaire, établit le le semestre, qui fut installé par le comte d'Alais, en 1638, au milieu des répugnances du parlement et de l'indifférence du peuple. Mais Mazarin était l'ennemi du comte d'Alais, qu'il voulait perdre ; et il est probable qu'il inspira son projet, sinon sa haine, à son frère, le cardinal de Sainte-Cécile, archevêque d'Aix, car on raconte que ce prélat, dans une visite en corps que lui fit le parlement dans le dessein d'obtenir son appui, lui donna ce conseil italien bien propre à compromettre le gouverneur avec le peuple : *ubbedite come polastri, e quando io non vi sarò, fate rumore* (obéissez comme des poulets et lorsque je n'y serai plus, faites du bruit); paroles imprudentes qui causèrent plus d'un malheur. D'Alais, avons-nous dit, protégeait le semestre, et c'était à lui que s'adressaient ceux qui voulaient y obtenir une place. L'un d'entr'eux fut Philippe Gueydon, avocat du roi en la sénéchaussée de Marseille. Des furieux armés par l'intérêt qu'ils prenaient, disaient-ils, à l'ancien parlement, résolurent de l'as-

sassiner, pour intimider ceux qui seraient tentés de l'imiter. Gueydon tomba sous leur poignard, dans l'hôtellerie de la Mule-Noire.

Le comte d'Alais était fort attaché à Marseille, mais c'était dans son intérêt personnel : il était persuadé que s'il l'avait dans son parti, il ferait facilement la loi aux mutins d'Aix. En conséquence, il chargea son ami le chevalier De Vins de se rendre à Marseille pour agir dans ses vues. De Vins se conduisit avec tant d'habilité et de bonheur qu'il engagea Jean Boule, le dernier des consuls, homme factieux, à embrasser le parti du gouverneur. Les autres consuls, Glandevès et Curet, dévoués aux vieux officiers de parlement, refusèrent de le seconder. Cependant, malgré eux, Boule fit recevoir le comte d'Alais dans la ville ; il alla à sa rencontre, suivi de ses nombreux amis, auxquels il avait distribué des rubans bleus, couleur de la maison d'Alais ; le parti contraire avait pris le ruban blanc. Le chevalier De Vins, secondé par le viguier Duluc, entreprit de chasser de Marseille les partisans du parlement, mais le premier consul Glandevès s'y opposa et l'on commença à se battre ; Boule resta le plus fort. C'est la première et la seule fois, dans l'histoire de la Provence, que l'on voit le dernier des consuls d'une ville sortir de l'obscurité où le laissaient ses collègues, pour conduire seul les affaires d'un parti. Boule, dont il est ici question, prit si bien ses mesures qu'il fut décidé, à la plu-

ralité des voix du conseil municipal, qu'on marcherait pour le gouverneur contre la ville d'Aix.

Douze canons sont préparés ; on cherche des acheteurs pour les maisons et les offices de ceux du vieux corps ; on met en délibération l'endroit et les moyens de l'attaque ; mais , tout à coup , la peste se développe et arrête ces élans d'hostilité. Le comte d'Alais quitte Marseille dans l'intention d'y revenir ; il n'y reparut plus. Vainement , en 1650, il envoya dans cette ville le duc de Joyeuse , son gendre , espérant que le souvenir de son père , Charles de Lorraine , duc de Guise , ferait revivre en sa faveur le dévoûment marseillais; son espérance fut déçue. Le parti des semestres et celui des parlementaires déchiraient cette ville comme le reste de la Provence , qui , bien souvent alors , à tort ou à raison, suivait son exemple, sans trop réfléchir aux suites , comme, de nos jours, nous voyons les provinces du royaume se soumettre, instinctivement ou par force, aux impulsions révolutionnaires qui partent de la Capitale.

Les parlementaires , soumis au commandement d'Antoine de Valbelle , n'osèrent pas dire au duc de Joyeuse combien sa présence leur déplaisait. Pour l'effrayer , ils firent courir le bruit que la peste , dont les ravages avaient cessé , se rallumait avec la plus désolante intensité. Ce stratagème d'un nouveau genre ne leur réussit pas. Joyeuse, inébranlable , ne songeait pas à fuir ; mais on mit sous ses

yeux la plus affreuse réalité, du moins en apparence : tous les morts, tous les malades transportés à l'hospice, atteints ou non de la peste, passaient, par ordre, sous ses fenêtres. Cette image de mort, sans cesse répétée avec toutes les mesures prises en temps de contagion, lui communiqua la terreur populaire et il partit. Aussitôt les parlementaires dont le peuple, sans trop savoir pourquoi, avait embrassé la cause, courent aux armes, s'emparent des portes de la ville, des forts, et, de leur autorité, en dépit du gouverneur qui avait ordonné un sursis à l'élection consulaire attendue depuis quatre mois, proclament consuls : **De Félix**, **Du Pont**, Moret et Coutron ; on assiége ensuite les anciens dans leurs maisons et on les force d'approuver le prétendu choix du peuple, choix qui fut célébré, comme de raison, par des complots, des épigrammes, des chansons et des mascarades. Le comte d'Alais fut insulté en prose, en vers et dans des farces ; [1] on lui disait qu'il ne pouvait se tenir ferme sur une boule, par allusion à Boule, dernier consul, chef de son parti. Toutefois, et bien certainement à l'insçu du peuple (car, tel fut toujours l'usage des hommes dits

1. Le jour de la Fête-Dieu, à Aix, on introduisit parmi les personnages de la procession de René, un acteur, qui, par sa taille, sa démarche et son costume, représentait le comte d'Alais; à ses côtés marchait une femme dans laquelle on reconnaissait Madame la gouvernante ; les magistrats du semestre suivaient piteusement accoutrés; puis des paysans, vêtus de robes jaunes, chantaient *la farce*, satyre dirigée, cette année, contre le gouverneur. (L. Méry.)

populaires arrivés au pouvoir,) les nouveaux consuls écrivirent au gouverneur pour l'assurer qu'ils n'avaient accepté leurs charges que pour étouffer la révolte qui allait succéder au tumulte. Ils demandèrent au parlement sa protection, et aux consuls d'Aix, procureurs du pays, une association avec la ville. Mais le comte d'Alais, irrité, se mit à la tête de quelques centaines de soldats et marcha contre les Marseillais qu'il voulait châtier. En vain, deux députés vinrent à sa rencontre ; il se présenta jusques sous les murs de la ville, où il lui fut pourtant impossible d'entrer. Dans ces circonstances, et toujours en dépit de ce pauvre gouverneur qu'on savait n'être pas aimé de Mazarin, le parlement autorisa l'élection marseillaise. Mais Louis XIV, en maître courroucé, la cassa, et puis, en roi politique, donna au peuple les consuls que le peuple avait choisis. L'autorité royale eut en apparence satisfaction, et tout le monde fut satisfait pour le moment. De Varennes, l'un des gentilshommes ordinaires du roi, eut ordre de se rendre de suite en Provence pour désarmer le peuple et le réconcilier avec le gouverneur.

Cependant, le premier consul d'Aix fut chargé d'aller assurer les Marseillais que l'union proposée était acceptée avec plaisir ; de son coté, le gouverneur qui était à Roquevaire, instruit de toutes ces menées secrètes, envoya dix ou douze maîtres de sa compagnie battre l'estrade toute la nuit, le long du chemin d'Aix à Marseille, et saisir tous

ceux qui iraient d'une ville à l'autre, pour servir la faction contraire au semestre. Parti lui-même pour se rendre à Marseille, il rencontra sur la route un laquais sans livrée, venant de cette ville ; il l'arrête, le questionne sur le sujet de son voyage, lui demande s'il est porteur de lettres ; le laquais chancelle dans ses réponses ; on le menace de le tuer, et il montre une, deux, trois lettres, et, enfin, une quatrième qu'il avait cachée dans la doublure de son pourpoint. Cette lettre adressée par Félix à Valbelle, en ce moment à Aix, marquait que tout était bien disposé pour la réception du *personnage*, c'est-à-dire, du gouverneur ; que les canons étaient postés ; que déjà deux ou trois fausses alarmes avaient été données pour connaître la contenance des partisans, pour les accoutumer à se tenir prêts à obéir au premier commandement.

Après la lecture de cette lettre, le gouverneur, soucieux, retourne à Roquevaire pour se mettre en mesure, et laisse le laquais reprendre la route de Marseille, où il donne l'avis de l'arrivée du gouverneur ; celui-ci se montre bientôt en vue de la ville, au devant du couvent des Pères Minimes. Là, il fait halte, et charge Damatan, son capitaine des gardes, et le chevalier de Village, dont le frère était du parti contraire, d'annoncer son arrivée, qu'on savait déjà.

Les deux émissaires étaient à peine à trente pas de la porte royale, où commandait de Gréasque; on leur

demande ce qu'ils veulent. Damatan répond qu'il veut parler au consul ; on lui réplique avec insolence ; il insiste , on tire sur lui et on le blesse , ce qui le force à se retirer vers l'église des capucins , tandis que des volées de canon étaient tirées sur le quartier des Minimes, où l'on voyait le gouverneur campé. Un boulet donna à deux pas de lui ; un autre tomba plus loin. En ce moment , arrivait le chevalier de Village, qui annonça la blessure du capitaine Damatan , et conseilla au gouverneur de retourner à Roquevaire. Ce prince, comme la plupart des grands hommes qui se font remarquer par cette belle qualité , oubliait facilement les injures , au point qu'il devenait ardent pour accorder des grâces à ceux qui l'avaient le plus gravement offensé , et même à en solliciter pour eux. Il donna , dans cette occasion , une grande preuve de cet excellent naturel , en obtenant du roi le pardon des excès auxquels venaient de se livrer les Marseillais. [1] Mais il n'obligea, disons-le franchement , que des ingrats que la politique seule peut excuser , car les Marseillais connaissaient la haine que Mazarin portait au comte d'Alais, et craignaient que celui-ci, pour se venger , ne voulût être puissant chez eux que pour les livrer à l'Espagne. Dans cette idée , et de concert avec les habitans d'Aix , ils sollicitèrent sa destitution ; ils firent plus encore, ils le forcèrent de pourvoir à sa défense.

1. Les lettres patentes en furent enregistrées par le parlement alors réfugié à Salon.

Le comte d'Alais avait à cœur d'éluder les intentions de son ennemi Mazarin, et de lui prouver qu'il était le plus fort en Provence. Mais pour atteindre son double but, il lui fallait la possession entière de Marseille, où le roi lui-même n'était pas absolument le maître. Jusques là toutes ses tentatives avaient été inutiles. Ses amis lui conseillèrent d'autres moyens qui ne réussirent pas davantage. Les galères qui étaient à Toulon eurent ordre d'entrer, à force de rames et de voiles, le grand matin du jour arrêté, dans le port de Marseille. Le comte d'Alais, de son côté, devait se trouver, à la même heure, avec une troupe de gens armés, à la porte Royale, pour faire sauter cette porte par le pétard, et entrer dans la ville. Tout était préparé pour l'exécution, on allait sortir d'Aix, lorsque la comtesse d'Alais, qu'un indiscret avait instruite, se jetta aux genoux de son mari et l'empêcha de partir. Le comte imagina alors un autre moyen, qui fut de prendre le fort de Notre-Dame-de-la-Garde. Caze, son ami, et quelques soldats déterminés, le secondèrent parfaitement. Le fort fut à lui, mais sa troupe n'y resta pas long-temps. Les consuls, armés, suivis des parlementaires, et dirigés par Valbelle, l'ame de ce soulèvement, l'attaquèrent à l'improviste et la forcèrent à se retirer. Les clefs du fort furent portées par le premier consul, Antoine de Félix, à Louis XIV, qui était alors en Guyenne, occupé à chasser le parti des princes.

X

Antipathie d'Aix pour Marseille. — Causes anciennes. — Rappel et départ du comte d'Alais. — Le courrier des princes. — Réflexion. — Tentative des amis de d'Alais sur Marseille. — Efforts et succès de Valbelle, De Félix. — Saint-Marc, Beaurecueil et Lamanon. — Animosité. — Quels étaient les véritables auteurs des désordres attribués à d'Alais. — Encore les Semestres et les Parlementaires. — Machine infernale. — Désordre général. — Aveuglement du peuple. — retraite du premier président Mesgrini. — La tête du cardinal Mazarin mise à prix. — Les *Sabreurs* et les *Canivets*. — Le peuple abusé. — *Fouëro lou Sabré.* — Les conjurés contre d'Alais. — Les mêmes pour lui. — La bastide du Sr de la Baume. — Partout des Sabreurs et des Canivets. — Leurs excès à Draguignan. — Ceux d'Arles cabalent avec ceux de Marseille. — Arrivée du duc de Mercœur. — Soumission des villes qui tenaient pour d'Alais. — Les mécontens réfugiés à Toulon. — On demande le siége de cette ville. — Mercœur temporise. — Coup d'état. — Ordonnance singulière. — Trève. Convention. — Fin du *sabre* et du *canif.* — Feu de joie. — Farandole. — Sa description en vers.

La plupart des historiens qui ont écrit sur la Provence, parlent de l'esprit de jalousie et d'animosité qui a toujours existé, anciennement surtout, entre les habitans d'Aix et ceux de Marseille. Justin nous assure que cette mésintelligence commença peu après la fondation de Mar-

seille, et il se fonde sur les démêlés que les Saliens eurent avec cette ville dès son berceau. Une anecdote, peu connue et puisée dans l'histoire, fait mieux connaître encore l'animosité de cette antipathie.

Fonteius gouvernait pour Rome le pays des Saliens, qu'il écrasait sous le poids de ses vexations. Avant de se révolter, ce malheureux peuple envoya à Rome une députation dont la ville d'Aix fut chargée de nommer les chefs. Marseille n'en fut pas plutôt instruite que, prenant part à une querelle qui lui était étrangère, et oubliant les principes de justice et d'humanité qui avaient servi de base à sa gloire, elle se porta elle-même à Rome pour faire échouer les sollicitaitons de ceux d'Aix et défendre le tyran de la Provence. Cette conduite est loin de faire honneur à Marseille ancienne. Elle fut l'une des premières causes de la secrète jalousie dont nous parlions et qui devait avoir une nouvelle preuve en 1651.

Le comte d'Alais, rappelé à Paris par Louis XIV, partit de Toulon, qu'il avait conservé, suivi de la plus brillante noblesse de la province, qui n'avait pu se décider à l'abandonner. Arrivé près de Vernègues, il avait trouvé un courrier que les princes lui avaient envoyé pour l'inviter à embrasser leur parti, l'excitant à occuper Marseille dans leurs interêts; mais d'Alais avait répondu que les volontés du roi étaient pour lui plus sacrées que celles de qui que ce fût, et il avait continué sa route. Il est certain que si

D'Alais avait adhéré aux propositions qui lui étaient faites, s'il avait eu Marseille en sa puissance et qu'il eût voulu agir de concert avec les princes, il aurait pu rendre à ceux-ci les plus grands services, en entamant une négociation avec les Espagnols. Mazarin avait fait naître habilement cette crainte ; elle rendit suspecte la conduite du gouveneur, qui, du reste, n'avait eu d'autre mobile que le désir de faire exécuter les édits. Quoiqu'il en soit, le marquis d'Aiguebonne avait été nommé provisoirement à sa place. Mais ses amis, nombreux et puissans, tâchèrent une seconde fois de gagner Marseille, qui seule pouvait détourner les desseins du ministre et fixer le gouvernement de la Provence en la personne du comte d'Alais. Tout à coup, les consuls sont investis dans la maison de ville ; maîtres de ce poste, les partisans d'Alais, que menait le marquis de Marignane, se croient déjà maîtres de la ville ; ils se disposaient à donner des ordres, lors qu'Antoine de Valbelle, chef du parti opposé, s'empare soudainement de la plate-forme, de la porte Royale et de quelques lieux qui commandaient la cité ; partout il avait fait braquer le canon, et il menaçait les nobles et les bourgeois qui agissaient pour le comte, de détruire leurs maisons. Le premier consul, Antoine de Félix, dont les instances auprès du roi n'avaient pas peu contribué au rappel du gouverneur, courut lui-même solliciter des secours à Aix, d'où il arriva bientôt suivi du baron de Saint-Marc, au-

tre premier consul de cette ville, qui, étant monté à cheval, avait eu dans moins d'une heure à ses ordres une foule de gentilshommes, ou plutôt, selon le témoignage du journal de Haitze, une foule de gens de peuple qui fesaient cette figure. Cette cavalcade improvisée que renforçaient quatre compagnies d'infanterie, et Baurecueil et Lamanon avec leurs amis, arrive à Marseille la nuit du même jour. Dès cet instant, le parti contraire au comte d'Alais fut maître absolu de la ville, et, ce qui aurait dû exciter la reconnaissance de ce parti, réveilla ses sentimens haineux et jaloux contre les habitans d'Aix. Qui le croirait! on maltraita, on menaça de mort ceux qui, à la sollicitation du magistrat marseillais, étaient venus porter un secours immédiatement favorable, et de grands désordres auraient eu lieu, sans la prévoyance des consuls et des notables, qui, plus prudens que leurs concitoyens si injustement ameutés contre ceux d'Aix, apaisèrent les dissensions naissantes.

Peu après on apprit en Provence que le comte d'Alais s'était justifié, et que probablement il reviendrait avec les mêmes pouvoirs. A cette nouvelle, les administrateurs généraux, le parlement, les villes d'Aix et de Marseille députent au roi pour le supplier de confier à tout autre le gouvernement de la Provence, parce que, disait-on, il était le seul auteur de tous les troubles. Cette incrimination était injuste. Le comte d'Alais ne s'était mêlé aux

troubles que pour les arrêter, en se fesant un parti. Les véritables auteurs des désordres, c'étaient les membres du parlement et ceux de l'administration, pour les affaires qui les concernaient respectivement; le peuple ne suivait que l'impulsion donnée par les corps administratifs et judiciaires ; telle est du moins l'assertion des historiens qui, sous ce rapport, il faut en convenir, laissent de plus fortes preuves à désirer. Toutefois, le comte d'Alais reçut l'ordre de s'arrêter à Paris encore pendant quelques jours, et la guerre civile continua entre les Semestres et les Parlementaires. Nous n'offrirons pas ici le tableau des désastres qui eurent lieu : les villages, les hameaux, les seigneuries, pillés, dévastés, incendiés... Ces détails sont connus et répétés par tous les historiens de Provence. Un seul trait nous suffira pour prouver que les haines excitées par cette guerre intestine étaient aveugles et atroces.

Valbelle, lieutenant de l'amirauté à Marseille, soutenait avec un zèle trop ardent les intérêts des Parlementaires, et excitait ses partisans contre les Semestres. Ceux-ci résolurent sa mort, et après avoir essayé sans succès plusieurs moyens, eurent l'infamie de recourir à une machine infernale. C'était, d'après un manuscrit de M. de Haitze, une cassette remplie de poudre et de petits pistolets chargés à balles et à cartouches. Sur le couvert était une plaque d'acier, qui, mise en mouvement par la seule action de l'ouverture, devait enflammer la poudre et déterminer

l'explosion. Cette cassette fut envoyée à Valbelle, comme contenant des raretés coloniales qui lui auraient été adressées par un ami du Levant. En la recevant, Valbelle, par un heureux hasard, la posa sur le balustre du perron de sa maison, et eut le temps, au premier éclair, de la jetter dans la basse cour ; l'explosion eut lieu, mais on n'eut pas à déplorer de grands malheurs. Plusieurs personnes s'étaient trouvées là ; deux seulement furent blessées ; Valbelle reçut un éclat peu dangereux au visage, et sa main droite, légèrement atteinte par la flamme, resta un peu desséchée. Cet attentat parut si horrible que le roi l'excepta toujours de la faveur des amnisties qu'il accorda.

Dans toutes les villes on n'entendait plus que les noms de Semestres et de Parlementaires. Divisé en deux partis, celui du ruban bleu et celui du ruban blanc, le peuple provençal, peuple infortuné, se livrait aveuglément au crime pour des intérêts qui n'étaient pas les siens ; pour des intérêts qui ne lui enlevaient ni sa propriété, ni ses revenus, ni sa religion, ni son prince ; pour des intérêts, enfin, dans lesquels il était seulement question de savoir si, en définitive, il y aurait deux parlemens ou un seul, si le ressort de l'un serait plus étendu que celui de l'autre, ou si celui-ci restreindrait le ressort de celui-là. Eh ! voilà, comment les gens en place, qui n'écoutent que leur orgueil ou leur cupidité, abusent de la simplicité du peuple ; comment ils ont l'art

de présenter leurs intérêts personnels sous le voile de l'intérêt général !

Cependant, de nouveaux troubles se préparent, et ici l'on verra encore l'orgueil parlementaire être la cause de ces troubles.

Le premier président du parlement de Provence, Mesgrini, se trouvant à Paris, résolut d'y fixer son séjour. A cette nouvelle, tous les officiers de la compagnie se crurent dignes de la première présidence et y aspirèrent. Divisés en deux partis, ils se déclarèrent ouvertement les uns pour le ministère et le cardinal Mazarin, les autres pour les princes. Malgré ce conflit, le parlement, à l'exemple de ceux de Paris et de Bordeaux, mit à prix la tête de Mazarin.

Le duc d'Orléans, oncle du roi, tenait pour les princes. Son parti fut nommé en Provence le parti des *Sabreurs*, et sa faction, faction du *Sabre*, parce que celui qui en était le chef, le baron de Saint-Marc, premier procureur du pays, ne marchait jamais sans cette arme, dont on ne dit pas qu'il se soit servi pour répandre le sang. Les ministériels, troupe composée en majeure partie de clercs et autres subalternes de palais, reçurent le nom de *Canivets*, c'est-à-dire, *taille-plumes*. On les apella aussi *Mazarinistes*.

L'intérêt du peuple provençal n'était pas assurément celui des ambitieux qui aspiraient à la première présidence. Peu importait aussi à ce bon peuple que les princes de Condé, Conti et le duc de

Longueville fussent libres ou non. Mais alors, comme à toutes les époques de nos discordes civiles, il y eut des gens dont les passions exigeaient que le peuple se crût intéressé à tout cela ; des gens qui n'osant encore attaquer la majesté royale, s'en prirent au ministre, et, alors comme toujours, le peuple les crut bonnement sur leur parole. Si un de Vins, ou un Mauvans eût paru dans ces circonstances, on aurait vu sans doute renaître les jours néfastes de la Ligue, et l'emprisonnement des princes eut été considéré comme une affaire de religion.

La faction du *sabre*, à Aix, fut heureusement de courte durée et n'y occasionna pas de grands désordres.

Le cri de *vivo lou rei*, *fuero lou sabré*, que fit entendre, la première, une femme de cœur, la dame Venel, (le peuple l'idolâtrait, parce que pendant la peste elle s'était montrée son amie en distribuant des secours) cri énergique avec lequel le peuple accueillit une troupe de conjurés, guidés par Tressemane et d'Oppède, ardens *Sabreurs*, suffit pour dissiper cette faction. Les conjurés cherchèrent alors à s'unir aux sabreurs assez nombreux qui se trouvaient à Marseille, dans le dessein de s'opposer avec eux au retour du comte d'Alais ; mais le prince de Conti qui voulait lui-même le gouvernement de la Provence, y avait déjà envoyé Dumesnil, son capitaine des gardes. Par le secours de cet officier et celui de La Salle et de Félix, Valbelle déconcerta les sabreurs, et, par l'intermédiaire du second consul Mazenod, fit conclure avec eux une union inviolable.

Exaspérés par l'insuccès de leurs entreprises sur Marseille, les sabreurs prirent un parti qui prouvait l'aveuglement de leurs passions. On les vit, eux naguères ennemis jurés du comte d'Alais, mettre tout en œuvre pour faire cause commune avec ses partisans, coalition qui paraissait impossible, et qui réussit pourtant au gré de leurs souhaits. La bastide du sieur de la Baume fut le lieu de la conférence. Les plus ardens sabreurs, les partisans les plus outrés du comte d'Alais, que soutenaient encore Toulon, Saint-Maximin, Antibes, Tarascon, Sistéron, Saint-Tropez et la tour de Bouc, se hâtèrent d'arriver, le jour fixé, à ce rendez-vous. Là, les deux partis portèrent le tableau de leurs aveugles cabales, qu'on fit valoir de part et d'autre avec la plus grande véhémence, et l'union fut conclue. L'ambition et l'orgueil avaient réuni ceux que l'orgueil et l'ambition avaient divisés ; mais le prétexte apparent de leur fraternité fut la bonne intelligence qui commençait à régner, disait-on, entre le prince de Conti et le comte d'Alais.

Cette faction s'étendit insensiblement dans toute la Provence. Chaque communauté, chaque famille eut ses *Sabreurs* et ses *Canivets*. On se jettait avec fureur dans l'un ou dans l'autre parti, et cette fureur eut des effets déplorables dans chaque localité, mais surtout à Draguignan. Là, ce fut à qui maintiendrait le chaperon dans sa faction ; à qui soutiendrait avec le plus d'ardeur les divisions nationales

en devenant consul. On oublia les semestres, les gouverneurs, la fronde, qui exerçait alors ses saturnales ; on oublia les barricades que l'insurrection élevait à Paris ; le siége consulaire excitait toutes les ambitions, soulevait les animosités les plus féroces, et pour y arriver, ou pour y élever, ceux-ci un *Sabreur*, ceux-là un *Canivet*, on se fit pendant plusieurs jours une guerre à mort.

Dans cette conflagration générale, la ville d'Arles, qui avait aussi ses brouillons malintentionnés, n'eut pas à déplorer de grands désastres. Les partisans du sabre et du canif furent maintenus dans l'inaction par la vigilance et la fermeté de l'administration municipale. Ils formèrent alors des intelligences secrètes avec ceux de Marseille qui, déjà, avaient établi des relations avec l'Espagne et les Barbaresques.

Enfin, en 1650, le gouvernement français s'occupa sérieusement d'étouffer les désordres de la Provence. Il pensa, non sans raison, que le moyen le plus efficace était de mettre un terme au provisoire, en nommant un successeur au comte d'Alais. Louis de Vendôme, duc de Mercœur, désigné pour remplir sa place, arriva le 8 mai à Aix. Fort du concours de l'assemblée générale des communautés, il songea d'abord à soumettre les villes qui refusaient de le reconnaître, tenant encore pour d'Alais. Tarascon, Sistéron, Saint-Maximin, Antibes, la tour de Bouc se rendirent successivement. Restait encore la ville de Toulon qui commençait alors à prendre

la plus grande importance. Les mécontens s'y étaient réfugiés, et l'on conseillait au gouverneur d'en faire le siége. Le commerce des autres villes maritimes était interrompu par les courses que les Toulonnais ou ceux qu'ils protégeaient, fesaient sur leurs navigateurs. Ces villes, agissant de concert par leurs consuls, offrirent au duc de Mercœur des soldats et de l'argent ; les armateurs mirent leurs vaisseaux à sa disposition pour tenter une descente et une attaque. Le gouverneur y était assez disposé, mais il voulut temporiser, et surtout essayer les voies de la douceur et de la persuasion, armes innocentes et respectables de la justice et de l'humanité, dont les résultats infaillibles sont malheureusement toujours longs à obtenir.

Les villes maritimes ne voulaient pas de nouveau s'insurger contre le gouverneur, et cependant le mal qui ruinait leur commerce réclamait un prompt remède. Dans cette conjoncture, Marseille acquit une gloire de plus par un véritable coup d'état dont les suites furent immédiatement favorables. Forte de ses priviléges, de l'ascendant qu'elle avait dans la povince, de l'appui des autres ports de mer qui, dans cette circonstance, fesaient cause commune avec elle, Marseille manifesta ses intentions de la manière la plus hardie, par une ordonnance que le prouvoir législatif aurait pu seul publier. Affichée dans tous les quartiers de la ville, cette ordonnance enjoignait à tous les marins qui avaient du service sur les galères

et les vaisseaux de Toulon, de sortir de la ville dans huit jours ; aux citoyens Marseillais qui étaient à Toulon de revenir dans le même terme. L'expulsion de leurs femmes, enfans et domestiques, était la peine attachée à la désobéissance. Il était enjoint aux navigateurs de déclarer tous les objets et marchandises qu'ils avaient sur les navires pour Toulon, et de ne point aborder ce port, pas même pour raison de commerce.

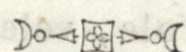
Cette ordonnance législative fut respectée des deux partis. Le gouvernement du roi ne fit rien pour s'opposer à son exécution. Une trève en fut le résultat, et cette trève fut suivie d'une convention dont les articles portaient qu'en attendant la décision du roi sur leur état, les officiers des cours souveraines, présidens ou conseillers, se retireraient partout où ils voudraient, excepté à Aix, à Arles et à Marseille.

Dans ces circonstances, le duc de Mercœur reçut les pouvoirs définitifs, comme gouverneur de Provence. On était en 1653. Ainsi fut terminée l'affaire du sabre et du canif ; on fit à cette occasion des feux de joie. Trente jeunes gens, habillés en garçons de cabaret, fesaient boire les passans au son des trompettes ; les dames firent la farandole avec les cavaliers. [1] Le bon Mercœur riait en voyant toutes ces démonstrations d'allégresse. La farandole, surtout, l'amusait au dernier point ; car cette danse est l'expression publique et vivante du caractère aimable,

1. L. Mery. *Histoire de Provence.*

heureux et folâtre du provençal, lorsqu'il jouit de la paix. Jugez-en plutôt, vous qui ne connaissez point nos villes, nos mœurs, nos joies et nos plaisirs en plein air, par cette description qu'en a faite, en jolis vers, un homme d'esprit. [1] Cette lecture doit vous distraire agréablement.

Farandole.



Farandole,
Vole, vole!
Fuis comme la barcarolle
Qui glisse sur les flots bleus!
Tambourin, suis en cadence
Cette fantastique danse,
Ces essaims voluptueux!

Tantôt ils s'ouvrent, s'élancent,
Se referment, se balancent,
Se poursuivent, se dévancent,
Tantôt se forment en rond;
Et passent comme des rêves
Ou des brises sur les grèves
Ou des rires sur le front!...

Farandole,
Vole, vole!
Fuis comme la barcarolle etc..

1. Thévenot. *Méridionales*.

Allez, folâtre jeunesse,
Livrez-vous à l'allégresse
Sous ce ciel qui vous caresse
Et fait bondir votre cœur !
Le tambourin vous appelle,
Le fifre et le violoncelle
Forment comme un divin chœur !
Farandole,
Vole, vole !
Fuis comme la barcarolle, etc...

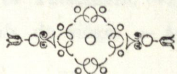
Passez devant ma fenêtre ;
Oh ! je sourirai peut-être
A votre fête champêtre,
J'aime à voir vos doux ébats ;
J'aime à voir la Provençale
Ou Bayadère, ou Vestale
Cadançant ses légers pas !
Farandole,
Vole, vole !
Fuis comme la barcarolle etc...

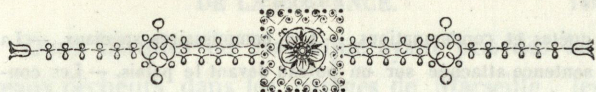
Trois fois autour du platane
Où tous les jours mon œil plane
Sans aucun regard profane ;
Trois fois le rond s'est formé ;
C'est sans doute pour me dire :
« Poëte, saisis ta Lyre
« Si nos danses t'ont charmé !...»

Farandole,
Vole, vole!
Fuis comme la barcarolle etc...

C'est sans doute pour me dire :
« Étranger, plus de martyre!
« Viens danser, jouer et rire !
« Viens t'enlacer à nos bras!
« Si parmi nous, quelques-unes,
« Filles du midi, sont brunes,
« Viens, toutes ne le sont pas!
Farandole,
Vole, vole!
Fuis comme la barcarolle, etc...

Et la joyeuse volée
A peine s'est envolée
Que ma pauvre âme isolée
Veut la suivre, mais en vain!...
Toujours là, quelque pensée
Qui la retient oppressée
Comme en un cercle d'airain.
Farandole,
Vole, vole!
Fuis comme la barcarolle
Qui glisse sur les flots bleus!...
Tambourin, suis en cadence
Cette fantastique danse,
Ces essaims voluptueux!





XI

Le réglement du sort. — A Marseille. — Gaspard de Village et Antoine de Félix. — Les barques de Majorque et le valet ambassadeur. — Louis de Vento 1er consul. — Il se fait des ennemis. — Liberté d'élection supprimée. — Soulèvement général. — Transaction. — Consuls de 1658. — La Baume. — Révolte. — Niozelle. — Autres personnages. — L'hôtel de ville investi. — La Reynarde et autres. — De Piles. — Terreur, Tocsin, Barricades. — Coups de fusils. — La nuit survient. — Propositions de paix accueillies. — Otages. — Observations de mœurs. — Gérente Cabanes. — Appareil de guerre. — Inutile. — Amnistie. — Autres consuls élus. — On les appelle en cour. — Caractère de Niozelle. — Mazarin veut le voir. — Réception. — Fierté de Niozelle. — L'avocat Loullé. — Retour des consuls. — Joie publique. — Arrivée du duc de Mercœur. — Sa proposition accueillie. — On le chansonne. — Perturbation à Aix. — D'Oppède, De Régusse, Grimaldi. — Observations sur chacun. — Leurs divisions. — Journée de St-Valentin. — D'Estienne et Barate. — Soulèvement contre d'Oppède. — Son courage suspend les fureurs. — Magistrats repoussés. — Le palais envahi. — Gravité imposante des magistrats. — La rage redouble. — Le consul Roquemartine. — On court piller l'hôtel d'Oppède. — Résistance. — Retour au palais. — Portes forcées. — Magnanimité et belles paroles du premier président. — Générosité du cardinal-archevêque. — Apostrophe de Thomassin. — Le lendemain, nouveaux troubles. — Préparatifs de siége. — Accommodement. — En-

quêtes et condamnations. — Les commissaires spéciaux. — La sentence attachée sur un poteau devant le palais. — Les condamnés contumaces sous la protection de Niozelle. — Charles Perret assassiné. — Niozelle décrété de prise de corps résiste.— Suite de sa résistance. — Il est obligé de se cacher.

LES villes de Marseille et d'Aix continueront de nous occuper exclusivement dans ce chapitre, car les événemens qui eurent lieu dans leur sein, à cette époque, intéressent la Provence entière. La première avait fixé l'attention de Louis XIV et obtenu de ce monarque le privilége d'élire ellemême, et par la voie du sort, ses consuls et ses officiers municipaux et de composer le conseil de 300 membres. Tel était le *réglement du sort*, qui fut l'ouvrage de Gaspard de Village et d'Antoine de Félix, deux des plus apparens et des plus respectés de la ville. Ils avaient succédé à Antoine de Valbelle, lieutenant général de l'amirauté, dont il a été déjà question.

Ces deux personnages, liés ensemble par les mêmes sentimens et les mêmes vœux, obtinrent d'abord la confiance et l'amitié du duc de Mercœur, qui souvent les consultait avant d'agir, et souvent agissait d'après leurs conseils. Mais, en 1656, Antoine de Félix se brouilla avec le gouverneur. Il importe de faire connaître à quelle occasion, parce que l'autorité municipale et le gouvernement y furent intéressés.

Deux barques de Mayorque ayant pris des bateaux pêcheurs dans les parages de Marseille, les marins des basses classes entraînèrent avec violence l'un des consuls sur une galère génoise qui était dans le port et dont ils s'étaient aussi emparés de vive force, et avec ce consul ils coururent, mais inutilement, sur les pirates. Gaspard de Village reprit la galère, sortit pour attendre les Mayorquins et ne fut pas plus heureux. Alors, les consuls, s'apercevant qu'ils avaient manqué à la république de Gênes, lui députèrent un valet-de-ville pour lui présenter des excuses. Un semblable ambassadeur ne pouvait être accueilli avec faveur, et il faut convenir qu'il y avait, dans le consul d'alors, bien peu de sens ou une grande présomption pour oser charger un homme à livrée d'une mission qui ne devait être remplie que par un citoyen des plus qualifiés. Le sénat de Gênes fut sensible à l'inconvenance du procédé et s'en plaignit à Louis XIV, qui transmit ses ordres au duc de Mercœur. Ils portaient que l'un des consuls ferait le voyage à ses dépens. L'administration refusa d'y obtempérer, et le duc-gouverneur exigea impérieusement qu'Antoine de Félix remplît l'ambassade. Telle fut la cause de leur brouillerie.

Cependant l'élection consulaire se fit suivant les prescriptions du *Réglement du Sort*. Louis de Vento, fier du premier chaperon que ses intrigues lui avaient obtenu (car, alors aussi, les intrigues électorales tenaient souvent lieu de mérite réel),

blessa, par ses airs hautains, toutes les susceptibilités prétentieuses. C'est dire qu'il eut l'art de se faire beaucoup d'ennemis. Agir sans la participation des membres du conseil, lever des soldats, établir des corps-de-garde ; prétexter arbitrairement de nouveaux besoins pour proposer des impositions nouvelles ; telle fut la manière dont il entendait l'exercice du pouvoir consulaire. Il fit plus encore ; on sait qu'il devait son autorité à l'élection ; et pourtant il sollicita et obtint du monarque, sans doute en lui fesant entendre que tel était le vœu des citoyens, des lettres patentes qui nommaient au chaperon, pour l'année d'après, Lazare de Vento, sieur de La Baume, et Joseph Fabre, fils du dernier consul. Ces lettres patentes anéantissaient le réglement du sort, et offensaient les priviléges des citoyens, toujours jaloux du droit d'élire eux-mêmes leurs administrateurs ou d'en avoir l'air. Je livre cette dernière observation à la sagacité du lecteur.... Au jour fixé, Louis de Vento fit mettre les soldats sous les armes ; la chaîne du port fut tendue, et puis, à l'heure de minuit, la nouvelle élection consulaire fut publiée à son de trompe.

Ce mépris public des lois municipales excita dans la ville, et cela devait être, un soulèvement général, d'où surgirent spontanément deux partis qui, à force de cris, de plaintes, de menaces et de députations au gouverneur, obtinrent, par mode de transaction, le partage du pouvoir administratif, c'est-

à-dire, que, sous l'apparence d'une transaction politique dont les partis eux-mêmes ne comprirent pas l'entente secrète, tant ils étaient aveuglés, il fut convenu que le conseil serait composé d'un nombre égal de membres des partis opposés. Il eut été plus rationel de recourir au réglement du sort; mais le duc de Mercœur et d'Oppède, l'ex-sabreur, qui, à force de souplesse, était parvenu à culbuter son concurrent de Régusse et à se faire nommer premier président, voulurent avoir des créatures dans l'hôtel de ville pour y dominer, et ils n'avaient vu, pour parvenir à leur but, que ce moyen illégal. Toutefois, les consuls de cette année 1658 furent Lazare de Vento, La Baume, Pascal, Descamps et Fabre.

La Baume affecta une conduite diamétralement opposée à celle de Louis de Vento, mais ses liaisons avec Mercœur portèrent ombrage. Il eut l'imprudence de proposer, pour faire garder les côtes et escorter les navires qui se rendaient en foire de Beaucaire, de faire venir la galère du chevalier de Vendôme, fils du gouverneur. Alors on s'imagina qu'il s'entendait avec celui-ci pour établir de nouvelles impositions: par exemple, le demi pour cent sur les marchandises, droit supprimé depuis quelques mois. Le soulèvement devint général. Gaspard Antoine de Glandevès, seigneur de Niozelle, osa se mettre à la tête de la révolte. Son énergie devait lui être funeste.

Les mécontens signifièrent au consul qu'il devait renoncer à son projet, parce qu'on n'avait pas besoin d'une citadelle flottante. La Baume, obstiné, fit placer dans les corps-de-garde et dans l'hôtel de ville des soldats armés comme pour une bataille. Le duc de Mercœur les lui avait envoyés sur sa demande, et il les avait fait entrer pendant la nuit.

Niozelle, que soutenaient les négocians les plus distingués et plusieurs nobles, hommes de cœur et d'action comme lui, tels que La Salle, Félix de la Reynarde, Riquetty de Mirabeau, Antoine de Candole, d'Arène, Bioneau d'Airagues, Pierre de Paul, de Bausset, Sène, Gueydon, de Foresta, Valbelle, Cyprière, d'Aiglun, Gretten, Colo-Raynard, Beaumont, Martin, tous parés de rubans jaunes et noirs, Niozelle, disons-nous, investit l'hôtel de ville où se trouvaient réunis tous les municipaux. Justement alarmés, les consuls se montrent et demandent le motif et le but de cette tumultueuse apparition. La Salle donne des explications, et les consuls répondent que si les négocians veulent eux-mêmes armer une galère pour escorter leurs marchandises, l'administration les y autorise. Mais cette réponse, sage et mesurée, est mal rapportée, incomprise, ou faussement interprétée. Les insurgés se rapprochent de l'hôtel de ville, l'épée et le pistolet à la main. Le sang allait être répandu, lorsque, tout à propos, les portes sont fermées. Aussitôt, Niozelle, son frère le commandeur, les chevaliers de

Montfaron, la Reynarde, La Salle fils, et Rousset, courent s'emparer de la porte royale et de celle du marché : un homme de bien, de Piles, gourverneur du Château-d'If, fait rendre ces portes à l'autorité, en donnant sa parole qu'il ferait aussi désarmer les consuls. Mais ceux-ci, devenus les maîtres, refusent de consentir à cet accommodement. Ils avaient député à Mercœur, et en attendant sa décision, La Baume appelle à son secours ses frères et ses amis qui accourent en grand nombre à l'hôtel de ville. Cet attroupement extraordinaire terrorise les voisins; les boutiques sont fermées, on jette des cris effrayans. Quelques capitaines marins, armés de fusils, se rangent en bataille sur la place Neuve; d'autres se placent au coin de la rue, et quelques-uns courent avertir La Salle et Niozelle.

Cependant, la cathédrale et les autres églises ont sonné le tocsin; l'alarme est générale. Barricadés dans l'hôtel de ville, les consuls font mouvoir leurs soldats, et ceux-ci sont repoussés, lorsqu'ils veulent reprendre les postes et les avenues occupés par l'insurrection... Ce désordre effrayant dura trois heures; en vain De Piles se présenta de nouveau pour calmer les esprits, et empêcher l'effusion de sang; on n'était plus en état de déférer aux remontrances. De Piles haranguait cette foule exaltée, lorsque son domestique tombe mort à ses côtés d'un coup de fusil parti de l'hôtel de ville; les balles pleuvent autour de lui et l'obligent à se retirer. Alors les

insurgés, pleins de rage, se précipitent sur les portes de la maison commune, qu'ils veulent enfoncer; ils y seraient parvenus, (et l'on peut comprendre le carnage qui aurait eu lieu), sans la résistance opiniâtre et courageuse qu'opposèrent Griffet, trésorier du bureau des finances, Buisson de Merveille et Cyprière, en soutenant le combat jusqu'à ce qu'ils fussent secourus par ceux de l'intérieur.

La nuit survenait et fesait craindre de plus grands malheurs. Les sages du conseil proposèrent de placer des serviettes au bout d'une pique, en signe de paix. Les assiégeans eux-mêmes, composés, comme on l'a vu plus haut, de ce qu'il y avait de plus honorable dans la ville, redoutaient également les excès auxquels, à la faveur de la nuit, pouvait se livrer la plus basse populace, celle qui ne demande que saccagemens et pillages; en conséquence, les propositions de paix furent accueillies. De part et d'autre on donna des ôtages; Belcodène fut celui des consuls; la Reynarde celui du parti contraire; on mit bas les armes, et la ville reprit son calme alors qu'on s'y attendait le moins. Le lendemain seulement, on apprit tous les malheurs particuliers qu'on avait à déplorer, car il était inévitable qu'au milieu de cette conflagration intestine, beaucoup de sang ne fût répandu; et, ici, fesons une observation qui, pour n'être pas nouvelle, n'en est pas moins digne de remarque. Elle tend à prouver la

promptitude avec laquelle les enfans de Provence s'irritent et se calment ; on dirait d'eux un tableau mouvant, enchanté, soumis aux ordres irrésistibles d'une puissance surhumaine. Qui croira que le soir du jour où avait éclaté l'orage politique dont on vient de lire les détails, la ville de Marseille présenta l'image d'un de ces calmes profonds qui succèdent aux tempêtes ? Qui croira que le port et les promenades publiques furent les théâtres du plaisir et de la joie ?

Il fallait pourtant qu'une querelle, dont le principe était aussi absurde que ses effets furent meurtriers, prît une fin. Après quelques pourparlers entre les conjurés des deux partis, on envoya au duc de Mercœur le S[r] de Gérente Cabanes, chargé d'imputer à La Baume seul ce qui était arrivé et de présenter le mouvement insurrectionnel comme une querelle de particulier à particulier. Cabanes trouva le duc fort irrité contre La Salle, et surtout contre Niozelle de Glandevès, alors détenu prisonnier à Saint-Tropez, et il ne reçut de lui d'autre réponse, sinon qu'il allait se disposer à mettre à la raison la ville insurgée. En effet, deux régimens eurent ordre de s'avancer vers Marseille, et il fut enjoint à tous les vaisseaux anglais et français, ancrés au port de Toulon, de venir bloquer la ville. Ce formidable appareil était inutile et presque ridicule, car Marseille était alors sans défense, son port sans vaisseaux, et les deux partis désiraient la paix. Aussi,

les menaces du gouverneur suffirent pour obtenir cette paix ; une amnistie fut publiée. Quant à l'élection consulaire, des lettres patentes défendirent aux habitans d'y procéder. C'était rallumer le feu de la discorde. En effet, malgré la défense, Bausset, Vacon, Lagrange, furent élus consuls, et l'avocat Loullé, assesseur. Louis XIV, qui était à Lyon, en fut irrité; il défendit aux consuls élus d'exercer leurs fonctions, et leur ordonna de se rendre à la suite de sa cour, avec quatre gentilshommes désignés. Le pardon devait être le prix d'une prompte obéissance.

Niozelle de Glandevès, qu'on avait dépeint au roi comme un séditieux, n'était que jeune, ardent et fier, mais honnête et bon citoyen. Il refusa d'abord d'obéir à l'ordre qui lui fut donné d'accompagner les consuls élus, puis il se laissa gagner. Mazarin, instruit de l'ascendant de ce gentilhomme sur le peuple, et craignant qu'il s'entendît avec les Espagnols pour leur livrer Marseille, avait témoigné le désir de le voir. Son intention était de lui faire amitié et de l'engager à la soumission. Paul de Fortia de Piles, dont il a déjà été parlé, fut chargé de l'administration pendant l'absence des consuls, qui partirent dès les premiers jours de l'année 1659, avec leurs prédécesseurs et les gentilshommes délégués.

Mazarin, en les recevant, leur montra d'abord un visage irrité ; mais leur contenance fière et presque dédaigneuse, le fit descendre successivement au ton de la douceur et même de la bonté. Il entretint

à part La Salle, d'Arène et Niozelle. Ce dernier lui répondit avec tant de fierté que le cardinal en pâlit et ne put s'empêcher de dire, au rapport de quelques historiens, qu'il le ferait arrêter s'il n'avait promis sûreté pour sa personne. Admis auprès du souverain, le 6 janvier, les consuls et l'assesseur se prosternèrent; Niozelle resta debout, tête nue, malgré les injonctions du duc de Brienne, qui fut contraint de ne pas insister. L'avocat de Loullé, assesseur, adressa au monarque une harangue pleine de sagesse; il jura, au nom de ses concitoyens, obéissance et fidélité.

Huit jours après, le peuple Marseillais, extrême en tout comme le sont les Provençaux, était ivre de joie, et fêtait ses consuls qui arrivaient satisfaits de l'accueil de Louis XIV. Les chefs des deux partis avaient dîné ensemble chez Mazarin, qui sut mettre de l'affabilité et même de la mollesse là où Richelieu, son prédécesseur, aurait mis une fierté inflexible. Felix de la Reynarde sortit de Pierre-en-Cise, où on l'avait jeté le jour de l'émeute; les lettres d'abolition furent publiées et tout fut en règle.

Sur ces entrefaites, le duc de Mercœur arriva, et pour ménager à la fois les volontés du peuple et celles du roi, il proposa de donner le chaperon à ceux qui avaient été mandés en cour, pourvu que ce fût par la voie du sort et qu'il pût assurer le cardinal Mazarin qu'on avait obéi. Cette proposition décélait toute la faiblesse du gouverneur. Toutefois,

on fit ce qu'il désirait ; mais, le peuple, toujours gai et malin , fit des chansons qui blessèrent vivement sa sensibilité. On y disait :

Moussu de Mercœur , sias lou ben vengut
Aven fa lous consous coume aven vougut ,
En despié da quelli qué nous an vendut.

ce qui signifie : « Monsieur de Mercœur , soyez le bien venu , nous avons fait les consuls comme nous avons voulu, en dépit de ceux qui nous ont vendus. » l'ironie était mordante.

A la même époque, la ville d'Aix était le théâtre de grands désordres auxquels ne contribuaient pas peu le premier président d'Oppède , le président de Régusse , et le cardinal archevêque Grimaldi. La plupart des annalistes parlementaires représentent ces trois personnages sous des couleurs odieuses. Selon eux , Forbin d'Oppède , homme ardent , vindicatif , audacieux , injuste par les extrêmes où l'entraînait la passion , ambitionnant tous les rangs , tous les genres d'autorité , divisait en deux partis la ville d'Aix. Le président de Régusse n'avait pu lui pardonner son élévation qui humiliait son orgueil personnel , et son affreuse jalousie le portait à la vengeance. Il était parvenu , par ses relations et son activité, à susciter à d'Oppède de nombreux ennemis dont le plus ardent était le prélat lui-même. Le dernier historien [1] qui nous a transmis les fastes par-

1 P. Cabasse.

huit mille hommes armés en bataille se trouvaient réunis à Arenc ; de Piles envoyait les clefs de la ville à Mercœur, et fesait connaître aux habitans, qu'il leur était défendu d'aller à la rencontre de ce gouverneur, de tirer le canon et la mousqueterie ; et aux consuls, qu'ils devaient l'attendre à l'hôtel de ville pour recevoir de sa bouche les ordres du roi.

Le même jour, on vit défiler devant la porte Royale treize compagnies suisses qui allaient joindre les troupes à Arenc. Sur les trois heures de l'après-midi, le régiment des gardes du duc de Mercœur arrivait le premier, tambour battant, mêche allumée, par la porte Royale, tandis que la moitié des compagnies suisses entrait de la même manière par la porte du Marché. Parurent ensuite, par la porte d'Aix et la porte Royale, le régiment de Provence, la compagnie des mousquetaires du roi, à cheval, la cavalerie du gouverneur et le reste des troupes suisses. Le rendez-vous général était vers la Loge, où les soldats restèrent pendant trois jours et trois nuits avec leurs chevaux. Dire l'épouvante des Marseillais à la vue de ce développement de forces formidables, n'est pas en notre pouvoir. La pensée comprend, mais la plume ne peut décrire ce que l'œil n'a pas vu, ce que l'oreille n'a pas entendu.

Le duc de Mercœur, suivi du baron de Puget-St-Marc et marchant entre deux haies de soldats sous les armes, vint droit à la maison commune, où les consuls l'attendaient avec les plus apparents de la

ville. Là, sans autre formalité, il fit lire l'ordre par lequel le roi le chargeait d'ôter le chaperon aux consuls. Ceux-ci, respectueux et soumis, mais conservant toute leur dignité, le remirent à l'instant. Ils allaient se retirer, lorsque le gouverneur, les arrêtant, déclara en leur présence qu'il confirmait tous les autres dignitaires de la cité; que Fortia de Piles conserverait la police municipale, et que les soldats payeraient tout ce qu'ils prendraient. « Je ferai pendre, ajouta-t-il, celui d'entr'eux qui osera commettre la plus légère insolence. »

En effet, le lendemain 22, on vit des potences s'élever à la porte Royale, sur la place Neuve, à St-Jean, à la place de Lenche, à la Tourette et dans d'autres quartiers. Les chaperons consulaires furent portés au roi par la Gouvenelle. Une pierre placée au-dessus de la porte Royale, et où étaient gravés ces mots : *Sub cujus imperio summa libertas*, fut enlevée par ordre du gouverneur, dans le temps qu'on publiait à son de trompe, dans la ville : 1° la destitution des consuls; 2° l'ordre qui conservait à de Piles le gouvernement de la police; 3° l'ordre qui enjoignait aux habitans de se retirer dans leurs maisons avant huit heures du soir; 4° enfin, la citation qui sommait Niozelle de se constituer prisonnier, et la promesse de six mille livres pour celui qui révélerait son asile. Le même jour, les plus qualifiés de la ville et les officiers de la sénéchaussée, ayant à leur tête de Bausset, intendant

du sénéchal, se présentèrent à l'hôtel du gouverneur, qui refusa de les recevoir, leur fesant dire de rester chez eux jusqu'à nouvel ordre.

Le jour suivant, quatre prud'hommes, suivis de 200 pêcheurs, furent présentés par de Piles; le gouverneur les accueillit avec affabilité, leur promit de donner des ordres pour que les soldats dont ils se plaignaient fussent punis, et les autorisa à sortir librement avec leurs bateaux; ensuite, leur donnant de l'or, il leur recommanda de garder le poisson en réserve, pour donner au roi le plaisir de la pêche. Qu'on ne s'étonne donc plus que les pêcheurs et les matelots de Marseille, deux classes si intéressantes par leur amour du travail, soient toujours restés fidèles à la monarchie! Ils savent sans doute, et au besoin leurs souvenirs sont là pour le leur rappeler incessamment, que si les rois de France sont quelquefois sévères envers les grands, les riches orgueilleux et les écrivains démagogues, c'est toujours dans l'intérêt des classes pauvres qui ne peuvent assurer leur existence de tous les jours sans l'ordre public; qu'on ne s'étonne plus que le peuple Provençal n'aime pas les révolutions qui ne peuvent protéger cet ordre public!!!

Le 24, dix négocians des plus honorables furent députés au roi, à la reine, au cardinal. Ils allaient demander grace; on leur refusa même une audience. C'était affreux; mais la pensée de Louis XIV devait tourner au bien général par d'autres voies; car, di-

sons-le en passant, la royauté est une providence qui a aussi ses mystères ; malheur alors qu'on veut approfondir ou détruire ces mystères !

Le 25, de Piles assembla les principaux notables pour leur demander, au nom de la ville d'Aix, un emprunt qui devait subvenir aux frais occasionnés par le passage de Sa Majesté.

Le 26, tous les habitans furent sommés, sous peine de la corde, de porter leurs armes [1] à la tour St-Jean. On démolit la porte Royale et une partie des remparts, le roi ne voulant pénétrer dans Marseille que par une brèche pour lui donner l'aspect humiliant d'une ville conquise. [2] Pendant qu'on exécutait ces travaux, qui ne furent terminés qu'en cinq jours, le gouverneur fit visiter tous les aqueducs, parcourut lui-même, accompagné de La Baume et de quelques autres notables, le monastère des religieuses de St-Sauveur dans toutes ses parties, pour y chercher Niozelle.

Le 27, à onze heures du soir, on sonna le tocsin pour donner l'alarme. L'intention du gouverneur était de découvrir si des émeutiers n'ourdissaient pas secrètement quelque complot d'insurrection. Mais tous les citoyens, ceux-même qui supportaient le plus impatiemment toutes ces mesures d'un roi puissant et absolu, restèrent paisibles autant par devoir que par prudence, car on savait qu'une chambre

1. On a prétendu que ce dépôt d'armes fut évalué à un million.

2. Cabasse. t. 1. p. 475.

ardente, composée de deux présidens, de six conseillers et d'un avocat-général, venait d'arriver avec la mission spéciale d'informer sur tous les crimes qui avaient eu lieu pendant les troubles, et notamment sur les crimes qui avaient outragé la majesté royale.

Le 28, un arrêt de défaut ordonna que Niozelle de Glandevès serait dégradé de la noblesse; que ses armes seraient brisées sur l'échafaud; que lui-même payerait une forte amende; qu'il serait pendu; que sa maison serait rasée, et, enfin, que sur la place de sa maison on élèverait une pyramide sur laquelle serait gravée la sentence. Cet arrêt fut exécuté. D'autres sentences témoignèrent encore de la rigueur de la chambre de justice. Sept personnes furent condamnées à la roue; sept autres à être pendues. On ordonna que deux maisons, celle de l'apothicaire Capefigue et celle de l'ancien notaire Jaubert, [1] seraient rasées. La sentence ne fut exécutée que pour la dernière.

De tous les condamnés, le malheureux Guichard fut le seul non contumace. Vainement ses cris douloureux protestaient de son innocence, il fut exécuté réellement le jour de son arrêt. Avant l'exécution, il invita le prêtre qui l'assistait et les spectateurs de son agonie de faire à haute voix la prière de l'église pour le roi dont il mourait le sujet fidèle, et de demander au Ciel des juges intègres et éclairés. Hélas! s'il mourut innocent, ainsi qu'on le crut,

1. Cette maison était située au-dessous des Accoules, là où est maintenant le Calvaire.

il ne faut en accuser que le malheur des circonstances qui empêchaient de discerner la vérité du mensonge. Toutefois, ce fait, fût-il le seul dans nos fastes judiciaires, prouverait combien nous devons bénir nos rois d'avoir eu la première idée de notre jury national, quoique, de nos jours, cette belle institution semble avoir dégénéré de son principe. Ici, qu'on me permette une courte digression qui a son importance ?

Le jury français devait naître, comme toutes les grandes idées utiles aux hommes, du principe monarchique, dont l'essence est le progrès, et qui, successivement, avait aboli les jugemens de Dieu ou combats judiciaires, auxquels saint Louis porta le dernier coup.

En effet, ce qu'on trouve de plus antique à l'égard de ces procédures barbares, nous dit Selves, [1] ancien législateur, et de plus positif dans l'histoire, c'est que ce fut sous le règne de saint Louis et par l'heureuse influence de son génie, que l'usage de fausser les jugemens fut aboli et qu'il fut permis de se plaindre sans combattre. Un publiciste des vieux temps, Beaumanoir, avait déjà dit : « *Li saint roi Loois les osta de sa cour, si ne les osta pas de la cour à ses barons.* » Mais, par là, l'impulsion était donnée, et par son ordonnance de 1305, Plilippe-le-Bel acheva l'œuvre.

1. *Explication de l'origine et du secret du vrai Jury*, par J. B. Selves.

Quant au Jury dont nous voulons parler, Selves nous apprend que, dans un ouvrage de Grosley,[1] on trouve les ordonnances de Pierre Courtenay et de la comtesse Mathilde, de 1191 et 1223, et que, dans ces ordonnances, renouvelées en 1319 par Jean de Châlons, se lit le passage suivant : « Si les douze jurés choisis par les habitans se trouvent d'un même avis, le bailli ou prévôt sera tenu de juger en conformité, quand ce ne serait pas le sien. » Ainsi, non seulement les seigneurs féodaux, soumis alors à l'unité suzeraine, au génie de saint Louis qui régnait de 1226 à 1270, fondèrent les premiers le jury dans les domaines de leur juridiction ; mais ils voulurent encore (et ils devaient en cela être d'accord avec les publicistes les plus célèbres des temps modernes, tels que Delolme et Blakstone,) que les douze jurés fussent choisis *par les habitans*, et que la peine ne fût prononcée qu'à *l'unanimité*. On ne peut être surpris de l'humanité et de la sagesse qui dictèrent ces lois, lorsqu'on se rappelle que saint Louis s'occupait si particulièrement de la justice que ses dernières paroles à son fils furent celles-ci : « Mon fils, aime le peuple, veille sur les juges, informe-toi souvent de quelle manière ils rendent la justice.... »[2]

1. Cet ouvrage est intitulé : *Londres*, 4 volumes.

2. Ces paroles ont déjà été rappelées dans un autre endroit de ces Fastes ; Mais elles sont de celles qu'on ne doit pas craindre de répéter.

Que de réflexions tous ces faits historiques pourraient suggérer sur l'économie de nos lois modernes! mais ces réflexions n'appartiennent pas au domaine de l'histoire, et j'ai hâte de revenir aux faits grandioses, lugubres, absolus même, si l'on veut, mais toujours palpitans d'intétêt, qui se passaient en Provence en 1660.

Pour s'assurer de Marseille, qui avait plus d'une fois donné des inquiétudes aux rois de France, Louis XIV imagina d'élever une citadelle qui pût à la fois imposer aux habitans comme aux ennemis étrangers. « Chacun a ici sa bastide, avait dit ironiquement le souverain, je veux y avoir la mienne. » La bastide de Louis XIV fut le fort Saint-Nicolas. Quinze cents ouvriers, parmi lesquels se trouvait Annibal Camoux, qui devait être le plus fameux macrobie [1] des siècles modernes, y travaillèrent sans relâche pendant quatre mois. Sur la première pierre des fondemens, posée le 11 février 1660 par le gouverneur, on avait gravé l'inscription suivante :

Ne fidelis Massilia aliquorum motibus incitata
Vel audaciorum petulantiâ, vel nimiâ libertatis
Cupiditate, tandem rueret, Ludovicus XIV,
Gallorum imperator, optimatum populique
Securitati hâc arce providit; rex jussit ; cardinalis
Mazarinus, pace ad Pyrenæos montes compositâ,
Suasit; Ludovicus de Vendôme, provinciæ gubernator
Executus est. Anno 1660.

1. Annibal Camoux était né dans la vallée de Barcelonnette en

Voici la traduction : « Pour empêcher que la ville de Marseille, qui a souvent donné à nos prédécesseurs des marques de fidélité, et qui a été plusieurs fois agitée par les troubles que des gens malintentionnés y ont excités, ne se laisse encore entraîner, pour son malheur, à de nouveaux désordres par l'audace de quelques hommes entreprenans, ou par le désir immodéré d'une trop grande liberté, Louis XIV, roi de France, a pourvu, par cette citadelle, à la sûreté des principaux de la ville et à celle du peuple. Le roi l'a ainsi ordonné ; Jules Mazarin, ayant fait la paix aux Pyrénées, l'a conseillé ; Louis de Vendôme, gouverneur de Provence, l'a exécuté en 1660. »

On transporta dans cette citadelle la plus grande partie des canons de la ville ; quelques-uns furent déposés dans une place d'armes près la chapelle Saint-Nicolas ; enfin, Louis XIV fit son entrée par la brèche et fut descendre à l'hôtel de Riquetti Mirabeau. Selon ses ordres, il n'y eut aucun cérémonial de réception, aucune harangue. On imposa même silence aux enfans qui s'étaient réunis pour crier *vive le roi ! Miséricorde* ! Ainsi, Louis XIV donna tout à sa dignité suprême, rien à son cœur ; il se priva du sentiment le plus délicieux dont un roi puisse jouir, lorsqu'il voit son peuple accourir à sa rencontre,

1637. Il mourut en 1759; il avait donc 122 ans. Les plus fameux macrobies, après lui, furent François Maillé, mort à l'âge de 119 ans, et Nicolas Jourdan, mort à l'âge de 111 ans. Le premier était natif du lieu de Pontevès ; le second de Mazargue.

pour lui témoigner son respect et son amour ; mais ce monarque voulait imposer silence à toutes les passions d'où naquîrent les troubles. La moindre concession eût compromis cette volonté puissante dont les résultats devaient être immédiatement si favorables au peuple. Après avoir changé le consulat en échevinage, maintenu l'assessorat, nommé Fortia de Piles viguier perpétuel, et fait payer par les habitans une somme de 90,000 livres pour le fort Saint-Nicolas, il partit, laissant une garnison de 3500 hommes, et l'esprit de révolte fut anéanti... Tel était l'absolutisme des rois de France ; si quelques-uns en étaient froissés, humiliés, le plus grand nombre y trouvait le repos d'où surgissent tous les élémens de prospérité.

En quittant Marseille, la cour s'arrêta quelques jours à Aix ; le 17mars elle se trouvait encore à Arles, d'où elle partit le lendemain pour Avignon, où le roi, qui y était encore le 26, ayant appris que l'élection municipale, qui se fesait ordinairement à Arles le 25 avril, avait occasionné beaucoup de bruit dans le conseil, nomma lui même les consuls. Trois mois après, le 4 juin, il épousait, dans Fontarabie en Espagne, Marie Thérèse, âgée de 22 ans, fille unique de Philippe IV, roi d'Espagne, et d'Elisabeth de France. Le 9 du même mois, la cérémonie fut faite à Saint-Jean-de-Luz, mais la reine ne fit son entrée solennelle dans Paris que le 26 août.

Tous ces détails sont curieux ; toutefois, ils ne

doivent pas nous faire perdre de vue ceux qu'il nous reste à faire connaître sur Niozelle, dont le sort intéresse sans doute nos lecteurs.

Le secret de la retraite de Niozelle fut si bien gardé, que les femmes même, qui en étaient instruites, ne le dévoilèrent point. Ce n'est pas que l'espionnage ne fût mis en pratique, car on vit le duc de Mercœur faire, en personne, la visite du couvent des Dames de Séon, où on lui avait dit faussement que Niozelle était caché. Mais cet infortuné avait de nombreux amis ; l'un d'eux, du nom d'Audiffret, se dévoua pour le tirer de son tombeau, lui et ses compagnons. Il les fit enfermer séparément dans des caisses qui furent, sans obstacle, embarquées pour Barcelonne comme des ballots de marchandises. Ils restèrent cachés dans cette ville, en attendant qu'il leur fût permis de prouver leur innocence, ce qui eut lieu quelques années après.

Dans l'intervalle, Niozelle, vivement sollicité d'entrer au service du roi d'Espagne, répondit toujours qu'un véritable gentilhomme français ne devait, dans aucun cas, s'exposer à porter les armes contre son souverain. Il eut même, à cette occasion, une querelle avec don Thomas Cazuérès qui, devant lui, osa parler du roi de France avec peu de respect. Forcé de mettre l'épée à la main, Cazuérès fut dangereusement blessé.

Ce dévouement non équivoque fixa sur Niozelle l'attention du cardinal de Bonzi et du marquis de

Villars, ambassadeurs de France à Madrid. Ils devinrent ses amis et lui obtinrent la permission de revenir en Provence, et de vivre dans ses terres qui avaient été rendues à sa famille ; mais sa grâce ne lui fut accordée qu'après 54 ans d'exil, en l'année 1714, qui fut aussi celle de sa mort. Il avait 94 ans. Suivant les lettres de grâce, la pyramide élevée sur la place où avait été sa maison, fut détruite.





XIII

Événemens divers. — Politique de Louis XIV contre les parlemens. —Coup-d'œil sur Toulon.—Ville de goût, de commerce, de guerre. —Confédération. — Grignan. — Sailly. — Tessé. — Belle conduite de Grignan. — Les ennemis passent le Var. — Villes et villages maltraités. — Détails — Conseil des généraux alliés. — L'amiral Schowel. — Entrée des ennemis à Fréjus. — Ce qui se passe à Aix. — L'intendant Lebret.— Bombelle.— D'Arnoux. —Marche des ennemis.—Le notable de Cuers.—Le P. Blanchard à Besse.—Fortifications de Toulon.—Médavi.—Positions prises par les généraux français. — Schowel et le gouverneur d'Hyères.— Tessé et Grignan prennent l'offensive. — Le 15 août. — Prise et reprise des forts Mont-Pharaon et Ste-Catherine. — Mort du prince de Saxe-Gotha.



PEU d'événemens mémorables eurent lieu en Provence, de 1660 à 1715, époque de la mort du grand roi. Des disputes relatives au premier chaperon consulaire, la peste de 1666 qui ravagea Toulon, Ollioules et Cuers, les changemens survenus dans les administrations municipales dont les chefs à Arles, à Marseille, à Dra-

guignan, à Aix, à Toulon et ailleurs, reçurent le nom de maires, occupent en grande partie cet intervalle. On y voit encore l'extinction de la charge de grand-sénéchal. C'est, en effet, vers ce temps-là, en 1666, que le comte de Carces, s'étant démis de la charge de lieutenant de roi, voulut encore se démettre de celle de grand-sénéchal, et pour en avoir un meilleur prix, imagina de solliciter l'autorisation de diviser sa charge en autant de parties qu'il y avait de siéges. Il y eut donc, en Provence, douze sénéchaussées. Ainsi, les combinaisons particulières d'un fonctionnaire changeaient, sans coup férir, les institutions les plus anciennes, et c'était à la vénalité des charges, s'écrie l'auteur Cabasse, qu'était due cette monstruosité!

Tels sont, toutefois, les objets principaux qui ont fixé l'attention des écrivains anciens et modernes. Quelques-uns racontent, par une prédilection de complaisance, les moindres détails des événemens parlementaires. Dans tous ces détails, nous ne voyons qu'un seul fait digne de remarque; il se rattache au droit qu'avaient les parlemens de faire des remontrances au souverain, avant l'enregistrement des édits.

Il est certain qu'à Aix, comme ailleurs, la politique de Louis XIV voulut réduire l'opposition parlementaire au silence, ou, plutôt, il ne permit les remontrances qu'après la vérification préalable des édits qui pouvaient les dicter. [1] Il est encore certain,

1. Cabasse.

(ce fut un long malheur) , que les philosophes du dernier siècle et ceux qui depuis , poussés par ce vertige de fausse indépendance source de nos désastres , ont cherché , par le mensonge , la calomnie et l'exagération , à saper la monarchie jusque dans ses fondemens ; il est certain , disons-nous , que tous ceux-là ont beaucoup crié contre cet acte de Louis XIV. Aujourd'hui les passions se taisent, la philosophie pense , la raison s'épure , et l'on est forcé de convenir , avec l'historien parlementaire , que cette conception était digne d'un grand prince ; que, loin de pouvoir être considérée comme l'œuvre d'un despotisme aveugle, elle était dictée par la sagesse. Le droit de représentation conservait sa force ; ses avis salutaires assuraient au trône le moyen de revenir sur ses propres erreurs et devaient inspirer d'autant plus de confiance qu'ils étaient précédés par une marque de soumission. Aussi , ce fut dans l'intervalle où le parlement fut privé du droit de remontrances , que furent portées nos meilleures lois. La preuve nous en est offerte par deux autorités irréfragables : la vérité du fait , et le chancelier Lamoignon qui l'affirme.

Mais, indépendamment des fastes généraux de cette époque , fastes glorieux auxquels la Provence participa autant et plus que les autres provinces du royaume, les événemens dont la ville de Toulon fut le théâtre spécial doivent être racontés dans nos *Fastes particuliers* , parce qu'ils intéressent nos

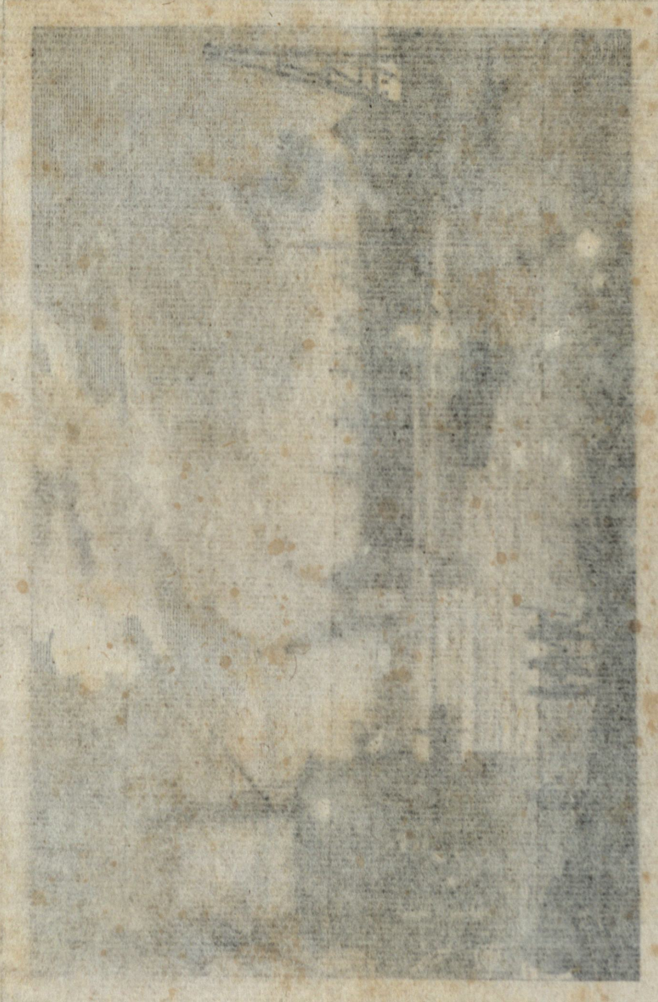
gloires héroïques. Avant, qu'on me permette quelques observations.

Ville du 2me ou plutôt du 4me siècle, selon l'itinéraire d'Antonin, illustrée par les Romains, qui y avaient établi ces fameuses manufactures de teinturerie, citées par tous les historiens, et que favorisaient des sources abondantes et la pêche du murex, Toulon avait éprouvé les ravages successifs des Sarrasins et des pirates d'Europe, ces infames trafiquans d'esclaves chrétiens. Long-temps inhabitée, cette ville fixa enfin les regards de nos rois, qui songèrent à réparer ses désastres. Elle eut bientôt, et successivement, à bénir la mémoire de saint Louis, de Louis XII, de François Ier et de Henri IV, auxquels elle doit St-Mandrier, la Grosse-Tour, l'Éguillette, ses remparts et le port vieux, que se partagèrent la marine marchande et la marine militaire. Plus tard, vers le 17me siècle, Toulon prit encore un plus noble essor. Louis XIV y parut, et son vaste génie avait arrêté, dans leurs prodigieuses proportions, les plans que Vauban proposa en 1680, et qui étaient déjà exécutés en 1684.

Depuis lors, ville de goût, de commerce et de guerre, Toulon justifie, comme Marseille l'opulente, Arles l'antique, Aix la noble, notre fierté provençale.

Ville de goût, elle s'énorgueillit de plusieurs chefs-d'œuvre dus au ciseau de Puget, que Voltaire fait le sculpteur d'un *temple du goût*, et parmi ces

Opp p. 224



gloires héroïques. Avant, qu'on me permette quelques observations.

Ville du 2me ou plutôt du 4me siècle, selon l'itinéraire d'Antonin, illustrée par les Romains, qui y avaient établi ces fameuses manufactures de teinturerie, citées par tous les historiens, et que favorisaient des sources abondantes et la pêche du murex, Toulon avait éprouvé les ravages successifs des Sarrasins et des pirates d'Europe, ces infames trafiquans d'esclaves chrétiens. Long-temps inhabitée, cette ville fixa enfin les regards de nos rois, qui songèrent à réparer ses désastres. Elle eut bientôt, et successivement, à bénir la mémoire de saint Louis, de Louis XII, de François Ier et de Henri IV, auxquels elle doit St-Mandrier, la Grosse-Tour, l'Éguillette, ses remparts et le port vieux, que se partagèrent la marine marchande et la marine militaire. Plus tard, vers le 17me siècle, Toulon prit encore un plus noble essor. Louis XIV y parut, et son vaste génie avait arrêté, dans leurs prodigieuses proportions, les plans que Vauban proposa en [illegible], et qui étaient déjà exécutés en 168[illegible].

Depuis lors, ville de goût, de commerce et de guerre, Toulon justifie, comme Marseille l'opulente, Arles l'antique, Aix la noble, cette fierté provençale.

Ville de goût, elle s'énorgueillit de plusieurs chefs-d'œuvre dus au ciseau de Puget, que Voltaire fait le sculpteur d'un *temple du goût*, et parmi ces

Fastes de la Provence ancienne et moderne.

Par Mr Fouque.



J. M. Verax del. et sculp.

Port Neuf de Toulon.

chefs-d'œuvre, elle signale aux admirateurs les *Cariatides* [1] qui soutiennent le balcon de l'hôtel de ville et les thuriféraires [2] en marbre qui ornent l'un des autels de la cathédrale.

Ville de commerce, Toulon fait encore des trafics importans avec les colonies et les ports de la Méditerranée. Si son terroir ne produit que des fruits, des huiles, des vins, et des câpres, ses fruits sont les plus savoureux de la Provence; ses huiles ne le cèdent en rien à celles d'Aix; ses vins sont les plus délicieux [3] des côtes du Rhône, et ses câpres les plus estimées. Enfin, sans l'édit de 1669, (l'édit de *port franc*) Toulon aurait pu rivaliser commercialement avec Marseille, sa fondatrice, vers qui cet édit fit détourner tout son commerce et celui que fesaient les autres villes de la Provence. [4]

1. Ce bel ouvrage offre des beautés qu'on ne peut se lasser d'admirer. Les attitudes, les contours, l'expression, tout y est digne du ciseau de l'un des plus fameux sculpteurs dont la France puisse s'honorer, et qui, peut-être, a su, le premier des sculpteurs modernes, rendre les chairs avec la vérité et en même temps le grandiose de l'antique. (*Guide Toulonnais.*)

2. Ces thuriféraires donnent la preuve de la flexibilité du talent de Puget, et l'on s'étonne que le ciseau, qui a fait revivre les efforts impuissans de *Milon vaincu*, ait pu produire avec tant de grâce et de moelleux les formes adolescentes de ces deux créatures célestes. (ibid).

3. Tout le monde a entendu parler du coteau de *Lamalgue*, qui s'étend sur une bande d'une demi-lieue et qui produit un vin recherché, que son goût et son bouquet rendent préférable aux meilleurs vins des côtes du Rhône. C'est la nature schisteuse de ce terrain qui lui donne son excellente qualité.

4. Cette observation, déjà faite, tome 1. page 149, tombe ici

Mais, ville de guerre, Toulon est l'orgueil de la Provence, le boulevard de la France. Sa rade, l'une des plus belles de l'univers, son port, son arsenal, sa population maritime et industrieuse sont des élémens de sécurité, de grandeur et de prépondérance, que nos éternels rivaux, les Anglais, ont tenté plusieurs fois de détruire. Avant et depuis l'existence du port militaire, de nombreuses escadres sont sorties de son sein ; les premières ont réprimé l'orgueil des puissances barbaresques, et, vengeant les anciens désastres de Toulon, ont porté souvent la flamme dans leurs villes et la destruction dans leurs flottes.

Dès le commencement du 18e siècle, en 1807, l'Angleterre voulait Toulon ; l'invasion de la Provence fut arrêtée à Londres par la reine Anne.

La mort de Charles II, roi d'Espagne, plaçait la couronne de ce pays sur la tête du duc d'Anjou, petit fils de Louis XIV. Dans ces circonstances, Victor Amédée II, duc de Savoie, réuni au prince Eugène et aux flottes combinées [1] d'Angleterre et de Hollande, sous le commandement de Schowel, devint l'ennemi le plus acharné de la France.

En l'absence du duc de Vendôme, le comte de Grignan gouvernait alors la Provence qui allait devenir le théâtre de la guerre. Averti que les troupes

naturellement sous ma plume. On voudra bien excuser cette répétition isolée, d'autant mieux que je ne pourrais l'enlever sans décolorer ma narration historique.

1. L'armée navale des alliés se composait de 40 vaisseaux de haut bord et de 60 de transport.

ennemies commençaient à descendre du col de Tende, et que déjà, Para, gouverneur du comté de Nice, s'était jeté avec trois bataillons dans Antibes et Ville-Franche, Grignan dépêche courrier sur courrier à Louis XIV, pour demander des troupes; le marquis de Sailly assemble en toute hâte tout ce que la Provence avait de soldats, marche vers Grasse; mais, l'ennemi étant plus fort, il ne peut s'opposer au passage du Var.

Cependant, le maréchal de Tessé, à qui Louis XIV avait confié le commandement d'une armée considérable, ne se hâtait pas d'arriver en Provence. Grignan lui écrit et le presse d'empêcher l'invasion dont ce pays était menacé. Comptant sur ses mesures et sur les ordres qu'il avait donnés pour garder les côtes maritimes, Tessé ne se hâte pas davantage. Mais alors, animé d'une noble ardeur, le vieux de Grignan, [1] qui porte encore un cœur de jeune héros, prend son parti, se dévoue, sacrifie sa fortune, [2] sa santé, et il vole de Toulon à Marseille et de Marseille à Toulon. C'est dans cette ville qu'il y aura le plus grand danger; car c'est la ville que menacent les alliés. Grignan s'y fortifie et attend le Savoyard qui s'avançait à la tête de 45,000 soldats.

1. Le comte de Grignan avait alors 75 ans.

2. On sait que le comte de Grignan, pour réaliser des fonds, envoya sa vaisselle à l'hôtel des monnaies. Cet exemple, suivi par Lebret, intendant de la province, excita chez les Provençaux le plus généreux dévoument.

Le 11 juillet, cette armée avait passé le Var, où se noyèrent cinq cents soldats, [1] ce qui n'empêcha pas le marquis de Sailly, chargé de la défense du passage, d'être obligé de se retirer devant le feu de l'ennemi, dont Saint-Laurent-du-Var, Grasse, Villeneuve, subirent les premières violences. Ces villes furent obligées de payer des contributions en argent, en fruits, en provisions de toute espèce. La ville de Vence fut encore plus maltraitée ; on exigea d'elle

1. Un poète provençal, Jean de Cabanes, qui vivait en 1707, fit sur la guerre que nous racontons, un poème dans l'idiome du pays. Cet opuscule, inédit jusqu'en 1830, est intitulé : *L'historien sincère, sus la guerro doou duc de Savoyo en Prouvenço, en 1707*. Il a été publié à Aix, par Pontier, fils aîné. On y trouve quelques passages d'un genre fort original. Voici comment il raconte le passage du Var :

Per noun pas leissar ralentir
L'ardour d'uno armado tant fiero, (les Savoyards.)
Au moument la fayuet partir
Et passar dau Var la ribiero.
Fouguet l'ongieme de juillet
Que commencet d'intrar en danço.
Au beou premier pas de balet
Fa perdre a Sailly la cadanço.
May, par lou Var, l'espargne pas,
Vouguet que li leissesso un gagi
Engloutisset a soun passagi
Quatre ou cinq cents de seis souldats.
Bouen auguro, qu'a soun intrado
Ben que lou nombre sie pas gran,
Aquelo fourmidable armado
Se veguet amendrido d'eytant.
Car, a parler senso hyperbolos,

4500 francs. Sailly, avec les trois mille hommes qui étaient sous ses ordres, fuyait toujours devant l'ennemi qui ravageait et pillait sans obstacles toutes les villes, villages et hameaux qu'il trouvait sur sa route. Ainsi furent dévastés, brûlés, ou au moins imposés, Belgencier, Besse, Brignoles, Cannes, Carnoules, Cagnosc, Cuers, Flassans, Fréjus, Gonfaron, Grasse, les Arcs, le Broc, le Canet, le Luc, le Muy, la Roque, Néoules, Pignans, Saint-Laurent, Saint-Maximin, Seillons, Solliers, Tourves, Trans, Valauris, Vence, Vidauban, Villeneuve; en tout, vingt-neuf villes ou villages. Mais voici les détails.

Le duc de Savoie, accompagné du prince Eugène, s'était rendu auprès de l'amiral hollandais pour conférer avec lui, et décider leurs mesures stratégiques. La Provence était dépourvue de soldats; mais, à tout instant, des secours pouvaient arriver. Aussi, le duc de Savoie opinait pour que dix mille hommes fussent envoyés sur les bords de la Durance pour s'opposer à tout passage, si le cas l'exigeait. Schowel, au contraire, invoquait la volonté suprême de la reine Anne, qui avait ordonné qu'on marchât sur Toulon sans diviser les forces. Le duc de Savoie, qui avait reçu 5,000,000 de l'Angleterre, se rangea du côté de

Et senso troo exagerar,
N'esti pas un proufiech tout clar
D'espargnar quatre milleirollos
Chaque jour de nouestreis bouens vins
Qu'aurien begu cinq cents couquins!

Schowel et se prépara à exécuter les ordres de cet amiral. Il passa d'abord le bois de l'Estérel, où cinq cents de ses soldats [1] périrent de fatigue, et s'arrêta quelque temps à Fréjus dont l'évêque et les notables lui donnèrent les marques de la plus grande considération, au point qu'au lieu de 20,000 francs de contribution imposée, il n'en prit que 5000.

L'entrée des ennemis à Fréjus jetta la Provence dans la plus grande consternation. Dans Aix, tout était en émoi ; chacun cherchait son refuge dans cette ville ; on y voyait arriver, du côté du Var, des familles entières emportant ce qu'elles avaient de plus précieux ; les religieuses, qui avaient déserté leurs couvents, y accouraient avec leurs reliques ; saisis d'épouvante, les habitans d'Aix abandonnaient eux-mêmes leur ville, et se jettaient dans le comtat et sur la route de Lyon. Ce fut dans ces circonstances, qu'à l'exemple du comte de Grignan, l'intendant Lebret fit porter sa vaisselle à la monnaie, pour réaliser du numéraire et venir au secours du pays. Il fit plus encore; il engagea ses biens pour 400,000 francs.

Toutefois, l'émigration continuait toujours. La ville allait être sans deniers, sans provisions, sans blé;

1. *Ven aqui de bouen compte Millo,*
La souveninci n'est utilo
Per Scaubre, quand seren au bout
Ce que sa perto mounto en tout.

(J. de Cabanes.)

un arrêt du parlement paralysa ce désordre. Une sorte de garde nationale de 1200 hommes fut organisée pour veiller à la sureté publique et empêcher la sortie du numéraire et du blé.

Un fait incontestable, invariablement prouvé par l'histoire, c'est que les Provençaux, depuis qu'ils sont devenus sujets de la couronne de France, ont été ses défenseurs les plus dévoués, et les plus soumis. Cependant, à l'époque dont nous parlons, un homme se trouva, du nom de Bombelle, officier étranger commandant une division, qu'on disait enclin à tous les vices, qui osa écrire en cour que le peuple Provençal n'avait aucun zèle pour le service du roi; que les Marseillais surtout étaient décidés à ouvrir leurs portes aux ennemis. Heureusement, Sa Majesté fit justice de cette infame calomnie. La lettre de Bombelle fut renvoyée au comte de Grignan qui eut besoin de tout l'ascendant de son caractère respecté, pour empêcher qu'on ne fît un mauvais parti à ce Bombelle.

Cependant le conseil secret du roi, après avoir long-temps hésité, pour savoir si on ne sacrifierait pas la Provence dans l'intérêt de la France entière, se décida, d'après les observations de d'Arnoux, officier général dans la marine, et transmit au maréchal de Tessé l'ordre de faire avancer son armée, à laquelle devaient se joindre des troupes auxiliaires qu'on attendait de l'Allemagne, de la Flandre, du Roussillon et de l'Espagne. Dès ce moment

la Provence fut sauvée. Le courage de ses habitans se ralluma et l'on attendit avec bonne contenance les Savoyards.

Déjà, l'avant-garde des ennemis avait défilé sur Toulon, par Flassans, Cagnosc et Gonfaron. Le duc de Savoie l'avait suivie avec son corps d'armée; il avait passé la rivière d'Argens, tiré des sommes importantes de tous les villages, brûlé Vidauban, qui n'avait pu satisfaire sa soif de l'or, et assis son camp entre Pignans et Cuers, où ses hussards commirent des horreurs inouies. On en jugera par le fait suivant :

Un des notables de l'endroit, excellent homme dont je dois taire le nom et la condition, parce que sa descendance est encore pleine de vie, avait cru pouvoir se soustraire aux vexations des Savoyards, en traitant avec magnificence, en fesant faire bonne chère, en donnant son meilleur vin à quatre d'entr'eux ; mais ceux-ci, rustres et brutaux, peu satisfaits de cet accueil manifestèrent des exigences infames, pour lesquelles ils éprouvèrent le refus de l'indignation ; irrités, furieux, ils brisent les meubles, ils brisent les portes et parviennent à découvrir au grenier l'épouse du généreux villageois, qu'entouraient trois jeunes personnes dont la plus âgée n'avait pas vingt ans... Couvrons d'un voile pudique la scène horrible dont cet asile de l'innocence fut alors le théâtre. Le lecteur a tout compris. Les quatre femmes furent laissées presque expirantes sur

le carreau, et leur époux, leur père jetté sans vie par la fenêtre.

A Besse, le P. Blanchard, jésuite renommé pour son éloquence, avait invité les habitans à transporter leurs effets précieux dans le château, parce qu'on attendait une troupe d'Hessiens fesant partie de l'armée ennemie. Les Hessiens ont de tout temps passé pour voleurs, et le P. Blanchard croyait avoir trouvé le moyen de mettre à l'abri de leur rapacité les richesses du pays. Les ennemis arrivent, l'éloquent jésuite monte en chaire et fait sur le vol un discours fort pathétique dont les Hessiens semblent touchés. Le prédicateur se réjouissait déjà de son triomphe, lorsque, sans respect pour son caractère, cette soldatesque avinée s'empare de lui, déchire ses vêtemens, le met complètement nu, le flagelle sans pitié et le force de découvrir le lieu où l'on avait caché les trésors. Il n'est pas besoin de dire que les habitans de Besse furent, la plupart, ruinés par le pillage.

Mais hâtons-nous d'arriver à Toulon, qui doit faire payer cher à ces bandits pillards et inhumains, tous leurs brigandages.

On n'avait rien négligé pour la défense de Toulon au dehors comme au dedans. Tous les forts étaient munis de canons et de soldats ; la grande et la petite tour, ayant des bouches à feu jusqu'à fleur d'eau, pouvaient couler à fond cent vaisseaux de ligne, et on attendait de nouveaux secours. Schowel restait stationnaire aux îles d'Hyères avec sa flotte. Contrarié

par les vents, il ne pouvait débarquer ses troupes pour les réunir à celles d'Amédée qui s'était retranché dans la plaine de La Valette. Les officiers-généraux de l'armée française, Tessé, Grignan, Beson, Dilon, Mongon et Goësbriand, réunis à Aix, délibéraient pour savoir où il fallait envoyer dix mille hommes de troupes, tant cavaliers que fantassins commandés par Médavy et qui allaient arriver, n'ayant plus que trois journées de chemin à faire. Tessé voulait en faire un camp de réserve sur les bords de la Durance; mais Grignan, Beson et Dilon dont l'avis prévalut, jugèrent qu'il fallait sans retard marcher sur Toulon. Les troupes de Médavy furent reçues dans Aix, aux cris mille fois répétés de : *vivo lou rey*; on entendit même le cri de : *vivo Moussu de Médavy*, ce qui parut infiniment déplaire au Maréchal de Tessé qui n'avait pas eu en Provence un semblable accueil.

Médavy avait assis son camp à Seillons et le maréchal de Tessé formé le sien dans la plaine de Missiessy. De son côté, le duc de Savoie voyait chaque jour son armée s'affaiblir par de fréquentes désertions; car ses soldats manquaient de tout et les nôtres, par ordre et au moyen de petits billets jetés dans le camp ennemi, promettaient à ceux qui désertaient : trois francs, un passeport et le moyen de retourner chez eux sans dépense. Ces promesses fidèlement remplies entretenaient le découragement dans l'armée d'Amédée qui pourtant

s'empara du fort Sainte-Catherine, action fatale à lui seul, car elle lui couta trois cents soldats, (c'était le 30 juillet,) et nos canons le forcèrent à se retirer et à demander assistance à l'amiral Schowel que le mauvais temps retenait toujours aux îles d'Hyères où il se livrait aux délices de ces lieux enchanteurs.

Schowel avait établi son séjour dans un jardin, ou plutôt, dans un bosquet d'orangers et de citronniers, appartenant au S^r. d'Arène. Là, pendant plus de cent jours, il s'enivra de toutes sortes de jouissances, tandis qu'un gouverneur, soumis à ses ordres, vexait les habitans par ses extorsions. Indépendamment d'un louis d'or par jour qu'il s'était arbitrairement arrogé, ce gouverneur remit à l'amiral Schowel, le jour du départ, une somme de 60, 000 francs qu'il avait tirée de la ville d'Hyères.

Cependant les Provençaux et les Français, animés d'un égal dévoûment pour la patrie et pour le roi, étaient déterminés à tout oser pour chasser les ennemis des forts dont ils s'étaient rendus maîtres, et d'où ils commençaient d'écraser Toulon sous une pluie de boulets et de bombes. Tessé et Grignan, exaltés par l'ardeur des soldats, décident de prendre l'offensive, d'attaquer l'ennemi dans ses retranchemens, de brûler ses ouvrages et de lui enlever par un coup hardi les belles positions de Sainte-Catherine.

C'était le 15 août, jour de grande solennité religieuse chez tous les peuples chrétiens et que les Provençaux célèbrent avec une dévotion digne des

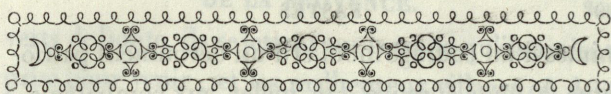
premiers siècles de l'Église. Cette circonstance imprime à l'ardeur de nos guerriers un caractère surhumain qui assure la victoire. Les généraux ont compris tout l'avantage qu'ils peuvent en tirer. Tessé donne ses ordres, et les troupes, formant trois colonnes qui doivent, chacune, occuper un poste différent, sortent de Toulon à la pointe du jour, et dans le plus grand silence. [1] La première colonne, commandée par Dillon, marche droit à la crête du Mont-Pharaon, suivant un chemin indiqué par un toulonnais du nom de Lézard. La redoute est enlevée, l'épée à la main, et trois fusées volantes, signal convenu, annoncent au maréchal de Tessé que cette opération a réussi. Aussitôt, les deux autres colonnes, dont l'une était sous les ordres de Goësbriand, et l'autre sous les ordres du comte Carraccioli, [2]

1. *Assemblou tous leis grenadies*
Eme generaus à la testo;
Souto aquesteis de brigadies,
Tous gents a poussar de soun resto
Souertoun à la pouncho dau jour
Senso trompetto ni tambour
Sus treis coulounos separados
Per dounar en même tems
Dedins treis endrechs differens.
(*L'historien sincère*, en 1707, Jean de Cabanes.)

2. Dans son *Histoire de Provence*, récemment publiée, M. L. Méry parle d'une quatrième colonne commandée par le comte de Tessé, fils du maréchal ; mais Jean de Cabanes, témoin oculaire de tout ce qui eut lieu dans cette journée, ne parle dans son opuscule dans l'idiome d'Aix : *l'Historien Sincère*, que de trois colonnes. (Voir la note de la page précédente.)

se mettent en mouvement et enlèvent à la bayonnette le fort Sainte-Catherine, où le jeune prince de de Saxe-Gotha, digne d'un meilleur sort, devait trouver son tombeau. [1] Cette mort jette l'épouvante ou plutot la rage parmi les Allemands ; ils veulent tenter un dernier effort, mais nos grenadiers invincibles les tuent ou les font prisonniers, et forcent le duc de Savoie à battre en retraite.

2. *Lou prince de Saxo-Gota,*
Brave, se quauqu'un l'es ista!
May souven per trop de bravouros
Se rescontro leis malos houros
Coume arribo à nouestre estourdi
Que voulent far miqueou l'hardi
Au fort de Santo-Catharino
En testo de troupo mutino
Un malhurous coou de fusiou
Li far jitar lou dernier quiou....
(Jean de Cabanes, 1707)



XIV

Suite du précédent. —courage des vieillards, femmes et enfans.— Bombardement.— Incendie.— Avantages obtenus par l'ennemi. — Ardeur de nos soldats. — Ils repoussent l'ennemi, et le forcent à fuir.— Brigandages des fuyards à Solliers. — Générosité d'un marchand de Barcelonnette. — Une réflexion sur les droits de guerre. — Ce qui se passe à Belgencier. — Sauvegarde du chevalier de Valbelle.—Atrocités commises à la Roque, à Brignoles. — Probité d'un officier savoyard. — Notre armée poursuit l'ennemi, qui pille partout. — Odieux spectacle à Besse, à Valauris. — L'abbé de Lérins. — Sacrilége infame. — Grasse menacée. — Bonne contenance des habitans. — Secours de 500 grenadiers. — Le duc de Savoie repasse le Var. — Le calme renait en Provence.



IL semblait que la victoire, en dispersant les ennemis, allait rendre à Toulon sa tranquillité. Nos soldats avaient mis bas les armes, et s'étaient retirés dans la ville avec le général en chef; les forts ne tonnaient plus; les vieillards, les femmes, les enfans qu'on avait vus

animés d'un courage inoui et d'un dévoûment patriotique à toute épreuve, se mêler aux combattans, étaient rentrés dans Toulon, en faisant retentir les airs des cris de *victoire ! victoire ! vivo lou rey !* Cependant, le Savoyard n'avait pas perdu courage; du haut des positions où il s'était réfugié, il fit tout-à-coup tomber sur la ville une pluie de bombes et de boulets. Ici c'est une maison qui s'écroule avec un fracas épouvantable; là un incendie se propage de proche en proche; partout ce sont des cris de désespoir; l'alarme est à son comble, mais le dévoûment de nos guerriers, l'héroïsme provençal, auront bientôt repris le dessus. Vainement Amédée a pu s'emparer encore du fort Ste-Marguerite, qui n'avait plus de munitions et fait prisonniers tous les défenseurs de ce fort; vainement il a forcé le brave Dillon à quitter le fort St-Louis et à se retirer vers la Grande-Tour; vainement, enfin, *le Sage* et *le Fortuné*, les deux plus beaux vaisseaux de notre escadre, qui en comptait trente de soixante pièces, ont été brûlés, anéantis; nos soldats, excités par l'exemple des généraux, se précipitent, la bayonnette au bout des fusils, sur les Savoyards. Un ardeur incroyable les anime; chaque guerrier est un tonnerre qui ravage, incendie tout ce qui s'oppose à sa violence; les ennemis sont délogés de leurs retranchemens; toutes leurs défenses, batteries, gabions, fascines, madriers, ont péri, et ils prennent la fuite au pas de course. Épouvantés et cou-

verts de honte, ils se jettent sur la route qu'ils avaient prise pour venir, et les malheureux villages où déjà ils avaient exercé tant d'atrocités, subissent encore les violences de leur avidité.

Soliers avait été d'abord taxé militairement à 16,000 francs, dont la moitié seulement avait pu être payée. En repassant par ce bourg, les Savoyards exigent les 8000 francs restant; mais la municipalité et les riches de l'endroit ont épuisé leur caisse. La somme ne peut être livrée et l'ennemi fait des menaces d'incendie. Soliers allait périr, lorsqu'un sujet du prince de Savoie lui-même, un marchand de Barcelonnette qui se trouvait là par hazard, compte lui seul les 8000 francs. Les habitans de Soliers le couvrirent de leurs bénédictions, car il avait empêché leur ruine totale, en les délivrant d'un ennemi sans miséricorde, disposé même à fouler aux pieds tous les droits des gens.

Lorsqu'une ville au pouvoir des ennemis est soumise au paiement d'une taxe, tous les habitans doivent s'empresser de satisfaire à ce droit de guerre, pour ne pas être exposés aux terribles conséquences d'un refus ; mais aussi, lorsqu'on a satisfait aux exigences ennemies, la bonne foi militaire doit sauvegarder tous les intérêts. Les Savoyards ne firent pas preuve de cette bonne foi à Belgencier et à la Roque.

Belgencier avait intégralement payé sa taxe. Cependant, pour plus de sûreté en ce qui le concernait, le plus riche du lieu, le chevalier de Valbelle,

avait demandé et obtenu du duc de Savoie une sauvegarde imposante, à l'abri de laquelle les habitans mirent aussi leurs effets les plus précieux. Peine inutile; tout-à-coup arrivent des housards, qui, au mépris de la protection du prince, mettent sans dessus dessous la maison de Valbelle; celui-ci appelle à son secours les Savoyards qui doivent le protéger, mais ces soldats se mêlent aux housards et enlèvent tout ce qu'ils trouvent, dans le temps que quatre d'entre eux tenaient le propriétaire par le cou, en le menaçant de l'étrangler. Valbelle ne parvint à s'arracher de leurs mains qu'en leur cédant une bourse pleine d'or. Après quoi il porta ses plaintes au duc, qui se contenta de lui répondre qu'il s'intéressait à son désastre, mais qu'il ne pouvait y remédier.

Comme Belgencier, le bourg de la Roque avait payé sa taxe militaire, et cependant il fut livré au pillage et à moitié brûlé. Voici comment cela arriva:

Les habitans de la Roque, après avoir livré leurs écus, voulurent se mettre à l'abri des insolences des soldats que leurs chefs ne maintenaient pas toujours dans le devoir. Dans cet objet, ils crurent pouvoir, à l'exemple de Tourves et de St-Maximin, rester en armes pendant le passage de l'armée ennemie. Mais un chef, du nom de Saint-Amour, qui commandait une brigade de 2000 chevaux, et auquel l'attitude militaire de Tourves et de St-Maximin avait fait tourner bride avec la promptitude de la peur, voulut se venger sur la Roque. Ce malheureux pays,

après avoir été pillé, fut livré aux flammes, qui détruisirent quatre-vingts maisons.

Tel aurait été aussi le sort de Brignoles, si le conseil du prince savoyard n'avait été plus juste que lui.

Lors du premier passage, Brignoles avait évité le pillage et l'incendie en promettant une somme de huit mille francs dont la moitié avait été comptée au duc. Le prince de Saxe-Gotha avait ensuite touché l'autre moitié, ce qui était prouvé par sa quittance. Amédée ne l'ignorait point. Qui croira, pourtant, qu'à son retour, malgré les plaintes et les gémissemens des Brignolais, malgré leurs justes récriminations, malgré, enfin, l'impossibilité absolue où ils se trouvaient alors de payer de nouveau les 4000 francs déjà comptés au prince de Saxe-Gotha, Amédée voulait cette somme ou incendier la ville ? Heureusement son conseil le détermina à prendre six ôtages et à partir.

Les officiers savoyards n'étaient pas tous aussi déraisonnables que leur prince. Autant celui-ci était injuste, intraitable, autant ceux-là étaient la plupart humains et honnêtes. A ce sujet, on a conservé le souvenir d'un trait qui honore celui qui en est l'auteur. Retranchés dans Brignoles, les ennemis en avaient fait une place importante ; c'était là qu'ils avaient établi leur magasin général ; c'était là aussi que les intendans, les commissaires de guerre faisaient leur séjour. L'un d'entr'eux, qui tenait table ouverte, où il invitait souvent les officiers et les no-

tables de l'endroit, prenait ses vins dans la cave d'un médecin qui eut toujours lieu d'être satisfait de l'exactitude des paiemens convenus. Toutefois, au moment du départ, cet honnête officier oublia de payer un solde de six louis d'or. Déjà le médecin commençait à suspecter sa bonne foi, lorsqu'un bourgeois de Brignoles, que le débiteur avait rencontré entre le Luc et le Canet, apporta la somme au médecin, avec les excuses de l'officier savoyard...

Ce trait de délicatesse ne peut surprendre personne, car les honnêtes gens sont de tous les pays ; mais, eu égard à la conduite déloyale du prince Amédée, il m'a paru digne de remarque.

Cependant les généraux français marchaient sur les traces des ennemis et les forçaient de hâter leur fuite. Les paysans de chaque village, recevant dix sols par jour, (c'était alors une forte journée de travail) leur tendaient des embûches où plus d'un savoyard trouvait sa perte. La rage d'Amédée en augmente ; il porte la flamme sur tous les lieux de son passage, tels que Cuers, Néoules, Carnoules, Pignans, le Luc, le Canet, Trans, le Muy et les Arcs.

Besse, pauvre village sans défense, qui, déjà pillé, n'avait plus rien à offrir à l'avide soldatesque, fut témoin d'un spectacle odieux, qu'une plume décente doit se refuser de décrire. Épouses tendres, jeunes et innocentes filles, je ne soulèverai point le voile qui couvre les horreurs dont toutes, hélas ! vous fûtes les victimes !

C'est à travers tant d'infamies qu'Amédée arriva sur la frontière ; mais que de catastrophes n'auront pas encore lieu avant qu'il entre dans ses états ! Que de larmes ne fera-t-il pas verser dans Valauris ! L'abbé de Lérins, moyennant cinq cents écus, payés à beaux deniers comptant, avait obtenu du duc, pour ce malheureux pays, une bonne sauvegarde. Il se crut donc autorisé, lors du retour, de refuser l'entrée du village aux maraudeurs ennemis, dont le corps d'armée avait son passage plus haut. Mais ces maraudeurs forcenés renversent tous les obstacles à coups de pics et de hâches, entrent dans le bourg en dévastateurs et massacrent impitoyablement tous ceux qu'ils rencontrent. On dit même qu'ils osèrent pénétrer dans le temple de Dieu, où, après avoir fait main basse sur les femmes qu'ils avaient d'abord souillées sur les marches des autels, tué les enfans et les vieillards qui s'y étaient réfugiés, ils commirent des sacrilèges encore plus infames, brisant les images vénérées et renversant les statues des saints. Ils mirent le comble à ces horreurs, peut-on le redire sans frémir ! en tirant des coups de fusil sur les saints tabernacles.

Grasse aurait éprouvé le même sort que Valauris, sans le courage et la prévoyance de ses habitans. Plus intrépides, parce qu'ils étaient plus nombreux que ceux de Valauris, les habitans de Grasse firent bonne contenance et accueillirent à coups de feu les premiers maraudeurs. Cependant la troupe de ces

vagabonds grossissait à chaque instant ; les habitans de Grasse étaient aux abois, lorsque tout-à-coup, au moment même où les ennemis, enhardis par le nombre , escaladaient les murs , arrivent 500 grenadiers que le maréchal de Tessé , averti à propos , envoyait au secours de la ville. Ces grenadiers, la plupart provençaux , jettent l'épouvante et la mort dans les rangs des ennemis, qui prennent la fuite en toute hâte. Cet événement eut lieu le 29 août.

L'armée du duc de Savoie repassa le Var le lendemain , 1er septembre , et les Provençaux qui partout s'étaient conduits en braves, en sujets dévoués, virent enfin le calme renaître dans leurs villes.

Tel est le récit sincère des événemens qui se passèrent en Provence et particulièrement à Toulon, en 1707.





XV

Toulon au XVIII[e] siècle. — En 1746. — En 1756.—En 1793.— Réflexions sur notre marine.— Avant et depuis Louis XIII jusqu'à Louis XIV. --Éternelle rivalité des Anglais.—Lettre de Louis XIV au comte d'Estrade.— Un mot sur Napoléon. — Canning et 1814. — Autres réflexions. — Charles X et la guerre d'Afrique. — Les Anglais furent-ils neutres ? — Alger. — Faits et conséquences. — Révolution. — Dieu protège la France....



DANS le courant du XVIII[e] siècle dont nous venons de voir les commencemens, la ville de Toulon fut encore exposée, plus d'ue fois, à l'invasion étrangère. Les ennemis qui avaiot voulu, en 1707, ruiner cette place importante et sa arsenal, de fond en comble, manifestèrent

les mêmes projets en 1746, et y renoncèrent avec plus de promptitude. Notre marine se releva un moment en 1756 et procura à la France le triomphe de la prise de Mahon et de la défaite de l'amiral Bing. En 1778, elle vit s'embarquer sur ses vaisseaux d'Estaing et Suffren qui, dans la guerre américaine, balancèrent la puissance anglaise sur les mers, et rendirent la nôtre son égale. Mais le cours de nouveaux événemens amena des chances fatales à la marine française; Toulon vit périr avec douleur à Trafalgar et à Aboukir ses vaisseaux et ses enfans. Profitant de nos troubles civils, en 1793, les Anglais réussirent à pénétrer à Toulon, qu'ils ne quittèrent, à travers l'incendie, qu'avec le regret de n'avoir pas détruit entièrement les vaisseaux et l'arsenal.[1]

Malgré tous ces désastres, qui ne furent pas sans éclairs de gloire, malgré l'Angleterre, Toulon devait avoir des fastes plus mémorables encore, et, ici, fesons quelques réflexions qui paraissent importantes.

Lorsqu'on fait attention que la marine française fut presque nulle jusqu'à Louis XIII; que, lorsque Louis XIV monta sur le trône, la France n'avait qu'un très petit nombre de vaisseaux, et deux ports simplement ébauchés, Brest et Toulon, et que cependant, dès l'année 1669, nos forces maritimes se composaient déjà de trente vaisseaux de ligne,

1. *Guide Toulonnais.*

dont deux de 130 canons, un de 120, deux autres de 110; de 41 magnifiques vaisseaux depuis 45 jusqu'à 60 canons; d e 17 frégates, 5 tartanes, 6 galiotes et d'une grande quantité de galères; lorsqu'on sait qu'aux ports de Brest et de Toulon il fallut ajouter Rochefort, Lorient, et, plus tard, Cherbourg, et que dans ces ports l'on voyait déjà, sous Louis XIV, jusqu'à 100 vaisseaux de ligne, avec un nombre aumoins égal de vaisseaux inférieurs, on ne peut retenir son indignation contre l'esprit anti-patriotique, qui, après Louis XIV, paralysa les plus beaux élans de notre monarchie; on ne peut s'empêcher de reconnaître les profondes méditations de nos rois, et surtout de Louis XIV, qui ne fut peut-être le plus grand, depuis Henri IV, que parce qu'il avait pu donner à l'unité monarchique toute sa puissance, et parce que, ne craignons pas de le dire, il n'eut pas à lutter, comme ses successeurs, et corps-à-corps, avec les passions désorganisatrices. Les vues de la monarchie étaient larges. Elles avaient pour but de nous mettre en état de disputer aux Anglais l'empire des mers. On ne peut avoir une autre opinion en présence des faits positifs que je viens seulement d'indiquer, connus qu'ils sont de tous les marins instruits, et qu'il est facile d'ailleurs de vérifier. Qu'on ne s'étonne donc plus de l'éternelle rivalité de la nation anglaise, se montrant hostile, alors surtout que notre importance maritime s'élève et semble menacer sa rivale. Eh! n'oubliez pas qu'aucun gouvernement n'a pu et voulu humilier

davantage la fierté insulaire, que ne l'a fait la monarchie française. Déjà, vers le milieu du XVIIe siècle, cette monarchie, qui avait successivement relevé nos forces maritimes avec les autres prospérités nationales, ne voulait point que le pavillon français s'abaissât devant le pavillon anglais. En vain, le conseil de Charles II insistait sur ce prétendu droit que la force, l'industrie et le temps [1] avaient donné aux Anglais, pendant surtout nos guerres civiles ; Louis XIV écrivit au comte d'Estrade, son ambassadeur, ces paroles éminemment françaises qui devraient être écrites en caractères ineffaçables dans les portefeuilles de tous nos ministres, présens et à venir! « Le roi d'Angleterre et son chancelier peuvent voir quelles sont mes forces, mais ils ne voient pas mon cœur. Tout ne m'est rien à l'égal de l'honneur. » Et depuis, étudiez les événemens.

Napoléon Bonaparte que l'histoire, pour être vraie, appellera toujours le plus grand des héros des siècles modernes, Napoléon voulut, et il le pouvait, disputer à l'Angleterre le sceptre de l'Océan ; son tombeau fut Ste-Héléne, prison maritime dont l'Angleterre tenait les clefs, l'Angleterre ! dont Canning, son ministre, disait : qu'on ne saurait nier que, même encore en 1814, l'année à la fin de laquelle la dynastie des Bourbons a été rétablie, sa nation n'eût conclu un traité de paix avec Bonaparte, *si ses prétentions eussent été modérées*. Ces paroles étaient adressées par Canning

1. Voltaire. *Siècle de Louis XIV*.

au ministre de Ferdinand VII, lorsque celui-ci invoquait la lettre et l'esprit des traités de 1814.... Ainsi, l'usurpation de Bonaparte, ses conquêtes qui avaient mis tous les rois de l'Europe aux genoux de la France, ne pesaient nullement dans la balance diplomatique de notre ennemie *naturelle* ; [1] les prétentions du grand homme empêchèrent, seules, un traité de paix en 1814. Quelles étaient ces prétentions, sinon celles qui avaient pour but de donner à la marine française une prééminence au moins égale à celle de Londres ? Malheur donc aux monarques français, usurpateurs ou légitimes (peu importe à la nation Anglaise), qui, même sans but offensif, parviendraient à obtenir cette puissance maritime que les Bourbons voulaient donner à la France ! La diplomatie de l'Angleterre est un vaste et mystérieux arsenal, où, à défaut de motifs assez plausibles pour faire une guerre ouverte, on trouve toujours des mines d'or pour faire la guerre occulte des corruptions.

La vieillesse de Charles X venait de rappeler, en 1829, les plus beaux siècles de la monarchie française. A sa voix, des prodiges inouis s'opèrent dans nos ports militaires. En peu de jours, la rade de Toulon devient une forêt de mâts, ou plutôt, un centre de volcans mobiles qui vont porter la mort et la destruction chez l'insolent Africain. Duperrey commande, et sa rare habileté fait sortir de cette rade, dans un

1. Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, appelle aussi l'Angleterre l'ennemie *naturelle* de la France.

ordre parfait, et aux cris admirateurs d'un peuple immense, cette flotte formidable.

Ce déploiement extraordinaire de forces navales effraye les fiers insulaires, dont les efforts pour empêcher la guerre d'Afrique étaient tombés impuissans devant la volonté d'un roi de France, si puissant lui-même lorsqu'il venge l'honneur national offensé. Le débarquement s'opère, les vaisseaux enfantent des bataillons, dont rien n'égale l'ardeur, si ce n'est, et pourquoi le tairai-je? celle de leur généralissime, du brave Bourmont. Méprisant la calomnie qui déjà le poursuit depuis longues années, et, d'accord avec l'ingratitude [1], doit le poursuivre encore après le plus beau fait d'armes, Bourmont conduit nos troupes à l'assaut, à la gloire. Le royaume d'Alger, jusque-là inexpugnable, est conquis en moins de temps

1. D'autres que moi ont déjà vengé le général Bourmont de la calomnie relative à sa prétendue trahison. Ainsi je me tais à cet égard. Mais, je dirai hautement qu'on l'a payé d'ingratitude après la conquête d'Alger. Cette conquête lui est due, en grande partie, comme généralissime de nos armées qu'il commandait en personne, leur donnant l'exemple du courage, du dévoûment et du sang-froid le plus héroïque, alors même que, sous ses yeux, un boulet ennemi lui enlevait son fils, digne objet de toutes ses affections. Qui le croira pourtant! depuis la conquête, on a énuméré, sur les murs d'enceinte du beau jardin des Invalides d'Avignon, toutes les gloires françaises de la République, de l'Empire et de la Restauration; Bourmont seul est oublié. Qu'est-ce à dire? si, aprés la prise d'Anvers et de Constantine, une révolution se fût opérée en France, n'y aurait-il pas eu ingratitude d'oublier les héros de ces deux beaux faits d'armes? aurait-il fallu oublier que les fils de Philippe Ier ont prouvé qu'ils étaient dignes d'être princes français? non! l'esprit de parti n'a qu'un temps, et l'histoire, sage et vraie, doit toujours venger nos héros de l'injustice des partis.

qu'il n'en faudrait pour raconter les actions héroïques dont il fut le théâtre.

Neutres en apparence pendant la conquête, les Anglais sont-ils, ensuite, restés inoffensifs ? qui oserait répondre affirmativement..? Alger était un fleuron inestimable que le monarque et la bravoure de nos soldats léguaient à la couronne de France, qui doit être si glorieuse de le conserver. Pour les Français, pour les Provençaux, et surtout pour les Marseillais, les Toulonnais, les Arlésiens et tous les marins, négocians et armateurs de nos côtes, c'était la liberté des mers, l'extinction de la piraterie, la source de nouvelles gloires et de prospérités inconnues ; c'était, en un mot, la clef de l'Océan ; mais, tout-à-coup, chose que l'histoire aura de la peine à faire croire par la postérité ! au milieu de l'ivresse nationale, des applaudissemens universels, et de la confusion des ennemis de la monarchie qui, à l'intérieur, réunissaient leurs clameurs opposées à la guerre d'Afrique aux efforts de l'Angleterre; tout-à-coup, une révolution éclate au sein de la capitale, révolution aussi inconcevable [1] par

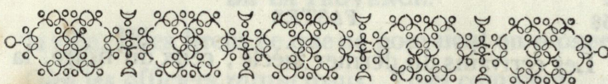
1. On ne peut plus douter que les fameuses *ordonnances* de Charles X n'aient été un prétexte pour les ennemis des Bourbons, de la race aînée. Le retrait de ces *ordonnances,* le mot fameux de Lafayette, *il est trop tard,* et la politique ultérieure qui a, par des détours législatifs, obtenu les effets que Charles X voulait obtenir (et je ne suis pas de ceux qui blâment aujourd'hui ce qu'ils avaient approuvé dans le temps) justifient mon assertion qui prend tous les jours les formes d'une vérité évidente.

les motifs apparens qui la firent naître, que parfaitement bien conçue depuis, par ses suites ! Elle a produit des hommes qui ont proposé et fait adopter par d'autres hommes assermentés à la dynastie alors régnante, le bannissement perpétuel de trois générations de rois dont le chef venait de conquérir l'Afrique. Elle a produit des hommes qui ont proposé, faut-il le dire ? d'abandonner Alger en faveur de l'Angleterre !.. Je ne fais qu'exposer sans commentaires les faits dont nous avons tous été les témoins, et je sens encore, malgré les douces influences de la paix que le chef actuel de l'état sait maintenir envers et contre tous, je sens tout mon sang de français et de provençal qui bouillonne d'indignation ! Que sera-ce, lorsque l'histoire, libre de toute gêne, fera aux Français à venir les observations douloureuses qui résultent de ces faits ? Mais, ici et déjà, qu'on m'en permette une seule, sous la forme dubitative et respectueuse pour l'ordre de choses sorti de la révolution de juillet.

Je dis : s'il est possible d'admettre, qu'au moment de l'allégresse nationale causée par la conquête d'Afrique, des convictions ont été jetées, instantanément et comme par miracle, dans l'âme de ceux qui poussèrent à la révolte, et même dans les âmes des révoltés qui ont agi secrètement ou ostensiblement, il faut courber la tête, se soumettre et ne pas oublier que le maître de la foudre la lance et la retire quand et comme il lui plaît. Mais si tous les

actes incompréhensibles d'une diplomatie nouvelle, si les fortunes colossales, acquises si rapidement par les puissans du jour, dont la plupart n'avaient pas même un pouce de terre pour reposer leur tête, peuvent faire supposer des influences autres que celles des convictions et de la probité politiques, des influences étrangères, occultes, subversives ; qui nous dira quels furent les ressorts inconnus, mis en jeu, pour briser en trois jours un trône de mille ans, dont les foudres de guerre sillonnaient les mers et mettaient, par la conquête, l'indomptable Africain aux genoux de la France ? Le temps viendra, peut-être, où les Français, avec leurs yeux d'aigle, perceront les profondeurs de ces mystères, et leur juste courroux gravera sur le front des grands ambitieux, des désorganisateurs, ce stigmate mérité : *Infames, vous vendites la France ; vous étiez les agens stipendiés de l'Angleterre.*

Mais depuis, le génie de la France a triomphé ; les mauvaises passions n'osent plus lever la tête ; L'Algérie restera nôtre; espérons-le du moins, car, nos colons la civilisent incessamment, et la victoire, secondant la bravoure de nos soldats, le dévoûment de l'illustre Danrémont, et l'intrépidité d'un prince français qui, jeune encore, a montré qu'il était digne du sang des Bourbons qui coule dans ses veines, la victoire, ai-je dit, nous a ouvert les portes de Constantine.... Oh ! répétons-le encore : DIEU PROTÈGE LA FRANCE ! ! ! !



XVII

Peste de 1720 et 1721. — Comment elle fut introduite. — Les femmes de la Ciotat. — Dévoûmens et victimes à Aix. — La peste à Arles. — Les prêtres et les administrateurs. — Belzunce. — Autres bienfaiteurs de l'humanité. — Le chevalier Rose. — Pour lui, reconnaissance. — Pour les égoïstes, infamie. — Allocution à la Santé de Marseille. — La jeune mère qui a perdu son enfant, anecdote. — L'enterre-mort, autre anecdote. — Famine. — Envoi de grains de Clément VII et le Corsaire.

UNE indicible horreur se mêle aux *Fastes* qui vont suivre, car il s'agit de la peste de 1720 et 1721. Faut-il raconter tous les détails affligeans de cette grande douleur publique? faut-il en retracer toutes les images horribles?

Les écrivains du dernier siècle, ceux du nôtre, la poésie, la peinture, tous les arts ont payé leur tribut à cette grande calamité de la Provence ; je pourrais donc me dispenser de raconter les fastes lugubres qui s'y rattachent ; mais ces fastes sont de ceux qu'on doit rappeler incessamment, afin d'exciter à prendre des précautions rigoureuses pour l'avenir. Sous ce rapport, quelques particularités, la plupart inédites, paraissent dignes de nos souvenirs.

On sait que la peste fut introduite à Marseille, le 25 mai 1720, par le vaisseau le grand *Saint-Antoine*, parti de Seyde le 31 janvier, avec patente nette, et qui, pendant la traversée, avait vu périr plusieurs de de ses matelots ; « mais la cargaison du *Saint-An-* « *toine*, nous dit un historien moderne, (L. Méry) « était riche et abondante; les principaux négocians y « étaient intéressés, et l'approche de la foire de Beau- « caire leur en assurait un débit avantageux. On reçut « donc avec confiance, l'équipage, les passagers, les « ballots où la peste était imprégnée. » Bientôt, tous les ports de la Provence furent infectés.

La Ciotat [1] seule en fut préservée, et elle dut ce bonheur à la prudence et à la fermeté des femmes de

1. La Ciotat, petit port de mer entre Marseille et Toulon, ayant près de 6,000 habitans, fut fondée au XIII[e] siècle par des Italiens ou des Catalans : elle n'était dans le principe qu'un hameau dépendant de Ceyreste. Elle n'est devenue un bourg à part que depuis 1729. Son port formé par un petit golfe sémi-circulaire, abrité par un môle, est commode et sûr. (*France Pittoresque*)

la ville. Elles firent ce que ne pouvaient ou n'osaient faire les officiers municipaux. Voici comment:

L'entrée de La Ciotat était rigoureusement défendue aux étrangers. Malgré cette défense, les troupes de la garnison de Marseille vinrent y chercher un abri contre le terrible fléau. Les consuls étaient irrésolus, lorsque les Ciotadenques coururent sur les remparts, les unes armées de pierres, les autres chargées de leurs enfans. Elles formèrent ainsi, en dedans et en dehors, une barrière qu'il eût été dangereux ou inhumain de franchir. Les premières menaçaient les consuls de les assommer, s'ils admettaient les étrangers; les autres opposaient leurs enfans aux armes des soldats. Dans ce désordre, on ne savait quel parti prendre; enfin, les troupes furent obligées de capituler, en se soumettant à faire quarantaine, suivant la condition imposée par l'une de ces femmes intrépides.

Ainsi, le port de La Ciotat, exempt de la contagion, devint l'entrepôt du commerce de Marseille et du reste de la Provence, pendant les années 1720 et 1721, années d'épouvantable mémoire pour les autres ports de mer, et surtout pour Marseille, qui vit périr plus de 50,000 personnes.

Aix ne fut point épargné. « Aux premiers symptômes de la contagion, Joseph de Clapiers Vauvenargues, Joseph Buisson, Charles de Joannis La Brillanne et Melchior Vincens, procureur du pays, prirent les mesures nécessaires pour la distribution

des secours publics. Le parlement se fixa à Saint-Remy ; la cour des comptes et les tribunaux s'établirent en divers endroits; De Vauvenargues et Buisson voulurent rester dans la ville. Le premier reçut des lettres de commandant pour Aix et son territoire. Un nombre considérable d'ecclésiastiques, de religieux et de jeunes gens des deux sexes se disputèrent l'honneur d'être admis aux dangereux travaux qui se préparaient ; on fut obligé de les inscrire pour ne les employer qu'à leur tour. Les progrès de la contagion furent terribles, mais les sages précautions de Vauvenargues arrêtèrent, pendant deux fois, le fléau[1] qui pourtant fit 7534 victimes.

A Toulon, où la peste avait été apportée par le patron Coucelin, qui l'avait prise à Bandol, l'herbe croissait dans les places et dans les rues ; la ville semblait, par sa morne solitude, avoir péri toute entière, selon les expressions de l'historien Méry, qui nous raconte également, avec une précision remarquable, ce qui se passa dans la ville d'Arles, à cette époque de funèbre mémoire.

« Arles, dit-il, grâce aux excellentes mesures prises par son viguier et ses consuls, se croyait à l'abri de la contagion ; mais un pourvoyeur de Tarascon y introduisit des ballots contaminés. Robert, qui les avait reçus, mourut ; il demeurait au milieu des arènes, qui n'avaient pas encore été déblayées. Sa belle-mère et des voisins périrent, l'alarme s'accrut. On

1. *Aix ancien et moderne* 1833.

séquestra les mendians au faubourg de Trinquetaille, et Jacques d'Arlatan de Beaumont, commandant militaire, échelonna des troupes en face de ce faubourg, avec ordre de tirer sur ceux qui tenteraient de franchir les barrières. Le 4 juin, trois mille individus, pâles de faim et de misère, enlevèrent le pain destiné aux malades, et forçant les barrières de Trinquetaille, se réunirent aux pestiférés en quarantaine. Ce fut un jour d'un désordre horrible. L'archevêque Jacques de Forbin-Janson, accompagné de Le Camus, son grand-vicaire, et du commandant d'Arlatan, se rendit auprès de ces furieux et essaya de les calmer; il y parvint. Caylus, commandant en Provence, vint à Arles pour étouffer la peur de la sédition et de la misère; il fit fusiller trois chefs des révoltés au pont de Crau. Il y eut, comme ailleurs, à côté des excès amenés par la douleur et la famine, à côté même des crimes commis si aisément dans ces momens affreux, de beaux exemples d'humanité. L'archevêque parcourait à pied les rues et montrait le ciel aux malades... Enfin, Arles fut assistée par les consuls de Beaucaire et de Nîmes : de Mailli, ancien archevêque, envoya dix mille francs. »

Au mois de septembre 1721, la peste cessa à Arles; un mois après, à Marseille. Elle visita Tarascon, Aubagne, Auriol, Roquevaire, Salon, Saint-Remy, les Martigues, Orgon, Cassis, Berre, et cinquante communes provençales.

Partout, les ecclésiastiques se montrèrent les hé-

ros de la religion, de l'humanité ; plusieurs furent victimes de leur zèle ; partout, les administrateurs municipaux se dévouèrent à leurs concitoyens, et furent la plupart [1] enlevés par la contagion. Plus le danger était grave, et plus les officiers des villes se sacrifiaient. Plus l'ange exterminateur moissonnait de victimes, et plus les ministres de la religion se montraient secourables.

Je ne t'oublierai pas ici, Belzunce, [2] prélat immortel de Marseille ! Placé à la tête des médecins, des prêtres, tu ne quittas pas un moment ton troupeau affligé. Tu fis ton séjour des hôpitaux, des infirmeries, de tous les lieux où l'indigence, les douleurs, le désespoir et la mort exerçaient leur empire avec le plus de terreur. Dieu te récompensa par une longue vie ; l'humanité, la religion attendries baignent tous les jours ta tombe de leurs larmes; on ne

1 Parmi ces nobles victimes, nous devons citer :

A Toulon, les consuls Gavoty et Marin.

A Arles, le commandant d'Arlatan ; — Les consuls Jacques de Gleyse, Fourchon, Jean Grossi, Honoré de Sabatier, et Ignace de Graveson ; — Le major de Bouchet ;— Jean Baudran, capitaine du guet;—Le trésorier Gaspard-Brunet;—Les notables d'Icard, de Cays, d'Antonelle de St-Léger, de Nicolas, de Servane, de Bédaride ;— Le viguier François de Grille ; — Les consuls Guillaume de Piquet et François Francou ; — Le commandant de Jossaud ; — Le capitaine Malijay ; — Le marquis de Lagoy ,Le Chevalier de Romieu ; — Le chanoine de Pazery; — l'Abbé Maurin;—Les avocats Guillaume Fusin, — Pierre Brunet, Elzein Vachier ;—Le procureur Granier;— Le médecin Simon ;— Le pharmacien Charles Honorat ;— Les bourgeois Mathieu Richaud, Antoine Isnard et Michel.

2. Voir ce qui a déjà été dit sur cet évêque. T. 1, Page 180 de ces *Fastes*.

prononce ton nom qu'avec admiration et reconnaissance... Puissent tous les évêques, tous les curés, tous les ministres de l'autel, alors qu'un fléau redoutable vient, hélas! visiter la Provence et Marseille, mériter les éloges que l'histoire te doit! Puissent-ils tous se pénétrer de cette grande vérité, que la religion et les lois ont déposé dans leurs mains les fonctions augustes du sacerdoce pour instruire, édifier et consoler!

A coté de Belzunce, la reconnaissance marseillaise environne d'une auréole de gloire les noms de Laugéron le commandant; de Piles le viguier, des échevins Estelle, Moustiers, Dieudé et Audimar; de l'assesseur Pichatty de Croissainte; de Rigord, subdélégué de l'intendant; de Capus, archiviste de la commune; du trésorier Bouis; des intendans sanitaires Rolland et Rose l'aîné; des médecins Peyssonnel père et fils; des chanoines Boujarel, Estuy et Guerin, des pères Milay et Leven, jésuites, qui, animés du plus beau patriotisme, secondèrent, autant qu'il était en eux, les efforts de l'illustre prélat. Mais parmi ces bienfaiteurs de l'humanité souffrante, Rose, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, put encore se distinguer.

Dès le mois de septembre 1720, les bras manquaient pour inhumer les cadavres entassés sur l'esplanade de la Tourrette, d'où s'exhalait une infection qui portait en tous lieux les germes de la contagion. La misère était affreuse, et les récom-

penses promises auraient suffi pour enrichir vingt familles d'ouvriers. Pas un pourtant n'osait aborder cet horrible charnier, où la peste se montrait entourée de tous ses épouvantables attributs. Cependant, un homme se dévoue, et cet homme c'est le chevalier Rose, alors intendant du bureau de santé. Il se transporte chez le commandant de la ville, le bailli de Laugéron, qui se livrait à la douleur et au désespoir. Rose le rassure, et lui promet qu'avant la fin du jour, tous les cadavres seront enlevés. Il demande cent forçats des plus vigoureux; les choisit lui-même, leur fait ceindre fortement la tête et le nez d'un mouchoir imbibé de vinaigre, se met à leur tête, et leur donne l'exemple du plus affreux travail. En quelques heures, l'esplanade fut nettoyée, et les cadavres couverts de chaux vive.

Le patriotisme, l'amour de l'humanité, le désir invincible de sauver ses concitoyens, armèrent seuls le chevalier Rose contre l'aspect dégoûtant de la putréfaction et de la mort qui le menacait. Pour lui, reconnaissance éternelle ! Pour lui, des statues dans le temple de Mémoire ! [1] Mais, quels sentimens pouvez-vous inspirer à vos concitoyens, vous, hommes vains qui faites le bien pour vous-mêmes et par ostentation, administrateurs avides qui n'ambitionnez les pouvoirs municipaux que par vanité ;

1. Le beau trait du chevalier Rose et le dévoûment du prélat de Marseille sont représentés dans deux des magnifiques tableaux qu'on admire dans le salon de l'intendance sanitaire.

égoïstes, qui ne cessez d'isoler vos intérêts de ceux de la société! A vous, mépris éternel! osez donc, en effet, vous comparer à cet homme intrépide, et dites-nous, si, comme lui, vous auriez imposé silence à la mort pour sauver vos semblables souffrans!... Loin de là; tremblans, hors de vous-mêmes, vous auriez pris la fuite, ou une lâche frayeur vous aurait tués avant le moment destiné pour un sacrifice devenu nécessaire au salut de tous. La vaine gloire est le mobile de vos actions, et Rose n'en eut pas d'autre que l'enthousiasme de l'humanité. N'acceptez donc jamais des fonctions publiques; car, tôt ou tard, l'histoire vous stigmatiserait du sceau de l'infamie!

Et vous, gens d'honneur, de courage et d'abnégation, intendans de la santé de Marseille, à qui l'administration confie, depuis les premières pestes, le soin de la vie des habitans de Marseille, de la Provence, et peut-être, du royaume entier, n'oubliez jamais que, comme vous, Rose fut chargé de ce soin dans le même établissement, rigoureux sans doute, mais nécessaire, que vous dirigez; que, comme vous, il reçut en dépôt, de l'estime et de la confiance publiques, ces clefs terribles qui ouvrent ou ferment les portes de la mort sur vos concitoyens. Ah! Puissiez-vous ne jamais trouver l'occasion de mettre votre courage aux épreuves formidables au milieu desquelles Rose trouva une gloire qui aurait pu lui coûter si cher! Mais souvenez-vous qu'à l'instar de ce héros de l'humanité, vous vous devez tout entiers aux fonc-

tions pénibles de votre administration ; souvenez-vous, que l'examen scientifique des causes et des effets des grandes contagions, (qu'on les appelle *peste* ou *choléra*), n'est point ce qui doit vous occuper le plus, alors surtout que le mal menace votre ville. Qu'importe alors que l'épidémie soit contagieuse ou non ? Vos concitoyens ont les yeux fixés sur vous ; déjà les uns tombent moissonnés par le fléau ; les autres tremblent de peur, et la peur, dit-on, est souvent le véhicule de la maladie. Soyez donc inébranlables, tournez toutes vos forces, votre vigilance, votre judicieuse sévérité du côté d'où peut arriver la contagion. Oui, soyez sévères. C'est le bouclier sauveur que vous devez sans cesse opposer à l'avidité du négociant ou du navigateur, qui, traînant après lui les richesses et les trésors des deux mondes, où son audace l'a porté, ne craindrait pas d'introduire les unes dans l'espérance de jouir paisiblement des autres. Le vaisseau qui importa la peste de Seyde à Marseille appartenait au premier échevin de cette ville ; vous le savez ; mais vous savez aussi que ce fut l'imprudente avarice de cet administrateur qui exposa ses concitoyens à une mort certaine. L'envie de conserver un chargement considérable lui fit repousser l'évidence de trop funestes indices, et sa position le mit à même de prolonger une sécurité qui, née de l'intérêt, se perpétua par la honte qu'aurait accompagné *l'aveu de son coupable égoïsme*. [1]

1. Cabasse, d'après une relation inédite du P. Bougerel de l'Oratoire sur la peste de 1720.

Déplorons aussi la complaisance ou l'aveuglement des médecins qui, malgré la certitude des faits, persévéraient à soutenir que ce n'était point la peste qui désolait Marseille.

En lisant ces lignes, on comprendra l'esprit qui a dicté les allocutions qui précèdent, et on les excusera en faveur du moment où j'écris cette page ; c'est dans le mois d'août 1837. Le choléra ravage Marseille; chaque jour voit 20, 30, 40, 50, 60, 80, et cent victimes. Les riches et ceux qui ne sont retenus par aucun devoir, prennent la fuite ; les pauvres restent et meurent. Les magasins se ferment, la ville se dépeuple, l'émigration désole le commerce, le mal sévit toujours davantage, et cependant, l'on trouve des gens qui se plaignent des quarantaines exigées par la *Santé*; d'autres taxent les intendans de n'être pas assez sévères; plusieurs les accusent de l'être trop ; ceux-ci veulent que le choléra soit épidémique sans être contagieux, ceux là prétendent tout le contraire. Eh ! bon Dieu ! Soyez prudens, invoquez l'Éternel et laissez la *Santé* faire son devoir. Elle n'y a jamais failli.

Mais il est d'autres traits relatifs à la peste de 1720, qui méritent aussi une mention honorable dans nos fastes lugubres ; car, s'il faut conserver le souvenir de ces temps de désolation, ce doit être surtout en rappelant les exemples qui nous attendrissent, nous font verser des larmes de reconnaissance, de respect et d'admiration. Qui ne sera pénétré de ces sentimens à la lecture de l'anecdote suivante ?

Une jeune femme de qualité, dont nos recherches n'ont pu nous révéler le nom, venait de perdre un enfant de six ou sept mois, qu'elle avait nourri de son lait, et qu'une autre maladie que la peste lui avait enlevé. C'était le premier, l'unique fruit de son hymen avec l'époux de son choix, et cet époux, frappé de la peste, avait devancé son enfant dans la tombe. Oh ! que la douleur de cette épouse vertueuse, de cette jeune mère devait être profonde ! Un jour, son désespoir la pousse hors de sa maison, qui ne lui offrait que des souvenirs déchirans ; ses regards affligés tombent sur un enfant, enveloppé de langes, couché sur le corps de sa mère expirante, dont il suçait encore la mamelle avec avidité. Cette image douloureuse frappe de terreur et de pitié la jeune femme, et lui rappelle vivement la mort de son nourrisson. Ce souvenir augmente ses angoisses, et l'intéresse en faveur de l'infortunée créature qui fesait les plus grands efforts pour trouver un germe de vie là où son innocence ne lui permettait pas de reconnaître que reposaient les glaces d'une mort hideuse. Il eût été prudent de s'éloigner, mais une jeune femme qui pleure et qui pleure son enfant, n'a pas le temps de songer à elle; résister aux cris de l'humanité souffrante lui paraîtrait un crime.

Ce crime ne fut pas celui de notre Provençale affligée. Espérant que, bien qu'affaibli par la faim, l'enfant aurait encore la force de faire remonter le lait

d'une source d'où il commençait à disparaître, tout entière d'ailleurs aux sentimens qui l'agitent, elle prend imprudemment cet enfant dans ses bras et lui présente son sein. Hélas! on l'a pressenti, l'enfant venait de s'empester; sa langue, son visage étaient imprégnés du venin le plus actif. Sa mère rendit le dernier soupir, en bénissant de son regard attendri la femme courageuse qui voulait sauver son enfant. Cette charitable nourrice mourut elle-même quelques heures après; l'enfant expira dans les bras qui ne lui avaient pas été ouverts pour une aussi cruelle destinée.... Ce tableau attriste l'âme, sans doute, mais pouvais-je passer sous silence un acte aussi frappant de charité chrétienne, de religion et d'humanité!

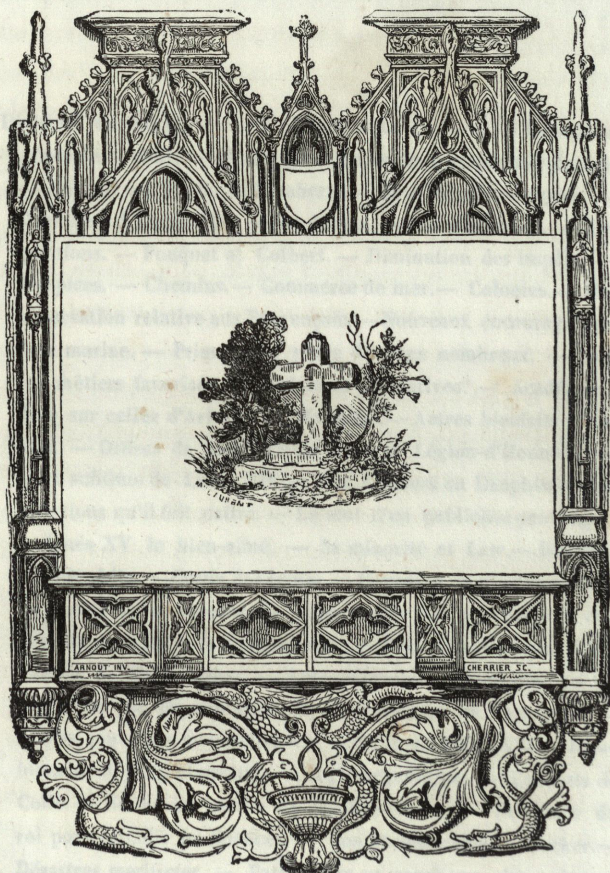
Voici, dans un autre genre, deux autres traits relatifs à cette époque de deuil :

Jean Pierre Moustiers, troisième échevin de Marseille, se sacrifiait, comme tant d'autres administrateurs de la cité, au soulagement des pauvres; ses soins ne contribuèrent pas peu à la désinfection. Un jour qu'il descendait de la Tourrette, où il venait de faire mettre en terre des monceaux de cadavres, un militaire, impertinent et lâche, (car il est rare que la lâcheté n'accompagne pas l'impertinence) dit tout haut à ses camarades : *voici l'enterre-morts!* Moustiers entend ce mot injurieux qui soulève chez lui un juste mouvement d'indignation : « Oui, crie-t-il à ce fat, j'enterre les morts, mais je sais aussi enterrer les vivans. » Aussitôt il quitte son

chaperon, force l'officier à mettre l'épée à la main, le blesse à plusieurs reprises et le désarme ; ensuite il lui rend son épée et lui fait une morale que le militaire, confus et bafoué par ses camarades eux-mêmes, reçut avec la plus grande humilité, promettant d'être à l'avenir plus humain et surtout moins insolent....

Toujours en proie aux horreurs de la peste, Marseille éprouvait encore celle de la famine. On eut dit qu'elle était abandonnée des hommes pour n'être livrée qu'aux vengeances d'un Dieu irrité. Mais si ce Dieu est terrible, il est aussi souverainement bon ; il laisse agir sa providence pour sauver ceux qu'il veut châtier.... Le pape clément VII, instruit des malheurs inouis qui affligeaient la première ville de Provence, ne se contenta pas d'adresser à l'Éternel les ferventes prières de l'église ; il expédia pour Marseille plusieurs navires chargés de grains, qui furent surpris par un corsaire barbaresque. L'équipage s'était défendu à outrance ; il allait périr sous le poignard, ou du moins, de lourdes chaînes allaient l'ensevelir dans l'esclavage, lorsque, tout-à-coup, un changement inattendu s'opère sur la figure de l'inflexible corsaire. « Va, Chrétien, dit-il au commandant de la flotille italienne, toi et les tiens vous êtes libres, reprends tes navires, accomplis ta loi, je ne suis plus ton ennemi, Dieu me punirait. » Le corsaire venait d'apprendre la destination du chargement...... Son humanité nous

touche, et un instant, nous oublions en sa faveur la haine que nous inspire sa nation, dont le dangereux commerce déploie de temps en temps les ailes de l'ange exterminateur sur les parties méridionales de la France.



XVIII

Divisions du clergé. — Le P. Girard et La Cadière. — Réflexions générales.—Suites.—Bruits précurseurs de la grande révolution. — Un mot sur Siéyes et Mirabeau. — Souvenirs historiques. — Je reviens à Louis XIV. — Ses débuts. — Ses audiences. — Les pétitions. — Fouquet et Colbert. — Diminution des impôts. — Hospices. — Chemins.— Commerce de mer.— Colonies.— Une observation relative aux Provençaux.—Nouveaux encouragemens à la marine. — Primes aux pères d'enfans nombreux. — Tous les métiers favorisés. — Réformes législatives. — Académies : Note sur celles d'Arles et de Marseille.— Autres bienfaits généraux. — Ordres de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur. — Mort sublime de Louis XIV.— Son discours au Dauphin.— Les réflexions qu'il fait naître.— Le mot d'un publiciste provençal. — Louis XV le bien-aimé. — Sa minorité et Law.— Bienfaits sur bienfaits. —Gratis des écoles.— Cessation de plusieurs abus. La liberté du commerce. — Suppression des parlemens et des Jésuites.—Extinction du fanatisme. — Réflexions.— Louis XVI. Paroles de Malesherbes. — Autre réflexion. — Pourquoi je ne rappelerai pas les souvenirs de la révolution en Provence. — Autres souvenirs monarchiques. — Édits de Louis XVI. — Rétablissement des parlemens.— Allégresse publique. — Couplets de Collé. — Nouveaux motifs de reconnaissance. — Sacrifices du roi pour rétablir les finances. — Son premier édit. — Necker.— Désastres maritimes. — Patriotisme et royalisme des princes ,

des villes, des citoyens. — Dons gratuits. — Ceux de Marseille et des états de Provence. — Ceux du clergé français. — Une observation.

Les troubles religieux qui embrasèrent plusieurs fois le royaume sous le règne de Louis XIV, léguèrent pour long-temps à celui de son successeur des agitations désastreuses. Le parlement d'Aix eut plusieurs fois à intervenir dans les événemens qui suivirent la publication de la fameuse bulle *unigenitus*, parce que cette bulle, ayant pour but de mettre un terme aux disputes, ne fit qu'en augmenter l'ardeur et la durée. [1] Des milliers de volumes sont nés de cette guerre religieuse à laquelle le clergé de Provence prit trop de part. Divisé en plusieurs partis, il entraîna toutes les classes de la société, et la Provence gémit long-temps sous le joug de la discorde. *Molinistes*, *Jansénistes*, *Acceptans*, *Refusans*, tels étaient les titres auxquels les partis opposés se reconnurent, se défièrent, et dans lesquels ils puisèrent des forces inextinguibles. Rien n'explique mieux la fatale et scandaleuse célébrité du procès du P. Girard et de la jeune La Cadière, procès dont les débats retentirent dans toute l'Europe, firent gémir la vraie piété et arrachèrent des larmes à la religion elle-

1. Cabasse.

même ; car il est certain, [1] malgré l'étonnante décision du parlement de Provence qui renvoya absous le P. Girard et La Cadière, que l'un et l'autre eurent à se reprocher les turpitudes les plus odieuses.

Pour avoir un membre gangrené, une corporation, quelle qu'elle soit, peut rester toujours honorée et honorable. La France a eu de mauvais rois, et c'est pourtant sous les rameaux protecteurs de la monarchie qu'elle se réfugie, même pendant les révolutions qui l'agitent. Il en est de même de notre auguste religion et des corps religieux. La première a eu de mauvais prêtres ; l'écrivain le plus bienveillant ne peut en disconvenir ; les corps religieux ont eu dans tous les temps des membres corrompus. Qui oserait pourtant, à moins d'être fou, rendre la religion et les corps religieux solidaires de crimes partiels ?

Toutefois, jetons un voile officieux sur les hontes du jésuite Girard, sur la corruption des Girardines, et surtout sur la prétendue *sainte d'Ollioules*, [2]

1. Cette certitude est acquise pour quiconque a lu Richer : *Causes célèbres* tome II.—Les *Mémoires* du marquis d'Argens et les *Essais historiques* de P. Cabasse, qui a puisé la plupart de ses preuves dans la *Procédure imprimée*.

2. Les pénitentes du P. Girard, qui étonnaient par les apparences des plus grandes vertus, étaient appelées *Girardines*. L'évêque de Toulon, aveuglé par la célébrité de sainteté de La Cadière, l'appela le premier la *sainte d'Ollioules*. (La Cadière avait été placée par son confesseur, un peu avant l'explosion de ses débauches secrètes, dans le couvent de Sainte-Claire d'Ollioules.)

laissons s'éteindre d'eux-mêmes tous les souvenirs des disputes extravagantes, dites religieuses, qui embrasaient la Provence et le reste du royaume. . . . .

L'esprit humain s'égare, le philosophisme s'organise , toutes les passions de la terre sont prêtes à s'entre-heurter. . . . Entendez vous, dans le lointain, ces bruits sourds qui annoncent un bouleversement général , c'est la Révolution , la grande Révolution qu'étouffe encore avec toute sa puissance de quatorze siècles l'esprit monarchique. Cependant , l'esprit monarchique sera étouffé à son tour, la Révolution triomphera , et alors des idées nouvelles surgiront de toutes parts. Aveuglés par un prestige fascinateur, la plupart des Français , les Provençaux eux-mêmes adopteront ces idées nouvelles , les propageront, les soutiendront ; alors plusieurs partis diviseront la France qui gémira sous leur multiple despotisme , jusqu'à ce qu'enfin le despotisme d'un seul , écrasant la terreur imposée par plusieurs , ranime instantanément les forces épuisées de la France. Mais , bientôt le despotisme de l'ambition conquérante et du sabre , qui doivent transmettre à la postérité des souvenirs inouis de gloire et d'héroïsme , sera brisé par les monarques de l'Europe épouvantée. La France sera restaurée à l'abri de l'arbre monarchique dont la tête est dans le ciel , dont les racines ont pénétré dans les profondeurs les plus inconnues du sol français , et dont les branches majestueuses s'étendent , depuis des siècles , sur tous

les royaumes européens. Forte de son principe sauveur, des constitutions françaises que ce principe a créées, des prospérités et des grandeurs qu'il a fait naître progressivement, la Restauration ajoutera de nouvelles gloires aux gloires de la monarchie, c'est-à-dire, aux gloires de la France; mais tout-à-coup une seconde Révolution éclatera, la monarchie de la branche aînée fera place à la dynastie de la branche cadette, dont l'histoire appartient à l'avenir; dès ce moment, nos fastes modernes, héroïques, politiques et religieux auront fini pour nous.

Oui, nos *Fastes!* car la Provence a eu dans tous ces événemens extraordinaires une immense part de gloires et de malheurs; elle a donné le jour à Mirabeau, regardé comme le père et l'orateur de la révolution, et à Siéyes, qui en fut le publiciste.[1] Sous ce double rapport et eu égard à nombre de faits inédits, la Révolution française, en Provence, peut faire le sujet d'un ouvrage à part que nous nous proposons de publier, s'il plaît à la providence de nous laisser assez de jours pour méditer et rédiger ce travail dont il est facile de saisir toute l'importance morale.

En attendant, et puisque l'antique monarchie est menacée dans son principe, profitons de l'intervalle qui nous sépare encore de la grande catastrophe,

1. On voit encore à Marseille l'hôtel qui fut le berceau des ancêtres de Mirabeau. Siéyes était né à Fréjus le 3 mai 1748. Son *Essai* sur les priviléges, et son autre écrit intitulé : *Qu'est-ce que le tiers-état?* firent sa renommée révolutionnaire.

pour tracer ici un tableau des souvenirs qui doivent être perpétués, pour instruire l'avenir. Quoique généraux, ces souvenirs, sous plusieurs rapports, sont relatifs à la Provence dont les autres fastes, la plupart insignifians, ne se rattachent plus qu'à des illustrations oratoires, parlementaires, et à la suppression de l'ordre des Jésuites.

Pour tracer convenablement ce tableau, il est nécessaire de remonter à Louis XIV, après Mazarin.

Voyez-le s'élancer au timon des affaires!...... Il s'impose la loi de travailler régulièrement avec chacun de ses ministres.... Tout homme connu peut obtenir de lui une audience particulière... Tout citoyen a la liberté de lui présenter des requêtes et même d'être admis à discuter ses propositions avec les ministres, en présence du roi... Ainsi, dit Voltaire, l'on vit entre le trône et la nation une correspondance qui subsista malgré le *pouvoir absolu*. [1] Si cela est, et l'histoire est là pour l'attester, l'unité monarchique, avant même que son esprit progressif eût obtenu tous les avantages dont nous avons été les témoins sous Louis XVIII et Charles X, était donc pour la France la source de tous les biens généraux. Quelle autre idée peut-on avoir d'un pouvoir absolu qui accueille tous les vœux, écoute toutes les opinions utiles au bien commun; d'un pouvoir qui, pour opérer ce bien, objet constant de sa sollicitude, s'aide de tous les conseils, de toutes les lumières,

1. *Siècle de Louis XIV*, par Voltaire.

de tous les dévoûmens patriotiques ? N'est-ce pas l'Océan, recevant dans son sein toutes les eaux de la terre, pour les répandre ensuite par des canaux invisibles sur la surface du globe habité par les hommes et qu'il veut fertiliser ?

Mais l'unité monarchique ne se contente pas de permettre les pétitions ; elle exauce les vœux, alors surtout qu'ils tendent au bien général. Des ministres, somptueux et corrupteurs, absorbent-ils, par le luxe et les fêtes, les trésors de l'état provenant des labeurs du peuple ? Ces ministres sont punis, car ils sont criminels. Naguères pauvres, il n'ont pu, sans concussions, sans vénalités secrètes, sans crimes de lèze-nation, amasser d'immenses richesses qui étonnent et font gémir la France. Ainsi disparut Fouquet, non seulement de la scène financière, mais encore de la scène politique, pour faire place au sage, à l'économe Colbert.

Mais, les finances sont rétablies, l'état prospère ; il y a surabondance ; alors l'unité royale fait refluer cette abondance dans la nation qui reçoit la remise de trois millions de tailles, dûs depuis 1647 jusqu'en 1656.... Des impôts onéreux, nécessités par les guerres antérieures, et s'élevant ensemble à la somme de quinze cents mille livres, sont abolis.

Mais l'humanité souffrante réclame aussi ses droits, et si les soins du premier président Bellièvre, aidés des libéralités de la duchesse d'Aiguillon et de plusieurs citoyens, établissent à Paris l'hôpital

général, l'unité nationale augmente cet hôpital, et, comme Paris n'est pas la nation, elle en fait élever dans toutes les principales villes du royaume.

Mais, les communications si utiles au commerce, les chemins, sont impraticables ; on ne les néglige plus ; et ils deviennent, sans être encore de fer, l'admiration des étrangers.

Mais, par l'effet des guerres civiles suscitées par les passions usurpatrices qui voulaient atteindre le pouvoir unitaire en le divisant et l'anéantir pour le dominer, le commerce maritime lui-même avait beaucoup souffert ; il n'était plus que faiblement cultivé, et notre Provence, dont la plus grande partie des habitans, à Marseille, à Toulon, à Arles et sur toutes les côtes du Rhône et de la mer, vit de ce commerce, gémissait dans la misère. Les Anglais, les Hollandais fesaient, par leurs vaisseaux, tout le commerce du Levant ; les marins étrangers, seuls, distribuaient dans l'Europe les denrées françaises. Tranquille alors, l'unité, nationale parce qu'elle est monarchique, voit le mal ; pourra-t-elle le souffrir ? le croire c'est la méconnaître. Elle se hâte de procurer aux Français, aux Provençaux, toutes les facilités de transporter eux-mêmes leurs marchandises, à moins de frais, et pour cela, elle les dispense du *droit de fret*, payé aussi dans leurs pays par les navires étrangers. Marseille et Dunkerque sont déclarés *ports-francs*, et dès lors tout le commerce du Levant commence d'affluer en Pro-

vence, et celui du Nord dans les provinces septentrionales de la France.

Mais c'était peu d'avoir restauré le commerce maritime, source principale des prospérités françaises. Plus on doit le multiplier, plus la nation s'enrichira ; la puissance unitaire ne peut l'ignorer. Une compagnie dans les Indes occidentales, une autre compagnie dans les grandes Indes offriraient des ressources incalculables, si on avait les sommes nécessaires à leur établissement ; et déjà tous les millions, toutes les finances de l'état ont reflué dans l'état. Dans ces conjonctures, il importe d'imprimer aux esprits un beau mouvement patriotique. L'unité, souverainement monarchique, se hâte de donner l'exemple. Ses richesses, à elle, n'ont de prix à ses yeux qu'autant qu'elles peuvent servir à relever les grandeurs françaises qui sont les siennes, à répandre l'abondance dans toutes les classes de la nation. L'exemple doit donc être digne d'un roi de France, et six millions sont mis à la disposition des deux compagnies.................. 6,000,000

La France a deviné son monarque, les reines, Anne d'Autriche, reine-mère, Marie-Thérèse, épouse du roi, les princes, la cour fournissent deux millions... 2,000,000

Les cours supérieures, douze-cents mille livres......................... 1,200,000

Les corps des marchands, six cents-cinquante mille livres.............. 650,000

Ainsi, en moins d'un an, (1664) toute la France, identifiée avec la monarchie qui est la France elle-même, fournit neuf millions huit cent-cinquante mille livres............................9,850,000.

Alors les deux compagnies sont formées, et le roi met le dixième de tous ses fonds dans celle des grandes Indes. Les colonies de Cayenne et de Madagascar furent envoyées la même année. La compagnie du Nord se forma en 1669, comme celle des Indes ; et alors les colonies de la Martinique, de St-Domingue, du Canada, auparavant languissantes, refleurirent plus que jamais.

Ce sont là des faits authentiques que personne ne peut révoquer en doute. Si ces compagnies, celle surtout de 1785, parurent nuisibles au commerce, par le défaut de concurrence, il ne faut en accuser que la rapacité des privilégiés. La loi de 1790 en fit bonne justice, en abolissant ces compagnies exclusives...

Toutefois, qu'on cesse de s'étonner qu'une grande partie de la famille française, que les Provençaux, et particulièrement ceux de Marseille, d'Arles, de Toulon, de Tarascon, d'Antibes et de la Ciotat, tous ceux qui habitent les bords du Rhône et de la mer de Provence, soient éternellement attachés au principe monarchique ; ils savent tout ce qu'ils lui doivent de bienfaits, ils savent que les ennemis de la royauté chercheraient en vain dans leurs plus belles théories, mises en action, une

politique aussi libérale, aussi propice au bonheur de tous.

Ce n'est pas tout encore. Lisez et admirez...

De même que les plus fertiles possessions territoriales deviendraient bientôt stériles, si elles n'étaient cultivées, de même les mers offriraient vainement les immenses richesses qu'elles peuvent procurer par une libre navigation, si la marine marchande ne pouvait lancer dans l'Océan des milliers de vaisseaux. Déjà dispensé du *Droit de Frêt*, le commerce maritime reçut de nouveaux encouragemens, qui, quoique particuliers, avaient néanmoins des effets généraux, faciles à concevoir. On donna trente livres par tonneau d'exportation, et quarante par tonneau d'importation. Les armateurs, capitaines-marins on non, recevaient, en outre, une prime de cinq livres par tonneau, chaque fois qu'ils fesaient construire un navire dans les ports du Royaume.

Par ce flux et reflux commercial, la circulation du numéraire était abondante. La royauté avait enrichi la France ; il fallut songer à la peupler ; alors les mariages dans les campagnes furent encouragés par une exemption d'impôts pendant cinq années, pour ceux qui s'établiraient à vingt ans. Chaque père de famille qui avait dix enfans, était exempt pendant toute sa vie, parce que, disent les préambules des édits, il donnait plus à l'état par le travail de ses enfans, qu'il n'eût pu donner en payant sa taille.

Mais, pour alimenter le commerce extérieur, et ne pas laisser sans profit pour l'état la population qui allait toujours croissant, il fallut aussi favoriser, encourager le commerce intérieur, l'industrie nationale ; et déjà, en 1669, quarante-quatre mille deux cents métiers à laine existent dans le royaume par les soins de l'unité française ou la royauté, qui avançait aux manufacturiers deux mille livres pour chaque métier battant, outre des gratifications considérables. A la même époque, les soies produisent 5,000,000 au commerce, et la culture du murier, introduite en France, et surtout en Provence, mit peu à peu les fabricans en état de se passer des soies étrangères pour la chaîne des étoffes. On fait d'aussi belles glaces qu'à Venise, dont peu à peu on ne parle plus ; les tapis de la Savonnerie l'emportent sur ceux de Turquie et de Perse ; les tapisseries de Flandre s'effacent devant celles des Gobelins, qui n'ont plus de rivalité qu'à Beauvais, autre manufacture française. Trente principales ouvrières en dentelles sont appelées de Venise, deux cents de Flandre ; on leur donne trente six mille livres, et la dentellerie devient un art que la France perfectionne. Les fabriques de drap d'Aubusson, de Sédan, sont rétablies ; Lyon et Tours font des étoffes où la soie se marie à l'or et l'argent ; on achète de l'Angleterre et on multiplie en France, la machine qui fait les bas dix fois plus vite que l'aiguille ; le fer blanc, l'acier, les cuirs maroquins, etc. etc., tout se tra-

vaille, tout se perfectionne ; et par mille canaux différens, ouverts par la sollicitude royale, la prospérité se répand dans toutes les provinces, dans toutes les classes. . . . .

Tout cela est admirable et tient du prodige, mais il ne faut pas ignorer que, sans compter les mesures générales prises en faveur de chaque genre d'industrie, le roi achetait, à tout renouvellement d'année, pour environ un million de tous les ouvrages de goût, et en faisait des présens, qui avaient encore pour objet d'utiles encouragemens.

Mais à mesure que le progrès, par l'unité monarchique, agrandit le fleuve des prospérités de la France, les questions litigieuses se multiplient sur tous les points. Des réformes législatives deviennent indispensables ; la France les réclame, et ces réformes arrivent successivement. Ainsi l'on voit paraître :

En 1667, l'ordonnance sur la procédure civile.

En 1669, celle des eaux et forêts.

En 1670, celle de la procédure criminelle.

En 1673, celle du commerce.

En 1681, celle de la marine et peu après un code de jurisprudence nouvelle, en faveur des nègres des colonies.

Que rappellerai-je encore à mes compatriotes les Provençaux, pour les exciter à conserver intactes leurs croyances politiques, en faveur de l'unité royale ? ne savent-ils pas que c'est à elle, et encore

sous Louis XIV, que tous les Français doivent les premières académies de belles-lettres, des sciences, de peinture, de sculpture et d'architecture? [1] Ils savent que, pour propager les lumières dans toutes les classes, cette puissance qu'il ne faut pas craindre d'appeler providentielle, tant ses bienfaits sont immenses, favorisa les savans tant régnicoles qu'é-

1. Les sociétés littéraires de Marseille et d'Arles furent érigées en académies, par lettres patentes du roi, la première en 1726; la seconde, en 1727. Chalamond de Lavisclède fut le véritable parrain de l'académie de Marseille; François de Beauvilliers, duc de St-Aignan, celui de celle d'Arles dont les premiers académiciens au nombre de trente furent: MM. de Grille d'Estoublon père et fils.— D'Arlatan de Beaumont. — Dubaye. — De Vachères. — De Saint-Veran. — D'Arbaud. — De Roubin.— De Barrème.— De Castillon. — De Barras la Penne.—De Château-Renard. — De Rauchin.—De Bochère. — De Montblanc. — D'Abeille. — De Montmirail. — De Lubières. — De Fauris. — De Vertron, évêque de Castres. — L'évêque de Lodève. — L'abbé de Verdier. — L'abbé d'Orshoy. — L'abbé de Ledignan.— Le conseiller de Venel.—L'abbé Fléche.— René-le-Pays. — Le Père Venai, religieux. — Le chanoine de Sabatier.....

On remarque que tous ces noms étaient nobles, parce que, sans doute, selon l'obervation de La Lauzière, le duc de St-Aignan voulut ranimer le goût des lettres dans la noblesse. Mais de tous ces noms, quatre seulement paraissent avoir jusqu'à nos jours conservé le feu sacré de la littérature et des sciences dans leurs familles. Ce sont MM. de Grille, D'Arbaud, De Barrème, de Montblanc. Ce dernier est aujourd'hui archevêque de Tours. Toutefois, l'académie d'Arles n'existe plus, quoique cette ville possède des savans du plus grand mérite. Espérons que tôt ou tard elle ressuscitera.

Celle de Marseille, au contraire, n'a pas cessé de rendre les plus grands services aux lettres et aux arts. Son vénérable secrétaire perpétuel, M. Jauffret, est une illustration littéraire dont tous les Provençaux doivent être fiers. Il faut en dire autant de M. le chevalier Lautard, autre secrétaire perpétuel, et de M. le marquis de Montgrand, président de l'académie. Les lettres doivent à ce dernier l'excellente traduction de Manzoni, etc.....

trangers ; que l'astronomie lui doit l'Observatoire ; le Louvre, son pérystile ; nos frontières, leurs forteresses ; nos troupes , leur discipline et leur uniforme ; notre artillerie , les écoles de Metz , de Douai, de Strasbourg ; notre cavalerie , ses haras ; [1] notre marine militaire , ses arsenaux , ses ports ; chaque port , ses conseils de construction ; l'armée de terre et de mer , l'ordre de Saint-Louis , récompense honorable, dit Voltaire, souvent plus briguée que la fortune. Ici , l'esprit voltairien a raison, et il a raison plus d'une fois , lorsqu'on le cherche dans Voltaire lui-même. Ce grand philosophe eut rendu le même témoignage en faveur de l'ordre de la Légion d'honneur , récompense non moins glorieuse que celle de l'ordre de Saint-Louis, lorsqu'elle est le prix du vrai mérite dans tous les genres , du dévoûment à la patrie , et surtout du sang versé pour elle , en combattant les ennemis extérieurs. Malgré les prescriptions de la politique moderne , qui , par je ne sais quelle aberration , a voulu remplacer le premier de ces ordres par le second , l'on voit toujours l'auguste effigie de saint Louis sur la poitrine des braves de tous les règnes , retraités dans leurs foyers, et même, moins ostensiblement sans doute , sur la poitrine des habitans de l'Élysée , décerné aux ombres guerrières, de ces nobles Invalides , sur qui l'unité monarchique laissa tomber un rayon de prédilection, un rayon vivifique de sa munificence...

1. Arles possède un haras royal.

Car c'est à elle aussi que la France entière doit ce monument d'humanité où les victimes du dévoûment à la patrie, entretenues dans un repos honorable, à Paris et à Avignon, bénissent encore aujourd'hui la mémoire de Louis XIV.

A propos de ces ombres guerrières, quel vaste champ s'ouvre devant nous! Il éblouit l'imagination, et pourtant nous n'essayerons pas de le parcourir; nous ne parlerons pas de la valeur martiale, des guerres et des conquêtes de Louis XIV, non qu'on ne puisse y puiser d'importantes leçons pour les contemporains, mais parce qu'il faut respecter les beaux sentimens du grand roi au lit de mort. « Mon fils, disait-il au Dauphin, je vous laisse un grand royaume à gouverner, je vous recommande surtout de travailler, autant que vous pourrez, à diminuer les maux, à augmenter le bien de vos sujets : et, pour cet effet, je vous recommande avec instance,

« De conserver toujours précieusement la paix avec vos voisins, comme la source des plus grands biens ;

« D'éviter soigneusement la guerre, comme la source des plus grands maux ;

« Ne faites donc jamais la guerre que pour vous défendre ou pour défendre vos alliés.... Je vous avoue que, de ce côté-là, je ne vous ai pas donné de bons exemples ; mais ne m'imitez pas, c'est la partie de mon gouvernement dont je me repens davantage. »

Quelle magnanimité ! quel amour de la France ! était-ce bien à la personne du Dauphin, à peine âgé de cinq ans et demi, que s'adressait ce discours où le sentiment du progrès pour le bonheur de la nation, respire d'un bout à l'autre ? N'était-ce pas, plutôt, au principe monarchique, qui allait de l'ame d'un vieillard moribond passer dans celle d'un enfant ? La vieillesse lègue son expérience à l'enfance, qui doit profiter de toutes les grandeurs qui existent et même des fautes qui se sont glissées à travers ces grandeurs. C'est l'ame du progrès national, qui meurt dans la personne et ressuscite plus vivace, et à l'instant, par le principe qui ne meurt pas.

Qui ne se sentirait ému, s'écrie l'histoire, [1] en se représentant Louis XIV, ce monarque long-temps l'admiration de l'univers, illustré par tant de hauts faits, glorieux et avantageux à la nation, couché sur son lit de mort, faisant à sa cour, pressée autour de lui, l'aveu solennel de ses fautes ? Provence ! France ! voilà vos rois ! voilà les Bourbons ! ils regrettent la gloire qui vous coûte une larme ; ils souffrent de vos souffrances ; leur vie, c'est la vôtre, leur exil, votre agonie.... Oh ! qu'il était profondément français et provençal le publiciste qui a dit : *La France est toujours là où est le roi* ! [2]

1. Anquetil.

2. Ces paroles dont la pensée est si profonde furent prononcées, sous l'empire, par notre illustre compatriote le comte Portalis, qui fut ministre de la Justice sous Charles X, et qui préside aujourd'hui si honorablement la cour de Cassation.

D'après ce tableau, simplement ébauché, de toutes les grandeurs et les bienfaisances monarchiques sous Louis XIV, il semble que l'unité gouvernementale, sous Louis XV, n'avait qu'à conserver. Et cependant, que de progrès successifs, à Paris et dans les provinces! Aussi, la France reconnaissante donna le titre de *bien aimé* à Louis XV, dont la minorité même, par le principe qui était en lui, eût dépassé toutes les esperances de la nation, sans le système si foncièrement prestigieux de l'étranger Law ou Lass. Ce système fut comme une brillante médaille d'or qui éblouit la régence et dont le revers fut une source de calamités, qu'aucune prévision, aucune prudence humaine ne pouvait empêcher. Mais après cette immense catastrophe, et comme pour la réparer, les efforts de l'unité monarchique durent encore exciter la reconnaissance nationale. Nous ne rappellerons que des faits positifs.

Ici, ce fut le gratis de l'Université et des écoles de dessin; aucune rétribution universitaire n'est imposée à l'esprit qui veut s'éclairer; [1] des docteurs sont agrégés aux facultés scientifiques; mais c'est par le concours seulement qu'on arrive aux chaires de l'instruction publique, qui deviennent le prix du mérite par la considération dont on les environne; de nouvelles académies, émules de celles de la capi-

1. En 1719 une somme importante fut accordée à l'Université, pour que l'instruction fût gratuite. Le *gratis* des écoles de dessin n'eut lieu qu'en 1765.

tale, se forment dans les provinces; les ponts et chaussées ont des architectes, des ingénieurs, des géographes, des inspecteurs; l'art des chemins, si utile au commerce, est porté aussi loin qu'il pouvait l'être avant l'invention des chemins de fer; les expositions du Louvre commencent, et par mille encouragemens donnés à tous les mérites, les sciences, les arts et les lettres devienneut progressivement l'esprit de la nation. [1]

Là, c'est la cessation des *abus* établis dans la profession religieuse [2] et des abus non moins graves introduits par la jurisprudence, [3] cette mer sans rivages, comme disent les professeurs de droit, couverte d'écueils, où il est si difficile de ne pas s'égarer.

Ailleurs, c'est la liberté du commerce au dedans et au dehors, surtout dans les Indes, où les Anglais devaient plus tard nous prouver, sans équivoque, toute leur inimitié; d'un autre côté, c'est, en 1771, la suppression des parlemens qui étaient sans cesse en opposition avec la cour, sous le prétexte de remontrances dont les formes respectueuses, dit un historien moderne, [4] cachaient tant d'âpreté et d'in-

1. Alletz.

2. Edit de 1767; il ordonnait qu'on ne pourrait s'engager dans l'état monastique qu'à l'âge de 21 ans accomplis pour les hommes, et de 18 pour les filles.

3. 1731, ordonnance sur les donatinos. — 1739, sur les testamens. L'objet était d'affermir l'autorité des lois anciennes et de les expliquer d'une manière si précise que l'incertitude et la variété des maximes ne fussent pas une matière d'inquiétude pour les testateurs, et de procès pour les héritiers.

4. L. Méry.

dépendance. Celui de Provence fut remplacé par la cour des Comptes. Peu auparavant, avaient eu lieu, à Paris comme à Aix [1] et dans les autres provinces, de solennels débats contre les Jésuites, ces religieux célèbres, auteurs directs ou indirects, volontaires ou non, de beaucoup de crimes et de désordres.

Enfin, c'est le fanatisme qui expire. La tentative régicide de Damiens est son dernier effort ; elle fait ouvrir les yeux à la nation sur les maux extrêmes que les disputes religieuses peuvent entraîner ; partout ce sont des établissemens utiles à l'humanité, à la société générale ; aussi, disent les historiens, le règne de Louis XV aura la gloire de nous avoir donné des notions justes sur tous les points ; d'avoir fourni des modèles dans tous les arts, d'avoir produit des hommes dignes dans tous les genres. Combien donc Louis XV mérita le surnom de *bien-aimé*, malgré les plaies qui affligèrent les dernières années de son règne, plaies qu'il n'avait point faites [2] et qui furent si fatales à son successeur Louis XVI ! ! !

1. La société des Jésuites, ardemment poursuivie par les cours du royaume depuis 1762, fut définitivement dissoute par édit de Louis XV du mois de novembre 1764. M. de Ripert Monclar, avocat général près le parlement de Provence, acquit dans cette occasion une grande célébrité par la noblesse et l'éloquence de ses réquisitoires. Voyez à cet égard: *Essais historiques* du parlement de Provence, par P. Cabasse.

2. Anquetil, en parlant du régent, le Duc d'Orléans, père de Philippe-Égalité et ayeul de Philippe Ier, roi des Français, s'exprime en ces termes : « la vérité historique, en lui rendant la justice qu'il mérite et en l'absolvant des crimes qu'il n'a pas commis, doit s'armer

Après les terribles expériences que nous avons subies, il n'est aucun Français, de nos jours, qui osât refuser à Louis XVI le tribut d'admiration et de reconnaissance qu'il mérita toujours de la France entière. Le 21 janvier sera donc éternellement un jour de deuil et de larmes; car, ainsi que le disait Malesherbes à l'abbé Edgewort, après ce jour de lamentable mémoire: « aussi religieux que Louis IX, aussi juste que Louis XII, aussi bon que Henri IV, Louis XVI n'avait aucun de leurs défauts; ses plus grands torts, ses seuls torts, c'est de nous avoir trop aimés. »

Après de semblables paroles qui valent plus qu'une histoire, qu'on ne s'attende pas à trouver l'éloge de Louis XVI dans un ouvrage spécialement destiné aux Provençaux. Dans nos villes, cet éloge est gravé dans tous le cœurs, en caractères ineffaçables; car nous savons tous que, si la plus grande gloire de Louis XVI fut son martyre, sa récompense fut le ciel, d'où il semble encore protéger la France, en lui montrant ce qu'il fit pour elle comme la limite du progrès national, où elle devait s'arrêter pour être heureuse,

cependant de sévérité pour achever de le peindre : le respect dû à la morale qui fait tout l'homme, doit appeler à jamais le mépris sur un prince qui, bon par tempérament, pervertit les heureux dons qu'il avait reçus en partage; qui, indifférent entre le vice et la vertu, eut la honte ou le malheur de ne pas croire à la dernière, et qui, enfin, par les funestes exemples de dépravation et d'athéisme qu'il donna sur les marches du trône, doit être considéré comme l'auteur de la vaste et profonde corruption où nous sommes aujoud'hui plongés. »

et attendre, pour le devenir davantage, les bienfaisances de l'unité monarchique, dont l'esprit est de progresser incessamment d'améliorations en améliorations.

Il ne nous convient pas, non plus, de dévoiler sous les yeux des Provençaux toutes les péripéties du drame épouvantable dont la France allait être le théâtre et dont le dénoûment devait ébranler le monde. Tous les souvenirs qui s'y rattachent n'ont pas cessé d'être irritans, surtout en Provence, qui, à cette époque désartreuse, offrit des fastes si sanglans. La plupart de leurs auteurs vivent encore, ou ont légué leurs haines et leurs vengeances à leurs héritiers. Gardons-nous de soulever les unes et les autres; laissons cicatriser toutes les plaies, et, pour le moment, contentons-nous d'exhumer des souvenirs qu'il importe de perpétuer, car ils justifient le dévoûment monarchique de la Provence, en prouvant combien les rois qu'on a tant calomniés étaient eux-mêmes dévoués aux Français.

Pour Louis XVI, pouvons-nous trop admirer les améliorations générales qu'il introduisit en France. A peine assis sur le trône, il renonce au droit immémorial de *joyeux avénement*, affranchit les derniers serfs, annulle la loi rigoureuse qui rendait les taillables solidaires, supprime les corvées en nature, abolit la question préparatoire, dernier reste des siècles ignorans et barbares, rétablit les parlemens sans restriction, et rappelle les magistrats précédemment exilés.

Toutes ces mesures excitent la gratitude jusqu'à l'enthousiasme, et cet enthousiasme se manifeste en Provence par les transports de la plus vive allégresse, des repas splendides, d'où s'élèvent des toasts de reconnaissance envers le souverain, des farandoles, des illuminations brillantes, des feux de joie multipliés, et surtout par les chansons du peuple en faveur de ses anciens magistrats. Dans ces chansons, on distinguait les couplets suivans fournis à Collé, chansonnier renommé de cette époque, par l'habitude qu'avait le chancelier de Maupeou, de dire, au sujet des magistrats exilés: *ne craignez pas les revenans*:

Les dieux sont dieux par la clémence,
Et c'est à regret qu'on encense
Les dieux tonnans :
Deviens Dieu par ta bienfaisance,
Déjà tu l'es par la présence
Des revenans.

Sur ces ombres patriotiques
Et de leur couronnes civiques,
Tout rayonnans,
Place le romain Malesherbes,
L'un des plus grands et moins superbes
Des revenans.

Toi, revenant, qui fus des nôtres,
Toi qui fais revenir les autres
Et le bon temps,
Ministre sans titres et sans gages,
Maurepas, reçois les hommages
Des revenans.

Ce n'est pas tout. Chaque jour la joie publique devait prendre un nouvel essor ; car chaque jour, Louis XVI acquérait un titre de plus à la reconnaissance nationale.

On sait qu'il était monté sur le trône dans un moment de crise financière ; qu'il avait reçu le trésor public dans le mauvais état où l'avaient placé le système de Law, la guerre de 1756, et les dépenses énormes faites à l'intérieur. Son premier vœu, proclamé par le concert unanime des historiens, fut de rétablir les finances. Rien ne le prouve mieux que l'édit de remise de joyeux avénement dont il a été question plus haut, et l'esprit éminemment libéral qui dicta cette mesure législative et fit tant d'impression sur tous les cœurs ; « assis sur le trône où il a plu à Dieu de nous élever, disait Louis XVI, (c'était en 1774, et il avait alors 20 ans) nous espérons que sa bonté soutiendra notre jeunesse, et nous guidera dans les moyens qui pourront rendre nos peuples heureux ; c'est notre premier désir, et connaissant que cette félicité dépend principalement d'une sage administration des finances, etc.

« Il est des dépenses nécessaires qu'il faut concilier avec l'ordre et la sûreté de l'état ; il en est qui tiennent à notre personne et à la pompe de notre cour. Sur celles-ci nous pourrons suivre plus promptement les besoins de notre cœur, et nous nous occupons déjà de les réduire à des bornes convenables.

De tels sacrifices ne nous coûtent rien, dès qu'ils pourront tourner à l'avantage de nos sujets, et le bien que nous pourrons leur faire sera la plus douce récompense de nos soins; voulons que cet édit, le premier de notre autorité, porte l'empreinte de ces dispositions et soit comme le gage de nos intentions. etc. etc. »

En présence de ce monument de la bonté paternelle de Louis XVI, et de tous ses édits, sans exception, respirant le même esprit, il faut courber la tête, ou regarder le ciel. Hélas! s'écrie l'histoire reconnaissante et désolée, en parlant des dépenses pour lesquelles Louis XVI voulut suivre plus promptement les mouvemens de son cœur, « peut-être ne les suivit-il que trop, en se privant d'une garde nombreuse que son amour pour son peuple lui fit envisager comme inutile à sa sûreté personnelle. [1] » Il la sacrifia, ainsi qu'une infinité d'autres objets de dépenses qui n'étaient pas moins indispensables, au désir ardent de combler le déficit.

Déjà les efforts de Necker, secondant les bonnes intentions de la royauté, avaient obtenu une très grande amélioration dans les finances, ainsi que le prouve son compte-rendu, qui ne fut pas une vaine démonstration politique, [2] lorsque tout-à-coup écla-

1. Anquetil.

2. Ce qu'en disaient les papiers publics de cette époque est digne d'attention :

« Rien de plus touchant et de plus intéressant que cet exemple donné pour la première fois par un ministre des finances. Avec

tèrent à l'extérieur les désastres maritimes qui vinrent compliquer, et agraver les embarras de l'intérieur. Heureusement l'amour du peuple français pour ses rois n'avait point encore, même à Paris, subi toutes les influences de l'esprit révolutionnaire: les preuves les plus éclatantes de cet amour furent données au monarque, et dans cette occasion, la Provence se signala plus qu'aucune autre province.

Monsieur, comte de Provence, qui devait être Louis XVIII, Monseigneur, comte d'Artois, qui devait être Charles X, tous les deux, frères du roi, furent les premiers à donner des marques non équivoques de leur patriotisme, en offrant un vaisseau de 110 canons.

Les états de Bourgogne, le prévot des marchands et échevins de la ville de Paris, les six corps des marchands et les communautés d'arts et métiers, les corps municipaux des villes de la généralité de

quel enthousiasme la nation ne doit elle pas voir son roi se placer au milieu de ses sujets, comme un bon père de famille au milieu de ses enfans et leur mettre sous les yeux le tableau de sa situation! On ne saurait exprimer quel a été l'empressement du public à se le prouver. (Le compte-rendu.) Cet ouvrage également intéressant par sa nature, son importance, l'élévation des idées, la noblesse du style, doit faire époque dans les annales de la nation. On y voit le résultat des revenus portés au trésor royal :

Ils montent à...........	264,155,008 liv.
Les dépenses à........	253,954,008 liv.
Excédant des recettes....	10,201,008 liv.
non compris.............	17,326,666 livres employées en remboursemens.
Total excédant..........	27,527,674 liv.

(Extrait du *Journal hist. et polit.*, mars 1781.)

Paris, les fermiers généraux, les receveurs généraux des finances, les négocians de Bordeaux, ceux de Lyon, ceux de Marseille, s'empressèrent d'offrir, chacun, un vaisseau de 110 à 120 canons.

Marseille ajouta une somme de 300,000 livres pour le soulagement des matelots de Provence qui avaient souffert dans le cours de la guerre; Bordeaux 100,000 pour le même objet.

Les états de Provence convoqués, le 30 décembre 1787, dans l'église du Collége-Bourbon, se signalèrent d'abord par la véhémence des prétentions respectives et même par des susceptibilités extraordinaires.[1] Mais lorsque, sur la demande du comte de Caraman et de La Tour, commissaires de la cour, il fut question de faire une offrande pour les besoins généraux, il y eut simultanéité de patriotisme; l'on vota par enthousiasme un don gratuit de 700,000 livres.

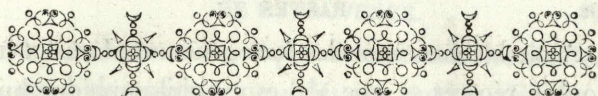
A la même époque, le clergé français fit l'offre d'un don gratuit de *quinze millions* pour subvenir aux charges de l'état, et *d'un million* pour les matelots blessés, et pour les veuves et orphelins de ceux qui avaient été tués au service de la France; les compagnies des gardes-du-corps, les citoyens de tous les états avaient aussi ouvert des souscriptions pour des sommes considérables; mais le roi, qui

1. Les députés d'Arles ayant voulu, d'après un ancien usage, avoir le pas sur ceux de Marseille, ceux-ci se retirèrent en protestant.

savait combien son peuple souffrait déjà par les impôts réguliers, refusa ces dernières offres.

Quel accord parfait ! quelle patriotique identification entre la France et le roi ! Telle est l'unité nationale par la monarchie.





XIX

Nouvelles réflexions sur la politique générale d'alors. — Tolérance philosophique de Louis XVI. — Voltaire. — Ce qu'il voulait. — Ce qu'il ne voulait pas. — Un mot sur le mouvement actuel des esprits. — Comment la France accueillit les idées nouvelles. — Liberté de l'Amérique et les novateurs francais. — Raison politique de Louis XVI. — Théories nouvelles. — Convulsions en Provence. — Mirabeau aux états de Provence en janvier 1789. — Esquisse rapide de ce qui se passa à ces états. — Troubles de plusieurs villes de Provence. — Mirabeau à Lambesc et à Saint-Cannat. — Tableau des représentans de la Provence aux états généraux de 1789. — Vérité qui découle de l'examen de ce tableau. — Naissance des partis. — Les aristocrates. — Quelques observations sur Mirabeau. — Son allocution. — Clubs. — Écrits calomnieux. — Le duc d'Orléans — Sa politique. — Portrait des états généraux de 1789. — Envahissement du républicanisme. — Les états s'appellent assemblée nationale. — On attaque le *veto* absolu. — Autre allocution de Mirabeau, foudroyante prophétie.

LES plaies de l'état se cicatrisaient insensiblement, et le monarque songeait à convoquer la nation entière, pour lui exposer ses vues et concerter au milieu d'elle, comme un père au milieu de ses enfans, les mesures les plus propres à remédier aux afflictions communes.

Avant la convocation des états-généraux, Louis XVI voulut réparer ce que son esprit philosophique lui fesait regarder comme une faute grave de la part de son prédécesseur ; car les fautes des rois sont telles, que par l'hérédité nationale, celui qui succède peut toujours les réparer avec le temps. Ainsi le veut le progrès. Heureux le souverain dont les vues réparatrices ne tournent pas, par des moyens secrets et imprévus, contre lui-même ; car alors elles tournent aussi contre la France....

Nous avons déjà vu, dans l'exposé sommaire des événemens généraux de cette époque, que Louis XVI, en montant sur le trône, s'était empressé de rétablir les parlemens supprimés par son prédécesseur. On avait blâmé le premier, on bénit le second, et la révolution, en supprimant elle-même plus tard les parlemens, prouva que Louis XV avait eu raison, s'il est permis d'invoquer les actes révolutionnaires pour justifier ceux de la monarchie. Il est probable qu'il avait eu raison aussi, dans une circonstance bien plus grave dont nous allons parler, puisqu'en fesant le contraire, son successeur, à son insçu, hâta la chûte du trône.

Les historiens nous attestent que « Louis XV avait sévèrement maintenu la prohibition des livres qui portaient atteinte à la religion, et par contre-coup, à l'autorité civile. Leurs systèmes, décorés du beau nom de philosophie, lui déplaisaient souverainement ; il avait même interdit le séjour du royaume

à leurs auteurs, quoique recommandables d'ailleurs par divers ouvrages qui les ont rendus célèbres.[1] » Mais Louis XVI, plus véritablement religieux que son ayeul, et dont le cœur était ouvert à toutes les affections bienveillantes, était disposé à une tolérance presque philosophique; il leva tous ces arrêts de proscription. Alors, les écrivains philosophes rentrèrent en France, et à leur tête, Voltaire, qui fut accueilli avec enthonsiasme par la multitude de ceux qui croyaient se faire une réputation, en professant ses opinions.....

Sans doute, Voltaire, sorti du sein des lumières que l'unité monarchique avait successivement introduites en France, voulait la liberté, c'est-à-dire, les droits du *franc*; mais, il voulait aussi la puissance héréditairement unitaire; il voulait toutes les réformes possibles et Louis XVI les opérait. D'ailleurs, Voltaire savait, (ses œuvres immortelles en font foi) que les progrès politiques, comme ceux de l'esprit humain, ne peuvent être que l'œuvre du temps. Quelle eût donc été sa douleur et celle des autres philosophes, s'ils avaient pu prévoir que leurs doctrines, commentées, outrées, envenimées par les passions qu'elles favorisaient, seraient la source de la licence la plus effrénée, qui, comme un torrent dévastateur, entraînerait tout après elle, ébranlerait jusque dans ses profondeurs le sol de la France monarchique, pour n'y semer que le scepticisme qui

1. Anquetil.

désespère et l'athéisme qui tue, et ne reviendrait sur ses pas que pour détruire encore, croyant trouver la perfection dans l'anéantissement et le chaos... Oh! bien certainement, Voltaire ne voulait pas toutes les conséquences forcées de ses doctrines.

Aujourd'hui, toutes les théories anti-monarchiques, anti-religieuses, et, par cela même, contraires à la saine philosophie, sont reconnues impossibles en France, par l'application long-temps désastreuse qui en a été faite, et le regret ressuscite dans les cœurs de bonne foi le vrai patriotisme. On comprend, mais on n'ose avouer encore, qu'on s'est égaré. Pourtant, le vœu national perce de toutes parts, et ce vœu est la réédification de la société française sur ses antiques bases; je veux dire, celles où Louis XVI l'avait placée avec les améliorations constitutionnelles exigées par le progrès. Tel est le mouvement des esprits sages et sérieux, parce qu'ils sont invariablement convaincus qu'alors que la philosophie devient philosophisme, et la liberté licence, les passions tumultueuses se font la guerre, et que du choc de tous ces contrastes, sortent les tempêtes politiques qui poussent au naufrage le vaisseau de l'état.

Si la France n'avait accueilli les idées nouvelles que pour en faire l'application selon les lois du progrès, ces idées, sans contredit, étaient faites pour donner le plus vif éclat à la civilisation européenne; malheureusement, à l'irruption de ces idées vinrent se joindre les rugissemens électriques d'un

peuple qui, sortant du néant, naissait à la lumière.

Liberté ! liberté ! ce cri parti de l'Amérique donna aux idées nouvelles une inconcevable intensité. On crut à une autre liberté qu'à celle qui était la France même, devenue successivement la superbe métropole du monde, et pouvant devenir plus belle, plus *France* encore, par l'unité monarchique, créée par le *Franc*, enfant de la liberté. On oublia qu'un peuple nouveau, semblable à l'homme naissant qui s'agite dans ses langes, soumis aux lois d'une nature matérielle incessamment perfectible, peut aussi s'agiter , soumis qu'il est à la même nature. On oublia que la nature n'est pas la civilisation ; que, si l'une donne l'être, l'autre le perfectionne ; que, si les peuples, comme les hommes, naissent naturellement libres, leur liberté resterait sauvage et brute sans la civilisation, qui est pour le peuple ce que l'éducation est pour les hommes. On oublia si bien toutes ces vérités qui sont enseignées par l'histoire des nations depuis la naissance du monde, qu'on ne fit pas même attention que les États-Unis eux-mêmes en criant : liberté ! liberté ! et prenant position dans la société des peuples, soumirent leur existence et les destinées de leur avenir, à l'unité du pouvoir ; ils choisirent un président, comme les premiers Romains et les premiers Francs choisirent un roi. Rome-République marchait vers sa décadence, lorsque le sceptre de l'unité impériale la ressuscita, sceptre qui devait plus tard se briser lui-

même par les divisions du pouvoir. La France-République dévorait ses enfans, lorsque Napoléon la musela. L'empereur Napoléon ne fut si grand et ne rendit la France si glorieuse, que parce qu'il gouvernait seul. Mais l'empire romain eut ses Néron, ses Caligula ; il dut tomber, car la tyrannie contre tous n'est pas la justice qui est l'âme de l'unité légitime ; l'empire français dut tomber aussi, car l'usurpation menace les destinées de l'univers monarchique, et le despotisme soulève les peuples. Heureuses donc les nations qui, parcourant les siècles, rencontrent et adoptent les formes justes et légitimes, les constitutions qui conviennent à leur nature, en garantissant la justice pour tous.

A partir des Capétiens, les princes travaillèrent à l'affranchissement des communes, à la destruction de la féodalité, et complétèrent, par les derniers efforts de Louis XVI, cette révolution si vraiment française. Telles étaient les formes constitutives de la France, lorsque les novateurs répondirent aux cris de l'Amérique, par le même cri: liberté! liberté!

La raison politique de Louis XVI voulait atteindre, si on peut le dire, l'apogée de l'unité. Le progrès des libertés civiles, déjà obtenu, était immense. Au delà, il n'y avait plus que l'impossible, car si le système politique était susceptible encore d'améliorations, ces améliorations étaient relatives aux formes intrinsèques du système lui-même. Nous savons, en effet, que si, lors des états généraux de 1789, le roi

crut devoir conserver la forme hiérarchique des trois ordres constitutifs qui, réunis, ne formaient plus qu'un seul corps ou la nation, il voulut aussi que *tous* les Français fussent appelés aux élections qui devaient former cette grande et solennelle assemblée.[1] N'était-ce point là ce que nous appelions l'apogée politique de l'unité nationale? Cependant, (chose incroyable, si tous les malheurs qui en furent la suite n'étaient là, dans l'histoire et les souvenirs des comtemporains, pour l'attester!) ce fut sous Louis XVI que l'esprit d'innovation, électrisé par les cris d'un peuple qui essayait l'existence, voulut appliquer ses théories à un peuple vieux de quatorze siècles.

Ces théories, revêtues des formes séduisantes, les plus propres à soulever les passions populaires, jettèrent dans les provinces, comme à Paris, les fermens des discordes civiles qui ne sont point tout-à-fait éteintes, malgré les efforts des divers gouvernemens qui se sont succédés.

La Provence, travaillée par l'enfantement de

1. Je recommande au lecteur, désireux d'approfondir davantage ces questions, de lire le réglement que Louis XVI fit le 24 janvier 1789, pour l'exécution des lettres de convocation des états. C'est le monument du plus beau libéralisme. On le trouve dans la collection des lois de *Duvergier*, tom. 1. page 15. Toutefois, l'enregistrement au parlement de l'édit de convocation des états-généraux qui s'assemblèrent le 5 mai 1789, portait: Qu'ils seraient assemblés selon la forme observée en 1614; et l'on sait qu'à cette époque on avait suivi les erremens des états de Tours, convoqués en 1484.

Mirabeau, de ce grand orateur dont la parole tonnante devait remuer l'univers, et qui, le premier, devait lancer le char de la révolution dans l'arène où tous ses efforts seront plus tard impuissans pour l'arrêter, la Provence, disons-nous, était en proie aux plus violentes convulsions. Mais pour elle la question vitale, la question patriotique était le maintien de sa constitution, sauvegardé par le testament de Charles du Maine, neveu de René. Ainsi, lors des états convoqués à Aix en janvier 1789, états qui furent si remarquables par les protestations des députés des communautés et des vigueries, et par les paroles énergiques de d'Arbaud-Jouques en faveur de la noblesse, Mirabeau eut raison de s'écrier : « je ne vois le titre de notre union à la couronne que dans l'élection libre, faite par un peuple qui use de ses droits. » Mais il n'avait pas eu raison, d'abord, en parlant de l'acte de réunion de la Provence à la France, de dire : « qu'on ne cite plus ce testament qui léguait des hommes, comme un héritage. » On sait, en effet, que ce testament n'avait été valide, qu'après avoir été sanctionné par les états de Provence, qui imposèrent au donataire le serment de maintenir la constitution provençale. Or, cette constitution dont les franchises et les libertés avaient été, jusques à la révolution française, soutenues et protégées par le monarque, n'excluait pas le droit d'élire les mandataires du peuple. Toute la question irritante était dans la forme relative aux dénomina-

tions de *Clergé, Noblesse, Tiers-État*, et aux droits respectifs dont l'identification aurait dû être l'œuvre du temps, comme tous les progrès possibles, et non l'effet d'une secousse destructive de tous les droits.

Nous ne dirons pas tous les désordres qui éclatèrent dans les états de Provence à cette époque, les attaques violentes dont Mirabeau fut l'objet de la part de Suffren, évêque de Sisteron, de tous les membres du clergé, et de ceux de la noblesse; nous ne parlerons pas de l'imperturbable attitude de Mirabeau au milieu des tempêtes qu'il avait soulevées, des énergiques discours de Pélissier de St-Remy et de Durand de Maillane parlant au nom du peuple; de la haine dont Lafare, qui avait le plus directement attaqué Mirabeau, fut l'objet; des menaces qui assaillirent l'archevêque, dont le carrosse fut brisé et les domestiques blessés; en un mot, de tous les attroupemens qui eurent lieu à Aix, et de leurs suites. Ce sont là des tableaux dont la couleur s'efface et qu'il ne faut pas imprudemment retoucher.

Toutefois, d'autres villes n'étaient pas moins agitées. A Sisteron, l'évêque aurait été assassiné sans le dévouement de deux jeunes hommes qui le couvrirent de leurs corps et l'intervention de deux consuls de Manosque, Isautier et Nicolas, qui protégèrent sa fuite jusqu'à son château de Lurs, où il arriva blessé à la tête et au bras... A Aups, le marquis de Montferrat, qui avait eu l'imprudence d'exhaler publiquement sa colère contre les prétentions démocratiques,

fut impitoyablement massacré, et son corps traîné dans les rues. Toutes ces horreurs, pénibles à rappeler, furent l'objet de poursuites judiciaires que les circonstances rendirent sans effet.

Cependant Mirabeau avait fait un voyage à Paris et il revenait en Provence au milieu des feux joie et des ovations que lui avaient préparés les villes de Lambesc, de Saint-Cannat et d'Aix. Son illustration populaire était à son comble, et nous allons le voir proclamé, en même temps, par les sénéchaussées de Marseille et d'Aix, pour représenter la commune aux états généraux convoqués à Paris le cinq mai 1789.

REPRÉSENTANS DE LA PROVENCE
AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX DU 5 MAI 1789.

SÉNÉCHAUSSÉES où furent formées les Assemblées électorales.	REPRÉSENTANS du CLERGÉ.	REPRÉSENTANS de LA NOLLESSE. [1]	REPRÉSENTANS du TIERS-ÉTAT.
AIX.	L'Archevêque de Cussé-de-Boisgelin ; Cousin, curé de Cucuron.	D'André, conseiller au Parlement ; De Clapiers, (au refus d'Albertas).	Le Comte de Mirabeau ; André Massillon, lieutenant-général de la Sénéchaussée ; Bouche, Pochet, avocats.
TOULON	Rigouard, curé de Solliés-Farlède ; Montjallard, curé de Barjols.	La Poype (Marquis de), chef d'escadre ; De Viallis, M[al]-de-camp.	Meiffren, Consul de Toulon ; Féraud, Consul de Brignoles ; Jaume, propriétaire à Hyères ; Ricard de Sault, avocat.
DRAGUIGNAN.	Mougins de Roquefort, curé de Grasse.	Lassiguy de Juigué (Comte de) ; Broves de Rufilis (Comte de).	Lombard de Taradeau ; Mougins de Roquefort, Maire de Grasse ; Verdolin, avocat.
FORCALQUIER.	Gassendi, curé de Barras ; Rolland, curé du Caire.	De Burle, lieut[nt]-général en la sénéchaussée de Sisteron ; D'Aymard.	Latil, Maire de Sisteron ; Bouche, Mévolon, Solliers de Saignan, avocats.
ARLES	L'Archevêque Dulau ; Le C[ller] d'Etat Boyer, abbé de la Noé, dans le diocèse d'Evreux.	Guilhem de Clermont-Lodève (Marquis de) ; Fonchâteau (Marquis de).	Durand de Maillane, avocat ; Pélissier, médecin ; Boulouvard, négociant.
MARSEILLE	Villeneuve-Bargemont, comte de Saint-Victor.	De Cipières ; De Sinéty, chevalier de Saint-Louis.	Le Comte de Mirabeau. [2] Lejean, Roussier, Liquier, Labbat, négocians.

1. La noblesse possédant fiefs avait cru pouvoir, d'après l'ancien mode, se réunir sans convoquer la noblesse qui n'avait pas de terres seigneuriales, ainsi que le voulait le nouvel édit de convocation. Elle nomma pour ses représentans : le duc de Bourbon, de Sabran, de Sade d'Eyguières, de Mazenod, de Forbin-Janson, d'Arlatan de Lauris, d'Arbaud de Jouques, de Grimaldy et de Cagnes ; mais toutes ces nominations furent annullées.

2. Mirabeau opta pour Aix, ce qui n'empêcha pas Marseille de lui faire des fêtes magnifiques, qui furent suivies d'effrayantes saturnales. Le peuple somma les Echevins de diminuer le prix de la viande et du pain ; on pilla plusieurs maisons, entr'autres celle de Rebufel, fermier des boucheries. Les mêmes désordres eurent lieu à Aix, à Toulon, à Brignoles, à Hyères, au Puget, au Luc, à Nans, à Saint-Nazaire et dans d'autres communes.

En jettant un coup-d'œil sur le tableau des représentans de la Provence aux états généraux de 1789, on acquiert cette conviction, que les députés du tiers état, en d'autres termes, des communes ou du peuple, étaient égaux en nombre à ceux du clergé et de la noblesse réunis ; il en était de même dans les autres provinces. Ainsi, l'a nation entière était parfaitement représentée ; elle ne l'a jamais été d'une manière aussi vraie. Ce fut alors, cependant, plus que jamais, qu'elle fut divisée politiquement. Des haines inouies surgirent de toutes parts, même au sein de la famille réunie au même foyer... Il y eut des *partis*. Tous ceux qui, fidèles aux antiques traditions françaises à l'abri desquelles la nation, de peuplade nomade qu'elle était, s'élevant, s'agrandissant par degrés, était enfin devenue la première nation du monde, restèrent monarchiques, préférant à des innovations révolutionnaires le gouvernement de l'unité royale, héréditairement progressive avec l'esprit humain. On les appela *aristocrates*, et l'on comprit, dans ce parti, non seulement les nobles et les prêtres, mais encore les bourgeois, les artisans, les ouvriers, qui tremblaient, non sans raison, à l'idée d'un bouleversement général.

Mirabeau dominait alors la Provence. Conspué par la société ancienne, condamné à mort, jeté à la Bastille, à Vincennes, flétri, repoussé par la noblesse qui le regardait comme un vil transfuge, Mirabeau mit au service de la révolution, de cette vaste

catastrophe sociale, selon les expressions du dernier historien de Provence,[1] toutes ses passions irritées, ses déboires, ses emprisonnemens, ses colères amassées depuis vingt ans; il combattit et renversa les ordres privilégiés, mais il fléchissait le genou devant la majesté royale, devant l'unité monarchique. Entendez-le aux derniers états de Provence, d'où il s'élança, météore brillant et destructeur, aux états de Paris :

« Généreux amis de la paix, disait-il, j'interpelle » ici votre honneur, et je vous somme de déclarer » si les expressions de mon discours ont attenté au » *respect dû à l'autorité royale ou aux droits de la na-* » *tion*.... Nobles Provençaux, l'Europe est atten- » tive, pesez votre réponse; Hommes de Dieu, pre- » nez garde, Dieu vous écoute.

« Que si vous gardez le silence, si vous vous ren- » fermez dans les vagues déclamations que vous avez » lancées contre moi, souffrez que j'ajoute un mot.

« Dans tous les pays, dans tous le âges, les aris- » tocrates ont implacablement poursuivi les amis » du peuple; et si, par je ne sais quelle combinai- » son de fortune, il s'en est élevé quelqu'un dans leur » sein, c'est celui-là surtout qu'ils ont frappé, avi- » des qu'ils étaient d'inspirer la terreur par le choix » de leur victime. Ainsi périt le dernier des Gracques » par la main des patriciens; mais, atteint du coup » mortel, il lança de la poussière vers le ciel, en

1. L. Méry.

» attestant les Dieux vengeurs, et de cette poussière
» naquit Marius, Marius, moins grand pour avoir
» exterminé les Cimbres que pour avoir abattu dans
» Rome l'aristocratie de la noblesse.

« Mais vous, communes, écoutez celui qui porte
» vos applaudissemens dans son cœur sans en
» être séduit : l'homme n'est fort que par l'union;
» il n'est heureux que par la paix. Soyez fermes
» et non pas opiniâtres; courageuses, et non pas tu-
» multueuses; libres, mais non pas indisciplinées;
» sensibles, mais non pas enthousiastes. Ne vous
» arrêtez qu'aux difficultés importantes, et soyez
» alors inflexibles, mais dédaignez les contentions
» de l'amour propre et ne mettez jamais en balance
» l'homme et la patrie.

« Pour moi qui dans ma carrière publique n'ai
» jamais craint que d'avoir des torts, mais qui, enve-
» loppé de ma consience et armé de mes principes,
» braverais l'univers, soit que mes travaux et ma
» voix vous soutiennent dans l'assemblée nationale,
» soit que mes vœux seuls vous y accompagnent, de
» vaines clameurs, des protestations injurieuses, des
» menaces ardentes, toutes les convulsions, en un
» mot, des préjugés expirans, ne m'en imposeront
» pas... Eh ! comment s'arrêterait-il aujourd'hui
» dans sa course civique celui qui, le premier d'entre
» les Français, a professé hautement ses opinions
» sur les affaires nationales, dans un temps où les
» circonstances étaient moins urgentes, et la tâche

» bien plus périlleuse ? Non, les outrages ne lassèrent
» pas ma constance. J'ai été, je suis, je serai jus-
» qu'au tombeau l'homme de la constitution. Mal-
» heur aux ordres privilégiés, si c'est là plutôt être
» l'homme du peuple, car les priviléges cesseront,
» mais le peuple est éternel. »

Ces foudroyantes paroles remuèrent de fond en comble le sol provençal ; elles retentirent dans la France entière, et pourtant l'on voua des haines ardentes aux aristocrates, considérés comme partisans d'un ordre politique qui excluait tout ce qui n'appartenait point au clergé ou à la noblesse. En vain le contraire était prouvé ; en vain l'unité royale avait appelé aux élections tous les Français indistinctement, l'homme d'épée comme l'homme de robe, le négociant et l'industriel comme le simple agriculteur; on continua d'appeler *aristocrates* tous les Français dévoués au roi, c'est-à-dire, au progrès sans révolution, sans malheur. Ceux, au contraire, qui se prétendaient les amis exclusifs du peuple, se jettaient aveuglément dans les idées nouvelles qu'ils ne comprenaient point, ou, plutôt, qu'ils comprenaient trop bien pour ne pas deviner qu'en s'appuyant sur elles, ils pourraient soulever toutes les passions et les exploiter à leur profit. Il y en eut, peut-être, qui furent de bonne foi, et qui, agissant avec sincérité dans l'intérêt du peuple, qu'ils se représentaient à tort comme esclave, se laissèrent entraîner par la licence qui les déborda de toutes parts ; mais leurs actes sont

là, dans l'histoire, dans les lois, dans les souvenirs, qui les transmettront, odieux et sanglans, à la postérité la plus reculée. Ceux-là s'appelèrent *démocrates*; et, comme si ce n'était point assez pour exprimer la licence, on les nomma aussi *Sans-Culottes*. Leurs infamies, publiques et privées, eurent un tel caractère d'horreur, qu'il faudrait bien méconnaître la France, et surtout notre Provence d'aujourd'hui, pour croire qu'il y ait encore des hommes de ce caractère. Des illusions, belles en apparence, subsistent encore; il y a encore des républicains, mais bien certainement, il n'y a plus de Sans-Culottes.

Comme le bien, le mal a aussi ses progrès. Celui que devait produire la démocratie d'alors, n'arriva pas subitement. L'unité monarchique devient d'abord un objet de discussion aveugle; les clubs se forment; toutes les passions volcaniques sont en présence, et leur démagogie est une lave qui se répand brûlante au sein de la Capitale. A cette exaspération des esprits, et pour l'augmenter, des écrits calomnieux et infames circulent, accusant la cour de la cherté du pain; les fureurs se propagent, elles éclatent dans les provinces, et là c'est l'autorité municipale, utile et noble émanation de l'unité gouvernementale, qu'on accuse aussi de la cherté du pain, et de là toutes les révoltes à main armée dont notre Provence fut le théâtre quelquefois sanglant. Mais les calomnies odieuses, répandues par des écrits sur la royauté et ses délégués, durent tomber et tombè-

rent, en effet, sur un prince du sang, ouvertement l'ennemi de la reine et du roi. Le duc d'Orléans, dont la mémoire appartient à l'histoire qui, toujours juste et vraie, ne doit rendre aucun de ses descendans solidaire de ses actes, avait déjà osé, dans une occasion solennelle, dans le lit de justice du 19 novembre 1787, résister en face du roi. Sa politique, qu'aucune expression ne peut caractériser, « avait pour objet, dit Anquetil, d'accoutumer le peuple à la révolte contre les lois ; lui faire goûter les douceurs du pillage ; lui imprimer un mouvement tumultueux, afin de le trouver déjà alléché par le succès, lorsqu'il aurait besoin de son concours pour la réussite de ses projets. » Est-il étonnant que les soupçons de toutes les calomnies contre Louis XVI retombassent sur un prince qui, bientôt, porta l'exaltation populaire au dernier point, en invoquant les lois pour prendre le nom de Philippe-Egalité ?

Cependant les états-généraux étaient convoqués ; les députés nommés par *tous* les Français, conformément aux volontés du trône, étaient arrivés de toutes parts. On y voyait tout ce que la nation avait de plus respectable, « des évêques dont la dignité et les bienfaisantes fonctions inspirent le respect et la confiance, des curés dignes du même hommage ; des guerriers, défenseurs de la patrie, décorés du signe honorable de leur bravoure ; des jurisconsultes, organes de la justice ; des médecins dévoués au soulagement du pauvre comme du riche ; ceux qui font

fleurir le commerce par leur industrie ; ceux qui fertilisent les campagnes par leurs soins et leurs travaux ; ceux qui exercent et perfectionnent les arts ; ceux dont les études secrètes propagent les lumières, tous représentant la nation. » Quel homme, dit l'historien cité ci-dessus, n'aurait pas conçu les plus grandes espérances pour le bonheur futur de la France? Mais le char de la révolution était lancé, et Mirabeau lui-même sera impuissant pour l'arrêter.

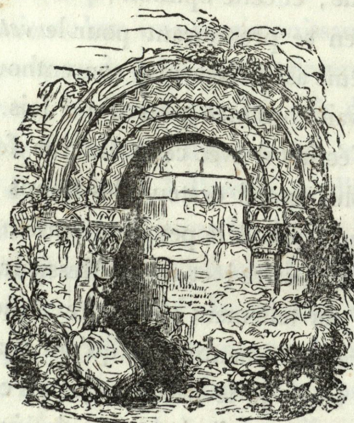
L'esprit de républicanisme, que l'illustre provençal avait le premier introduit, prenait chaque jour plus de force et d'empire sur l'assemblée des États; cette assemblée s'était proclamée Nationale, comme pour remplacer la chose par le mot; mais les mots avaient alors une magie puissante, et l'on attendait beaucoup de celui-là. Ce triomphe de quelques orateurs, soutenus par les cris du dehors, avait exalté leur audace entreprenante, et on agitait la question de savoir si, à l'avenir, et d'abord pour les constitutions élaborées par les États, le *veto* monarchique serait absolu ou suspensif. Cette question était toute de souveraineté ; la solution devait donc avoir une portée effrayante contre la monarchie. Aussi, l'on rapporte que, dans le temps que cette question s'agitait avec chaleur dans l'assemblée nationale, on la disputait aussi dans la capitale au milieu de la plus grande fermentation. Si l'on accorde au roi le *veto* absolu, tout est perdu, s'écriaient les orateurs du Palais-Royal. Répandus dans le jardin,

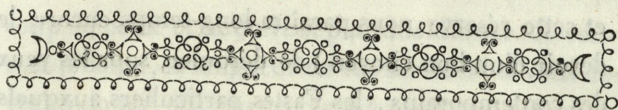
ces dissertateurs expliquaient dans leur sens à la populace ce qu'était ce *veto* dont ils fesaient un monstre prêt à la dévorer. [1]

Cependant Mirabeau, qui paraissait avoir le secret du duc d'Orléans et diriger sa faction, prévoyant tout-à-coup, avec son coup-d'œil d'aigle, les maux incalculables qui menaçaient la France par la dissolution successive de l'unité royale, sentit le vrai patriotisme renaître en lui. Eh! qu'on ne dise pas que Mirabeau était alors gagné par la cour, car si cela fut, les partisans de ses principes révolutionnaires ne pourraient plus les invoquer. Mais Mirabeau, brisant les ordres privilégiés, voulait l'unité monarchique, et cette opinion, il la manifesta ouvertement en se prononçant pour le *veto* absolu, dans la même assemblée que son enthousiasme de novateur avait entraînée plus d'une fois. « Un des opinans, s'écria-t-il avec cette âme de feu, qui fit de lui le plus grand orateur des temps passés, ne croit pas que quand le peuple a parlé, la sanction royale soit nécessaire! et moi, Messieurs, je crois le *veto* du roi tellement nécessaire, que j'aimerais mieux vivre à Constantinople qu'en France s'il ne l'avait pas. Oui, je le déclare, je ne connais rien de plus terrible que l'aristocratie de six cents personnes, qui demain pourraient se rendre inadmovibles, et finiraient, comme les aristocrates de tous les pays du monde, par tout envahir. »

1: Anquetil.

Que de profondeur et de vérité dans ces paroles ! quelle foudroyante prophétie ! Quatre ans après, par des atteintes successives, l'unité monarchique n'existait plus. Saint Louis recevait son fils dans le ciel ; la France restait livrée à la terreur et à l'échafaud; car les frères du roi martyr, représentans éventuels de l'unité royale qu'ils devaient restaurer plus tard, avaient pris la route de l'exil.





XX

Position critique de la Provence. — Ma réserve sur ses fastes révolutionnaires.—Faits généraux, troubles.—Lettre de Louis XVI.—Progrès de la Révolution.—Plus de Provinces.—Notre opinion à cet égard.—Division de la France en 83 départemens.—Réflexions. — Divisions anciennes et successives de la France. —Départemens des Bouches-du-Rhône, du Var, des Basses-Alpes.— Population de ces départemens. — Remarques sur les variations de celle de Marseille, Arles et Aix. — Tableau comparatif. — Dans quelles circonstances Louis XVI renonce à la royauté. — Dernière tenue du parlement de Provence. — Discours de Pascalis —Fureurs de la Révolution.—Napoléon étouffe la première—Louis-Philippe comprime la seconde.—Une remarque sur la Restauration de 1814.—M d'Antonelle d'Arles me donnant une leçon historique.—Pourquoi j'ai négligé de parler du commerce de Marseille.—Observations d'actualité. — Mouvement merveilleux. — Fin.

La Provence allait cesser d'exister politiquement. La charte de ses franchises, de ses priviléges, de son indépendance comme corps de nation, était menacée d'être mise en lambeaux, car à ses fastes héroiques, civils et religieux, parlementaires, allaient succéder 89 et ses suites.

Il ne nous convient pas, (nous l'avons déjà dit,

et cette réserve nous paraîtra long-temps encore le devoir d'un bon citoyen) de dérouler, sous les yeux des contemporains, les Fastes particuliers auxquels donna lieu, en Provence, la Révolution Française, Fastes qui, dans nos villes comme ailleurs, eurent leurs épisodes de sang, de honte et de regrets. Toutefois, quelques faits généraux qui se rattachent à cette époque violemment civilisatrice, doivent trouver ici leur place.

Avant que les états-généraux, convoqués par le vertueux Louis XVI, eussent pris, par des envahissemens rapides, les noms d'assemblée *Nationale* ou *Constituante*, de grands désordres avaient déjà eu lieu en Provence, et particulièrement au Puget, à Saint-Nazaire, à Toulon, à Hyères, à Brignoles, à Nans et au Luc. Dominé par les événemens, Louis XVI avait peu de ressources pour secourir la patrie contre toutes les invasions séditieuses ; cependant, pour ce qui regarde la Provence, il évoqua au parlement, par sa déclaration du 16 avril 1789, les procédures relatives aux troubles, et, le 19, il daigna écrire de sa main à M. de Latour, intendant du pays, cette lettre:

« M. Villedeuil m'a remis votre lettre, Monsieur; je savais déjà les troubles de Provence, et mon cœur en est extrêmement peiné ; j'ai envoyé à mon parlement une déclaration et j'ai donné les ordres pour faire avancer en Provence les troupes nécessaires pour y établir le bon ordre. Les calomnies qu'on a répandues sur votre compte m'ont fait beau-

coup de peine et ne doivent pas vous affecter. Je connais la bonté, la longueur de vos services[1] et vous devez toujours, Monsieur, compter sur mon estime. »

Signé *Louis*.

Vains efforts! remède illusoire! la discorde et la sédition plongèrent la Provence dans un abime de maux.

A mesure qu'elle détruisait les vieilles institutions, les franchises, la Révolution, forte de sa puissance qui dominait celle du monarque, comprenait qu'il fallait édifier et donner à l'action du gouvernement la force d'exécution, *l'unité nécessaire*; [2] tant il est vrai que les révolutionnaires eux-mêmes, lorsqu'ils marchent à l'usurpation des pouvoirs réellement unitaires et ligitimes, savent qu'ils ne peuvent se maintenir que par l'unité gouvernementale.

Quoiqu'il en soit, les provinces, si fières de leurs usages, de leurs coutumes, de leurs immunités, des souvenirs de leur indépendance, glorieux privilèges qui, depuis Louis-le-Gros jusqu'à Louis XVI, avaient fait de la France, par l'unité monarchique, la première nation du monde, les provinces, disons-nous, parurent des barrières nuisibles à l'action du gouvernement qui se fondait sur les débris de la royauté agonisante; il fallut détruire ces barrières.

1. Les services que M. de Latour rendit à la Provence furent tels que les États firent frapper à son effigie une médaille, qui portait pour exergue : *le Tiers-État de Provence; à Charles-Jean-Baptiste des Galois de la Tour, intendant du pays, son ami depuis plus de quarante années.*

2. Louis Méry.

Mais, ici, qu'on ne prenne pas le change sur nos paroles. Publiciste français, nous aimons à reconnaître qu'il devenait indispensable, pour organiser puissamment le corps de la nation, de soumettre politiquement, légalement, tous les membres de ce corps à la même action. Mais, Provençal quand même,... nous regrettons les franchises, les immunités, l'indépendance de la première province des provinces de la France, et si quelque chose peut dédommager notre orgueil foncièrement patriotique du sacrifice de nos libertés civiles, fait au bien général de la mère commune, de la France, c'est que ce sacrifice fut profondément médité, élaboré, et proposé par un Provençal, l'abbé Sieyes.

L'assemblée, qui se montrait à la fois constituante et destructrice, adopta le projet de l'abbé Sieyes le 22 décembre 1788, et le roi sanctionna, le 26 février 1790, le décret qui divisait la France en 83 départemens.

Il y a dans le morcellement des parties d'un vaste empire une grande action gouvernementale; plus la partie perd de sa force par les divisions et les sous-divisions, plus la puissance souveraine, vers qui viennent converger et se centraliser toutes les forces réunies, acquiert d'absolutisme; la centralisation des pouvoirs ou l'unité gouvernementale n'est pas autre chose. Osons donc le dire en dépit de ceux qui ne peuvent nous comprendre, le pouvoir absolu est la première garantie de la liberté et de l'égalité, comme il

fut toujours le plus grand levier des grandeurs d'une nation. Ainsi, Louis-le-Gros et ses successeurs, y compris Louis XVI, en affranchissant les communes et les serfs, anéantirent la féodalité, et restaurèrent la qualité de Franc. Ainsi, Napoléon-le-Grand, dont le génie avait saisi toute la force inhérente à la division de la France en 83 départemens, force qui était la sienne par les préfets qui étaient les siens, étendit les limites de la France au delà même du possible, et mit à nos genoux les nations de l'Europe.

Mais le pouvoir absolu n'est prospère et conservateur qu'alors qu'il est ligitime ou, si l'on veut, lorsqu'il émane des volontés de tous, résumées par la représentation nationale. Malheur alors que cette représentation refuse son concours au monarque! C'est le moment où éclatent les grands désastres ou les *catastrophes* [1] politiques dont le résultat est toujours funeste au corps de la nation, jusques à ce que l'équilibre social soit restauré par le pouvoir unitaire, constitutionnellement secondé par la nation.

Quoiqu'il en soit, et pour donner plus de force à nos raisonnemens, comme aussi dans l'intérêt historique, jettons un coup-d'œil en arrière, et examinons rapidement les divisions progressives de la France première, intermédiaire et actuelle.

1. Le roi des Français, Louis Philippe Ier, se servit de ce mot *catastrophe,* pour qualifier les événemens de juillet 1830, lorsqu'il fit part à l'empereur de Russie que la nécessité l'avait contraint d'accepter la couronne.

On sait que, dans l'antiquité, la Gaule était habitée par des peuples qui se ressemblaient par leur langage, leurs mœurs, leurs superstitions, mais qui, du reste, n'exerçaient point d'empire les uns sur les autres. Ces peuples gaulois, parmi lesquels on distinguait les Eduens, les Sénonais, les Auvergnats, les Bellovaques, les Séquanais, les Bituriges, les Rémois, les Vénèles, se rendirent redoutables à Rome naissante, par leurs invasions dans le cœur de l'Italie; mais ensuite ils furent attaqués sur leur propre territoire par les Romains, lorsque ceux-ci eurent soumis l'Italie. [1]

Fabius fit *une* province romaine de la Gaule Narbonnaise et c'est ainsi, on le sait, que commença la Provence, dont l'étendue était alors immense; César conquit le reste du pays. D'après ses commentaires, la Gaule comprenait alors seulement *trois* provinces: la Belgique, la Celtique et l'Aquitaine. Auguste la divisa ensuite en *quatre*: la Gaule Narbonnaise, l'Aquitaine, la Lyonnaise et la Belgique. Plus tard, sous Gratien, la Gaule fut encore divisée en *dix-sept provinces*, que la monarchie française subdivisa successivement jusqu'à l'état où elles se trouvaient, lorsqu'enfin, sous Louis XVI, le royaume fut divisé en *quatre-vingt-trois* départemens, lesquels, à leur tour, furent divisés en districts ou arrondissemens, et ceux-ci en cantons.

1. Mentelle.

La Provence qui, sous les empereurs Romains, comprenait la Narbonnaise 11[e], une partie de la Viennoise, et une partie des Alpes maritimes, fut remplacée par les trois départemens des Bouches-du-Rhône, du Var, des Basses Alpes. Voici, en cadres synoptiques, ces trois départemens tels qu'ils sont aujourd'hui.

1° BOUCHES-DU-RHONE,

CHEF-LIEU, MARSEILLE.

Bornes.	Au nord, les départemens de Vaucluse et du Gard. A l'est, le dép[t] du Var et partie du dép[t] des Basses-Alpes. Au sud, la Méditerranée. A l'ouest, le département du Gard.		
Étendue en.	Degrés mathématiques.	Latitude du 43° 9[l] à 43° 56[l]. Longitude du 2° à 3° 24[l].	
	Mesures géodésiques.	Kilomètres carrés. . .5,315. Lieues carrées. . . . . . 266.	
Rivières	La Durance, le Rhône à son embouchure, l'Arc qui se jette dans l'Étang de Berre, la Vaune, la Touloubre		

Divisions.	*Arrondissemens.*	*Cantons.*	
3 Arrondissemens. 28 Cantons . . . . . 108 Communes . . .	ARLES. 8 Cantons . .	Château-Renard . . . Tarascon. . . . . Orgon. . . . . S[t]-Remy. . . . . Eyguières . . . . Les S[tes]-Maries . . . Arles (2 just. de paix).	2,297 1/2 kil. car.
	AIX. 11 Cantons . .	Peyrolles . . . . Lambesc. . . . . Salon . . . . Istres . . . . Berre. . . . . Gardanne. . . . . . . Tretz. . . . . Jonquières. . . . . . Aix (2 just. de paix). .	2,270 kil. car.
	MARSEILLE. 9 Cantons. . .	Roquevaire. . . . . . Aubagne . . . . La Ciotat. . . . . . . Marseille. (6 j. de p.).	747 1/2 kil. car.

2° VAR,

CHEF-LIEU, DRAGUIGNAN.

Bornes.	Au nord, le département des Basses-Alpes et Nice. A l'est et au sud, la Méditerranée. A l'ouest le département des Bouches-du-Rhône.		
Étendue en.	Degrés mathématiques.	Latitude, du 44° 2' à 44° 53'. Longitude, de 3° 19' à 4° 53'.	
	Mesures géodésiques .	Kilomètres carrés. . . .	7,510
		Lieues carrées	380
Rivières	De l'est; le Var, la Siague, l'Argent avec l'Issole, l'Artuby l'Aille et Carami. De l'ouest, le Verdon avec le Valet.		

Divisions.	*Arrondissemens.*	*Cantons.*	
4 Arrondissemens 32 Cantons . . . . 210 Communes. . . .	ANTIBES. 7 Cantons . .	St-Auban Coursegoules Vence. . . . . Bar . . . . St-Vallier . . . . . . Grasse. . . . . . . Antibes	1,282 1/2 kil. car.
	DRAGUIGNAN. 10 Cantons. .	Comps. . . . . . . Aups. . . . . Fayence. . . . . . Callas . . . . Salerne. . . . . . . Lorgues. . . . . . . Fréjus. . . . . . . Grimaud. . . . . . St-Tropez . . . . . . Draguignan	2,757 1/2 kil. car.
	BRIGNOLES. 8 Cantons. . .	Ginnaservis . . . . . Tavernes. . . . . . . Barjols. . . . . . . Cotignac. . . . . . . St-Maximin. . . . . . La Roque-Brussanne. Cuers . . . . Besse. . . . . Brignoles	2,120 kil. car.
	TOULON. 7 Cantons. . .	Collobrères. . . . . . Bausset . . . . Ollioules. . . . . . . Hyères. . . . . . . Toulon. (2 jus. de paix).	1,350 kil. car.

3° BASSES-ALPES,

CHEF-LIEU, DIGNE.

Bornes . . . .
- Au sud, le département des Hautes-Alpes.
- A l'est, le Piémont et Nice.
- Au sud, le dép^{t} du Var et partie des Bouches-du-Rhône.
- A l'ouest, les départemens de Vaucluse et de la Drôme.

Étendue en. . . . . .
- Dégrés mathématiques. { Latitude du 43° 1/2 au 44e. Longitude du 3° au 4e 1/2.
- Mesures géodésiques . { Kilomètres carrés. . 7,412 1/2. Lieues carrées . . . . . . 273.

Rivières . . . . . . La Durance qui reçoit à gauche l'Ubaye, le Rhône, l'Asse, le Verdon.

Divisions.	*Arrondissemens.*	*Cantons.*	
5 Arrondissemens.	BARCELONNETTE. 4 Cantons . .	St-Paul	1,217 1/2 kil. car.
30 Centons . .		Le Lauzet.	
206 Communes. . . .		Allos.	
		Barcelonnette . .	
	SISTERON. 5 Cantons. . .	Turier.	1,202 1/2 kil. car.
		La Motte-du-Caire. .	
		Noyers.	
		Volonne	
		Sisteron	
	FORCALQUIER. 6 Cantons. .	St-Étienne-les-Orgues	1,142 1/2 kil. car.
		Banon	
		Manosque	
		Peyruis.	
		Reillanne.	
		Forcalquier	
	DIGNE. 9 Cantons. . .	Seyne	2,480 kil. car.
		La Javie.	
		Les Mées.	
		Mezel	
		Barrême	
		Moustiers.	
		Riez	
		Valensolle	
		Digne	
	CASTELLANNE. 6 Cantons. . .	Colmar	1,370 kil.
		Annot	
		Entrevaux	
		St-André.	
		Senez	
		Castellanne.	

La population de ces trois départemens est, savoir :

Celle des Bouches-du-Rhône..	300,230	habitans.
Celle du Var.............	285,300	id.
Celle des Basses-Alpes........	150,000	id.
Total de la population........	735,530	habitans.

Un fait bien digne de remarque, relativement à la population des villes d'Arles et de Marseille, c'est que, à partir du 1er siècle de l'ère chrétienne, Arles, qui n'avait alors que 15,000 habitans, vit sa population s'élever successivement jusqu'à 100,000. C'est le chiffre du 6e siècle. Marseille, au contraire, avait 100,000 habitans au 1er siècle, et 50,000 au 6e. Ainsi, comme le fait remarquer un savant Arlésien, M. Clair, [1] « la période croissante de l'une d'elles est toujours indiquée par la décroissance de l'autre. » Cette observation est d'autant plus exacte, qu'après une nouvelle période de six cents ans, c'est-à-dire, au 12e siècle, Arles qui, jusques alors, avait conservé sur Marseille une supériorité de population, commença de décliner, tandis que Marseille s'accrut sensiblement, au point qu'au 19e siècle, à présent même, Arles n'a plus que 20,000 habitans environ ; Marseille en a plus de 146,000. [2] Tout cela, comme le dit encore M. Clair avec non moins de raison, se réduit à une question de commerce entre Arles et Marseille, qui donne de l'importance à l'une ou à l'autre

1. *Monumens d'Arles antique et moderne*. 1837.

2. Le chiffre actuel (1838) est de 160 à 170,000 habitans.

de ces villes, suivant qu'elle se décide pour l'une ou pour l'autre.

La population de la ville d'Aix a toujours varié entre 20 et 30,000 habitans, quoiqu'elle fût la capitale de l'ancienne Provence. Sa fortune suit celle de Marseille, montant et déclinant avec elle. Il en est de même de Tarascon et de Saint-Remy, par rapport à Arles. Ces villes et les localités circonvoisines ne doivent donc jamais oublier, dans tous les projets d'utilité publique, tels que ceux qui sont relatifs aux canaux, ponts et chemins, qu'elles sont comme des satellites dont la fortune est réglée par celle du centre auquel elle se rattachent.

Ces vérités sont démontrées mathématiquement dans le tableau qui suit.

Tableau de la population des villes d'Arles, Marseille, Aix, Tarascon, St.-Remy, St.-Gabriel et les Baux.

SIÈCLES.

VILLES.	1er.	2e.	3e.	4e.	5e.	6e.	7e.	8e.	9e.	10e.
ARLES.......	15000	25000	30000	50000	90000	100000	85000	70000	80000	74000
MARSEILLE..	100000	100000	95000	90000	70000	50000	60000	50000	55000	57000
AIX.........	20000	30000	28000	25000	25000	20000	22000	16000	16000	16000
TARASCON...	4000	5000	6000	7000	6000	8000	12000	10000	13000	14000
St-REMY.....	5000	6000	6000	10000	6000	3000	12000	10000	14000	12000
St-GABRIEL..	3000	4000	4000	6000	5000	3000*	»	»	»	«
LES BAUX...	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......

SIÈCLES.

VILLES.	11e.	12e.	13e.	14e.	15e.	16e.	17e.	18e.	19e.
ARLES............	70000	65000	60000	50000	40000	30000	28000	25034	20048
MARSEILLE........	60000	65000	650000	67000	70000	80000	90000	106585	146239
AIX..............	16000	17000	15000	18000	22000	25000	25000	27000	24660
TARASCON.........	16000	17000	20000	19000	18000	16000	13500	12655	10774
St-REMY..........	11000	10000	7400	7200	7000	6900	6800	5600	5700
St-GABRIEL.......	»	»	»	»	»	»	»	»	»
LES BAUX.........	......	......	3600	3000	2400	1800	1200	1000	510

*A partir du VIIe siècle, la population de St-Gabriel se confond avec celle de Tarascon.

La révolution ne s'arrêtait plus. Pendant qu'elle semblait s'occuper de rétablir sur des bases nouvelles l'antique monarchie, la Bastille s'écroulait avec fracas, le sang des Français inondait ses décombres, et le monarque malheureux répondait aux cris d'allégresse que cet événement inspira à une populace forcenée, par l'abnégation de la royauté. [1] Un crêpe plein de larmes éternelles couvre le reste....

Le parlement de Provence avait tenu sa dernière séance le 27 septembre 1790, et l'avocat Pascalis, entouré de d'Alphéran Dubreuil, et d'une jeunesse généreuse qui partageait son dévoûment, avait fait entendre cette voix courageuse qui le fit traîner en prison et pendre à une arbre du Cours.

« Messieurs, avait dit Pascalis au parlement, les édits du 8 mai 1788 me forcèrent comme administrateur du pays de consigner dans vos registres les réclamations d'un peuple jaloux de sa constitution et de sa liberté.

« Dans des circonstances plus désastreuses, je viens remplir un ministère non moins imposant, et, au nom d'un ordre qui s'honorera toujours de seconder vos efforts pour le maintien des droits du pays, déposer dans votre sein les alarmes des bons citoyens.

« Si le peuple, dont la tête est exaltée par des prérogatives dont il ne connaît pas le danger et dont le cœur est corrompu par les idées républicaines, souscrit au renversement de la monarchie, à l'anéantis-

1. Prosper Cabasse.

sement de notre constitution, à la destruction de toutes les institutions politiques ; s'il applaudit, à la proscription de votre chef qu'il nomme son ami, [1] à la dispersion de la magistrature qui veille sans cesse pour son bonheur, et à l'anarchie qui exerce déjà ses ravages ; si, dans l'excès de son aveuglement, il se refuse au vœu de cette foule de communautés supportant treize ou quatorze cents feux (moitié des charges du pays) qui ont inutilement sollicité la convocation de nos États ; enfin, si pour comble d'infortune, il provoqua les calamités de toute espèce qui l'assiégent, plaignons ses erreurs, gémissons sur le délire qui l'agite, et craignons qu'il ne se charge lui-même un jour de sa vengeance.

« Le temps viendra où, le prestige dissipé par l'excès des maux qu'il aura produits, nos concitoyens, rendus à leurs sentimens naturels de fidélité, de franchise et de loyauté, béniront une constitution applaudie par les publicistes, l'égide de la liberté sociale, le garant de la fidélité publique. [2]

« Tels sont, Messieurs, les vœux dont vous fait aujourd'hui l'hommage un Ordre, non moins célèbre par ses talens que par ses vertus, qui sut mériter l'estime des différens barreaux du royaume, et conserver la vôtre ; qui mit toujours sa gloire à partager vos travaux et vos disgrâces, qui n'eut d'autre récom-

1. C'était M. de la Tour.

1. Pascalis parlait de la constitution particulière de la Provence qui, depuis plusieurs siècles, avait régi si heureusement la Provence.

pense que celle de veiller plus spécialement au maintien de la constitution et au soulagement du peuple, et qui, décidé à s'ensevelir avec la magistrature, veut vivre et mourir en citoyen Provençal, bon et fidèle sujet du *Comte de Provence*, roi de France. »

Ainsi finirent les parlemens. Ces institutions colossales, nous dit l'historien de celui de Provence, qui avaient traversé tant de siècles, résisté à tant de secousses, provoqué ou soutenu tant de combats, s'écroulèrent sans bruit, comme par le seul effet naturel d'un nouvel ordre d'idées. Leurs débris tombèrent aux pieds du trône, dont la gloire et la durée avaient été garanties par leur existence, et leur chûte en ébranla jusques aux fondemens. Bientôt la France n'offrit plus qu'un amas de ruines; le sang innocent fut répandu; une affreuse anarchie détruisit tous les sentimens, rompit tous les liens, viola tous les devoirs, et la terre dans laquelle Saint-Louis avait établi la justice, François Ier, l'honneur, Henri IV, la générosité, Louis XVI, la bienfaisance, ne fut plus qu'un chaos livré à des furies.

En se fesant empereur, Bonaparte étouffa, de sa main de fer, les furies de la première Révolution, comme Louis Philippe d'Orléans, élu roi des Français *parce que Bourbon*, a étouffé depuis, par sa *pensée profonde* et sa politique, celles qui s'efforçaient de sortir de la Révolution de juillet 1830, qu'il appelait lui-même une *catastrophe*. [1]

1. Voir ci-dessus la note 1. de la page 325.

Mais, entre l'Empire et le gouvernement de Juillet, il y eut Restauration monarchique. Eh ! certes, cette Restauration mérite bien aussi que j'en dise un mot, en finissant les Fastes d'une province qu'elle a tant enrichie, en dernier lieu, par la conquête d'Afrique.

En 1814, seize ans étaient mon âge et je terminais mes études classiques au collège d'Arles, ma ville natale. Un enthousiasme extraordinaire, général, s'y manifesta bientôt, comme ailleurs, comme partout ; il n'y avait plus ni Monaidiers, ni Siphoniers; [1] la Hauteur descendait à la Roquette, et la Roquette montait à la Hauteur. C'étaient, dans toutes les classes, dans tous les quartiers, des cris, des trépignemens de joie, des farandoles, des pégoulades. [2] Il n'y avait personne qui ne fût réellement dans l'ivresse. [3] Le retour des Bourbons venait de réconcilier tous les cœurs, étouffer toutes les haines et confondre en une seule, vive le roi, toutes les opinions. Le ciel dut applaudir à ce spectacle national que toutes les autres villes françaises donnaient en même temps.

1. Voir T. III. page, 336.

2. Voyez, T. I. page 32 de ces *Fastes*.

3. Carnot, l'apologiste du régicide, disait en 1815 dans son *mémoire* au roi, page 18 : « Le retour des Bourbons produisit un enthousiasme universel ; ils furent accueillis avec une effusion de cœur inexprimable, les anciens républicains partagèrent sincèrement la joie commune ; Napoléon les avait tant opprimés, toutes les classes de la société avaient tellement souffert, *qu'il ne se trouvait personne qui ne fût réellement dans l'ivresse.* »

Au milieu de cette allégresse universelle dont les comtemporains n'ont jamais vu d'exemple, j'entendis parler des Bourbons comme des sauveurs de la France. Soit que dans les colléges universitaires, dont l'aspect, jusque-là, avait été si martial qu'on eût dit que le dieu de la guerre en avait expulsé les muses, on eût, pour de bonnes raisons, négligé d'enseigner l'histoire de la Révolution; soit qu'à force d'entendre parler des horreurs de cette Révolution, je n'eusse point osé pénétrer dans ce labyrinthe sanglant, mes idées sur les hommes et les choses de ce temps-là étaient vagues et confuses, d'autant mieux qu'on les fixait uniquement sur les succès et la gloire de nos armes... Ardent comme l'adolescence, je voulus alors connaître à fond les motifs d'une joie citoyenne que je partageais par entraînement, et je courus à une riche bibliothèque particulière [1] qui m'était ouverte comme une faveur accordée à mon amour de l'étude. C'était celle de M. d'Antonelle. Cet illustre arlésien, voyant ma jeune exaltation, m'accueillit avec un sourire traversé d'une larme d'attendrissement. « Mon enfant, me dit-il avec une émo-
« tion toujours croissante et d'un ton solennel, je
« devine ta joie; elle est naturelle, le retour des
« Bourbons en est la cause et tu veux connaître leur
« histoire; la voici en peu de mots: les Bourbons sont l'âme de la France par le principe qui les fait

1. La ville d'Arles n'avait point encore de bibliothèque publique, utilement organisée.

rois ; ne l'oublie jamais, et tu seras bon citoyen. »

Cette leçon historique m'était donnée par un oracle que je ne pouvais suspecter ; car, dans d'autres circonstances, il m'avait entretenu des bienfaits de la constitution de 1791 ; elle a dû rester gravée dans ma tête et dans mon cœur, comme elle fut à l'instant écrite dans mes tablettes historiques, telle que je la rapporte ici. Il m'est donc permis de l'opposer, avec les autres impressions que me fit éprouver la jubilation générale, aux prétendus souvenirs invoqués par certains hommes comme preuves que la monarchie des Bourbons fut imposée par une force étrangère... La force qui rétablit alors les rois de France sur le trône est la force d'en haut ; de là, celui qui lance la foudre, la retient à son gré ; aux orages il fait succéder de beaux jours.....

Ici, se terminent les *Fastes* civils, héroïques, religieux et politiques des principales villes de la Provence : l'impartialité, la bonne foi, la justice, et la vérité ont été les règles immuables des tableaux que nous dédions à nos compatriotes. S'ils ne les jugent pas des plus intéressans, ce ne sera pas la faute du sujet, mais celle de l'écrivain.

Le cadre général que nous avons dû embrasser ne nous a pas permis de nous occuper d'une spécialité de la plus haute importance ; nous voulons parler du commerce du chef-lieu de la Provence moderne, des Bouches-du-Rhône. Nos recherches, longues et laborieuses, ont mis à notre disposition des docu-

mens on ne peut plus dignes de l'attention et de l'intérêt de Marseille, et de toutes les villes commerçantes de l'univers, qui ont des rapports avec cette grande cité. La rédaction de ces documens nous occupe depuis plusieurs mois, et le cercle de nos utiles investigations s'agrandit incessamment sous notre plume, par l'effet du spectacle merveilleux offert à l'admiration des publicistes modernes. Que de grandeurs! Que de gloires! Que d'efforts généreux se rattachent au commerce ancien et au commerce intermédiaire! Que d'élémens de prospérité s'identifient au commerce actuel! Ici, ce sont des Docks; là, des bassins de Carénage, des projets d'agrandissement pour le port déjà si vaste et si beau; ailleurs c'est l'agriculture, c'est la fabrication, assez et trop long-temps négligées à Marseille, qui vont enfin devenir des sources intarissables de nouvelles richesses, au moyen de ce Canal de Provence, ou plutôt du Canal de Marseille, qui, par l'irrigation et la communication, découvrira tant de trésors inconnus! Mais aussi, disons-le à la gloire des Marseillais, l'esprit de paix, d'ordre et de bonheur, a étouffé dans leur ville, dans leurs cercles, dans leurs salons, dans leurs sociétés savantes, l'esprit de parti, cette peste morale qui contamine, blesse, anéantit toutes les idées du juste, du beau et du grand. Si, parfois et à cause des événemens si variables dans l'administration gouvernementale, un peu de polémique devient indispensable, les grandes feuilles de Marseille,

la Gazette du Midi, *le Garde National*, et le *Sémaphore*, entrent en lice, fortes des mêmes armes et des mêmes talens. Mais leur lutte n'a plus, comme naguères, l'irritation des partis et le tort si grave des personnalités outrageantes. C'est une lutte de principes et de convenances sociales. Louange donc aux rédacteurs de ces journaux ! ils ont compris leur mission qui doit toujours avoir pour devise : Morale religieuse, Monarchie.

Mais louange surtout aux grandes administrations de Marseille ! eh ! peut-on ne pas admirer leur bonne harmonie et le zèle qui les anime généralement en faveur du pays ? Doit-on refuser un tribut de reconnaissance au premier magistrat de la cité, au maire actuel, M. Consolat, qui se dévoue si franchement à l'intérêt de ses administrés ? Ne l'a-t-on pas vu, après avoir, à Marseille même, préparé, encouragé, soutenu les grands projets d'utilité publique, sacrifier ses affaires particulières, quitter son domicile pour aller à Paris plaider la cause du Canal de Marseille et la gagner ! à lui donc et à ses adjoints, MM. Erasme Castinel, Massot, Marc Fraissinet, Xavier Richard, Donnadieu, Loubon, Lagarde, non moins dévoués que lui, et à son conseil municipal qui le seconde si bien dans tout ce qui est utile et grandiose; à tous ces bons Provençaux, reconnaissance ! car ils ont bien mérité du pays qui aura certainement d'autres témoignages de solennelle gratitude à leur octroyer lorsque leur zèle aura complété

l'œuvre ! A quoi d'ailleurs ne pourrait pas prétendre la municipalité de Marseille, avec le concours des représentans-députés du 1er arrondissement des Bouches-du-Rhône? ces députés, comme tous les autres, ont accepté le mandat de soutenir, non seulement les intérêts généraux de la grande famille française, qui doivent toujours primer les intérêts locaux, mais encore ceux d'une grande cité qui, par la plus glorieuse prérogative, identifie sa fortune progressive à celle de tous les départemens voisins et de la France entière, dont elle est en quelque sorte le magasin général ? or, ces députés savent comprendre et ils ont prouvé qu'ils savaient accomplir leur mission. Citer *Reynard* et *Paranque*, c'est-à-dire, ce que le commerce a de plus honorable, de plus intègre et de plus dévoué aux intérêts locaux, n'est-ce pas, mettant à part toute préoccupation politique, justifier les espérances du pays ? mais citer *Berryer*, le plus puissant orateur des temps modernes, celui devant lequel toutes les passions se taisent pour écouter sa parole toujours éminemment nationale, et toujours triomphante des mauvaises passions, n'est-ce pas avoir prouvé que tous les peuples du globe civilisé ont les yeux fixé sur Marseille, comme la ville du monde sur laquelle planent les destinées les plus brillantes, les plus ineffables ?

Ce que nous disons du 1er arrondissement des Bouches-du-Rhône, s'applique, sous bien des rapports, aux 2e et 3e.

Aix aura aussi son canal. Elle conservera son illustration dans les sciences didactiques du droit et de la jurisprudence. Sa cour royale, noble représentation des grandeurs et des vertus parlementaires qu'elle est destinée à perpétuer, ne sera pas démembrée. C'est son héritage, son patrimoine, et il serait injuste ou impolitique de le morceler. Si pourtant le pouvoir législatif jugeait convenable, dans l'intérêt de la justice, d'envoyer à Marseille et à Arles une cour d'assises trimestrielles et transitoires comme autrefois les *Grands Jours*, la ville d'Aix a trop de dignité pour s'y opposer, car elle présiderait toujours ces chambres de justice.

Arles est aussi en voie de progrès. Depuis que le baron de Chartrouse, ancien premier magistrat, a donné l'élan, les maires se dévouent corps et âme à l'intérêt de la cité. M. Raybaud, riche arlésien, continue à la chambre représentative le zèle dont M. de Chartrouse a donné tant de preuves; aussi, l'ancienne Rome des Gaules semble peu à peu se relever de ses ruines.

En résumé, tout ce que l'on voit dans le département des Bouches-du-Rhône, et surtout à Marseille, immense chef-lieu; tout ce que l'on trouve, par un travail opiniâtre, dans les fouilles historiques du passé, nous a suggéré, sur le commerce et l'industrie, bien des réflexions qui font la matière d'un volume. Nous le publierons avant la fin de cette année 1838. C'est l'engagement que nous croyons pouvoir contracter


NATIONAL
ART
LIBRARY

FASTES DE LA PROVENCE ANCIENNE ET MODERNE,
Par Mr. Fouque.



J. M. Veran, de plusieurs académies, del. et sculp.

FRONTISPICE.

aujourd'hui. Puissions-nous, pour notre récompense, entendre dire, tôt ou tard, que nous avons réalisé, autant qu'il était en nous, cette pensée patriotique du grand publiciste de Rome, pensée que tout bon citoyen doit avoir constamment sous les yeux et qu'on ne peut trop recommander aux administrateurs des villes :

Non nobis solùm natos nos esse, sed ortûs
Nostri patriam sibi vindicare, partem
Parentes, partem amicos. (Cic. 11. off.)

FIN.

aujourd'hui. Puissions-nous, pour notre récompense, entendre dire, tôt ou tard, que nous avons réalisé, autant qu'il était en nous, cette pensée patriotique du grand publiciste de Rome, pensée que tout bon citoyen doit avoir constamment sous les yeux et qu'on ne peut trop recommander aux administrateurs des villes :

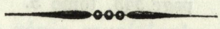
Non nobis solùm natos nos esse, sed ortûs
Nostri patriam sibi vindicare, partem
Parentes, partem amicos. (Cic. 11. *off.*)

FIN.

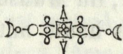
aujourd'hui. Puissions-nous, pour notre récompense, entendre dire, tôt ou tard, que nous avons réalisé, autant qu'il était en nous, cette pensée patriotique du grand publiciste de Rome; pensée que tout bon citoyen doit avoir constamment sous les yeux et qu'on ne peut trop recommander aux administrateurs des villes [illegible]

[illegible]
Nostri patriæ [illegible]
Parentes, [illegible] (Cic. [illegible])

APPENDICE.



ALBUM
DE
LA PROVENCE.



Plusieurs volumes ne suffiraient pas pour faire connaître, avec tous les détails relatifs à l'histoire, à l'âge et à la science, les monumens qui ornent la Provence. Obligés de nous restreindre dans les limites étroites d'un appendice, nous nous bornerons à décrire sommairement les gravures dont nous avons enrichi nos *Fastes*, et qui représentent nos plus beaux monumens historiques et ceux des pays voisins. Mais, en dehors de ces gravures, nous ne négligerons rien de ce qui nous paraîtra le plus digne d'intéresser la généralité des lecteurs.



FRONTISPICE.

page 343, tome 3.

Cette planche ingénieuse représente plusieurs monumens de la Provence et du Languedoc. Conformément à notre indication, l'artiste les a groupés sur quatre plans. Mais ce qui a surpassé notre attente, c'est le fini et le parfait de ces gravures, toutes frappantes de ressemblance; leurs détails sont tels qu'ils ne peuvent être saisis qu'au moyen de la loupe. C'est alors surtout qu'on admire le talent de l'artiste provençal, et qu'on se plaît à reconnaître avec les journaux de Paris, que ces gravures monumentales sont autant de petits chefs-d'œuvre.

Sur le premier plan du *Frontispice* qui nous occupe, on voit, à gauche, une partie de la *Tour-Magne*, et de l'*Amphithéâtre* de Nîmes; à droite, une partie de l'*Arc-de-Triomphe* d'Orange, du *Mausolée* de St-Remy et quelques débris de la plus haute antiquité, parmi lesquels le fameux *Mitra* d'Arles; sur le second plan, vers le milieu de la planche, on remarque le *Pont de St-Chamas* et l'*Obélisque* d'Arles; plus haut, c'est-à-dire dans le troisième plan, le *Port de Marseille*; enfin dans le quatrième plan, le *Pont du Gard*.

Tous ces monumens, à l'exception de la Tour-Magne et de l'Amphithéâtre de Nîmes, seront décrits dans cet album.

Monumens D'Arles.

Les antiquaires anciens et modernes ont épuisé toutes les ressources des sciences archéo-chronologiques, architectonographiques, la Mythologie, l'histoire, la géographie, les styles lapidaire, monétaire, étymologique, en un mot, toutes les connaissances humaines, pour fixer l'attention de l'univers savant sur la ville d'Arles, qui

méritera toujours le titre de *Rome des Gaules* par ses antiquités.

D'autre part, le génie municipal, animé d'un vrai patriotisme, supérieur à tous les obstacles du fait de l'homme et de la nature, a pénétré dans les entrailles de l'antique séjour des rois et des empereurs qui gouvernèrent le monde ; et bientot Arles, déjà si glorieuse des monumens qui, sur le sol même, attestent ses premières grandeurs, est devenue une autre Herculanum, riche de gloires souteraines.

Aujourd'hui, à côté de l'Amphithéâtre, qu'on peut enfin admirer dans toutes ses parties, dans toutes ses immenses proportions, dans tout son luxe de souvenirs historiques, l'on voit s'élever l'antique Théâtre romain de l'abime de décombres où l'avaient enfoui les premiers chrétiens, poussés à la destruction par l'éloquence anti-idolatrique d'un saint personnage.[1]

Ce n'est pas tout; il s'est trouvé un homme, au cœur noble, à l'esprit profond, à l'âme vraiment arlésienne, qui s'est dévoué à l'étude réfléchie de toutes les richesses des arts que possède la ville d'Arles. Heureux de pouvoir seconder les efforts du premier magistrat de la cité, de M. Meiffren-Laugier, baron de Chartrouse, dont *le nom revient toujours chaque fois qu'ils s'agit d'un pas de plus dans la voie des améliorations et des progrès*, M. Jacquemin se mit à étudier sans relâche, pièce à pièce et méthodiquement, les antiquités d'Arles ; il les apprit *par cœur* et publia, en 1835, sous le titre infiniment modeste de *Guide du Voyageur*, l'ouvrage d'un savant antiquaire et d'un bon écrivain. Ainsi, M. Meyffren-Laugier, communiquant son ardeur patriotique à son conseil municipal, à la ville entière, fut le restaurateur, et M. Jacquemin l'historiographe moderne des monumens antiques, du moyen-âge et de la renaissance. Pour eux,

1. D'après la tradition, le lévite Cyrille avait été chargé de ce soin par saint Hilaire, archevêque d'Arles.

éternelle gratitude, non seulement pour ce qu'ils ont fait, mais encore pour ce qu'ils ont fait faire ! En effet, les magistrats municipaux, successeurs du baron de Chartrouse, ont dû, excités par son exemple, continuer son système de restauration et d'embellissement, car ils ont enfin compris tous les immenses avantages que la ville doit en retirer, D'un autre côté, lorsque la voie a été ouverte au milieu des obscurités de l'antique, lorsque les idées fausses ou mal assises des autres savans ont reçu les élucidations du flambeau de M. Jacquemin, ces savans ont voulu, eux aussi, élargir le cercle des connaissances archéologiques, et l'on a vu paraître, en 1837, les *Monumens* de M. Clair, livre remarquable et qu'on dirait stéréotypé sur celui de M. Jacquemin, tant il est bien écrit; malheureusement il a le peu d'étendue d'un rapport de commission. En 1838, a paru le livre de M. Estrangin, qui, comme celui de M. Clair et sauf quelques détails compendieusement élaborés, n'offre dans son ensemble qu'une ingénieuse réproduction du *Guide du Voyageur* à Arles; à cet égard, MM. Clair et Estrangin me permettront une remarque dont mon devoir d'historien m'impose l'obligation. Tout en rendant justice à leur mérite respectif et à leur dévoûment à la science et au pays, je leur dirai que ce qui frappe le plus dans leurs observatious, c'est de ne pas y voir une seule fois le nom de M. Jacquemin; l'injustice est si grande qu'on ne peut l'attribuer qu'à un oubli involontaire..... Ces Messieurs ne manqueront pas de l'expliquer au public d'Arles; j'aime à le croire, mais j'ai dû le faire remarquer pour que ceux qui ne connaissent pas MM. Clair et Estrangin, ne leur supposent pas des intentions indignes d'eux.

Quoiqu'il en soit, ces doctes élucubrations, publiées pendant la rédaction de nos *Fastes*, nous dispensent nous-même d'entrer dans de longs détails sur les monumens d'Arles; l'espace et le temps nous manqueraient. D'ailleurs, il nous serait impossible, dans cette matière

spéciale, de faire aussi bien que les antiquaires que nous venons de citer. Ce sera même, d'après eux, ou plutôt d'après M. Jacquemin, premier auteur moderne des observations et des découvertes faites à Arles, que nous ferons connaître sommairement les objets spéciaux que nous avons choisis de préférence pour nos gravures.

VÉNUS D'ARLES.

page 1, tome 3.

Les colonnes et la statue qu'on remarque sur cette gravure appartiennent au théatre antique. Mais ce théâtre, tel qu'il est aujourd'hui, privé de ses colonnes, dépouillé de ses marbres, de ses statues, ruiné dans ses parties les plus essentielles et recouvert de terre sur les trois quarts de sa vaste enceinte, n'est plus, nous dit avec raison M. Jacquemin, qu'un monument sans expression, sur lequel il faut venir pleurer; il lui reste si peu de ses formes anciennes, que c'est à peine si l'esprit peut suppléer à ce qui manque.

Quoiqu'il soit à peu près certain que des fouilles ont été faites et reprises à différentes fois dans l'enceinte de l'ancien jardin de la Miséricorde, (c'est la place même des colonnes de la gravure) je ne sache pourtant pas que depuis 1684 on ait jamais songé sérieusement à exhumer les marbres et les autres débris précieux de l'antiquité que la ferveur mal dirigée des premiers chrétiens avait amoncelés en cet endroit. Les recherches faites en 1684, par ordre du roi et sous la direction de M. de Lanfant, commissaire général des troupes en Provence, devait immanquablement amener des résultats heureux, parce que se faisant sur une terre vierge de découvertes, le succès devait suivre de près une entreprise qui, malheureusement, n'eut pas de grandes suites. C'est alors que furent trouvés la *Vénus d'Arles*, qui orne le Musée du Louvre, et tant d'autres débris qui ornent le Musée Lapidaire d'Arles, entr'autres le *Mithra* ou *Mithras*.

Depuis l'année 1598, époque où l'on a trouvé ce torse sur l'emplacement du Cirque romain d'Arles, les artistes, les archéologues, ceux-mêmes qui ne savent que les mots des choses, ne cessent de faire, sur ces débris, une infinité de conjectures toutes différentes.

Comme le torse du Vatican, celui d'Arles est sans tête, sans bras et sans jambes. Un énorme serpent l'entoure de ses replis, dont les interstices font voir les divers signes du zodiaque. Malgré tous ces indices évidemment révélateurs, il faut convenir que l'archéologie n'a pu encore, aujourd'hui même, préciser rien de certain sur l'origine et le but du torse de Mithra, ce qui n'empêche pas les antiquaires d'affirmer qu'il est incontestablement le morceau *le plus véritablement antique* qu'on puisse trouver dans le Musée Lapidaire d'Arles. Il est vrai que celui qui parle ainsi ne cherche pas à faire de la science, mais il la raisonne avec cette modestie qui est l'apanage de la plus profonde érudition. « Quant à moi, dit M. Jacquemin, tout en rendant justice à la variété des recherches des uns et à la subtibilité des distinctions de la plupart des autres, évitant même de m'arrêter à quelques points de détails qu'il serait, au surplus, facile de combattre, je n'ai jamais vu dans cette statue qu'une des nombreuses représentations sous lesquelles le polythéisme, toujours si habile à multiplier les formes qu'il donnait aux habitans de son Olympe, avait figuré le soleil ou Apollon. »

MUSÉE LAPIDAIRE D'ARLES.

Tous les débris de la sculpture grecque, romaine et chrétienne, recueillis successivement depuis 1813 jusqu'à présent dans l'église Ste-Anne, située sur la place Royale, en face de St-Trophime, forme ce qu'on appèle le *Musée Lapidaire* d'Arles. C'est le rendez-vous de tous les savans, de tous les antiquaires, et des simples curieux qui voya-

gent dans le midi de la France ; c'est là où, après avoir admiré les grands monumens, ils viennent se reposer pantelans d'admiration, de cette admiration artistique, inconnue du vulgaire, et qui fera tôt ou tard la fortune d'Arles.

Nous ne décrirons pas tous les restes historiques, si éloquens d'eux-mêmes, qui ont inauguré le Musée d'Arles, mais pourrions-nous, sans profaner les arts, et après avoir parlé du Torse de Mithra, ne pas citer les morceaux suivans qui ont appartenu au Théâtre romain ?

Savoir : ceux en marbre,

1° La *Tête de femme*, cette tête *sans nez*, trouvée dans une fouille du Théâtre romain, et qu'un savant antiquaire anglais trouva si belle, si admirable, qu'il en offrit, dit-on, 33,000 francs;

2° *La tête colossale de l'empereur Auguste ;*

3° Le corsage d'une statue de *Femme grecque ;*

4° *Les Danseuses ;*

5° Deux statues de *Silène ;*

6° Un bas-relief représentant *Apollon au milieu des Muses*.

D'autres restes méritent également de fixer l'attention; tels sont :

1° Trois autels dont le premier ne fait pas connaître sa destination ; le second était dédié à *Apollon*, et le troisième à la *Bonne Déesse ;*

2° Un groupe où l'on a cru reconnaître *Médée sur le point d'égorger ses enfans ;*

3° Des pierres du Cirque représentant une *Course de chars* en bas-relief; elles servent de base à un *Groupe de Laocoon ;*

4° Une *borne milliaire* du règne de Théodose et de Valentinien;

5° Une colonne dédiée à l'empereur César-Flavius-Valérius-Constantinus ;

6° Une infinité de fragmens de corniches et de colonnes du Théâtre romain, et autres débris, parmi lesquels

un *cippe de Calphurnie*, fille du consul Marius, si l'inscription qu'il porte n'est pas apocryphe;

7° Une infinité de tombeaux chrétiens et romains.

Les premiers, la plupart anonymes, représentent la *Nativité de J.-C., ses miracles, la prédication des évangiles, le passage de la mer Rouge, le sacrifice d'Abraham, une lapidation, Suzanne, le lavement des mains de Pilate, Daniel dans la fosse aux lions, Adam et Eve, Abel et Caïn, Moïse au rocher Raphidim, St-Pierre, l'aveugle de Jéricho, la résurrection de Lazare*, id. *de Jaïre, le Labarum, la chasse aux sangliers, etc., etc.*

Les tombeaux romains sont ceux de l'*Utriculaire Mellanius*, de *Tertulla* et *d'Æliana*, de *Cornelia Jacœa* et de *Tyrannia*.... Ce dernier, brillant sarcophage déterré autrefois dans l'église des Minimes, étale les emblêmes des beaux-arts, des instrumens de musique y sont gravés avec un fini précieux. « En s'approchant de ce reste de l'antique splendeur d'Arles, nous dit un historien moderne, L. Méry, qui a fait quelques réflexions sur ce tombeau, on y lit le nom d'une jeune femme qui fut ravie à l'amour d'un époux à l'âge de vingt ans et huit mois. Elle s'appelait Tyrannia. Sa courte oraison funèbre tracée sur la pierre, révélait l'innocence de son âme, la beauté de son visage et la pureté de ses goûts. Son esprit était orné; peut-être, à l'approche d'une union si tôt brisée, se préparait-elle aux émotions de l'amour par les élégies gracieuses de quelque poète romain. Ces instrumens de musique dont sa tombe fut décorée annonçaient sans doute que, sous le ciel resplendissant de la Provence, elle mariait sa voix aux accords d'une ravissante mélodie. Les regrets de sa famille sont ainsi exprimés :

JVLIÆ. LVC. FILIÆ. TYRANNIÆ
VIXIT. ANNOS. XX. M. VIII
QVÆ. MORIBVS. PARITER. ET
DISCIPLINA. CETERIS. FEMINIS
EXEMPLO. FUIT AVTARCIVS
NVRVI. LAURENTIVS. VXORI.

AMPHITHÉATRE D'ARLES.

page 102, tome 1.

De toutes les richesses d'antiquité, plus ou moins bien conservées dans notre ville, (c'est encore M. Jacquemin qui parle) aucune n'est aussi digne d'exciter la surprise des voyageurs venus pour saluer nos monumens, que l'Amphithéâtre, ce colosse imposant [1] jetté sur notre terre comme un souvenir indestructible et éternel que les Romains, maîtres de nos provinces, ont voulu nous laisser de leur halte dans les Gaules et parmi nous. C'est la ruine la plus belle, la plus grande, la plus noble et la plus entière qui nous reste de cette époque reculée. L'exécution de ce travail immense remonte aux temps les plus fastueux de l'histoire de l'art et de la grandeur du peuple-roi, de ce peuple à la fois conquérant et artiste, dont les architectes bâtissaient toujours sans jamais se reposer, s'y montre et y éclate avec toute la magnificence de son génie hardi et créateur. Ordinairement si grands en toute chose, les Romains déployaient dans la construction de leurs monumens publics, une vigueur de pensée, une puissance de génie, un éclat et une richesse d'exécution qui leur venaient du sentiment de leur force et de la conscience de leur éternité.

Étonnant par son immensité, remarquable par l'élégance de ses arcades élevées, par la rare solidité de ses larges assises, de ses gigantesques galeries et de ses voûtes fermées par des quartiers de pierre d'une extraordinaire dimension, l'Amphithéâtre d'Arles, quoique ruiné dans plusieurs de ses parties, excite encore comme aux beaux jours de sa jeunesse, l'étonnement des étrangers venus pour l'admirer..... [2]

1. D'après les dimensions, il y avait place pour 24 et même 25,000 personnes.

2. Ainsi que nous l'avions annoncé, page 102, tome 1, nous avions l'intention de placer ici la savante description de M. Estrangin. Mais l'acquéreur de son livre, le libraire Aubin, nous a écrit une lettre qui nous prive de cette insertion.

François Ier et Henri IV, nous dit à son tour M. Clair, avaient témoigné le désir de déblayer le monument défiguré et d'ériger au milieu de l'Arène notre antique Obélisque ; mais les difficultés de cette entreprise la firent abandonner, et il ne fut plus question d'un déblayement jugé impraticable..... Le cours du temps a modifié ces idées, l'ancien projet de restauration vient d'être exécuté par la ville, sous la direction de M. de Chartrouse, qui, pendant sa mairie, a heureusement accompli une mission qu'il ne tenait que de ses talents administratifs et de son zèle pour les intérêts du pays; l'œuvre est maintenant achevée. Arles a recouvré une de ses plus hautes illustrations, et les vœux qu'il nous reste à faire ne sont plus que pour le prompt achèvement de quelques menus détails, nécessaire à la confection de cette grande et mémorable restauration.....

OBÉLISQUE DE LA PLACE ROYALE D'ARLES.

page 392, tome 2.

L'Obélisque est une aiguille granitique de 15 mètres 28 centimètres de haut, érigée sur la place de l'Hôtel-de-Ville, et qui avait été découverte dans le XIVe siècle, à la Roquette, sur l'emplacement du cirque romain. Le terrain dans lequel il fut trouvé porte encore le nom de jardin de la Pyramide. On croit que ce monolithe, extrait des carrières granitiques de l'Esterel, est le seul qui ait été exécuté hors de l'Egypte. Cette particularité ajouterait sans doute à l'intérêt qu'il inspire, mais c'est là une opinion dénuée de preuve.

Renversé de sa base et brisé par le choc de sa chûte, à l'époque où périrent les autres édifices romains, il resta perdu jusqu'en 1329. Sa découverte, à cette époque, n'inspira qu'un médiocre intérêt ; on le laissa gissant et mutilé à la place où il venait d'être retrouvé. Ce n'est que sous le regne de Charles IX qu'il fut débarrassé des immondices qui le souillaient.

En 1676 on l'éleva sur sa base actuelle et il fut dédié à Louis XIV, alors régnant.... Le Pyramidion fut surmonté d'un globe azuré que domine un soleil à rayons d'or ; le soin de la dédicace avait été confié à l'académicien Pélisson, qui rédigea les inscriptions destinées à orner les quatre faces du stylobate ; ces inscriptions ont péri pendant la Révolution. L'ancien piédestal, que le tems avait rongé, fut en 1829 remplacé par celui qui existe aujourd'hui.... [1]

L'Hôtel de Ville, représenté sur notre gravure, honore la mémoire d'un habile architecte d'Arles, de Jacques Peytret, dont les plans furent modifiés par le célèbre Mansard, architecte de Louis XIV. Il fut construit dans l'espace de deux années, de 1673 à 1675, près de la superbe métropole construite par saint Virgile en 601, et qu'on voit aușssi sur notre gravure. Le *Cloître* de *Saint-Trophime* a inspiré à M. Jacquemin de belles pages, que nous regrettons vivement de ne pouvoir reproduire en entier ; [2] contentons-nous d'un extrait historiquement descriptif de ce monument du moyen-âge.

CLOITRE DE SAINT-TROPHIME.

page 248, tome 1.

C'est une étude curieusement intéressante que celle de tous les reliefs sculptés aux chapiteaux du cloître. Tous les faits importans de l'Histoire Sainte, tous les personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament sont là qui défilent devant vous, accompagnés chacun de tous

1. *Monumens* de M. Clair.

2. La rédaction des *Fastes* a considérablement dépassé les bornes que je m'étais prescrites dans mon traité avec l'éditeur. C'est ce qui me privera de parler de *Mont-Majour* et de la montagne des *Cordes*, ainsi que je me l'étais proposé. Mon regret est moins vif, depuis que j'ai vu que ces descriptions si intéressantes existent dans le *Guide* de M. Jacquemin et les *Monumens* de M. Clair.

les attributs qui les caractérisent. Voilà d'abord *l'Annonciation*, la *Visitation*, et la *Nativité* de Jésus-Christ; voici les *Anges* qui annoncent aux *Pasteurs* la *Naissance de l'Enfant-Dieu*, puis l'arrivée *des Mages* et *leur Adoration*, la *Fuite en Egypte*, le *Massacre des Innocens*, *Rachel* pleurant ses enfans et l'entrée de *Jésus dans Jérusalem*. Il y a encore la *Résurrection du Lazare*, le *Sacrifice d'Abraham*, et *Moïse* recevant les tables de la loi.

Les deux côtés du midi et du couchant sont de beaucoup postérieurs aux autres; ils ne datent que de la fin du XIVe siècle; l'archevêque François de Conzie les fit bâtir en 1389. C'est ici le gothique fleuri. L'ogive a remplacé le cintre, les colonnes plus effilées s'élancent davantage, et les chapiteaux, ornés quelquefois de pampres d'une délicatesse infinie, sont presque toujours chargés de bas-reliefs fort curieux ; les voûtes faites, en arc de cloître, sont partagées dans l'intervalle des arcs doubleaux par des nervures à filets qui se croisent au sommet, et viennent s'appuyer de chaque côté des galeries sur des piliers formés par la réunion de plusieurs colonnettes ramassées en gerbe. Dans la galerie du midi, les piliers correspondant aux arcs doubleaux des voûtes sont décorés de niches richement travaillées, recouvertes par des dais à jour et à taillades, chargés de magnifiques découpures. Ces niches ou tabernacles, disposés par trois réunis ensemble, étaient autrefois remplis par des statues de saints qui ne s'y trouvent plus. On peut conjecturer que cette figure d'évêque ou de saint, tout mutilé, qui est scellé contre le mur dans une des autres galeries, a dû occuper autrefois une de ces niches. Pourquoi ne le remet-on pas à sa première place ?

Des *statues de saints*, des *figures d'apôtres* et *d'évêques* sont placées dans les entre-colonnemens et les grands panneaux; des pilastres placés aux angles de l'édifice, représentent divers sujets très composés, comme la *Résurrection du Christ*, *la Cène*, *le Lavement des pieds*, *le baiser de Judas*, *Jésus tenté dans le désert*, *les trois Maries*,

les disciples d'Emmaüs et *la Lapidation de Saint-Etienne*; tout cela avec une vérité d'idée et de style qui donne à chacun de ces personnages une physionomie particulière et un caractère qui ne ressemble jamais à celui qu'on vient de voir.

PONT DE ST-CHAMAS. — MUSÉE-DUCLAUX.

Quand les Romains voulurent établir une communication entre les deux rives de la Touloubre, ruisseau de quatre à cinq mètres de largeur, ils élevèrent le pont *Flavien*, qui, après quinze siècles de durée, suffit encore pour mettre en honneur la petite ville de St-Chamas, près de laquelle il est bâti. C'est que le pont *Flavien* est à la fois un ouvrage *d'utilité* et un ouvrage d'*art*, une œuvre de *voierie* et une œuvre de *nationalité*.... [1]

Ce pont, d'une seule arche construite de grands blocs de pierre suivant la méthode des Romains, a 21 mètres 50 centimètres de longueur et 6 mètres 20 centimètres de largeur ; à chacune de ses extrêmités s'élève un arc de bonne proportion, et la hauteur de ces arcs est de 7 mètres jusqu'au-dessus de l'entablement qui porte à chaque extrêmité un lion; leurs pieds droits sont accompagnés de pilastres cannelés d'ordre corinthien, qui, accouplés en retour, viennent décorer les faces latérales.

Le soubassement de l'ordre contourne sur les quatre faces les pieds droits; la frise des faces extérieures porte l'inscription connue, qui est gravée en trois lignes sur le milieu de la frise de l'arc oriental; en plus grands caractères sur l'arc occidental, l'espace n'ayant pas suffi, la troisième ligne a été portée sur l'architrave; voici cette inscription :

L. DONNIVS. C. F. FLAVOS. FLAMEN. ROMAE
ET AVGVSTI.
TESTAMENTO. FIERI. IVSSIT ARBITATV
C. DONNEI. VENAE. ET. CATTEI. RVFEI.

1. Clair, *Monumens*, p. 208.

Ce monument, plein de gentillesse et de grâce, se recommande plutôt par l'agrément de l'ensemble et l'harmonie des proportions, que par l'harmonie des détails. On ne saurait donc admettre sans restriction les éloges qui lui ont été donnés. Dans les frises il y a beaucoup de maigreur, et le travail du ciseau est loin d'atteindre la perfection dont la sculpture antique nous a laissé des modèles. Sous ce double rapport, il ne faut pas sans hésitation adopter l'opinion qui attribue le pont de St-Chamas au siècle d'Auguste. Cette opinion est uniquement fondée sur l'inscription où Donnius est appelé *Flamen Augusti*. Mais s'il est vrai que le nom d'*Auguste*, adopté par tous les empereurs, fût devenu avec le temps le symbole de la puissance souveraine, ne pourrait-il pas se faire que ce nom ne désignât, sur l'inscription flavienne comme dans beaucoup d'autres, que l'empereur régnant? C'est une solution qu'il appartient à nos sociétés archéologiques de résoudre.

Quoiqu'il en soit, le pont de St-Chamas, bien conservé dans son ensemble, a beaucoup souffert dans ses parties. Ainsi, trois des lions antiques ont été détruits par la foudre, si la tradition populaire est vraie, et remplacés par d'autres d'une trop forte proportion; ainsi, en se plaçant en face des arcs, on voit le jour à travers les assises; les extrémités du pont et son parapet ont été dégradés; les tympans et les voussoirs étaient sillonnés par les roues des voitures dont les moyeux, par le choc, avaient aussi rongé les pieds droits des arcs. Une réparation était urgente; l'administration l'a fait faire par M. Penchaud qui, juste appréciateur des beautés de l'antique, a exécuté cette réparation avec habileté et tous les ménagemens convenables.

Tel qu'il est aujourd'hui sur la Touloubre, avec ses beautés et ses imperfections, le pont Flavien est offert à l'admiration publique dans le *Musée-Duclaux*, à Marseille.

Mais quel est ce *Musée-Duclaux*, dont, pour la première fois peut-être, à tort sans doute, il est question

dans un grand ouvrage sur la Provence? Tous les Provençaux qui se piquent de connaître ce qui concerne leurs villes, tous les voyageurs instruits qui ont visité Marseille, ont vu, à l'extrêmité de la galerie principale de la bibliothèque de cette ville, *le plan de Marseille* en relief, beau travail dont l'idée et l'exécution pourraient suffire pour illustrer M. Duclaux, son auteur.

Avant et depuis le plan de Marseille, cet artiste, admirable de patience, de soins, et sans doute de sacrifices, n'a cessé de s'occuper de son Musée, dans lequel il est parvenu à reproduire avec précision et fidélité les monumens romains du midi de la France et plusieurs monumens modernes.

Tous les plans, exécutés en relief et en liège, sur une échelle de 20 millimètres par mètre, ont été pris par M. Duclaux sur les lieux mêmes. Chaque monument a nécessité plusieurs voyages; car, l'habile ouvrier n'a voulu se fier à aucune gravure, afin de pouvoir garantir l'exactitude et la fidélité des modèles; la moindre dégradation est observée dans ses travaux, où l'on voit même représentés les crampons de fer qui soutiennent les pierres. En un mot, les monumens du *Musée-Duclaux*, sont tels qu'on les verrait si on était sur les lieux; c'est une vérité reconnue par tous ceux qui les connaissent.

Le *Musée-Duclaux* peut se diviser, dans ce moment, en deux parties, *l'antique et la moderne*.

Dans la première, on admire:

1° *Le Pont Flavien,* dont il vient d'être question.

2° *Le Pont du Gard*, dont nous parlerons bientôt.

3° *Le temple de la maison de Vernègues.*

4° *La Pennelle.*

5° *Les vestiges du temple d'Apollon*, à Riez.

6° *Les restes de l'Avant-Scène du Théâtre de Constantin*, les *restes du Capitole* et *l'Obélisque*, à Arles.

7° *Les Monumens* de St-Remy.

8° *La Porte de France, la Porte d'Auguste et la Maison Carrée,* à Nîmes

Dans la partie moderne, on distingue, entre autres objets, *plusieurs paysages, le Jardin des Tuileries, le Palais-Royal, la Place du Carrousel et la Façade du Château; une ville prise d'assaut, un fort battu en brêche au moment de l'assaut, un bivouac de Cosaques irréguliers* aux environs de Paris; *la Chartreuse, le Grand Théâtre, la Façade du temple des Protestans, la Fontaine de la Place Royale,* et enfin *le Fort Notre-Dame-de-la-Garde* de Marseille; *la Façade de la nouvelle salle de l'opéra, la Bourse et Tribunal de commerce* de Paris, *le Tombeau de J.-J. Rousseau, un convoi de blessés Français attaqués, un paysage avec horloge;* plusieurs *corbeilles;* plusieurs *urnes* d'après l'antique, *une tente de Mameloucks, la Corvette la Ville de Marseille, etc. etc.*

Tous ces plans en relief, véritables chefs-d'œuvre artistiques, orneraient magnifiquement l'extrêmité opposée à celle qu'occupe le plan de Marseille. [1]

PONT DU GARD. — TEMPLE DE DIANE. — MAISON CARRÉE DE NIMES.

pages 240, tome 1, et 162-360, tome 3.

Nous plaçons ici, sur un même point de vue, la description *du Pont du Gard, du Temple de Diane, et de la Maison Carrée,* quoique ces trois monumens ne fassent pas partie de ceux de la Provence, mais leurs gravures qui ornent nos *Fastes* nécessitaient quelques développemens.

1. M. Duclaux est en ce moment à Paris, pour traiter avec le gouvernement sur l'acquisition de son musée, auquel il attache un grand prix. Marseille, au milieu de ses grands projets d'utilité générale qui doivent coûter des sommes immenses, ne songera pas peut-être à acquérir, pour son compte, le musée-Duclaux, et ce sera, nous le pensons du moins, une perte irréparable pour les arts.

Fastes de la Provence ancienne et moderne,

Par Mr. Fouque.



J.-M. Veran del. et sculpsit.

Pont du Gard.

En comtemplant le *Pont du Gard*, disent les archéographes de la *France Pittoresque*, en comtemplant cette vaste masse, cette puissance de composition, on reconnaît le peuple-roi, chez qui tout était grand, majestueux, empreint de la puissance du génie et du sentiment de l'immensité.... Ce magnifique aqueduc est situé à quatre lieues et demie de Nîmes, dans un défilé sauvage, étroit et tortueux, parcouru par le Gardon; il faisait partie d'un conduit de 41,000 mètres de long destiné à amener à Nîmes les eaux des sources d'Aure et d'Airan, qui maintenant coulent dans la vallée d'Uzès. L'édifice se compose de trois rangs d'arches élevées les unes sur les autres et dont le rang supérieur porte l'aqueduc proprement dit. Le premier rang, sous lequel passe le Gardon, a six arches; la rivière ne coule ordinairement que sous une seule, qui est plus grande que les autres; celle qui lui correspond au-dessus est aussi la plus grande de ce rang, qui a onze arches, le troisième rang en a trente-cinq. La longueur du *Pont du Gard*, prise au pied du troisième rang d'arcades, est de 269 mètres; sa hauteur totale est de 48 mètres 77 centimètres; son épaisseur, de 6 mètres 56 centimètres à sa base, diminue à chaque rang; elle suffisait pour procurer sur la cimaise un passage commode aux piétons qui voulaient traverser la rivière. Les Barbares brisèrent l'aqueduc, mais respectèrent le monument. Douze siècles plus tard, en 1600, le duc de Rohan qui venait porter du secours aux religionnaires de Nîmes, fit couper, du côté d'amont, tous les pieds droits des arcs du deuxième rang pour faciliter le passage de son artillerie; le pont menacait d'un écroulement prochain, quand les États du Languedoc firent réparer cette dégradation et restaurèrent l'édifice. En 1743, on adossa au premier rang des arches de l'aqueduc un pont qui observe la symétrie de la partie antique et fortifie le tout. Ce pont, isolé, paraitrait fort beau; accolé au *Pont du Gard*, il n'attire nullement l'attention.

Comme la ville d'Arles, Nîmes fut une autre Rome pour la beauté et le nombre de ses édifices. Le défaut d'espace nous empêche de donner ici la description :

1° De sa *Tour Magne*, c'est-à-dire, la plus haute des tours qui défendaient les murs d'enceinte construits par la colonie laissée par Auguste au retour de son expédition contre les Cantabres.

2° De l'*Amphithéâtre*, qu'on nomme aussi les arènes, dont on attribue la construction à l'empereur Antonin, originaire de Nîmes, et qui est le mieux conservé de tous les amphithéâtres romains après celui de Véronne.

3° De la *Porte de France* et de la *Porte d'Auguste*, deux portes de la Nîmes romaine, la première flanquée de deux tours rondes et couronnée d'un attique ; la seconde, découverte lors de la démolition des murs de la ville, et ressemblant à l'autre quant au plan, mais plus riche de sculptures.

Ce que Nîmes moderne offre de plus remarquable est le délicieux *Jardin* public, dit *de la Fontaine*, si bien situé. La source, nourrice de la ville, jaillit au milieu de ce jardin dans un joli bassin ; d'autres bassins, des parterres de fleurs, des masses de verdure, un îlot symétrique, décoré par l'art et la nature et qui fut jadis *une Nymphée* [1] ornent ce jardin ; c'est là aussi que gissent les ruines d'un édfice autrefois magnifique, qu'on nomme vulgairement *le temple de Diane* et qui fut sans doute le *Panthéon* des bains. Édifié sous le règne d'Auguste, ce temple fut détruit en 737 par Charles Martel, qui ravagea alors la Septimanie avec autant de barbarie que les Arabes qu'il en chassait.[2]

Mais le reste le plus parfait de l'antiquité est, sans contredit, *la Maison Carrée*, que l'auteur d'*Anacharsis* appelait *le Chef-d'œuvre* de l'architecture antique et le

1. Les anciens donnaient ce nom à des bains publics, ornés de grottes, de fontaines et d'autres édifices, tels qu'on imaginait qu'étaient les demeures des Nymphes.

2. *France Pittoresque*.

opp 362

Comme la ville d'Arles, Nîmes fut une autre Rome pour la beauté et le nombre de ses édifices. Le défaut d'espace nous empêche de donner ici la description :

1° De sa *Tour Magne*, c'est-à-dire, la plus haute des tours qui défendaient les murs d'enceinte construits par la colonie laissée par Auguste au retour de son expédition contre les Cantabres.

2° De l'*Amphithéâtre*, qu'on nomme aussi les arènes, dont on attribue la construction à l'empereur Antonin, originaire de Nîmes, et qui est le mieux conservé de tous les amphithéâtres romains après celui de Vérone.

3° De la *Porte de France* et de la *Porte d'Auguste*, deux portes de la Nîmes romaine, la première flanquée de deux tours rondes et couronnée d'un attique ; la seconde, découverte lors de la démolition des murs de la ville, et ressemblant à l'autre quant au plan, mais plus riche de sculptures.

Ce que Nîmes moderne offre de plus remarquable est le délicieux *Jardin* public, dit *de la Fontaine*, si bien situé. La source, nourrice de la ville, jaillit au milieu de ce jardin dans un joli bassin ; d'autres bassins, des parterres de fleurs, des masses de verdure, un îlot symétrique, décoré par l'art et la nature et qui fut jadis *une Nymphée*[1] ornent ce jardin ; c'est là aussi que gissent les ruines d'un édifice autrefois magnifique, qu'on nomme vulgairement *le temple de Diane* et qui fut sans doute le *Panthéon* des bains. Édifié sous le règne d'Auguste, ce temple fut détruit en 737 par Charles-Martel, qui ravagea alors la Septimanie avec autant de barbarie que les Arabes qu'il en chassait.[2]

Mais le reste le plus parfait de l'antiquité est, sans contredit, *la Maison Carrée*, que l'auteur d'*Anacharsis* appelait *le Chef-d'œuvre* de l'architecture antique et le

1. Les anciens donnaient ce nom à des bains publics, ornés de grottes, de fontaines et d'autres édifices, tels qu'on imaginait qu'étaient les demeures des Nymphes.

2. *France Pittoresque.*

Fastes de la Provence ancienne et moderne,
Par Mr. Fouque.



J. M. Veran del. et sculp.

Temple de Diane, à Nismes.



désespoir de la moderne. C'est elle que Colbert voulait faire transporter, pierre à pierre, pour embellir les jardins de Versailles; cette idée occupa, dit-on, un instant la vaste tête de Napoléon; c'est elle enfin pour laquelle le cardinal Alberoni demandait une enveloppe d'or.

Après le premier mouvement d'admiration que produit toujours la vue de ce chef-d'œuvre, dit Duclaux, qui en fait un magnifique relief de son musée, vient une série de questions obligées sur son origine et sa destination, l'époque de la construction, les règles de l'art qui y ont présidé, et les événemens qui ont menacé ou protégé son existence.

La Maison Carrée, ajoute cet artiste avec les archéographes de la *France Pittoresque*, est un temple du genre de ceux que Vitruve appelle *Psendo-Périptères*, c'est-à-dire, à six colonnes de face et onze sur les côtés, en y comprenant celles des coins, mais dont toutes les colonnes du tour, au nombre de trente, sont engagées dans les murs du temple, excepté les dix qui forment le porche.

Le plan du temple présente un parallélogramme rectangle de 25 mètres 13 centimètres de longueur sur 12 mètres 27 centimètres de largeur. C'est à cette forme qu'est dû le nom de *Maison Carrée*. Le temple est élevé sur un stylobate général, haut de 3 mètres 30 centimètres; le monument entier est assis sur un massif général de maçonnerie, fondé sur le ferme à 5 mètres 60 centimètres au-dessous du pavé du temple, qui en lie toutes les parties et n'en forme, pour ainsi dire, qu'un seul bloc. Il est construit en pierre de Lens, dont la grain égale le plus beau marbre pour la finesse et le poli.

Des colonnes corinthiennes cannelées, ornées de chapiteaux d'un goût et d'un travail exquis, supportent l'entablement du temple, qui regarde le nord-ouest par un grand péron de quinze marches. Une porte carrée de 8 mètres 25 centimètres de largeur, occupe le milieu du

mur de ce côté. Cette porte est surmontée d'une riche corniche soutenue par deux consoles d'un travail remarquable. A côté et un peu plus haut, sont placées d'autres consoles plus simples, beaucoup plus grandes et percées d'une ouverture qui sans doute recevait un poteau sur lequel jouaient les vanteaux d'une porte de défense ou d'ornement.

Au-dessus de la porte est un cadre qui contient l'inscription indicative de l'usage actuel du monument.

Les colonnes ont dix diamètres et quart de hauteur. Leur base est attique et profile en retour sur les murs de la *cella* qui sont ornés de réfends. Sur la cimaise du stylobate règnent deux marches, appelées *scamilles* par Vitruve, et sur lesquelles portent les bases des colonnes. L'entablement est égal au quart de la hauteur des colonnes. Une petite cimaise, placée au tiers de leur hauteur, régnait le long du mur extérieur de la *cella*.

Des archéographes ont prétendu que plusieurs négligences se rencontrent dans les diverses parties de ce monument dont ils exaltent l'ensemble. Ainsi l'on trouve qu'il existe dans l'espace des colonnes une différence d'un axe à l'autre, de 2 mètres 40 centimètres à 2 mètres 51 centimètres, différence qui n'est sensible qu'à la mensuration ; l'on trouve encore que la corniche horizontale du fronton du nord ne présente que 29 modillons au lieu de 30, pour qu'ils fussent également espacés; que la façade de derrière en a 32, la façade de l'ouest 54 et celle qui lui est opposée 62; que les mufles de lion et les autres ornemens présentent aussi quelques défauts de symétrie ; que les bases des colonnes, quoique d'une exécution parfaite, sont composées de moulures quelque peu extraordinaires, (c'est l'avis de Palladio) enfin, que les grandes consoles qui sont au-dessus de la porte d'entrée contrastent par leur extrême simplicité avec la richesse des ornemens voisins.

Quant à l'origine de la Maison-Carrée, la majorité des antiquaires s'inscrit pour attester que ce monument, reste

d'un très vaste édifice, était le sanctuaire d'un *forum*. En effet, les fouilles ont démontré l'existence de portiques rangés latéralement et qui offraient une promenade pour les oisifs, et probablement des boutiques et des lieux de dissipation et même de débauche. Cet ensemble d'édifice s'élevait sur un sol exhaussé de quelques pieds au-dessus de la place sur laquelle on descendait par les degrés que l'on observe encore au nord de l'édifice. Les constructions s'étendaient dans cette direction jusqu'à la jonction de la rue des *Flotte* avec la rue *Auguste*.

Par un procédé ingénieux, à l'aide des trous que l'on remarque à la fin de la façade, Séguier parvint le premier, à rétablir l'inscription que devait avoir la *Maison Carrée*. Ce savant eut la patience d'apposer des lettres sur ces traces de crampons qui soutenaient jadis des caractères de bronze, jusqu'à ce que la combinaison de ces lettres, parfaitement correspondantes aux trous, lui eût soumis un sens compréhensible, et il parvint à la découverte de cette inscription :

C. CAESARI. AVGVSTI. F. COS. L. CAESARI. AVGVSTI. F. COS. DESIGNATO. PRINCIPIBVS. IVVENTVTIS.

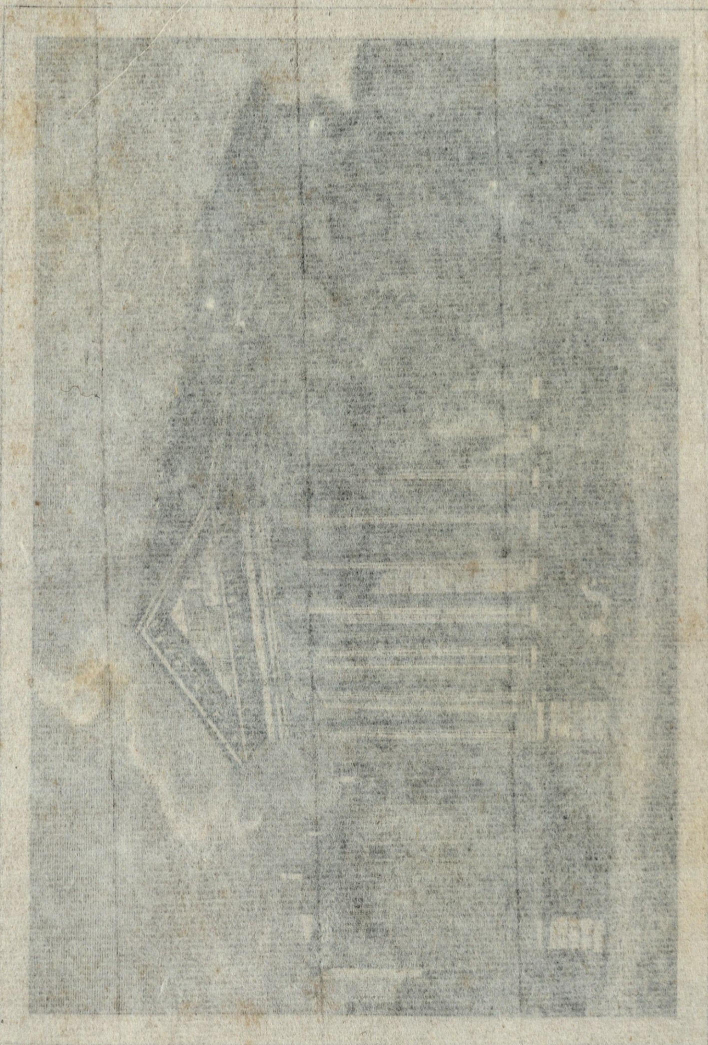
Traduction : *A Caius et Lucius César, fils d'Auguste, Consuls désignés, Princes de la Jeunesse.*

Mais il faut dire que cette inscription n'est que probable, beaucoup de crampons ayant été laissés sans emploi.

A l'époque où les chrétiens détruisaient à Nîmes les statues des faux dieux, on les vit protéger les restes du *Forum*, en consacrer le sanctuaire au service du vrai Dieu et substituer peut-être à l'inscription dédicatoire le nom de St-Étienne, le protomartyr chrétien. Au XIe siècle, on fit de l'église un hôtel de ville. Plus tard, un habitant de Nîmes en fit l'acquisition, et vint appuyer sa maison à la façade orientale. La *Maison Carrée* passa dans bien d'autres mains brutales, et faillit s'écrouler dans celles

de Brueys, seigneur de St-Chaptes, qui doit à jamais figurer parmi les destructeurs des restes de la belle antiquité. Brueys fit de la *Maison Carrée* une écurie. A cet effet, il réunit les murs du pérystile par une muraille en briques, et détruisit plusieurs canelures qui gênaient sa bâtisse. Il fit une coupure dans celles du milieu pour laisser plus d'espace au passage de son bétail, pratiqua des greniers dans les combles ; perça les murs pour placer les auges et les mangeoires ; le toit d'un hangar vint couper, enfin, le fût des colonnes du pérystile, auxquelles il attachait les bestiaux lorsqu'il y avait encombrement les jours de foire. On respire quand on apprend que les Augustins, qui adjoignirent la *Maison Carrée* à leur monastère contigu, n'y apportèrent aucune autre dévastation que celle que nécessitaient leurs inhumations dans les caveaux du sanctuaire. La Révolution chassa les Augustins pour mettre à leur place des sacs de blé ou des bottes de foin; elle y tint aussi les assemblées de l'administration centrale de département. Enfin, au commencement de notre siècle, on a rendu la *Maison Carrée* aux beaux arts, et l'autorité, plus éclairée, veille avec jalousie à sa parfaite conservation. Des restaurations, souvent erronées, mais toujours conduites avec goût ont reproduit l'ensemble magique de l'édifice. Ce temple est aujourd'hui un Musée; mais, quels que soient les chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture qui l'enrichissent, il y a lieu de douter qu'ils attirent jamais autant l'admiration que l'extérieur de la salle qui les contiendra. Lorsque l'on considère attentivement ces chapitaux, ces enroulemens délicats de la frise, ces feuilles de chêne qui enrichissent les modillons, ces oves, ces muffles de lion qui décorent la corniche, on s'étonne de tant de luxe antique à une si grande distance de Rome.



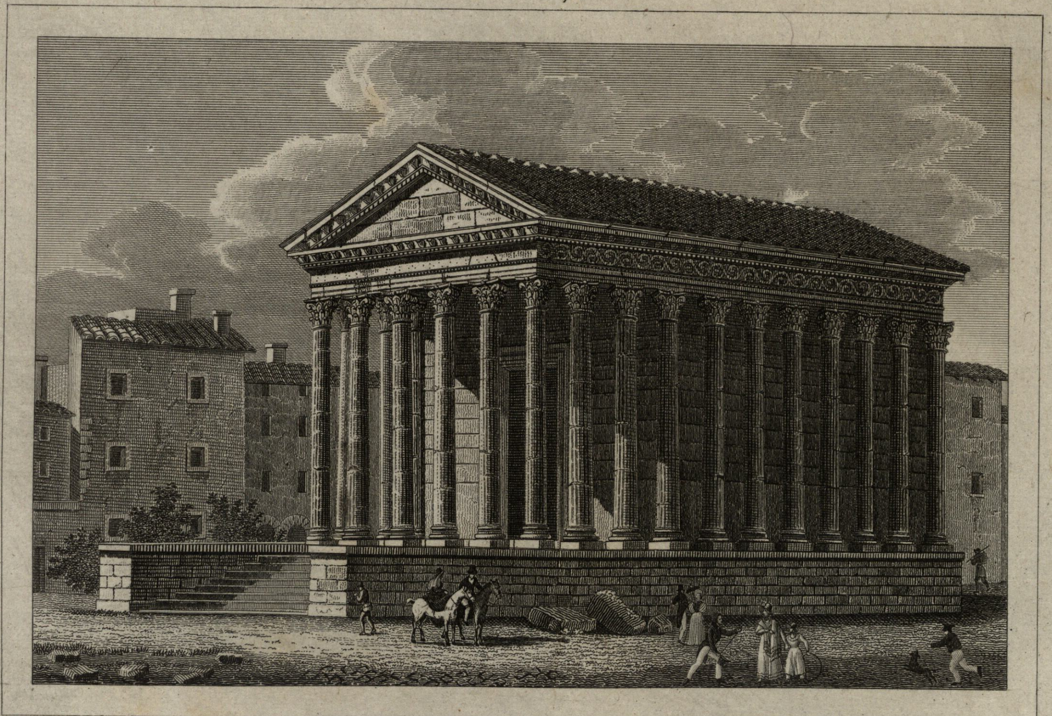


de Brueys, seigneur de St-Chaptes, qui doit à jamais figurer parmi les destructeurs des restes de la belle antiquité. Brueys fit de la *Maison Carrée* une écurie. A cet effet, il réunit les murs du pérystile par une muraille en briques, et détruisit plusieurs canelures qui gênaient sa bâtisse. Il fit une coupure dans celles du milieu pour laisser plus d'espace au passage de son bétail, pratiqua des greniers dans les combles ; perça les murs pour placer les auges et les mangeoires ; le toit d'un hangar vint couper, enfin, le fût des colonnes du pérystile, auxquelles il attachait les bestiaux lorsqu'il y avait encombrement les jours de foire. On respire quand on apprend que les Augustins, qui adjoignirent la *Maison Carrée* à leur monastère contigu, n'y apportèrent aucune autre dévastation que celle que nécessitaient leurs inhumations dans les caveaux du sanctuaire. La Révolution chassa les Augustins pour mettre à leur place des sacs de blé ou des bottes de foin; elle y tint aussi les assemblées de l'administration centrale de département. Enfin, au commencement de notre siècle, on a rendu la *Maison Carrée* aux beaux arts, et l'autorité, plus éclairée, veille avec jalousie à sa parfaite conservation. Des restaurations, souvent erronées, mais toujours conduites avec goût ont reproduit l'ensemble magique de l'édifice. Ce temple est aujourd'hui un Musée; mais, quels que soient les chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture qui l'enrichissent, il y a lieu de douter qu'ils attirent jamais autant l'admiration que l'extérieur de la salle qui les contiendra. Lorsque l'on considère attentivement ces chapitaux, ces enroulemens délicats de la frise, ces feuilles de chêne qui enrichissent les modillons, ces oves, ces muffles de lion qui décorent la corniche, on s'étonne de tant de luxe antique à une si grande distance de Rome.



Fastes de la Provence ancienne et moderne.

Par Mr. Fouque.



J. M. Veran del. et sculp.

Maison Carrée à Nismes.


NATIONAL
ART
LIBRARY

FONTAINE DE VAUCLUSE. — PALAIS DES PAPES. — ARC DE TRIOMPHE D'ORANGE.

pages 261, tome 1.—92 et 123, tome 2.

Dans le cours de nos Fastes historiques, pages 123, 124 et 125 du tome 2, nous avons déjà donné, d'après Mirabeau, une exacte description de la *Fontaine de Vaucluse.* Il nous suffira d'ajouter ici que la hauteur de la bouche du gouffre est de 100 mètres au-dessus du niveau de la mer; celle du rocher qui la domine est de 240^m et celle du mont dont cette falaise est le premier étage, de 654^m L'eau de la source de Vaucluse est toujours assez abondante pour former une petite rivière; sa température est basse et invariable, sa limpidité parfaite, sa qualité excellente pour les usages culinaires et industriels, son utilité dans le pays, comparée au peu d'étendue de son cours, est immense.[1]

Nous avons rapporté également, page 92, t. 2, tout ce qu'il importe de savoir sur le *Palais des Papes* à Avignon. Ainsi, hâtons-nous d'arriver à Orange et étudions un instant *l'Arc Triomphal* auquel, plus qu'aux ruines de son Théâtre Romain, cette ville doit son illustration. L'arc d'Orange, en effet, disent les archéographes, est une des antiquités les plus magnifiques et les mieux conservées qui existent en France. C'était probablement une des portes de l'ancienne ville que Ptolémée appelle *Aurosio Cavaram*. On le considère comme ayant été élevé à Marius, en honneur de sa victoire sur les Cimbres; mais le mot *Mario*, sculpté en plusieurs endroits sur l'édifice, y a été évidemment placé à une époque fort postérieure à celle de sa construction. Il est d'ordre corinthien et couvert d'une telle profusion d'ornemens, qu'elle indique l'époque où la noble simplicité des constructions romaines commençait à dégénérer. Néanmoins, ces ornemens sont de bon goût et d'un travail admirable; en plusieurs endroits restés intacts, ailleurs plus ou moins

1. *France Pittoresque.*

dégradés, ils représentent des batailles sur terre et sur mer, des trophées d'armes, des emblêmes militaires, des gladiateurs, des captifs, etc. Les deux façades en étaient également chargées, mais celle qui fait face à la ville est dégradée ; des réparations modernes ont achevé d'en mutiler les ornemens. Les voûtes des arceaux sont revêtues de sculptures délicates, de fleurons, de caissons, de feuillages et de fruits; les dimensions du monument sont dignes de son style; il a 20 mètres de hauteur et de largeur et 8 mètres d'épaisseur, il est percé de trois arceaux; celui du milieu est plus grand que les deux autres; chacune de ses quatre façades est symétrique, régulière, décorée de colonnes et d'un fronton. Les débris d'inscriptions qu'on y trouve ne peuvent servir à rien expliquer avec précision.

Tel est le sentiment émis par les écrivains de la *France Pittoresque*, répertoire général de tout ce qui tient à l'économie politique et financière, à l'administration politique et surtout à la statistique. Il est facile d'y reconnaître qu'on ne sait rien encore de positif sur l'origine et la dédicace de *l'Arc Triomphal* d'Orange, dont jusqu'à ce jour personne n'a donné un dessin bien fidèle. Toutefois, s'il est vrai, au dire général des archéographes, qu'il y a sur ce monument des écritures romaines, gauloises, celtiques, ces écritures ne pourraient-elles pas donner d'utiles éclaircissemens? D'un autre côté, Spon, dans ses *antiquités de Lyon*, parle du bouclier de Scipion, en argent, qui fut trouvé dans le Rhône et donné à Louis XIV. Or, ce bouclier est gravé sur l'arc de triomphe d'Orange. Ne serait-ce donc point à Scipion, vainqueur d'Annibal, qu'il faudrait faire remonter l'érection de ce monument? Ces hommes nus, montés sur des chevaux qui se cabrent, ne représenteraient-ils pas les Gaulois qui contrariaient Annibal et se déclaraient pour Scipion? Tout cela mérite de fixer l'attention des savans, et nous fesons des vœux pour que ceux de Vaucluse ouvrent sur le monument d'Orange une nouvelle discussion.

ARC DE TRIOMPHE ET MAUSOLÉE DE St-REMY.

tome 1, page 84.

De temps immémorial, l'archéologie s'occupe de l'Arc de Triomphe et du Mausolée de St-Remy, et personne jusqu'à ce jour n'est parvenu à donner une explication certaine, et qu'on ne puisse réfuter par des suppositions opposées à des suppositions; car, il faut bien l'avouer, tout ce qui a été dit jusqu'à ce jour s'étaye sur des suppositions.

Celui qui semble s'être le plus approché de la vérité, sans qu'il ose pourtant rien affirmer de positif, est un savant Languedocien, M. Bissière, qui a long-temps habité St-Remy auprès d'un *saint personnage*, [1] chef d'un établissement d'instruction publique.

M. Bissière a donc pu, mieux que tout autre, faire sur les lieux mêmes une étude spéciale des antiquités de St-Remy. Voici son avis de savant ou *son doute*, comme il l'appelle lui-même.

Ces monumens, nous dit-il, sont au sud de St-Remy, au pied même de la chaîne des Alpes; ils s'élèvent comme un double souvenir de gloire et de deuil, sur le cadavre de *Glanum*, vieille cité des Salyens, dont parle Ptolémée et que Pline a rangée parmi les *villes latines*.

Détruite une première fois par les Vandales de Chrocus, et rebâtie vers le v[e] siècle sous le nom de *Fretum* ou *Freta*, elle fut de nouveau saccagée par les Sarrasins, et se fondit dès lors insensiblement dans la nouvelle ville qui se formait dans la plaine, autour du patrimoine de St-Remy:

1. Les habitans de St-Remy, de Tarascon et d'Arles, reconnaitront à cette désignation le respectable prêtre, feu M. Barbier, qui a successivement (*a*) édifié ces villes par l'exemple de toutes les vertus. M. Bissière, après avoir été son associé, le remplaça à St-Remy comme maître de pension, et plus tard à Arles comme principal du collége.

(*a*) J'eus le bonheur d'accompagner M. Barbier dans ses émigrations universitaires, jusqu'au moment où je voulus me livrer à l'étude des lois.

c'était à l'ombre de ce nouveau nom que les habitans de Glanum allaient chercher un abri contre la tempête qui grondait sur leur première demeure.

Un Arc de Triomphe, à coté d'un Tombeau, et voilà tout ce qui reste de Glanum !.... Mais ces restes sont bien propres à nous donner une haute idée de la cité qu'ils représentent.

Bien des systèmes ont été bâtis en face de ces monumens, depuis celui du bon curé de Miramas, jusqu'aux explications données par les savans auteurs de notre statistique, et nous n'en connaissons pas mieux celui pour qui fut érigé ce bel Arc de Triomphe, non plus que les pieux auteurs du Mausolée, quoiqu'ils aient eu la précaution de décliner leurs noms.

Plusieurs ont cru qu'un même objet, une destination commune unissait les deux monumens; M. Malosse est de ce nombre; et, pour justifier son dire, il a voulu, bon gré, malgré, que nous vissions ce qu'il voyait lui-même, à travers les yeux de Millin, *une évidente analogie* entre les deux monumens, dont l'un porte, à n'en pas douter, le cachet de l'élégance et du bon goût du siècle d'Auguste, au lieu que l'autre, au dire de Millin lui-même, *à part quelques beautés d'ensemble, offre d'assez graves défauts, qui nous le font postérieur au tems des Antonins*.

Sans entrer dans tous les détails de ces nombreux systèmes qui se détruisent tour à tour, édifices bâtis sur des bases si fragiles, que le souffle de la critique les fait crouler en un moment, essayons d'émettre un avis, *un doute*, si l'on veut, pourvu qu'il ne soit pas contre la ressemblance.

l'Arc de Triomphe, encore entier depuis la base jusqu'au-dessus de l'archivolte, est dégradé dans son couronnement. L'abbé Lamy, et Millin, d'après lui, pensait, à tort je crois, que la frise ou l'entablement devait porter une inscription. Mais sur combien d'arcs de triomphe a-t-on trouvé cette inscription ? En est-il sûr celui d'O-

range? Eh ! mon dieu, non; [1] pas plus que sur ceux de Vaison, de Carpentras, de Cavaillon, etc. Ne devons-nous voir en cela que l'usage établi de ne pas mettre d'inscription au front de pareils monumens, ou bien faut-il encore y reconnaître une raison particulière qui fesait une loi du silence? Si, comme je le crois, l'Arc de Triomphe de Glanum était l'œuvre d'Enobardus, comme le docte Fortia a prouvé que nous lui devions ceux d'Orange et de Cavaillon, de Vaison et de Carpentras, nous n'avons plus à regretter l'inscription prétendue; elle n'a jamais existé ; elle ne pouvait exister. Domitius Enobardus, après avoir, auprès de *Vindalum*, aujourd'hui Bédarrides, vaincu les débris échappés au fer de Sextius et recueillis par le roi des Arvernes, s'était vu ravir son triomphe au moment d'en jouir. Son successeur, Fabius Maximus, vainqueur dans un second combat à l'embouchure de l'Isère, avait élevé sur les lieux des monumens de sa victoire ; il triomphait à Rome avec le nom d'*Allo-Brogique* et consacrait le souvenir de ses exploits par un Arc de Triomphe élevé dans la *Rue Sacrée*.

Ce fut alors qu'Enobardus, qui véritablement avait commencé et fini la victoire par le combat de Vindalum et la prise de Bétultus, voulut triompher à son tour, mais à l'insu de Rome et dans les lieux témoins de ses exploits. L'histoire a dit qu'il courait la province, étant monté sur un éléphant blanc, à la tête des légions proclamant sa vaillance.

Alors donc, furent élevés les monumens qui nous occupent ; mais, élevés furtivement, ils ne pouvaient ni ne devaient offrir aux yeux rien de ce qui eût décelé le faste personnel ; l'omission de toute inscription était d'ailleurs d'une fine recherche ; en n'y mettant point le cachet de sa propriété, Domitius semblait ne travailler

1. La négation de M. Bissiére est trop absolue, car il est certain qu'on remarque sur l'Arc de Triomphe d'Orange des écritures romaines, gauloises, celtiques.

qu'à la gloire de Rome ; il pouvait au besoin se retrancher dans des vues d'intérêt pnblic.

Tous ces Arcs sont d'Enobardus, et les raisons que le savant anglais Pownal allègue pour lui dénier celui de St-Remy, qu'il attribue à Fabius, sont trop futiles pour qu'on s'attache à les réfuter. Les raisons données par Fortia sont toujonrs là, fortes, irrécusables, péremptoires. [1] Mais si Pownal a cru que l'Arc en question était l'œuvre de Fabius, il a donc reconnu, dans le style du monument, les caractères du beau siècle, comme d'autres l'ont observé dans ceux d'Enobardus. Voyons si ce n'est que sous le rapport de l'âge que ces monumens sont frères ; voyons si dans les bas-reliefs, tout, jusques aux moindres accessoires, n'y porte pas le sceau d'une frappante analogie, au point qu'on puisse dire d'eux ce qu'on a dit de je ne sais plus quelles nymphes :

.... facies non omnibus una,
Nec diversa tamen, qualem decet esse sororum.

On voit parmi les bas-reliefs de *l'Arc de Triomphe d'Orange* des captifs enchaînés.

Sur *l'Arc de Carpentras*, on trouve, à droite, un prisonnier debout, les mains liées derrière le dos, et le corps couvert du *Sagum* ; [2] ses cheveux flottent sur ses épaules ; il est ceint du bandeau royal. A gauche, est un autre captif dont la faible barbe annonce le jeune âge, et dont le front est presque entièrement caché par le bandeau royal. Et n'est-ce pas là ce qu'on voit sur l'Arc de St-Remy ? Si donc il a suffi d'un pareil bas-relief pour que Spon ait attribué l'Arc qui le porte à Enobardus, qui s'empara de Bétultus et de son fils Congéniat, qui l'empêchait de lui donner aussi *l'Arc de Triomphe de Glanum?* N'y voit-on pas deux captifs enchaînés, les mains liées

1. Voyez ces raisons dans l'ouvrage intitulé : *Antiquités du département de Vaucluse.*

2. Le *Sagum* était ce vêtement militaire, à l'usage des Romains, des Gaulois, etc., qui couvrait les cuisses. On ne se sert plus de ce mot qu'en parlant des Romains ; pour les autres peuples ont dit : *Saie.*

derrière le dos, couverts de leur sagum, et ceints de leur bandeau royal, ce que Spon avait pris pour un bonnet, je crois?

Il y a plus ici: voyez le bas-relief du nord; vous avez sous les yeux le drame tout entier. Enobardus, insolent et perfide, a mis la main sur l'épaule du fier gaulois, et, souriant de sa noble colère, il lui dit: *vous allez à Rome!*

Au levant, le père et le fils sont mis dans les mêmes chaînes; le père est couvert du sagum, et le fils de sa robe; ils pleurent leur indépendance et les malheurs de leur patrie.

Au couchant, ce roi malheureux est pour toujours dans la captivité; c'est Rome qui retient sa chaîne, Rome assise dans sa puissance et trônant sur des faisceaux d'armes.

Au midi, la Gaule elle-même a partagé la captivité de ses fils; et sur tous ces tableaux de honte et douleur, deux Victoires, tenant des palmes, semblent planer tout le long des voussoirs.

Mais, pourquoi donc Enobardus a-t-il placé ce monument loin du théâtre du combat, et dans une province déjà soumise aux volontés de Rome avant la guerre des Arvernes?

Bétultus n'avait pris les armes que pour replacer sur son trône le roi des Salyens réfugiés chez lui; il convenait donc de montrer aux sujets de Teutomalius qu'ils n'avaient plus rien à attendre ni de leur roi ni de leurs alliés.

Je ne m'occuperai point, continue le Principal du collège d'Arles, de la description du *Mausolée*. [1] J'ai dit qu'il n'existait aucun rapport de parenté entre ce monument et l'Arc de Triomphe. Celui-ci devait exister depuis plus de trois siècles lorsque le Mausolée vint s'établir à l'ombre de sa vieille gloire.

L'inscription de Listel a bien, je crois, déjà reçu quinze interprétations diverses; tenons-nous en à celle

1. Consultez Millin, tome 3, page 394 et suivantes.

de Barthélemy ; c'est la meilleure de tout point, car c'est la seule qui respecte les règles du style lapidaire.

SEX. L. M. IVLIEI. C. F. PARENTIBVS SVEIS

C'est-à-dire : *Sextus*, *Lucius*, *Marcus Jules*, *fils de Caius*, *à leurs parens*.

Ce sont donc trois frères du nom de Jules, avec leurs prénoms respectifs, fils de Caius Jules, qui ont consacré ce monument à leurs père et mère. Mais de quel Jules, s'il vous plait ? Est-ce de Caius-Julius César ? Est-ce d'Auguste ? de Libon ? et le reste, et le reste ?

Eh ! mon Dieu, non ; ce sont tout simplement trois hommes du pays, affranchis ou non, peu importe, et qui portaient un nom fort commun dans ces lieux, depuis qu'Arles avait reçu, avec la légion de Jules, le nom de *Julia Paterna*.

Papon devinait vrai, lorsqu'après avoir essayé de percer le nuage, il ajoutait naïvement : « Au reste il peut bien se faire que ce ne soit qu'un simple monument érigé par trois frères en l'honneur de leurs père et mère. » Mais, en effet, ce n'est pas autre chose ; et, pour le dire encore avec l'*Hermès Marseillais* : « *Tout ce que cela signifie, c'est que ce fut un monument de la piété filiale.* »

Alors pourquoi s'enfoncer dans la nuit des temps pour y chercher ce qui n'existe pas ? Que nous faut-il pour avoir la clef du mystère ? il nous faut quatre noms, sans plus, trouvés autour du monument.

Eh bien, je lis dans le recueil des inscriptions de La Lauzière, les quatres noms qui nous occupent avec leurs prénoms respectifs : *Caius Julius*, *Sextus-Julius*, *Lucius Julius* et *Marcus Julius*, et, ce qui mérite attention, les caractères de ces lettres, sur quatre monumens divers, décèlent tous l'âge du mausolée ou le IVe siècle. — Oui, mais les bas-reliefs, qu'en dites-vous ? ne sont-ce pas des sujets historiques, ayant trait aux illustres morts, que le monument fait revivre ?... Eh ! mon

Dieu, tous ces bas-relifs sont partout ailleurs sur des monumens de ce genre; il faut toujours y reconnaître, non des faits historiques, mais des traits de la fable; des tableaux portant avec eux une idée de la destruction; une chasse, un combat à pied ou à cheval, une cérémonie funèbre; or, n'est-ce pas ce que l'on trouve ici?

Au couchant, ce sont deux armées qui se disputent un cadavre:

A peine les deux chefs dans leurs bras vigoureux,
Ont enlevé du corps le fardeau douloureux,
La foule des Troyens, en sa fureur subite,
Avec des cris confus au loin se précipite.
Quand des limiers ardens les efforts agresseurs
Pressent un sanglier atteint par les chasseurs,
Tous altérés de sang, tous blanchissant d'écume,
Volent, mais le vaincu dont l'ardeur se rallume,
Terrible, se retourne, et la meute aux abois,
Se disperse, en fuyant, dans l'épaisseur des bois;
Telle, agitant le glaive et la pique acérée,
S'élançait des Troyens la phalange serrée;
Mais lorsque des Ajax l'immobile valeur
Résiste, leur visage a changé de couleur,
Et pas un n'ose alors, au couple qui s'arrête,
Disputer plus long-temps sa sanglante conquête.

Voila comment Bignan a traduit un morceau d'Homère, *l'Enlèvement du corps de Patrocle*. Le sculpteur du Mausolée, lui, l'avait aussi traduit à sa manière, et cette traduction peut-être n'offre pas moins de poésie.

Au levant, se déploie tout l'appareil d'une pompe funèbre; c'est le triomphe de la mort. Là, sur le second plan, Penthésilée, frappée du coup mortel, est soutenue mourante entre les bras d'Achille, son vainqueur. On voyait autrefois dans un temple d'Élis un semblable tableau.

Au nord, c'est une horrible mêlée de cavalerie. Le sculpteur, dans ce simulacre de combat, a réuni les diverses positions des cavaliers et des chevaux; on dirait une étude d'après nature, un tableau de Vernet.

Au midi, c'est une chasse avec la mort de Méléagre; sur le premier plan, le désordre et la confusion de cette chasse si fameuse du fier sanglier de Calydon; au second plan, Méléagre se meurt, hélas! au milieu des transports, des cris de désespoir de ses parens en pleurs; l'un d'eux tient devant la bouche du héros une petite boule ou globule de cristal, qui doit marquer l'instant fatal où le mourant aura achevé de rendre le dernier soupir.

Tels sont les bas-reliefs du Mausolée de St-Remy. A quelles singulières métamorphoses n'ont-ils pas été soumis, depuis la burlesque imagination de l'abbé Couture, qui voulait y voir le supplice d'Accon, chef de la révolte des Carnutes, que César fit périr à Rheims, je crois, jusqu'aux explications non moins bizarres données par les auteurs de la Statistique, et qui changent sans façon le sanglier de Calydon en la laie prophétique, avec ou sans ses marcassins? »

Tel est, sur le Mausolée à rotonde, si élégant et si léger de St-Remy, le système imaginé par M. Bissière, système ingénieux, moitié grave, moitié frondeur, mais toujours plein de science et de raison. Nous n'y ajouterons qu'un simple correctif avec toute la timidité de l'hésitation; nous disons: Loin d'affaiblir l'opinion que nous avons émise nous-mêmes si brièvement, (note de la page 84, du tome 1 des *Fastes*) le système de notre ami M. Bissiere la fortifie d'une manière palpable. Car, s'il est vrai que les bas-reliefs du monument représentent, d'un côté, *le désespoir de personnes en pleurs*; de l'autre, *une pompe funèbre ;* ici, *une horrible mêlée de cavalerie ;* et là, enfin, *des combats, deux armées qui se disputent un cadavre*, comment admettre qu'il s'agit seulement d'un sarcophage élevé par la *piété filiale*, par trois fils, en honneur *d'un père* et *d'une mère*? Comment supposer que ces trois particuliers, ces Jules, eussent assez de puissance pour ériger, à leurs frais, un monument qui avait besoin de toute la force d'une légion et des trésors

de Rome ou des pays conquis? Il est donc plus naturel, ce semble, d'admettre que le Mausolée de Glanum fut élevé par des généraux d'armée, en honneur de leurs compatriotes romains, *parentibus sueis*, morts sur un champ de bataille. L'Arc pour le triomphateur, le Mausolée pour les morts! Voilà l'histoire la moins hypothétique des antiquités de St-Remy.

CHATEAU DE TARASCON. — ROI RENÉ. — ARTISANES DE 1787 ET DE 1838.

tome 2, pages 1, 73, 95 et 240.

Quoique ville ancienne et long-temps piétinée par les Grecs et les Romains, Tarascon ne possède aucun monument antique. La *Tarasque*, monstre fabuleux, ou immémoriale représentation d'un fait chrétien; [1] *l'Eglise de Ste-Marthe*, où l'on admire les magnifiques tableaux de l'histoire de cette sœur de Lazare et de Magdeleine; le *Souterrain* de cette église, chapelle vénérée où l'on voit, à droite, en descendant l'escalier, le tombeau de Jean de Cossa, [2] et au fond, le *Tombeau en marbre* de l'auguste patronne de ces saints lieux; les *Casernes*, récemment augmentées d'une aile de bonne proportion; la *Pépinière* ou *Tonnelle-Audibert*, à une distance d'une demi-lieue de la ville, et où l'on cultive avec tant de succès les plantes exotiques les plus rares; le *Pont suspendu*, ouvrage immense qui a remplacé le modeste pont de bateaux, et qui n'est rivalisé, même en Angleterre, que par le fameux pont de Menai, et, enfin, le *Château*; tels sont les objets qui fixent, à Tarascon, l'intérêt du voyageur instruit, chrétien, botaniste, ou simplement curieux.

Le château de Tarascon n'est point un objet d'étude ni à cause de son antiquité, ni sous le rapport artis-

1. Voyez tome 2, pages 85, 86 et suivantes.
2. Voyez tome 2, page 228.

tique, car ce n'est qu'une masse de pierres taillées et superposées avec le goût des architectes du XIIIme siècle, sur les ruines d'un temple de Jupiter. [1] Mais des souvenirs se rattachent à l'histoire de ce château, où la Révolution, hélas! écrivit aussi quelques pages avec le sang des bons citoyens ; il est dans une position pittoresque, sur les bords du Rhône, en face de Beaucaire et tout près de l'église de Ste-Marthe. Il fut la demeure des premiers comtes de Provence, celle surtout du roi René ; sous ces rapports, nous avons dû recommander à notre graveur d'en exécuter un dessin fidèle....

Le roi René habitait souvent le château de Tarascon, comme il aimait habiter Arles et Marseille ; partout il trouvait *sa cheminée*, c'est-à-dire, le bon soleil de Provence. Mais à Aix, la ville comtale, il avait sa principale maison, qui était, selon le naïf Nostradamus, *le Temple de Dieu, l'œil de prudence, la balance de Justice, le siége de magnanimité, etc., etc.* Aussi, tous les Provençaux le chérissaient comme un père ; et c'est avec la certitude de leur être à tous agréable, que nous avons voulu avoir dans nos *Fastes* la statue du roi René, sculptée par David. sur les dessins de M. Revoil, et aujourd'hui gravée par M. Véran, dont le nom méritait bien d'être accolé à ceux de ces habiles artistes. La sculpture et l'ensemble de cette statue, qui orne la fontaine en tête du cours d'Aix, a été l'objet de critiques diverses. Nous n'avons pas dû y avoir égard. N'aime-t-on pas le portrait d'un père, d'un bienfaiteur, quoiqu'il soit plus au moins conforme aux règles de l'art? René est représenté la couronne sur la tête, le sceptre d'une main, et de l'autre, le raisin muscat qu'il introduisit en Provence. On voit à ses pieds des livres, une palette, emblêmes des connaissances qu'il cultivait avec la plus grande distinction. [2] Sur le piédestal, sont les

1. Voyez tome 2, page 73.

2. Voyez tome 2, pages 239 et suivantes.

portraits de Mathéron, son ministre et son *compère*, et de Palamède de Forbin, qui engagea Charles III à laisser la Provence à Louis XI et à ses descendans.

L'opuscule *Aix ancien* et *moderne*, qui énumère la plupart de ces détails, nous fait aussi connaître les deux inscriptions suivantes, gravées sur ce monument moderne :

IN PERENNEM MEMORIAM
RENATI
HIERUSALEM ET SICILIÆ REGIS
QUÍ GESTIS
IN BELLO AC PACE CLARUS
INFELIX LICET
FELICEM SE SOLUM APUD PROVINCIALES
EXISTIMAVIT
QUOD REGNO PULSUS LIBERIS ORBATUS
OPIBUS EXUTUS
OMNIA IN BENEVOLENTIA PROVINCIALIUM
REPERISSET.

AD PRISTINI TEMPORIS DEBITA SOLVENDA
OSTIORUM RHODANI
PROEFECTUS ET CONCILIARII
MUNICIPES AQUENSES
PIETATIS HOC MONUMENTUM
POSUERE.
ANNO MDCCC

L'inauguration de la statue de René eut lieu le 19 mai 1823, en présence de Madame la duchesse d'Angoulême. Ce fut un jour de grande fête, de fête extraordinaire pour la Provence et en particulier pour la ville d'Aix, car ce jour était consacré à une auguste princesse, fille de Louis XVI, au bon roi René, et aux jeux de sa procession. [1] Aussi, toute la Provence était là, et au milieu

1. Voyez tome 2, pages 240, 241 et suivantes.

de cette foule immense, parée de ses plus beaux habits, on distinguait encore les belles Arlésiennes, les sémillantes Tarasconnaises, si remarquables par l'élégance de leur costume pittoresque.

Ce que nous avons déjà dit de ce costume, [1] joint à nos deux jolies gravures, suffit pour le faire connaître. Ajoutez seulement que le *drolet*, qu'on portait encore au commencement de 1787 et qui a tout à fait disparu, n'était point une robe, comme l'a pensé Bérenger dans ses *Soirées Provençales*, mais une veste à longues queues flottantes, et qui, à cause de cela, rappelait les *Stoles* des Lacédémoniennes et des prêtresses qui desservaient les temples des anciens Payens. Quelle différence du costume de 1787 avec celui de 1838 ! Mais toujours quelle élégance ! comme tout est coquet !... Nous n'en persistons pas moins dans notre opinion, émise ailleurs, nous qui savons combien ce costume, incessamment renouvelé, fait remarquer les Provençales d'Arles, de Tarascon, de St-Remy, etc., lorsqu'elles voyagent ; et nous leur dirons toujours : Jeunes Provençales, quittez ce costume grec ou romain, qui, malgré la variété de la mode, ne vous fait que jolies ; prenez le costume national, le costume français qui est aujourd'hui le vôtre, et vous serez toujours belles, et l'on ne vous regardera plus dans vos voyages comme des objets de curiosité, comme des antiquités ambulantes.

ARSENAL ET PORT NEUF DE TOULON.

Tome 3, pages 59 et 224.

Toulon, qui a tant de gloires modernes, ne peut avoir celle de fixer l'attention des archéologues. Son histoire, à part les fameuses teintureries fondées par les Romains dans le ve siècle, et dont il ne reste point de vestiges, ne date que du xe siècle. Ses premiers monumens sont :

1. Voir tome 1, pages 112 et 113.

Saint Mandrier, *la Grosse Tour* et l'*Eguillette*, qu'il doit à saint Louis, à Louis XII et à François Ier. Toulon dut ses développemens et la fondation de sa marine à deux autres grands rois. Henri IV l'agrandit, le ceignit de remparts réguliers et fit bâtir *le Port Vieux*, que se partagèrent la marine marchande et la marine militaire. Le *Port Neuf* est l'ouvrage de Louis XIV, qui édifia l'arsenal sur les plans de Vauban, travail immense qui fut terminé en quatre ans, de 1680 à 1684. Depuis lors jusqu'à l'époque actuelle, la ville de Toulon a été renfermée dans les mêmes limites.

Le *Port Neuf* fut creusé, et les vases transportées à Castigneau, consolidèrent, dans un grand espace, ce terrain qui n'était qu'un marais. Les deux môles qui se rencontrent à la chaîne neuve furent élevés sur des jettées et des encaissemens, de même que le sol d'alentour et le terrain de l'île, sur lequel sont établis des chantiers de construction; les pilotis ne furent employés qu'en peu d'endroits. Tous les bords furent garnis de quais et approfondis de manière que les vaisseaux de tout rang, pour la facilité des armemens et des désarmememens, peuvent accoster partout. [1] Une ligne de dix vaisseaux démâtés sépare le *Port Neuf* en deux parties: *le Port Militaire*, *le Port Marchand*. Celui-ci, bordé d'un quai superbe, est décoré des façades des édifices publics, entr'autres l'Hôtel de Ville dont le balcon est soutenu par les deux *Caryatides* du célèbre Puget.

L'*Arsenal* [2] est le premier de son genre en France; ses *Magasins particuliers*, la *Salle d'armes*, les *Ateliers*, la *Corderie*, longue de 406 mètres sur une largeur de 20; le *Magasin Général*, reconstruit avec magnificence par la Restauration, et où viennent se réunir, depuis 1825, toutes les munitions navales; la *Salle aux voiles*; le

1. *Guide Toulonnais*, 1828.

2. Toulon possède aussi un arsenal de terre, fort beau et fort riche.

Musée Maritime, *l'Atelier de sculpture*, la *Bibliothèque*, le *Bassin de Radoub*, dû à l'ingénieur Groignard qui l'entreprit en 1774, et qui est bâti dans une caisse en bois de 300 pieds de long et de 100 de large ; les *Cales couvertes*, d'une construction si hardie et si imposante, les *Hangards* et *Fosses aux mats*, *les Bagnes*, dont quatre flottans, où les forçats sont tenus avec une propreté et des moyens de santé qu'ils n'avaient pas autrefois, et enfin la *Porte de l'Arsenal*, tout, dans cet immense boulevard de guerre, où la France trône sur des canons, défiant avec un noble orgueil tous ses ennemis, tout saisit de respect, d'admiration et de terreur.

Semblable à un arc de triomphe, la *Porte de l'Arsenal*, édifiée en 1738, est ornée de quatre colonnes doriques, de bas-reliefs, de trophées maritimes et de belles sculptures allégoriques; elle portait et devrait porter encore l'inscription suivante :

LUDOVICUS XV..... NE QUID PORTUI
TOLONENSI SUB LUD. MAGNO
ADSERTI SPLENDORIS INTERIRET
PRINCIPALEM HANC NAVALIS
ARMAMENTARII PORTAM PRO
DIGNITATE LOCI RESTITUIT.
ANNO. M. DCC. XXXVIII.

LA SAINTE-BAUME.

Le lieu le plus pittoresque de France est, sans contredit, la *Sainte-Baume*. Aussi, plusieurs écrivains recommandables, tels que MM. de Villeneuve, Jean-Dortigues, le P. Joseph, et en dernier lieu Achille Rousseau nous en ont donné des descriptions pleines d'intérêt. Les vers suivans de M. Thévenot nous offrent une image sensible de ce lieu enchanteur :

Non loin de Massilie et de sa mer d'azur,
Sous le ciel de Provence étincelant et pur,
Est un large rocher qui domine les crêtes
Des rochers anguleux brisés par les tempêtes.
De ce plateau géant l'œil de l'homme peut voir
La Corse, surgissant des eaux comme un point noir,
Les Alpes, l'Apennin, les Hautes-Pyrénées,
Montrant à l'horison leurs neiges calcinées,
Les milliers de vaisseaux qui sillonnent la mer,
Peuple ailé, qui ressemble au peuple ailé de l'air!...
Puis, au bas du rocher, la forêt vierge encore
Qui cache dans son sein la fleur du Mandragore;
Puis le riant vallon, le vallon odorant,
Où court un ruisseau frais au murmure enivrant,
Qui berce sur ses bords d'aromatiques plantes,
Dont le parfum se mêle aux ondes ruisselantes...

Ce rocher de granit a conservé son nom,
Sainte-Baume à sa base, au sommet *Saint-Pilon.*
C'est ici que vécut la femme repentie,
Dont la jeunesse avait été si pervertie.....
La Magdeleine...... Ici, plus près du firmament
Où montait chaque jour son saint enchantement!....
Elle avait traversé la Méditerranée
Avec son frère, avec Marthe, sa sœur aînée;
Le Ciel avait guidé son pauvre et frêle esquif
Vers ce rivage en fleurs, sur ce sol adoptif...
. . . .
. . . .
Magdeleine au désert plus de trente ans pria,
Les anges à sa mort chantaient l'*Alleliua!*
Dans le creux du rocher une sainte chapelle
Conserve encor, dit-on, [1] sa dépouille mortelle;
Enceinte vénérée, où le peuple qui croit,
Pour prier à genoux est souvent à l'étroit.
Aussi depuis long-temps cette Baume est sacrée;
Et c'est un bien beau jour pour toute la contrée,
Quand le soleil de juin, levé sur l'horizon,
Appelle les chrétiens à la grande oraison;
L'image de la Sainte et sourit et rayonne
Sous les paillettes d'or de la belle couronne;

1. Voir tome I, page 166 et suivantes des *Fastes*.

Mille bras sont levés, et des concerts pieux
Chantent avec amour un nom qui monte aux Cieux;
Le nom de Magdeleine.... Et la foule bénie,
Le répète aux échos ce doux nom d'harmonie!.....

Une autre lieu vénéré, un mont sacré s'élève au-dessus de Marseille, et domine la mer. Riante et couronnée des bluets de la dernière moisson, la Vierge, amie des matelots, patronne de Marseille, y réside dans un temple modeste. Vierge miséricordieuse, elle a choisi ce promontoire pour être mieux aperçue des vaisseaux en péril. C'est *Notre-Dame-de-la-Garde*.

La chapelle fut bâtie par un moine du nom de Pierre, à qui la colline fut cédée par Guillaume, abbé de St-Victor. Cette colline aujourd'hui si aride, où à peine quelques plantes aromatiques se montrent, était autrefois totalement boisée. Là, commençait une forêt qui avait plusieurs lieues d'étendue, forêt sacrée, dont Lucain a fait une si pompeuse description.... [1] Le fort de Notre-Dame-de-la-Garde date du règne de François Ier. Ce qui le rend digne de l'admiration des étrangers, c'est le point de vue dont on y jouit sur la ville entière, la rade, les îles, les bastides marseillaises et le superbe amphithéâtre qui les enclot. [2]

PORT DE MARSEILLE.

tome 1, pages 42.

On lit dans les premières pages des *Fastes*, [3] une description rapide du *Port de Marseille* et de ses développemens. On trouve diverses opinions, ai-je dit en cet endroit, sur le lieu où les premiers fondemens de cette ville furent jetés. Celle de César parait la plus sûre; Marseille, dit-il, était baignée par la mer *presque de trois côtés*, mots qui nous désignent l'emplacement de Massilie, et nous indiquent le terrain des infirmeries

1. Voir tome 1, page 92 et suivantes.
2. A. Mazuy, *Magasin Universel*.
3. Tome 1, pages 46 et 47.

depuis *Porte-Galle*, porte gauloise ou port gaulois, en tournant du côté du couchant et revenant vers le midi du côté du fort St-Jean et le quai actuel.

Insensiblement, les Phocéens ou les premiers Marseillais rendirent leur port sûr et de facile accès. Sa forme et son emplacement entre deux rochers leur en donnèrent l'idée et les moyens. Ils voulaient commercer avec les étrangers, mais ils voulaient aussi, avec raison, que les étrangers pussent venir chez eux commodément et sans risques. Leur port fut disposé dans ces vues et resta tel pendant plusieurs siècles; ensuite les Romains l'agrandirent; les incursions des Barbares du nord et du midi en laissèrent combler une partie; il fut remis, sous Louis XIV, dans l'état où nous le voyons encore en 1838, après avoir été réparé sous Louis XI et Louis XIII.

Il existe, relativement aux réparations faites sous les règnes de ces deux souverains, quelques souvenirs dont les détails ne sont pas sans intérêt..... A cette époque, la ville basse était fermée du côté du port; les maisons qui aujourd'hui ont des portes d'entrée et des magasins sur le quai, donnaient sur les rues intérieures et parallèles; elles étaient adossées contre le rempart qui était percé d'un grand nombre d'ouvertures appelées *Grottes*. On comprend que ces ouvertures avaient été faites pour la libre circulation des marchandises, et pour faciliter les communications de la ville avec les quais. En dedans de ces étroits passages, étaient des places où l'on étalait les marchandises; mais, à l'entrée de la nuit, une grille en fer fermait la grotte qui, comme les autres portes, n'était ouverte que le lendemain au point du jour... A côté de l'une de ces grottes était la maison de la famille de Village, dont plusieurs membres ont été cités, dans le cours de nos Fastes, pour des actions d'éclat. [1]

Le 10 juin 1458, Jean de Village, maître d'hôtel du roi René, fit don à la ville de son jardin, tant en son

1. Il n'existe plus qu'un descendant de cette famille illustre, c'est M. le marquis de Village, riche célibataire de Marseille.

nom qu'au nom de Perrette de Cœur, [2] son épouse, avec cette condition expresse que ce jardin serait converti en place publique, où seraient placées des fontaines pour la commodité des navires. Cette place n'a été complétement terminée qu'en 1743, époque où elle fut mise au niveau des rues qui y aboutissent. Le peuple l'apella *Place-Neuve*, et la ruelle qui conduit de la Place-Neuve au port conserva le nom de *Grotte-de-Village*.

Si, un instant, nous remontons aux premiers âges de Marseille, nous voyons ses fondateurs, après avoir terminé le port, s'occuper de la reconstruction de leur ville. Temples, écoles, lois, fêtes, établissemens utiles au commerce, rien n'échappe à cette immortelle colonisation. Mais, hélas! il faut bien en convenir, rien aussi, sauf quelques souvenirs éternisés par les médailles et les fêtes locales, rien n'a échappé à l'action destructive des hommes et du temps. Marseille, ville antique, ne possède plus rien d'antique, selon les expressions de Mazuy; les incendies, les sièges, les dévastations volontaires ont nivelé le sol où s'élevaient tant de beaux édifices.

Sur l'emplacement du *célèbre Temple de Diane*, le moyen-âge a édifié une église, Notre-Dame-de-la-Major, qui n'a rien de remarquable.

Un édifice du plus grand intérêt, qui ne peut être, d'après l'avis des meilleurs archéologues, qu'une *caserne romaine*, est enfoui sous une masse de bâtimens près de la place de Lenche. Les auteurs anciens le désignent sous le nom de Caves de St-Sauveur, parce qu'il était dans les souterrains de l'abbaye de ce nom. On ne peut douter que cet édifice n'ait été une caserne romaine; sa ressemblance est frappante avec celles que l'on connaît en divers lieux. Si on compare ces caves fameuses, consistant en sept salles, toutes égales et parrallèles, enveloppées de trois côtés par une galerie plus étroite

2. C'était une niéce du fameux Jacques Cœur, argentier, c'est-à-dire, administrateur des finances de Charles VII, roi de France.

et moins élevée, avec le quartier des soldats de la *Villa adriana*, on y retrouve absolument les mêmes dispositions, la forme des salles, leur indépendance réciproque, l'exposition au midi, et enfin le soin de les garantir des influences du nord par un vide ménagé de ce côté, tout est pareil de part et d'autre. Pourquoi Marseille, elle si opulente, ne songerait-elle pas, dans l'intérêt des arts, et pour donner à la ville-vieille un peu de cette importance que la moderne lui enlève progressivement, à restaurer ces belles ruines ?

Les archéologues n'ont pas une opinion fixe sur la *Porte de la Joliette*. Les uns, eu égard à l'excessive dégradation de toutes ses parties, en font un monument romain ; les autres, à cause de sa belle forme, ne la supposent pas plus ancienne que le règne de François Ier. Quoiqu'il en soit, il faut regretter que ce reste romain ou de la renaissance soit à la veille de périr tout-à-fait. Eh ! ne faut-il pas regretter aussi, et plus encore, l'ancien *Monastère de St-Victor*, si célèbre parmi les abbayes des Gaules ? Son origine, qui remonte aux premiers temps du Christianisme, son étendue, son importance, les nombreux monumens de divers âges dont il était enrichi, tout remplit l'âme d'émotion lorsqu'on le considère aujourd'hui, ou plutôt lorsqu'on se trouve sur la place qu'occupait ce vieil édifice, dont il ne reste plus que le mur oriental, mélange bizarre du caractère robuste de l'ancien bâtiment et de la mesquinerie des constructions modernes. (A. Mazuy).

La *Flèche des Accoules*, *la façade de l'Hôtel de ville* de Marseille, sont encore des monumens dignes de respect et d'admiration ; le premier, clocher d'une église gothique, bâtie, suivant la tradition, sur les débris d'un temple dédié à Apollon, est une des plus belles ruines de Marseille ancienne. La façade de l'Hôtel de ville est ornée de bas-reliefs et de sculptures ; on y remarque l'écusson des armes de France, de la main de Puget, *malheureusement modifié* par des artistes qui étaient loin d'égaler ce génie.

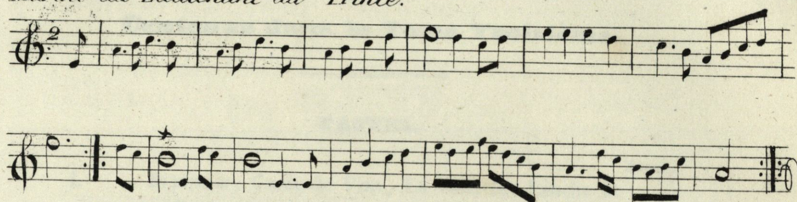
Mais si Marseille, sur sa surface moderne, a peu de monumens de ses grandeurs premières, que de richesses antiques sont enfouies dans ses entrailles ! depuis quelques années un immense bassin de Carénage se creuse dans un emplacement dont les fouilles promettaient des merveilles, et des merveilles ont été produites. Honneur, encore ici, au premier magistrat de la Cité, dont la sollicitude administrative s'étend avec un si beau zèle et tant de sagacité sur tout ce qui intéresse le commerce, les arts et les sciences ! Honneur aux savans, qui, réunis comme une encyclopédie, ont fait sortir des fouilles du bassin de Carénage la preuve monumentale des trois âges de Marseille, âge grec, âge romain, âge chrétien, tous trois enfouis, l'un sous l'autre, par la main de vingt-cinq siècles et des grands peuples qui se sont succédés sur le sol de Marseille. Si les quarante-trois espèces de coquilles, trouvées dans un terrain arénacé, et le squelette de cet animal inconnu, supposé du genre ou voisin du genre *Anoplotherium*, trouvé dans le même terrain, à 4 mètres 5 centimètres au-dessous du niveau des eaux du port, découvertes importantes pour les sciences naturelles, ne disent rien pour l'histoire de Marseille, que de doutes éclaircis ! que de vérités révélées par les *ruines de bâtimens*, les *nombreux tombeaux*, les *médailles*, les *monnaies*, les *inscriptions*, les *ustensiles et petits objets*, les *briques* ou *débris de matières ouvrées* !!

Espérons que la munificence municipale exposera, tôt ou tard, ces restes de l'antiquité historique à l'étude des savans, à la curiosité des illustres descendans des Grecs, des Romains, et des premiers adorateurs de celui qui a civilisé le monde, aux Provençaux.

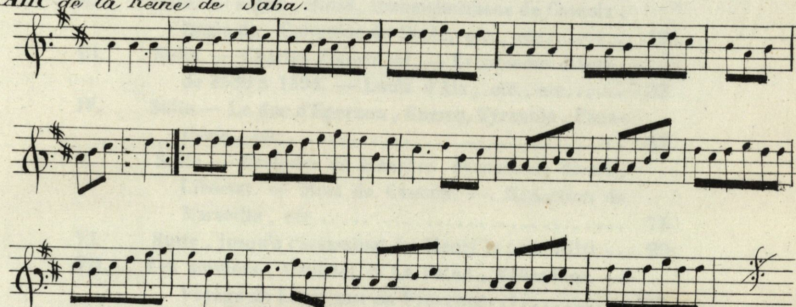
FIN DE L'ALBUM.

AIRS
de la Composition du Roi René.
Pour les Jeux de la procession de la Fête-Dieu d'Aix.

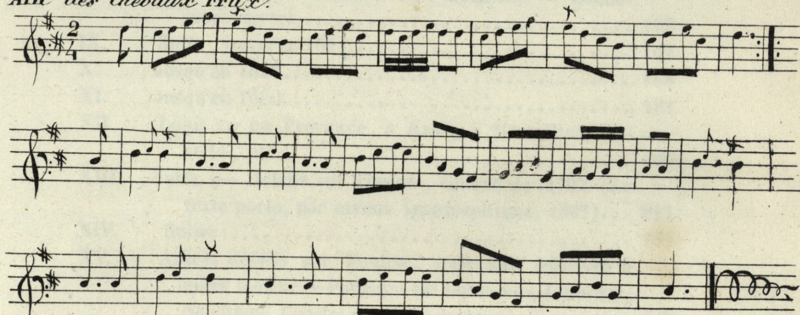
Marche du Lieutenant du Prince.



AIR de la Reine de Saba.



AIR des Chevaux Frux.



AIR de la Passade.



AIR du Gué.





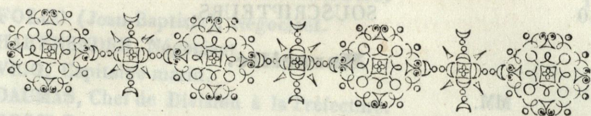
TABLE
DES
FASTES
Contenus dans le Tome Troisième.

FASTES.

Appendice.

ALBUM DE PROVENCE.

FIN DE LA TABLE DU TOME TROISIÈME.



IIme LISTE

des Soucripteurs

AUX

FASTES DE LA PROVENCE.

Paris.

MM.

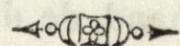
LÉVIS-VENTADOUR (Duc de).
DOUDEAUVILLE (Duc de).
ROUGET, (Marquis de), Pair de France.
BARTHÉLEMY (Marquis de), Pair de France.
DREUX-BRÉZÉ (Marquis de), Pair de France.
PORTALIS (Comte), Premier Président de la Cour de Cassation.
GASPARIN (de), Ancien Ministre.
LAURENTIE.
JULES-JANIN.
SARRUT.
MONTBLANC (Marquis de), Archevêque de Tours.
SAUZET, Membre de la Chambre des Députés.
JANVIER, Membre de la Chambre des Députés.
VAUFRELAUD (Vicomte de).
HENNEQUIN, Avocat, Député.
BATTUR, Avocat.
GODINOT (Baronne de).
FORGEAI (Comtesse de).
GOHIER-DUPLESSIS, Avocat.
VALORY (de).
PASTORET (Marquis de).
GERDY (Baronne de)
HOCQUART (Comte d')
COURTEMER (Madame de).
MENJAUD-DAMMARTIN.
NIBELLE, Avocat.

Marseille.

MM.

FOLSH, Consul de Suède.
MOSSAN, Secrét. Part. de M. le Préfet des Bouches-du-Rhône.
VILLAGE (Marquis de).
MONTOLIEU (Marquis de).
BEAUMONT (Comte de).
GENIEZ, Aocat.
REYMONET, Pharmacien de la Grande Miséricorde.
FAGET, Officier payeur au 18e de ligne.
SAGET, Ingénieur.
EMY, Secrétaire Particulier de M. le Maire
VALDEIRON, Propriétaire.
CHANTERAC, Avocat.
PLENDOUX, Avoué.
MICHEL, Papetier.
ROURE (Gabriel).
TRICHON, Pharmacien.
ARNAUD (Jean).
ARNAUD aîné.
BRUN (Joseph).
VICTOR (Louis).
BERNARD (Bonaventure).
BEAULIEU (Louis).
BRUS, Joaillier.
HENRIET, Horloger.
PAUTRET (Victor).
RIAUX aîné.
ROUX, Négociant.
BONIFAY (Jean-Baptiste).
ROUQUET, Négociant.
GIMBERT, Commis.
DELUY (Joseph).
SAUVAIRE, Bijoutier.
JOLY (Prosper).
REYNAUD, Notaire.
RAGAUD, Pharmacien.
JOURDAN, Parfumeur.
JULIEN (Laurent).
GUIGOU, Propriétaire.
BLANC (Augustin).
BRUN (Louis).

FOLCO (Jean-Baptiste), Négociant.
HARENENDER, Négociant.
VIGO, Capitaine marin.
DAUMAS, Chef de Division à la Préfecture.
ROSSI, Propriétatre.
LAUGIER, Chef de bureau à la Préfecture.
GUIEU.
BERNARD (Hilarion).
FARINOLLE (Eugène).
RENAUD (Jh.-Phil.).
ESTARICO, Vice-Consul d'Espagne.
BELLANGER, Papetier.
JEAN, Propriétaire.
GUEYRAUD, Propriétaire.
NEGREL, Commissaire de Police



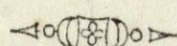
Arles.

MM.

SIGOYER (de), Sous-Préfet.
LOUBIER, Négociant.
BLANC (Elzéar), Négociant.
SICAUD (Honorat), Négociant.
AUTRAN, Négociant.
PELAI, Entrepreneur.
MOURIEZ, Entrepreneur.
GIRARD, Greffier du Tribunal de Commerce.
ASTIER, Maréchal des Logis.
GAUTIER, Contrôleur des Impositions Directes.
DU ROURE (Scipion).
GIRAUD, Marchand de draps.
CHAMANIER aîné, Marchand de draps.
IZAC (François) Capitaine marin.
GOMBERT (Guillaume), Capitaine marin.
FLACHON, Négociant.
BRUNEL fils, Négociant.
ISNARD, Courtier.
TARDIEU, Propriétaire.
PROAL (Marius), Propriétaire.
BIZALION-AUTHEMAN, Négociant.
DUFOUR, Horloger.
MARCELIN (Alary), Marchand de bois.

CHAPUS, Notaire.
GAUTIER, Officier de gendarmerie.
COSTE, Limonadier.
MARCELIN (Adrien) Conducteur des Ponts et Chaussées.
BARBAROUX, Propriétaire.
ISSENT, Maître charpentier.
ROQUEMARTINE, Avocat.
CLAIR, Avocat.
MILLE, Avocat.
GRAILLE, Prêtre.
BOURDELON, Conseiller Municipal.
MEYER, Enployé à la Mairie.
SEREN, Propriétaire.
MEIFFREDY (Hilarion), Négociant.
CIRLOT, Directeur des Impositions Indirctes.
CHAMANIER (Joseph), Marchand de draps.
JULLIAT, Commissaire de Police du Canal.
LAUDUN, Propriétaire.
LAGET-MAQUINET, Marchand de draps.
CONSTANTIN (Mademoiselle de).
MARTIN-JACQUET, Propriétaire.
VOLPELIÈRE, Docteur en Médecine.
YRAREN, Propriétaire.
MANSELON, Entrepreneur des Trav. Pub.
DEVILLE, Huissier.
FABRÉ, Négociant.
BONNEFOUX, Receveur particulier des Finances.
REYNAUD, Économe des Hospices.
BEDEL, Notaire.
COMBEAU, Ancien pharmacien des Hospices.
FRESEL, (Pompée,) Architecte.
BOURJAUD, Cultivateur.
GAY (Louis), Propriétaire.
Les Gérants du *Publicateur*.
ANINARD, Droguiste.
HALLIER, Officier en retraite.
BELVAL (de)
JONQUIÈRE (Casimir de).
GRILLE (Eugène de).
GRILLE (Louis de).
REMACLE, Avocat.
SOUCHON, Capitaine marin.
ROLLAND, ancien boulanger.

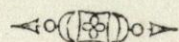
COMPAN, Docteur Médecin.
BISSIÈRE, Principal du Collége.
GIBERT fils, Employé à la Mairie.
BRUN, (Jacques), Propriétaire.
PERRIN DE JONQUIÈRE, (Madame).
LAINCEL, (Marquis de).
DELPECH, Receveur des Hospices.
JANON, Pharmacien.
ANGELIER, Instituteur.
VADON, Maître Tailleur.
ROUSSEAU aîné, Commissionnaire Chargeur.
ROUSSEAU cadet, Commissionnaire Chargeur.
CARTIER fils, Charcutier.
PRUNET, Receveur.
MARIE DE St-JOSEPH REGAUDIAT, Supérieur de Notre-Dame-de-Bon-Pasteur.
La Supérieure Générale du Bon-Pasteur, à Angers.



Tarascon.

MM.

MARTIN, Procureur du Roi.
GONDARD, Gérant du Journal.
VAQUIÈRES (de), Greffier du Tribunal.



Divers.

MM.

GÉOFFROY, Maire d'Avignon.
FLOTTE (Frédéric de).
FAURENT (Eugène du).
GIRAUDY, Avocat.
PIERRON, (Hôtel d'Europe).
BLAIN, Maire de St-Remy.
BONNIFAY, Maire de Cuges.
ICARD (Jean-Baptiste), propriétaire.
BONNIFAY (Stanislas) Secrétaire de la Mairie de Cuges.

Nota. Les noms de MM. les Souscripteurs chez les Libraires de Paris et des Départemens ne sont pas connus des éditeurs.

FIN DE LA DEUXIÈME LISTE DES SOUSCRIPTEURS.